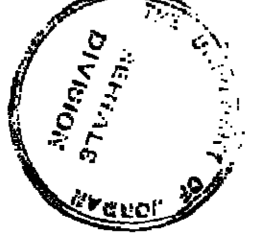
Le Monde des livres

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15



BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – Nº 15116 – 7 F

VENDREDI 3 SEPTEMBRE 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Le commerce mondial en danger

PETER Sutherland, le nouveau directeur général du GATT, multiplie les déclarations solennelles, mettant en garde les pays engagés dans la négociation de l'Uruguay Round pour une libéralisation du commerce mondial. Si un accord n'était pas conclu d'ici le 15 décembre, l'échec serait définitif et les conséquences en seraient très graves pour le monde entier. Il n'y aurait plus de règles communes et objectives entre pays dans leurs relations commerciales, plus de gestion globale du développement économique.

En exprimant fortement ses craintes, M. Sutherland, qui ne passe pourtant pas pour un pessimiste, met en garde la France contre sa volonté de vouloir renégocier l'accord dit de Blair House, qui, en novembre 1993, avait vu la Commission de Bruxelles s'entendre avec les Etats-Unis sur un règlement du dossier agricole. Pré-accord que la France a toujours rejeté avec force, parce qu'il entraînerait, selon elle, pour les paysans européens – les paysans français surtout – des sacrifices allant au-delà de ce que le monde agricole avait difficilement accepté lors de la réforme de la politique agricole commune. Pré-accord dont M. Sutherland pense qu'il ne peut plus être renégocié, faute de temps.

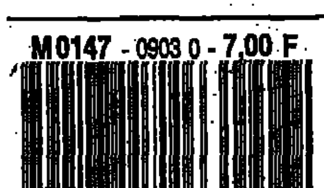
L'URUGUAY Round, dont les négociations ont commencé il y a sept ans, continue pourtant de buter sur les questions agricoles, qui opposent l'Europe, les Etats-Unis, mais aussi un groupe de pays politiquement et financièrement moins puissants comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Argentine, tous grands producteurs de céréales ou de viande, mais dont la prospérité future dépend du contenu strictement agricole des négociations.

M. Sutherland sous-estime probablement l'importance des enjeux agricoles, qui ne se mesurent pas seulement en volume de la population active occupée dans les campagnes ou en poids économique dans le PIB (produit intérieur brut), mais aussi en données sociologiques, culturelles, historiques et, bien sûr, politiques. Une libéralisation supplémentaire du commerce mondial – c'est-à-dire le succès de l'Uruguay Round avant la fin de l'année – aurait probablement pour conséquence d'améliorer le niveau de vie dans les pays industrialisés et dans un certain nombre de pays en développement, en même temps qu'il permettrait de réduire les prélèvements fiscaux opérés sur les contribuables pour soutenir des prix agricoles trop élevés. On n'a pas assez vu, en revanche, que ces retombées positives s'éparpilleraient sur un nombre élevé de bénéficiaires – consommateurs et contribuables – qui en ressentiraient finalement peu les effets, alors que les sacrifices demandés aux agriculteurs seraient vivement ressentis, parce que concentrés sur une population de plus en plus réduite. D'où un problème politique évident, posé non seulement en France, mais en Allemagne, en Belgique et dans les pays du sud de l'Europe, comme l'Italie et l'Espagne.

ON peut bien s'interroger sur le soutien, plus ou moins mesuré, de M. Kohl aux thèses françaises. Mais la vérité est que le chancelier voudrait à la fois conserver de bonnes relations avec la France, rassurer les paysans de son électorat et ne pas se couper des milieux industriels allemands, qui sont très favorables à un accord au GATT...

Lire nos informations page 15

M0147 - 0903 0 - 7,00 F



Les derniers obstacles à l'accord entre Israël et l'OLP

M. Arafat tente de dissiper l'inquiétude des Palestiniens

Un certain flou, qui donne déjà lieu à des conflits d'interprétation et à des déclarations contradictoires dans les camps israélien et palestinien, continue d'entourer la conclusion, entre l'Etat juif et l'OLP, d'un accord de principe sur l'autonomie des territoires occupés et sur une reconnaissance mutuelle. Alors que les réunions de la onzième session des pourparlers de paix au Proche-Orient tournent à vide à Washington, Yasser Arafat qui a convoqué, jeudi 2 août, à Tunis, le comité central du Fath, la principale composante de l'OLP, tente de dissiper les inquiétudes qu'ont fait naître, parmi les siens et dans plusieurs pays arabes, ses négociations secrètes avec l'Etat d'Israël.

Faiseurs de paix

par Jacques de Barrin

Il arrive, parfois, que le bon sens et la lucidité soient au rendez-vous de l'Histoire, que des hommes d'Etat très différents s'en fassent les porte-voix, quand bien même d'heureuses circonstances servent leur dessein, quand bien même leurs adversaires se montrent, de gré ou de force, aussi inspirés qu'eux. *« Dans tout processus de changement et de mouvement, il y a des dangers, mais nous pensons qu'il est temps de prendre des risques pour la paix. »* Les propos du premier ministre israélien, Itzhak Rabin, tenus, le 30 août, devant les membres de la coalition gouvernementale, en rappellent d'autres, pas si lointains.

Proposant, par le recours à l'autodétermination, une issue à la guerre d'Algérie *« digne de la France »*, le général de Gaulle, dans une déclaration faite le 16 septembre 1959, dénonçait *« les slogans stériles et simplistes de ceux-ci ou bien de ceux-là qu'obnubilent en sens opposé leurs intérêts, leurs passions, leurs chimères »*.

Lire la suite page 4

L'Oslo de l'été



Lire aussi

- **Jérusalem attend des précisions de l'OLP** PATRICE CLAUDE
- **La longue attente des délégations à Washington** par MOUNA NAÏM
- **La réunion de l'OLP à Tunis** par FRANÇOISE CHIPAUX
- **L'embryon d'un marché commun au Proche-Orient** par JEAN-PIERRE TUQUOI *pages 3 et 4*
- **La chronique de Daniel Schneidermann** *page 21*

En étudiant une révision « limitée » de la Constitution

M. Balladur recherche l'appui de M. Mitterrand

Le premier ministre a annoncé mercredi 1er septembre qu'il étudie, en relation avec le président de la République, une réforme « limitée » de la Constitution, permettant une stricte application des accords européens sur le droit d'asile. Souhaitant que cette révision se fasse sans recours au référendum, M. Balladur a besoin de l'accord de M. Mitterrand pour que la procédure parlementaire suffise. Mais celui-ci n'a pas encore fait connaître sa décision.

Temporisation

Par Thierry Bréhier

Le souci de préserver une cohabitation « douce » l'a donc, pour l'heure, emporté : une révision *« limitée »* – pour reprendre l'expression d'Edouard Balladur – est *« étudiée »* d'un commun accord entre le président de la République et le premier ministre. Toutefois, l'annonce de cette étude, si elle vaut confirmation que cette solution est bien celle que souhaite le chef du gouvernement, ne signifie en rien que le chef de l'Etat ait d'ores et déjà décidé de s'y rallier. Car, quoi qu'on puisse en dire dans les milieux gouvernementaux, une telle manière de résoudre les difficultés créées par la censure partielle, par le Conseil constitutionnel, de la loi sur la maîtrise de l'immigration n'est pas imposée par de simples raisons techniques, mais relève d'un choix politique. L'ouverture d'un conflit avec François Mitterrand sur ce terrain, conflit qui ne pourrait que déboucher sur la crise institutionnelle souhaitée par une partie du RPR, n'entre pas dans la stratégie d'Edouard Balladur.

Il préfère, là encore, agir d'un commun accord avec le président de la République. C'est pourquoi il ne veut pas précipiter les choses et préfère se donner le temps de continuer à négocier avec le chef de l'Etat. C'est pourquoi il a souligné ne pas vouloir toucher au principe du droit d'asile contenu dans le préambule de la Constitution, mais simplement en préciser les conditions pratiques d'application dans le texte même de la Loi fondamentale.

Lire la suite et nos informations page 8 et l'article de Maurice Duverger page 2

L'illusoire survie du SME

Les Européens ont reconstitué un serpent monétaire autour du deutschemark. La Bundesbank a pourtant repris sa liberté

par Erik Izraelewicz

Le système monétaire européen (SME) est mort. Est-il vraiment mort ? Il y a un mois, le 2 août, après la violente attaque spéculative dont ce symbole de la construction européenne avait fait l'objet, les Douze avaient dû se résigner à suspendre provisoirement le SME et à accepter un élargissement considérable des marges de fluctuation pour les monnaies européennes (portées de 4,5 % à 30 %). Depuis cet accord historique marquant l'abandon d'un mécanisme original de coopération et de solidarité européennes, complément du marché unique, les devises européennes flottent. Aucune, pourtant, n'a véritablement plongé.

Mieux même, sur les marchés des changes, une impression de continuité et de stabilité se dégage, semblant confirmer les propos de certains dirigeants européens pour lesquels le SME, même partiellement amputé, vit toujours. L'illusion n'est pas sans danger. En réalité, les pays européens ont, avec le compromis de Bruxelles, retrouvé leur liberté. Seule pour l'instant l'Allemagne – en fait, sa banque centrale indépendante, la Bundesbank – en a tiré les conséquences. Les autres pays européens, fortement affectés par la récession, pourront-ils encore longtemps refuser d'user de cette liberté retrouvée ? La question vaut en particulier pour la France. Le calme aoûtien n'est pas la garantie d'un automne facile pour l'Europe monétaire.

N'avait-on pas enterré un peu vite cet été le SME, l'Union économique et monétaire (UEM) et la monnaie unique ?

Lire la suite page 15

Bosnie : désaccords à Genève

Les dirigeants serbes, croates et musulmans se sont séparés, mercredi soir 1er septembre à Genève, sans avoir trouvé de terrain d'entente sur le découpage territorial de la Bosnie-Herzégovine. Le président bosniaque, Alija Izetbegovic, avait tenté d'obtenir des deux autres communautés des concessions « minimales » qui lui ont été refusées. Pourtant aucun des belligérants n'a formellement exclu un retour au Palais des nations et, selon les deux médiateurs, le projet de règlement cautionné par la communauté internationale demeure « sur la table ».

Lire nos informations page 6

Le sommaire complet se trouve page 22

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 250 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Europe

Sortir du piège

par Jean-Pierre Chevènement

LA réalité se venge des gouvernements qui la méconnaissent. M. Balladur, prisonnier de la logique de Maastricht, vient d'en faire l'expérience. Il se flattait d'inspirer confiance sur sa bonne mine, oubliant qu'un pays qui compte 3,2 millions de chômeurs recensés, et touchera le cap des 3,5 millions en 1994, ne peut se targuer d'une économie « saine ». Les marchés, plus politiques que les experts, incluent le chômage parmi les « fondamentaux » de l'économie. Ils savent *que l'économie française ne pourra pas être mise en* panne, des années durant, en attendant que l'Allemagne ait mené à bien sa réunification. C'est pourquoi la politique autonome de baisse des taux d'intérêt engagée ce printemps par M. Balladur a *fait* fiasco. En dénationalisant la Banque de France, M. Alphandéry prétendait « envoyer un signal fort » aux marchés financiers internationaux. La réponse a été sans équivoque : l'implosion du système monétaire européen, le 2 août 1993, a sonné le glas de la monnaie unique. Elle oblige à repenser la construction européenne sur des bases neuves.

Hélas, nos gouvernants s'entêtent dans une politique de faux-semblants : M. Balladur proclame que « le cap sera maintenu ». Il refuse de reconnaître la dévaluation du franc et se borne à constater sa « dépréciation ». A sa demande, le chancelier Kohl vient de déclarer que le calendrier de l'union économique et monétaire serait maintenu, *« dès lors que les conditions de celle-ci seront remplies »*. On sait qu'elles ne le seront pas. Bon prince, il accepte qu'on *« rediscute »* le préaccord agricole du GATT, mais pas qu'on le *« renégocie »* avec les Etats-Unis. Le gouvernement de M. Balladur semble se satisfaire de ces « paroles verbales ». Il ne peut cependant méconnaître que la politique française est entièrement à la merci des choix allemands, dans la négociation du GATT comme en matière de taux d'intérêt. La France est prise au piège.

Les fruits amers de *Maastricht*

Reléguant aux oubliettes la *« priorité sociale »* chère à MM. Séguin et Pasqua, le gouvernement de M. Balladur en est réduit à chercher des issues dans la dérégulation du droit du travail ou de la protection sociale, ou des débats fangeux (la constitutionnalisation des accords de Schengen). Il refuse l'autre politique, qui, à travers un argent bon marché et des actions structurelles de relance, obligerait à repenser l'Europe autour d'une véritable initiative européenne de croissance, élargie à la dimension du continent.

M. Balladur récolte les fruits amers de Maastricht. Il apparaît comme le syndic de faillite des politiques économiques menées avec continuité depuis des années par la droite et par la gauche établie. Le traité de Maastricht a méconnu l'événement immense qu'a constitué l'effondrement du communisme (d'où la grave carence de notre diplomatie dans l'affaire yougoslave). Le projet d'union économique et monétaire, qui est le cœur même du traité, s'avère totalement irréaliste. Il n'a prévu ni la crise économique, ni le coût de la réunification allemande, ni la priorité que l'Allemagne donne à celle-ci, de manière compréhensible d'ailleurs, sur d'autres considérations. L'erreur collective de nos prétendues élites, de droite et de gauche, a des racines anciennes : obsédées par la lutte contre l'inflation, elles ont méconnu les besoins de croissance que sa démographie impose à la France. Elles ont sacrifié, à travers une politique d'argent cher, l'industrie à la finance. Bien plus, nos classes dirigeantes n'ont pas voulu voir que l'industrie allemande, pour des raisons structurelles, pouvait beaucoup mieux que la nôtre résister *à la surévaluation objective de* la monnaie.

Mais ces erreurs anciennes sont aujourd'hui redoublées par une illusion politique suicidaire : la droite et la gauche maastrichiennes s'imaginent qu'elles vont empêcher l'Allemagne, à travers le projet de monnaie unique, de transformer sa puissance économique en influence politique. Elles vivent sur le mythe d'une Europe fédérale, désormais ruiné par l'effondrement du communisme et par les nécessités d'un élargissement inéluctable, et d'ailleurs souhaitable, de la construction européenne.

Le président de la République a déclaré récemment (1) : *« Il n'y aura pas de convergence monétaire durable sans une meilleure convergence économique. »* M. Balladur ne tient pas un autre langage. L'un et l'autre se trompent et égarent le pays. Les critères de Maastricht ne seront pas réunis avant longtemps. La monnaie unique à Douze est irréalisable avant des décennies. La France a mis, depuis trop longtemps, sa croissance en berne. Elle s'épuise dans cet exercice de barre fixe. Nos dirigeants ont posé de travers l'équation des rapports franco-allemands. L'Allemagne est maîtresse du calendrier. Elle peut poser ses conditions et faire valoir ses exigences (en Yougoslavie, au GATT, en matière de taux d'intérêt, sur le siège de la future Banque centrale européenne indépendante, et demain sur la renégociation du traité de Maastricht et sur la réforme des institutions européennes). La France devrait comprendre que, même dans l'hypothèse, hautement improbable, d'une Banque centrale indépendante réduite aux pays du « noyau carolingien », son influence en son sein sera nulle... de par le texte même du traité et en raison des nouveaux rapports de force européens.

La droite et la gauche établie méconnaissent la dissymétrie qui existe désormais entre la France et l'Allemagne : moins dans la démographie que dans l'économie et la géopolitique. L'industrie allemande pèse deux fois la nôtre. De même pour l'épargne. Le deutschemark est la deuxième monnaie de réserve mondiale (plus de 20 % des réserves des banques centrales, contre 3 % pour le franc). L'Allemagne, enfin, est au cœur de l'Europe. Nul ne peut le lui reprocher. La Mitteleuropa se reconstitue naturellement dans son orbite. Ce qui est grave, ce n'est pas la force allemande. C'est la faiblesse française.

L'Allemagne a un projet. La France n'en a pas. L'Allemagne joue mondial. La France joue « régional » (en dehors de « l'Europe », elle n'a pas de dessein propre). Elle dépend donc de l'Allemagne beaucoup plus que l'Allemagne ne dépend d'elle. En faisant de l'union économique et monétaire une nouvelle « ligne bleue des Vosges », la France s'est maladivement fixée sur l'Allemagne. Il est temps de sortir du piège. Il faut, dans l'intérêt même d'une coopération franco-allemande nécessaire à l'Europe, que la politique française rompe avec des dogmes asphyxiants et retrouve sa mobilité. Qu'elle réponde à l'intérêt national bien compris ; priorité à la réunification sociale ! Qu'elle réapprenne aussi à jouer mondial. La France a des atouts : son peuple, sa culture et sa langue, la qualité de sa formation, son espace, ses institutions, sa stabilité géopolitique, sa recherche, ses capacités technologiques, *sa tradition mondiale*, son ouverture vers le Sud. Il est temps, enfin, que la France fasse preuve d'imagination pour repenser l'Europe : n'en déplaise aux prophètes du « postnational », l'Europe – la vraie, la grande – n'a pas besoin *que la France se dissolve, bien* au contraire. L'Europe a besoin d'une France forte et consciente d'elle-même.

Réinventer la France

Dans une Europe libérale où la légitimité démocratique des Etats continuerait d'être sapée par l'idéologie postnationale, maquillée aux couleurs de la supranationalité, la nation allemande pourrait survivre, de par sa définition même et son poids spécifique, mais non la nation française. Celle-ci, en effet, est une réalité politique et culturelle et non pas ethnique. Elle existe seulement à travers l'Etat républicain.

En France, comme dans le reste de l'Europe, la question sociale domine aujourd'hui toutes les autres. Elle implique une réponse politique et suppose l'intervention active des citoyens. Parce que la démocratie ne se sépare pas de la *souveraineté nationale, la question* sociale entraîne aussi la question nationale : il faut donc réinventer la France comme projet de citoyenneté. Pour changer de politique et répondre aux défis de notre temps : faire reculer le chômage, intégrer les exclus, *stabiliser l'Europe centrale* et orientale mais aussi la rive sud de la Méditerranée, qui ont également besoin d'une Europe dynamique, inventer un nouveau modèle de développement, résister à la compétition technologique et commerciale des nouveaux pays industriels, et, enfin, équilibrer la puissance américaine. Pour tout cela, la France est nécessaire à l'Europe : au lieu de se mettre à la remorque des idées libérales et monétaristes, la France doit retrouver confiance dans les valeurs de citoyenneté, de laïcité, de service public. Elle a un rôle d'impulsion et d'équilibre à jouer en Europe.

Y a-t-il un espoir que nos « élites » surmontent leur *entêtement à choisir la rente plutôt* que le travail, la finance plutôt que l'industrie, la valorisation du capital plutôt que celle des ressources humaines du pays ? Le RPR, en mettant sous le boisseau la question sociale, ne se donne pas les moyens de poser la question de la France. Le parti se disant socialiste, incapable de poser correctement la question de la nation, se réfugie, une fois encore, dans un bavardage social inconséquent.

Le souffle du général de Gaulle

La vérité est que la France est aujourd'hui une démocratie sans opposition. D'où peut venir la résistance ? Pas de la droite. Il y faudrait non seulement le souffle du général de Gaulle. Il faudrait surtout une base sociale. Les candidats de la droite à l'élection présidentielle sont prisonniers, au-delà de Maastricht, d'un électorat où les rentiers pèsent plus lourd que les productifs. La résistance ne peut venir que du monde du travail, de ceux qui produisent, qui inventent et qui créent. La difficulté est aujourd'hui dans l'écart qui existe entre cette base sociale-là et la gauche établie.

Pour sortir du piège et rompre avec ce théâtre d'ombres, mélange de bavardage démagogique (*« l'Europe sociale »*) et d'impuissance théorisée (*« Il n'y a pas d'autre politique possible »*), il faut, bien sûr, dépasser le clivage de Tours : car il n'y a pas d'issue dans « l'aggiornamento » du Parti socialiste ou du Parti communiste. Il faut relever la gauche avec la France autour de l'idée républicaine. Poser à la fois la question sociale et la question nationale. Montrer ce que nous pouvons faire en France, pour résister au *« Munich social »* et au *« nouvel ordre mondial »*.

C'est ce combat-là que le Mouvement des citoyens entend mener, et d'abord pour faire bouger les esprits (2). Il faut renouveler la donne à gauche pour permettre, au-delà, les larges rassemblements qui seront nécessaires pour arracher le pays au déclin. Nous irons devant le peuple à l'occasion des élections européennes de juin 1994. Nous ne nous cachons pas les difficultés. Mais les turbulences sont à l'horizon. Dans le grand vide de l'espérance, il faut que les citoyens aient un vrai choix. Qu'ils puissent sortir du piège où les a enfermés le consensus de la droite et de la gauche établie. Si nous ne l'entreprenions pas, qui donc le ferait à notre place ?

(1) Interview à *Sud-Ouest* du 15 août 1993.

(2) Le Mouvement des citoyens tiendra son congrès constitutif les 3, 4 et 5 décembre prochain à Saint Egrève (Isère).

► **Jean-Pierre Chevènement est député (app. PS), du Territoire de Belfort et président du Mouvement des citoyens.**

Constitution

Eviter la révision à tout prix

par Maurice Duverger

LA décision du Conseil constitutionnel, qui empêche la promulgation de huit dispositions de la loi Pasqua sur le contrôle de l'immigration, ne *mérite ni l'indignation de la droite* ni l'admiration de la gauche. Les neuf « sages » du Palais-Royal ont correctement rempli leurs fonctions en rappelant aux députés que la souveraineté des élus du peuple est limitée par la Constitution, dans un Etat de droit, et qu'ils sont les interprètes légitimes de celle-ci. Il est incroyable que certains parlementaires ignorent totalement l'évolution de la démocratie au vingtième siècle dans ce domaine.

Pendant longtemps, les Etats-Unis seuls connaissaient un contrôle juridictionnel de la constitutionnalité des lois, depuis l'arrêt de la Cour suprême *« Marbury contre Madison », en 1832*, qui a admis sur cette base le recours devant elle d'un citoyen menacé de se voir appliquer par un tribunal le texte en question. Depuis lors, cette jurisprudence est entrée dans les mœurs. Les arrêts de la Cour sont souvent contestés, mais non la légitimité de la procédure. Elle a franchi l'Atlantique en 1920 grâce à son adoption par l'Irlande.

La même année, l'Autriche et la Tchécoslovaquie ont organisé un contrôle des lois par un tribunal spécial que seules des autorités publiques pouvaient saisir, ce qui correspond à notre Conseil constitutionnel actuel. L'Italie, en 1948, l'Allemagne de l'Ouest en 1949, le Portugal en 1976, l'Espagne en 1978 se sont ralliés à ce second système.

Confusion *de la pensée*

Ainsi, toutes les grandes démocraties modernes ont aujourd'hui un contrôle juridictionnel de la constitutionnalité. Sauf la Grande-Bretagne, qui ne peut le faire puisqu'elle n'a pas de Constitution formelle. Chez nos voisins du continent, le déclenchement de ce contrôle est plus large que chez nous. Il n'est pas réservé aux seules autorités publiques, mais s'ouvre aussi aux citoyens, ce que le Sénat a toujours refusé à Paris. En Allemagne, la Cour constitutionnelle peut être saisie directement par les particuliers. En Italie et en Allemagne, elle l'est par l'intermédiaire du tribunal à l'occasion d'un procès se déroulant devant lui. Au Portugal, si le tribunal refuse de transmettre l'affaire à la Cour constitutionnelle, le justiciable peut alors s'adresser lui-même à celle-ci.

Dans ce domaine, la France a un grand retard de démocratie. Nos partenaires de la Communauté regrettent cette déficience du pays qui a proclamé les droits de l'homme. Que penseraient-ils de lui s'il entreprenait maintenant de paralyser une décision de son Conseil constitutionnel par des manœuvres politiques ?

Car telle serait finalement la signification de la révision de la Constitution envisagée par M. Balladur. Mais il faut reconnaître que le chef du gouvernement se trouve plongé dans l'embarras par le Conseil lui-même, dont la décision des 12-13 août mérite le respect, comme toutes celles qu'il rend, mais non l'admiration, du moins sur un point : en obligeant les préfets à soumettre à l'OFPRA – *qui* traite les demandes d'asile politique – les requêtes des immigrants ayant transité par un autre pays de la Communauté, cette décision semble contredire le traité de Schengen. Celui-ci préconise, en effet, qu'accorder ou refuser l'asile appartient à l'Etat par lequel le demandeur est entré dans la Communauté. Or le traité de Schengen a été déclaré conforme à la Constitution par le Conseil lui-même en juillet 1991, ce qui a permis sa ratification.

Qu'est devenue la précision des textes juridiques en notre langue ? Qu'a pu vouloir le Conseil constitutionnel en déclarant en 1991 un traité conforme à la Constitution et en prescrivant en 1993 des procédures violant le premier pour appliquer la seconde ? La confusion du langage reflète celle de la pensée.

Les explications du Conseil suggèrent la seule interprétation possible : le traité de Schengen exige seulement que le refus ou l'acceptation de la demande d'asile émane des autorités de l'Etat par lequel l'immigrant est entré dans *la Communauté. La décision du* Conseil constitutionnel de 1993 prescrit seulement que l'immigrant arrivant en France peut formuler une autre demande à l'OFPRA.

La loi française pourrait satis*faire à la fois l'article 55 de la* Constitution, décidant que *« les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois »* et les prescriptions du Conseil constitutionnel dans les décisions précitées. Il lui suffirait de décider que la demande de l'intéressé à l'OFPRA a pour objet de vérifier l'existence d'une demande antérieure à l'Etat de transit et la décision de celui-ci. Une coordination permanente entre les divers offices nationaux permettrait une réponse dans les délais exigés.

Procédure malencontreuse

Un aspect un peu oublié de la jurisprudence du Conseil constitutionnel permettrait de mettre à l'abri de sa censure un tel texte de loi en le présentant expressément comme la mise en application du traité de Schengen. En effet, le Conseil a décidé, par une jurisprudence constante, qu'il ne lui *« appartient pas (...) d'examiner la conformité d'une loi aux stipulations d'un traité ou d'un accord international »* (1). Ces explications un peu embarrassées à propos de contradictions précédentes rendent peu probable, par ailleurs, qu'il considère comme inconstitutionnelles des dispositions se tenant à la lettre de ses textes peu compréhensibles de 1991 et 1993.

En tout cas, une révision constitutionnelle doit être évitée à tout prix. D'abord, parce qu'elle serait absurde : pourquoi modifier la Constitution pour permettre l'application du traité de Schengen, puisque celui-ci a été jugé conforme à la Constitution par une décision antérieure du Conseil d'Etat ? Ensuite, parce qu'elle serait considérée par toute l'Europe comme une manœuvre pour annuler une décision juridictionnelle par un vote parlementaire ou un référendum populaire, en violation de l'Etat de droit.

(1) Décision du 15 janvier 1975, *confirmée par celle du 20 juillet 1977* notamment.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :

Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :

Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi,
Bertrand Le Gendre, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :

Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

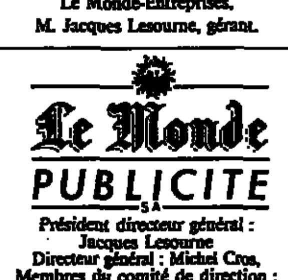
Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437

ISSN : 0395-2037

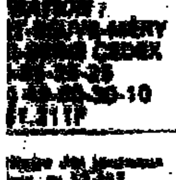
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33



Constitution

Eviter la révision à tout prix

par Maurice Duverger



Les pourparlers de paix israélo-arabes

L'OLP et Israël continuent de négocier secrètement une déclaration de reconnaissance mutuelle. De retour d'une visite, mercredi 1er septembre, à Jérusalem, le ministre égyptien des affaires étrangères, Amr Moussa, aurait ramené une nouvelle version de cette déclaration de reconnaissance que les dirigeants de la centrale palestinienne seraient en train d'étudier à Tunis. Alors que des discussions de fond ont lieu ailleurs, la deuxième réunion de la onzième session des pourparlers de paix israélo-arabes, mercredi, à Washington, a été tout aussi formelle que la première.

Quant à l'accord de principe sur l'autonomie des territoires occupés avec comme point d'application « Gaza-Jéricho, d'abord », il sera signé *« la semaine prochaine, à Washington »*, a assuré le chef de la diplomatie israélienne. Shimon Pérès, qui devait se rendre, jeudi, à Bruxelles, pour discuter avec les responsables de la Communauté européenne du volet financier de cet accord, a souligné que la signature de celui-ci *« n'est pas liée à une reconnaissance préalable de l'OLP, comme les Palestiniens s'y sont formellement engagés »*.

Pour rassurer les siens, Yasser Arafat, qui a convoqué jeudi à Tunis le comité central du Fath, la principale composante de l'OLP, a précisé, dans différentes interventions, que *« l'OLP, qui appartient au peuple palestinien, ne va pas se dissoudre »*, que l'Etat palestinien *« est plus proche qu'on le pense »*, que Jérusalem constitue *« une ligne rouge non seulement pour les Palestiniens, mais aussi pour les musulmans, les chrétiens et les Arabes »*.

Les pays voisins d'Israël semblent, eux aussi, peu rassurés par la signature d'un accord séparé. Dans un entretien accordé, jeudi, à la télévision jordanienne, le roi Hussein indique que son pays *« n'acceptera pas l'imposition d'un accord qui nous serait imposé sans notre participation »*.

L'accord de principe sur l'autonomie des territoires occupés est *« de l'intérêt de tous, y compris des Palestiniens »* et constitue une *« occasion d'ouverture »* vers un règlement global au Proche-Orient, a déclaré, mercredi, à Genève, Andreï Kozyrev, le chef de la diplomatie russe. Quant au secrétaire général des Nations unies, il a indiqué, le même jour, dans une déclaration officielle, que, *« une fois l'accord signé et si les deux parties le demandent »*, il *« envisage une présence internationale »* dans la mise en œuvre du plan de paix.

Boutros Boutros-Ghali a, d'autre part, estimé, dans un entretien accordé au quotidien italien *La Repubblica*, que l'on accordait trop d'importance aux menaces de sabotage du processus de paix par les extrémistes musulmans, qualifiant ces derniers de marginaux, *« comme l'ont été les Brigades rouges, la « bande à Baader, » l'ETA, l'IRA et le Sentier lumineux... »*.

Jérusalem attend des précisions de l'OLP

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Israël et l'OLP continuent activement leurs négociations en vue d'une reconnaissance mutuelle. Le chef de la diplomatie égyptienne, Amr Moussa, qui a passé la journée du mercredi 1er septembre, à Jérusalem en compagnie du premier ministre, Itzhak Rabin, et de son homologue, Shimon Pérès, est reparti au Caire, porteur, selon plusieurs sources concordantes, d'un projet modifié sur cette question capitale.

Au cours d'une conférence de presse en présence de son hôte égyptien, M. Pérès a fourni un certain nombre de précisions sur *« ce qu'attend Israël de l'OLP »* à ce propos. *« La charte nationale palestinienne comporte trente-trois articles*, a-t-il dit. *La majorité d'entre eux appellent directement ou indirectement à la destruction d'Israël. Nous attendons de l'OLP qu'elle s'engage clairement à les invalider. Nous attendons en deuxième lieu un engagement de renoncement total à la violence (...), ainsi que la dénonciation immédiate du terrorisme comme moyen de résoudre les conflits (...) nous attendons en troisième lieu une proclamation claire et forte du droit d'Israël à exister dans la paix et la sécurité. Enfin, nous attendons du plénum de l'OLP qu'il adopte les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations unies* [lesquelles fixent le principe de l'échange « de » ou « des » territoires occupés contre la paix] *comme base de négociations »*.

« Si nous parvenons, dans les prochains jours, à un accord sur ces changements de nature de l'OLP, a ajouté le ministre, *alors nous pourrons annoncer* (la reconnaissance mutuelle) ». De source palestinienne, on soulignait que cela est toujours en cours de discussion. *« Tout cela pourrait prendre du temps »*, a déclaré, sur RMC-Proche-Orient, Mahmoud Abbas (Abou Mazen), l'homme qui a négocié au nom d'Arafat, précisant qu'il existe de *« fortes indications que les Etats-Unis vont, eux aussi, reprendre leur dialogue officiel avec l'OLP dès la signature de la reconnaissance mutuelle avec Israël »*.

En tout état de cause, a précisé M. Pérès, *« il n'y a pas de lien »* entre cette question et celle de la déclaration de principe sur l'autonomie de « Gaza et Jéricho d'abord ». Ce document (publié dans *le Monde* du 2 septembre), *« est prêt à être signé cet après-midi ou demain »*, a ajouté le ministre, laissant entendre que la discussion sur ce point est désormais close : *« Dès que la déclaration de principe sera signée, nous établirons un comité conjoint pour traiter des questions en suspens concernant l'autonomie de Gaza et de Jéricho. »* Le délai de négociation sur ces *« détails de mise en œuvre »* est fixé, dans la déclaration de principe, *« à deux mois »*, un délai supplémentaire de quatre mois étant prévu pour appliquer cet accord.

Au total, a conclu Shimon Pérès, *« nous nous sommes donné neuf mois pour essayer de parvenir à un accord concernant les modalités de l'élection du conseil de l'autonomie »*. Une divergence parmi d'autres : tandis que l'OLP estime que l'accord intérimaire va permettre à huit cent mille Palestiniens, réfugiés dans les pays arabes voisins depuis la guerre de six jours, au mois de juin 1967, de rentrer en Cisjordanie, *via* Jéricho, Israël estime que ce nombre ne devrait pas dépasser deux cent mille.

Querelles d'interprétation

Problèmes d'interprétation, divergences de fond, l'accord d'Oslo, avant même sa ratification à Washington, provoque déjà de singulières querelles, entre Israéliens et Palestiniens d'une part, entre Israéliens et... Israéliens d'autre part, entre Palestiniens et... Palestiniens en troisième lieu. Pour le moment, marginales et comme suspendues dans le temps en attendant la ratification des accords, ces querelles pourraient rapidement dégénérer.

Une illustration de ce qui pourrait se produire à plus grande échelle si les deux protagonistes ne se mettent pas rapidement d'accord sur le fond a eu lieu mercredi à Gaza. Réunis dans le camp de Chatti par des organisations proches de l'OLP pour apporter leur soutien à Yasser Arafat et à sa diplomatie, environ trois mille Palestiniens se sont vu attaquer à coups de pierres et de chaînes par un groupe de deux cents ou trois cents militants du mouvement islamiste Hamas. Les drapeaux de l'OLP ont été arrachés, le matériel audiophonique détruit, une vingtaine de personnes ont été blessées et autant de véhicules endommagés. La bataille rangée ainsi que la réunion elle-même ont pris fin à l'arrivée d'une patrouille militaire israélienne.

Bien que les « sondages » publiés par les journaux proches de l'OLP donnent tous une grande majorité en faveur de la politique de Yasser Arafat, de multiples réunions d'explication, coordonnées dans l'ensemble des territoires occupés par Fayçal Husseini, numéro un de l'OLP dit de l'intérieur, ont eu lieu un peu partout et sans incident.

A l'université An-Najah, près de Naplouse, environ trois mille personnes, en majorité des étudiants proches des thèses de la centrale palestinienne et sympathisants du Fath, se sont réunies, mercredi, sur le campus pavoisé aux couleurs nationales palestiniennes. Après plusieurs discours et le chant de l'hymne national – *Biladi, Biladi* (mon pays), – les participants ont fait silence pour écouter « le président » de l'OLP en personne s'adresser à eux par téléphone amplifié.

L'accord conclu avec Israël *« nous donne ce qu'il était possible d'obtenir et pas ce que nous voulions, à savoir un Etat souverain avec El Quods »* (la Sainte, c'est-à-dire Jérusalem), a confessé Yasser Arafat. Mais, à ses yeux, cela ne veut pas dire que *« cet objectif est encore loin. Nous en sommes proches au contraire (...). La route est ardue, mais nous savons que le peuple est capable de subir des sacrifices pour la cause (...). Courage et patience, nous sommes sur la bonne voie »*.

PATRICE CLAUDE

Incertitudes et divergences parmi les Palestiniens

Reflet des divergences sur l'accord de principe israélo-palestinien conclu à Oslo, une grande incertitude règne parmi les Palestiniens de Tunis sur la suite immédiate à lui donner, les modalités de la reconnaissance mutuelle entre Israël et l'OLP divisant partisans et adversaires de cet accord. Pour les premiers, les exigences de l'Etat juif, rappelées, mercredi, par le chef de la diplomatie israélienne, Shimon Pérès (voir l'article de Patrice Claude), ne vont pas au-delà des déclarations déjà faites par Yasser Arafat en 1988, lors de l'ouverture du dialogue entre les Etats-Unis et la centrale palestinienne. Ce qui, à les en croire, n'oblige donc pas à consulter les instances de l'OLP. Pour les opposants, au contraire, M. Arafat ne peut de lui-même abolir des articles de la charte de l'OLP. Il doit donc convoquer au minimum le comité exécutif pour avaliser une telle déclaration.

Haut responsable de la centrale palestinienne, qui a participé aux négociations d'Oslo, Mahmoud Habbas (Abou Mazen) a estimé que la déclaration de reconnaissance *« pourrait prendre quelque temps »* alors que certains annonçaient celle-ci comme *« imminente »*, assurant que M. Arafat voulait aller vite pour ne pas donner aux opposants trop de temps pour s'organiser. Les incidents qui ont opposé, à Gaza, des militants de l'OLP à ceux du mouvement islamiste Hamas ont inquiété ici, et, nous a affirmé un dirigeant palestinien, *« il faut engager au plus vite la dynamique de la paix, sinon nous courons à la catastrophe »*. En tout cas, l'OLP [illegible] partager le point de vue de M. Pérès selon lequel il n'existe pas de lien entre la signature de l'accord et la reconnaissance mutuelle. Au contraire, dit-on à Tunis, *« l'acceptation formelle par la partie palestinienne de la déclaration de principe conclue à Oslo, est liée à la reconnaissance mutuelle »*. Le scénario pourrait donc aboutir, une fois celle-ci acquise, à la convocation du comité exécutif de l'OLP pour avaliser le texte avant sa signature à Washington.

C'est en effet, dit-on, l'OLP en tant que telle qui va signer ce texte. Elle doit donc au préalable être reconnue. Si tout se déroule bien, le document devrait être signé, à *Washington*, par les ministres des affaires étrangères des deux parties, Shimon Pérès et Farouk Kaddoumi. Cette cérémonie étant placée, selon Abou Mazen, sous l'égide des Etats-Unis et de la Russie, co-parrain du processus de paix, et en présence des Nations unies et des autres parties arabes. *« L'accord doit être international et non pas bilatéral entre nous et les Israéliens »*, a-t-il affirmé.

La mention des autres parties arabes vise sans aucun doute à tenter de désamorcer l'hostilité grandissante à Amman, Damas et Beyrouth contre un accord conclu sans aucune consultation préalable. La rancœur des partenaires arabes commence à inquiéter la centrale palestinienne, et en particulier celle du roi Hussein de Jordanie, dont le concours sera, d'une manière ou d'une autre, indispensable. L'affirmation du roi comme quoi *« la Jordanie n'acceptera pas qu'on lui impose un accord auquel elle n'a pas été partie prenante »* a réveillé quelques inquiétudes à Tunis, où l'on compte toutefois sur l'appui américain à l'accord de principe pour convaincre de son bien-fondé le souverain hachémite.

Dans un entretien accordé à *RMC-Moyen-Orient*, Yasser Arafat a tenté de minimiser la portée de l'accord de principe. *« Nous allons signer une déclaration de principe qui porte sur un désengagement à Gaza et Jéricho, c'est-à-dire un retrait israélien qui constitue le premier pas vers un régime d'autonomie palestinien*, a-t-il déclaré. *Il s'agit d'un désengagement comparable au désengagement égyptien et syrien en 1974. »*

« Le règlement définitif ne commencera à être discuté qu'à la troisième année de l'autonomie », a-t-il conclu, signifiant par là que les parties arabes n'avaient pas de raisons de s'inquiéter outre mesure. Le chef de l'OLP, qui a annoncé qu'il allait continuer sa tournée d'explication dans les capitales arabes – il s'est rendu, mercredi, au Maroc – a toutefois indiqué qu'il avait dû reporter une visite prévue à Damas à la demande des dirigeants syriens.

Demande de référendum

Dans ce même entretien, le chef de l'OLP a précisé que *« l'OLP ne va pas se dissoudre »*. Le sort futur de la centrale palestinienne, au cœur des inquiétudes d'un grand nombre de Palestiniens, a, en effet, provoqué une violente polémique à Tunis entre deux proches de M. Arafat, Bassam Abou Charif et Yasser Abed Rabo. Répondant au premier qui avait estimé, mardi, que *« l'OLP est un pont, non une destination. Si nous construisons un Etat indépendant, nous n'aurons plus besoin de l'OLP »*, le second a répliqué : *« L'OLP est la seule institution qui demeurera et se perpétuera pour le peuple palestinien. C'est elle qui signera l'accord et qui l'appliquera. Les propos d'Abou Charif sont absurdes et traduisent une ignorance totale des décisions de l'OLP. »*

La mise au point de Yasser Arafat, comme la réponse d'Abed Rabo, semblent à mettre sur le compte de la volonté de rassurer la grande majorité des Palestiniens de la diaspora et de faire taire les nombreuses critiques à ce sujet, tant il est vrai que la centrale palestinienne ne pourra se perpétuer en l'état, une fois mis en place un gouvernement transitoire.

En annonçant crûment la disparition à terme de l'OLP, sujet encore tabou, M. Abou Charif n'est pas seul. Mahmoud Darwiche est allé plus loin lors de l'explication de sa démission devant le comité exécutif de l'OLP, affirmant que *« l'OLP était finie et que son seul rôle demeurait de signer l'accord avec Israël »*. M. Darwiche avait adjuré ses pairs d'imaginer ce qui devait venir après. Autre chef historique de la centrale palestinienne, Khaled Al-Hassan a affirmé, dans une déclaration faite au *Middle-East Mirror*, que *« l'OLP perdrait sa raison d'être »* en signant cet accord et a appelé M. Arafat à soumettre le texte à un référendum.

Si cette perspective n'est pas à l'ordre du jour, il n'en reste pas moins que, pour le moment, le texte de l'accord, intouchable selon M. Pérès, n'a pas été discuté au sein du comité exécutif de l'OLP. Plusieurs de ses membres, que nous avons pu contacter, s'irritent de la précipitation des événements alors qu'ils estiment que la première chose à faire est pour M. Arafat de leur soumettre ce texte. Le chef de l'OLP a convoqué, jeudi, le conseil central du Fatah, sa propre organisation et la plus représentative au sein de l'OLP. De son côté, l'opposition ne désarme pas.

Le FDLP de Nayef Hawathmeh et le FPLP de Georges Habache, réunis à Amman, envisageraient, selon l'évolution de la situation, une démission collective de toutes les instances de l'OLP. A Tunis, le FLPP de Samir Ghosché réclame, pour sa part, *« une réunion urgente »* de la direction palestinienne, soulignant que *« l'accord n'a pas été mentionné devant la direction, ni lors du dernier comité exécutif, ni au cours de la réunion commune avec la délégation palestinienne »* en route pour Washington.

FRANÇOISE CHIPAUX

Dans une ferme du sud de la Norvège

La Norvège a occupé une place de choix dans le rapprochement entre Israël et les Palestiniens. Depuis le début de l'année, indique-t-on au ministère des affaires étrangères à Oslo, des hauts fonctionnaires des deux parties se sont réunis au moins quatorze fois dans le royaume. A leur arrivée dans la capitale, les délégations logeaient à l'hôtel Plaza, puis se rendaient, souvent, dans la ferme privée du chef de la diplomatie norvégienne, Johan Jörgen Holst, située à Borregaard, près de Sarpsborg, dans le sud du pays, à l'écart des regards indiscrets. Ce sont les Israéliens et la centrale palestinienne qui, selon lui, avaient demandé, fin 1992, les bons offices de la Norvège pour accueillir ces discussions.

L'accord « Gaza-Jericho d'abord », avalisé, lundi soir 30 août, par le gouvernement israélien, s'est précisé au fil des discussions qui ont débuté en janvier et se sont conclues, selon M. Holst, le 20 août, lors de la visite officielle de Shimon Pérès à Oslo. Le ministre norvégien des affaires étrangères avait rencontré Yasser Arafat, en juillet dernier à Tunis, mais il a précisé que le chef de l'OLP n'avait jamais participé personnellement aux réunions secrètes.

Nuances sémantiques

Certains points du texte de l'accord de principe sur l'autonomie des territoires occupés, tels qu'ils figurent dans le quotidien israélien *Yedioth Aharonot*, ont été *« mal formulés ou mal traduits »*, indique-t-on, à Tunis, de source palestinienne. Publié en hébreu, le texte parle *« des Palestiniens »* alors que la version officielle en anglais fait référence au *« peuple palestinien »* (*« palestinian people »*), une expression à laquelle tient l'OLP et refuse de souscrire l'Etat juif (1).

Autre précision sémantique, apportée par Abou Mazen, un des négociateurs de cet accord de principe : celui-ci n'est pas simplement *« basé »* sur la résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui prévoit l'échange de – ou des – territoires occupés contre la paix, *« il en est une application »*.

F. C.

(1) Des linguistes britanniques, qui ont étudié le texte à la loupe, soulignent que la traduction de *« palestinian people »* par *« les Palestiniens »* est plus appropriée. Ils font valoir que l'expression en cause est constamment introduite par une minuscule et toujours suivie d'un verbe au pluriel, comme si l'on disait *« les gens de Palestine »*.

PROCHE-ORIENT

Les pourparlers de paix israélo-arabes

A Washington, la longue attente des délégations

WASHINGTON

de notre envoyée spéciale

N'étaient l'humour dont ils font preuve et la franchise de leurs propos, il y aurait quelque chose de pathétique dans la situation des délégués palestiniens aux négociations bilatérales de Washington, tant ils sont «hors du coup», ignorants du développement des pourparlers de fond qui ont lieu entre Israël et l'OLP. *«Que voulez-vous que l'on vous dise quand les choses se passent ailleurs?»*, s'est exclamé Saëb Erakat à l'adresse des journalistes, mercredi 1er septembre, à l'issue de la deuxième réunion de travail de cette onzième session des négociations de paix israélo-arabes.

Ainsi, tout était dit, et le silence du chef de la délégation, Haïdar Abdel Chafi, comme celui de son vis-à-vis israélien Eytan Bentzur, ne pouvait plus faire illusion. Certains délégués avouaient même, sans en rougir, qu'ils ne savaient pas trop comment leur porte-parole, Hanane Achraoui, avait appris, dans la matinée, que la reconnaissance mutuelle entre l'OLP et l'Etat juif était imminente, qu'elle pourrait intervenir dans la journée. Et d'avouer qu'elle-même et ses collègues avaient pris connaissance du texte intégral du projet d'accord sur une déclaration de principe israélo-palestinienne en même temps que les journalistes.

Comme la veille, la rencontre israélo-palestinienne de mercredi n'a pas été une véritable réunion de travail, mais plutôt un échange d'impressions sur le projet d'accord. Et si plusieurs délégués palestiniens ont estimé que c'était un premier pas, même si, à leurs yeux, il ne répond pas à toutes les aspirations des Palestiniens, M. Abdel Chafi, pour sa part, l'a jugé irrecevable et a affirmé qu'en ce qui le concerne, il ne le signerait pas.

Du côté israélien, c'est à peu près la même impression de flou qui se dégage. *«Il faudra encore mettre au point quelques détails avant la reconnaissance mutuelle»*, déclarait la porte-parole de la délégation, Ruth Yaron, pour se raviser aussitôt : *«On peut bien sûr se tromper et apprendre le contraire demain.»* Itamar Rabinovitch, ambassadeur d'Israël à Washington et chef de la délégation de son pays aux négociations avec la Syrie, a même opté pour l'autodérision : *«Je sais bien qu'après ce qui s'est passé, vous aurez du mal à me croire, mais je démens avec assurance que des contacts secrets se déroulent avec la Syrie parallèlement aux pourparlers de Washington.»*

Quatre paragraphes en cinq sessions

En réalité, à Washington, tout le monde attend l'issue des négociations israélo-palestiniennes qui ne sont plus secrètes. Pour la énième fois, Israéliens et Syriens ont examiné les quatre premiers paragraphes du document de travail sur lequel ils travaillent depuis cinq sessions déjà. Et pour la énième fois, M. Rabinovitch et son vis-à-vis syrien, Moaffaq El Allaf, ont indiqué qu'ils espéraient passer, le plus rapidement possible, à l'examen du cinquième paragraphe, qui fait problème : il est relatif à l'évacuation par Israël du plateau du Golan et à l'acception du mot paix.

MOUNA NAÏM

Michel Rocard salue un «pas en avant considérable»

Michel Rocard, président de la direction nationale du Parti socialiste, a déclaré, mercredi 1er septembre, après la réunion du bureau exécutif du PS, que l'accord en discussion entre Israël et l'OLP *«représente un pas en avant considérable»*, mais il a souligné que *«bien des dangers demeurent»*. *«Il est nécessaire que tous les Français expriment de la même manière leurs encouragements et leurs souhaits que le processus ne soit pas entravé par des violences irresponsables»*, a ajouté M. Rocard. Dans un communiqué, le bureau exécutif qualifie l'accord d'*«événement historique»*.

Dans les milieux associatifs, la satisfaction semble également de mise. Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) *«se réjouit de* [cette] *avancée historique»*. Il souligne que, *«quelles que soient les péripéties qui peuvent encore entraver la solution du problème, quelque chose d'essentiel est survenu : les adversaires se parlent et le dialogue est engagé entre l'Etat d'Israël et l'OLP»*. L'Appel des Cent *«salue»* l'événement *«sans ignorer que pour être vraie la paix aura d'autres obstacles importants à franchir»*.

Jacques Barrot, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, centriste, a déclaré que *«la dynamique de la paix et de l'espoir s'est mise en marche»*, en s'appuyant *«sur un projet sérieux»*. *«A la France d'entraîner les Européens dans un soutien sans faille de cette démarche nouvelle»*, conclut M. Barrot. Didier Bariani, député (UDF) de Paris, président du groupe parlementaire d'Amitié France-Israël, estime que *«cet accord suscite l'espérance dans un processus de paix et de dialogue qu'il s'agit de rendre irréversible»*.

L'embryon d'un marché commun

«L'accord va entraîner une poussée économique sans précédent pour les Palestiniens et les Israéliens.» Le quotidien *Yedioth Aharonot* n'est pas le seul journal en Israël à parier sur les conséquences économiques d'un accord de paix. *«Nous allons pouvoir vivre avec une meilleure économie»*, assure le ministre des finances de l'Etat juif, Abraham Shohat, tandis que le gouverneur de la Banque centrale, Jacob Frenkel, jure que *«tout accord de paix et toute stabilité offriront beaucoup à l'économie israélienne»*. En grimpant fortement, depuis le début de la semaine, la Bourse de Tel-Aviv a, d'une certaine manière, anticipé le pronostic.

Diminution du budget de la défense, accroissement de l'aide internationale et des investissements étrangers : les dividendes de la paix vont sans doute donner un coup de fouet à une économie israélienne déjà en forte croissance (près de 6 % en 1992). En revanche, l'impact à court et à moyen terme s'annonce limité pour les Palestiniens de la bande de Gaza et de la zone de Jéricho – ceux qui seront immédiatement concernés par l'accord d'autonomie – tant la situation économique de ces territoires occupés est dégradée (manque de terrain et d'infrastructures, absence d'une administration efficace).

De maigres ressources naturelles

En 1991, le revenu par tête des 1,7 million d'habitants recensés à Gaza et en Cisjordanie représentait moins de 20 % de celui d'un Israélien. Et, dans l'étroite bande de Gaza, où s'entassent quelque 800 000 Palestiniens, il ne dépassait pas 800 dollars (4 600 francs), un chiffre voisin de celui du Bangladesh. Depuis la guerre du Golfe, le tarissement de l'aide financière venue des pétromonarchies du Golfe et le renvoi de dizaines de milliers de travailleurs palestiniens n'ont fait qu'aggraver la situation.

Tout semble s'être ligué pour empêcher l'émergence d'une économie palestinienne prospère. L'histoire tout d'abord. De la domination ottomane à l'occupation britannique, de la souveraineté jordanienne à la tutelle exercée par l'Egypte, *«les Palestiniens ont toujours été considérés comme une simple annexe d'un pôle économique situé ailleurs»*, note un diplomate.

Les ressources naturelles sont maigres. Si les carrières de Cisjordanie fournissent une pierre de taille de bonne qualité, appréciée jusque dans les pétromonarchies du Golfe, la principale richesse des territoires occupés demeure l'agriculture et la possibilité, dans la vallée du Jourdain, de pratiquer des cultures de contre-saison. A elle seule, l'agriculture représente le quart de l'activité économique, fournit plus de la moitié des exportations, et emploie un actif sur quatre.

L'industrie, en revanche, est quasi inexistante. D'où un taux de chômage très élevé. A Gaza, il touchait près de la moitié de la population active, selon des économistes palestiniens, avant que le «bouclage» des territoires occupés, décidé, il y a cinq mois, par le gouvernement israélien, ne vienne encore aggraver la situation.



Autre obstacle au développement : la politique de l'Etat juif. Pendant près d'un quart de siècle, Tel-Aviv n'a eu de cesse d'accroître la dépendance économique des territoires occupés a son égard. Explosion de la main-d'œuvre palestinienne, employée en Israël (21 000 personnes en 1970, 210 000 en 1990) ; libre accès au marché palestinien pour les produits *«made in Israel»* tandis que les barrières n'ont fait que se multiplier en sens inverse ; fiscalité sur mesure pour décourager les investissements palestiniens : les signes de la «vassalisation» ne manquent pas même si, depuis deux ans, une inflexion était perceptible.

Si l'économie d'Israël est indépendante des territoires occupés (l'Etat juif en tire moins de 3 % de son PNB), l'inverse n'est pas vrai. Près d'un tiers de l'économie des territoires occupés repose sur le bon vouloir de la puissance occupante. Dans ces conditions, la future entité palestinienne est condamnée à maintenir des liens très étroits avec son voisin.

Un nouveau «plan Marshall»

Le projet d'accord israélo-palestinien en tient compte. Il prévoit, dans son article XI, la mise en place d'un *«comité de coopération économique»* mixte pour *«développer et mettre en œuvre en commun»* des programmes dans tous les secteurs-clés de l'économie d'un pays moderne : l'eau, l'énergie, les transports et les télécommunications, le commerce, la communication. Sont ainsi envisagés, entre autres projets, une exploitation israélo-palestinienne des ressources pétrolières et gazières *«dans la bande de Gaza et dans le Neguev»*, la création d'une *«banque de développement palestinienne»*, l'établissement *«d'un port de la zone de Gaza»* et, dans la même région ainsi qu'en Israël, de *«zones franches»* avec un accès mutuel garanti...

Au-delà de cette coopération bilatérale dans des secteurs strictement définis, le projet d'accord israélo-palestinien préconise la mise en place *«d'un programme de développement pour la région»* qui serait porté sur les fonts baptismaux par le G 7 (le groupe des sept pays les plus industrialisés), *«les membres de l'OCDE, les Etats arabes de la région et les institutions régionales arabes, ainsi que le secteur privé»*.

Réhabilitation des logements dans les territoires occupés, création d'usines de dessalement de l'eau de mer, construction d'un canal reliant la Méditerranée à la mer Morte : les projets évoqués dans ce nouveau *«plan Marshall»* ne manquent pas. Mais pas un mot sur leur financement qui s'annonce pourtant coûteux. Une étude de la Banque mondiale chiffrait les besoins à un milliard de dollars (près de 6 milliards de francs) sur cinq années.

De l'avis de nombreux experts, c'est une somme nettement supérieure qu'il faudra trouver, notamment du côté des pétromonarchies du Golfe. Mais, en cette période de bas prix du pétrole, il y a fort à parier que tant l'Arabie saoudite, confrontée à un déficit budgétaire chronique, que le Koweït, en pleine reconstruction, se feront tirer l'oreille pour aider les Palestiniens.

Les projets de développement de la région peuvent être vagues, leur financement n'être pas assuré, il n'empêche : l'embryon d'un marché commun associant Israël, la future entité palestinienne et, partenaire incontournable, la Jordanie, est contenu en filigrane dans le projet d'accord. Il faut sans doute y voir la «patte» de Shimon Pérès, ardent partisan d'une telle politique. Il y a tout juste un an, en effet, en visite officielle à Paris, le ministre israélien des affaires étrangères avait évoqué la création d'une banque de développement du Proche-Orient, associant Israël à des pays tels que l'Egypte, l'Arabie saoudite et la Jordanie. Or le projet est inscrit noir sur blanc dans le protocole d'accord entre Israël et l'OLP.

Les rêves du dirigeant israélien vont, en réalité, bien au-delà. Dans un entretien accordé à *l'Expansion*, au mois d'octobre 1991, il recommandait de *«suivre l'exemple de la CEE»* et de *«créer graduellement un marché commun»* au Proche-Orient. Résumant sa pensée en une formule, M. Pérès, à l'époque président du Parti travailliste, lançait : *«Avec le pétrole saoudien, la main d'œuvre égyptienne, l'eau turque et les cerveaux israéliens, le Moyen-Orient devrait décoller.»*

Et le dirigeant juif de conclure : *«Les pays arabes seraient gagnants, car l'élévation du niveau de vie de leur population constitue l'unique barrage à la montée du fondamentalisme musulman, qui se nourrit de frustrations sociales et menace de déstabiliser l'ensemble des régimes en place.»*

JEAN-PIERRE TUQUOI

Faiseurs de paix

Suite de la première page

Annonçant la naissance d'une *«nouvelle Afrique du Sud»*, le 2 février 1990, devant le Parlement, le président Frederik De Klerk convenait qu'*«il est temps de rompre le cercle de la violence et d'avancer vers la paix et la réconciliation»*.

«Tout s'écoule et rien ne subsiste», disait Héraclite d'Ephèse, le philosophe grec. En d'autres termes, le monde change à vive allure. Question d'intelligence et de charisme que de le comprendre et de le faire comprendre? Pas seulement, pas forcément.

De guerre lasse

Il aura, en tout cas, fallu plus de quarante ans pour que le fil du dialogue finisse par se nouer entre Israéliens et Palestiniens, autant pour que, du côté de Pretoria, soit entrepris, par le pouvoir blanc, le démantèlement de l'apartheid, huit ans pour que l'Algérie obtienne, par les armes, la maîtrise de son propre destin. D'interminables *«années de braise»* pour qu'ici et là les *«terroristes»* passent du statut d'*«interlocuteurs valables»* à celui de *«partenaires»*. Au prix de morts innombrables, de violences inouïes.

Que de parades les uns et les autres ont vainement imaginées pour tenter de retarder, voire de détourner, le cours des choses! De l'emploi de la manière forte, pour réduire l'adversaire à néant, jusqu'à des formules de compromis faussement séduisantes comme *«la paix des braves»* lorsque la guerre, *«sale et imbécile»*, paraissait sans issue. En passant par l'usage de tactiques dérisoires pour diviser l'ennemi, la présentation de plans de partition et la mise en avant de solutions économiques sans portée pour étancher une soif inextinguible de justice et de dignité.

Et puis, de guerre lasse, parce que, sur le terrain, le rapport de forces le permettait, que l'environnement international s'y prêtait – l'effondrement du bloc soviétique aidant, – une soudaine audace s'est emparée d'hommes d'Etat plus pragmatiques que visionnaires, *a priori* mal préparés à jouer les témoins éclairés de leur temps, les faiseurs de paix. Nécessité oblige, ce rôle de composition les a conduits, aux postes de responsabilité qui étaient – ou qui sont – les leurs, à rompre brutalement avec le passé et à engager, coûte que coûte, leur pays sur des chemins mal balisés mais tout de même moins aventureux.

Du moins, pour ménager l'avenir, se sont-ils employés – ou s'emploient-ils – à négocier des garanties, à prévoir des transitions. L'expérience prouve que ces digues, tardivement et hâtivement montées, ont du mal à résister aux pressions et aux fureurs de l'Histoire. Que reste-t-il, en effet, des accords d'Evian qui ont scellé l'indépendance de l'Algérie, de cette *«Algérie fédérale»*, vivant *«en union étroite»* avec la France, que le général de Gaulle appelait de ses vœux? A l'évidence, pas grand-chose.

Lorsque l'Histoire prend, trop vite ou parfois à contre-cœur, un cours nouveau, elle suscite inévitablement des surenchères et provoque des drames et des violences. Chaque camp doit alors arbitrer entre ses «colombes» et ses «faucons», les uns et les autres, pour des raisons différentes, criant à *«la conspiration et à la trahison»*, appelant au *«soulèvement»*, déclarant *«la patrie en danger»*. Qu'il s'agisse, en son temps, de l'OAS en Algérie, aujourd'hui de la droite afrikaner et des organisations extrémistes noires en Afrique du Sud, tout comme de certains partis religieux ou ultra-sionistes en Israël et des mouvements fondamentalistes musulmans dans les territoires occupés.

Délicates transitions

L'histoire de l'Algérie montre ainsi qu'un juste combat trop chèrement gagné – entre 500 000 et 1 million de morts – ne s'efface pas facilement de la mémoire collective, ne débouche pas automatiquement sur des lendemains qui chantent. Cette *«nouvelle Algérie»* paye dans le sang, aujourd'hui encore, après trente et un ans de mauvais choix – parti unique et socialisme, – le prix d'une indépendance mal assumée.

Et que dire de la *«nouvelle Afrique du Sud»* en proie, depuis trois bonnes années, à des violences sans nom, et que d'aucuns s'ingénient à rendre ingouvernable. Des violences que ni Frederik De Klerk ni Nelson Mandela, le président du Congrès national africain (ANC), n'ont réussi à contenir alors que les premières élections libres – selon le principe «un homme, une voix» – sont annoncées pour le 27 avril 1994. Triste bilan de ces *«années de transition»* : plus de dix mille morts et des centaines de milliers de déplacés et de sans-abri...

La probable signature d'un accord de principe sur l'autonomie des territoires occupés par Israël et celle d'un accord de reconnaissance mutuelle entre l'Etat juif et l'OLP ne garantissent pas, à coup sûr et sans délai, le rétablissement de la concorde au Proche-Orient. *«Aujourd'hui, les horizons de la paix sont ouverts»*, vient de lancer M. Rabin, avec quelque solennité. Il n'empêche qu'il faudra bien davantage qu'un simple lever de rideau sur ces horizons-là pour briser des tabous, réconcilier des hommes et des femmes qui se sont à la fois ignorés et combattus pendant près d'un demi-siècle.

Même si une «dynamique de paix» se met résolument en marche, de mauvaises habitudes persisteront vraisemblablement. Samedi dernier, à Beyrouth, un journaliste de la télévision du mouvement intégriste pro-iranien Hezbollah – opposé au processus de paix – a vivement pris à partie le chef de la diplomatie libanaise. Farès Boueiz avait commis la faute presque impardonnable de donner du *«Monsieur»* à Shimon Pérès, son homologue israélien, l'homme des contacts secrets avec l'OLP...

JACQUES DE BARRIN

EUROPE

En raison de divergences sur le partage territorial du pays

Nouvel échec des négociations de Genève sur la Bosnie-Herzégovine

La phase actuelle des négociations de paix sur la Bosnie-Herzégovine a échoué, mercredi 1er septembre, à Genève, où les médiateurs de l'ONU et de la CEE ont averti que ce pays risquait maintenant de connaître une intensification de la guerre et d'être plongé dans *« l'anarchie et le chaos »*. Les parties belligérantes se sont mutuellement rejeté la responsabilité de cet échec, survenu alors que nombre de diplomates pensaient que l'on s'approchait enfin d'un accord.

Les médiateurs, David Owen (pour la CEE) et Thorvald Stoltenberg (au nom de l'ONU), se sont refusé à distribuer des blâmes et ont exprimé l'espoir que l'arrêt des pourparlers ne serait que *« temporaire »*. Le président de Serbie, Slobodan Milosevic, a, pour sa part, affirmé que les dernières offres faites par son protégé serbe bosniaque Radovan Karadzic demeuraient valides. Quelques minutes après la rupture des pourparlers, M. Stoltenberg a informé directement le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, présent à Genève, et préparera un rapport destiné au Conseil de sécurité de l'ONU qui sera amené à statuer sur la situation créée par cet échec.

La rupture dans cette phase de pourparlers, qui avait commencé le 27 juillet, a été annoncée par le président de Croatie, Franjo Tudjman, qui a claqué la porte en accusant les Musulmans de vouloir la poursuite de la guerre. Son allié bosniaque Mate Boban a renchéri en accusant les *« prophètes de la mort* [d'] *avoir eu le dernier mot »*.

Un peu plus tard, le président bosniaque Alija Izetbegovic a donné sa version des faits en déclarant que *« ceux qui ont bénéficié le plus de cette guerre, continuent à refuser les compromis les plus élémentaires »*. Il a indiqué que, dans la journée, il avait présenté des demandes de compromis territoriaux minimaux, ajoutant qu'elles étaient *« essentielles »* pour la viabilité d'un Etat bosniaque.

Concessions limitées

Deux modifications avaient été demandées au Serbe Radovan Karadzic : l'élargissement des enclaves de Bosnie orientale et leur rattachement géographique au reste de la future République musulmane, ainsi que le rattachement des villes de Prijedor et de Sanski Most à la poche de Bihac, dans le nord-ouest du pays. Aux Croates, M. Izetbegovic avait demandé de céder le port de Neum, sur l'Adriatique, avec un corridor y conduisant. Il a précisé que les Serbes avaient accepté d'offrir un corridor de 3 km de large reliant toutes les enclaves à Saravejo, mais qu'ils s'étaient refusés à aller plus loin, proposant simplement de négocier plus tard des échanges de territoires. Quant aux Croates, a précisé M. Izetbegovic, ils n'ont offert qu'une route conduisant à la mer. *« Ces offres*, a-t-il dit, *étaient tout simplement inacceptables »*.

Le chef de l'Etat bosniaque a souligné qu'il entendait respecter le cessez-le-feu en vigueur, *« si les autres parties en font autant »*, et assuré qu'il était prêt à reprendre les négociations à tout moment. Les dirigeants des belligérants ont accepté de passer la nuit à Genève, mais Lord Owen a estimé *« qu'à moins d'un miracle »*, il n'y avait aucune chance de les voir reprendre les négociations jeudi.

La principale crainte des médiateurs est de voir la situation se détériorer avec l'arrivée de l'hiver et de devoir mettre fin à l'assistance humanitaire accordée à plus de 2 millions de victimes de la guerre dans l'ex-Yougoslavie. *« Si la situation reste relativement calme, la poursuite de l'aide humanitaire devrait être possible. Mais je crains que la guerre ne s'intensifie. Il sera alors très difficile de maintenir notre programme d'aide »*, a déclaré M. Stoltenberg. Pour sa part, le président Izetbegovic a reconnu que l'hiver serait rude pour la population de Sarajevo, mais il a estimé que la capitale parviendrait à survivre.

Lord Owen a affirmé que le plus grand danger guettant maintenant la Bosnie était le développement de l'anarchie. Il a également noté que le conflit avait déjà de graves répercussions économiques sur les Balkans et même au-delà. Les traits tirés, le médiateur de la CEE a toutefois estimé que les parties finiraient par reprendre le chemin des négociations. Interrogé sur la nécessité d'entreprendre une nouvelle approche ou de déclencher une intervention militaire, lord Owen a minimisé cette dernière éventualité en notant que *« malgré toute leur rhétorique, les gouvernements* [étrangers] *ne sont pas prêts à s'engager dans des combats sur le terrain »*.

A Washington, le porte-parole de la Maison Blanche a affirmé, mercredi soir, que *« des frappes aériennes restent tout à fait une option, si le siège de Sarajevo venait à continuer »*. – *(AFP.)*

RUSSIE : le vice-président Routskoï suspendu de ses fonctions

Le « jugement de Salomon » de Boris Eltsine

Le président Eltsine a signé, mercredi 1er septembre, un décret « suspendant » de leurs fonctions à la fois son principal rival, le vice-président Alexandre Routskoï, et un proche collaborateur Vladimir Choumieïko *(nos dernières éditions du 1er septembre)*. Cette mesure est *« provisoire »*, dans l'attente d'éclaircissements d'affaires de corruption dont sont accusés les deux hommes.

MOSCOU

de notre correspondant

Boris Eltsine adore les « décrets », mais le dernier en date est spectaculaire : deux des principaux personnages de l'Etat – le vice-président Alexandre Routskoï et l'un des « premiers vice-premier ministres » Vladimir Choumieïko – ont été suspendus de leurs fonctions le temps que la justice se prononce sur les accusations de corruption portées contre eux. En d'autres temps, et en d'autres lieux, ce jugement de Salomon, qui frappe simultanément l'un des adversaires majeurs du président et l'un des principaux membres de son équipe, aurait pu impressionner l'opinion et rehausser l'autorité de l'Etat.

Mais, au point où en est la comédie du pouvoir en Russie, le « décret » risque plutôt d'apparaître comme le énième rebondissement d'une intrigue si embrouillée et si peu crédible que le public se contente d'en attendre le dénouement. Un dénouement qui semble d'ailleurs toujours aussi lointain, même si Boris Eltsine a choisi, pour agir, le premier jour d'un mois qu'il avait présenté à l'avance comme celui de la grande bataille.

Une mesure symbolique

A première vue, c'est le général Routskoï, second personnage de l'Etat, élu au suffrage universel en même temps que Boris Eltsine, qui peut apparaître comme la principale victime d'un décret qu'il a d'ailleurs immédiatement décrit comme totalement *« illégal »*. Au printemps dernier, M. Routskoï avait vigoureusement attaqué l'entourage du président, et en particulier M. Choumieïko, sur le terrain de la corruption. Mais, au mois d'août, il avait dû subir une contre-attaque de grande ampleur, lancée avec le concours actif d'une télévision contrôlée par les amis du président. La *« suspension »* du vice-président intervient d'ailleurs au moment où cette contre-attaque, menée initialement tambour battant, semble marquer un peu le pas.

Après avoir entendu pendant plusieurs heures le général Routskoï, le procureur de Moscou (préféré par la partie présidentielle au procureur général de Russie, considéré comme appartenant au camp ennemi), a fait savoir que les documents rassemblés contre le vice-président, qui concernent l'ouverture d'un compte en Suisse sur lequel aurait été versée une « commission » de plus de trois millions de dollars, (près de 17,5 millions de francs) documents présentés comme confondants par le quotidien pro-eltsinien *Izvestia*, ne paraissaient pas suffire à établir un délit. Selon le procureur, les accusations s'appuient pour l'essentiel sur les affirmations de Dimitri Iakoubovsky, un très étrange personnage dont la collaboration avec les services de sécurité ainsi qu'une série de beaux mariages ont permis de faire fortune. M. Iakoubovsky, dont les deux camps en présence se sont apparemment arraché le témoignage au cours d'un séjour mouvementé à Moscou au début de l'été, réside au Canada, et a fait savoir qu'il se contenterait de donner des réponses écrites aux questions du procureur. L'enquête, et donc la *« suspension »* du vice-président, risquent donc de durer fort longtemps...

La mesure qui frappe le général Routskoï est en fait essentiellement symbolique. Le président Eltsine l'avait en effet déjà progressivement privé de toutes ses attributions officielles, dans l'espoir de pousser à la démission un homme qui affirme clairement son intention de poser sa candidature à une éventuelle élection présidentielle. La Constitution actuelle ne donne en effet pas le droit au président de congédier son vice-président, ni d'ailleurs de le suspendre. Un porte-parole du président, M. Krassikov, a tourné la difficulté en donnant une interprétation restrictive de cette mesure de *« suspension »* : cela signifie, a-t-il expliqué, que le président ne confiera aucune mission au vice-président tant que durera l'enquête. Ce qui, en pratique, ne change donc strictement rien à la situation actuelle, sinon que dans toutes ses activités d'opposant, le général Routskoï traînera désormais une encombrante casserole.

Cependant, les adversaires de M. Eltsine pourraient réagir à leur tour : le président du Parlement, M. Khasboulatov, a immédiatement déclaré *« inconstitutionnel et illégal »* le décret présidentiel, et s'est affirmé certain que les députés l'annuleront dès qu'ils seront réunis en session. Il n'est pas exclu qu'à l'occasion de ce nouvel épisode de la guerre des pouvoirs, une partie des élus se lance dans une nouvelle tentative de destitution du président, pour atteinte à la Constitution.

Lutte au sein de l'équipe eltsinienne

L'autre « victime » du décret présidentiel, M. Choumieïko, déclare approuver pleinement la décision dont il est l'objet, et affirme même l'avoir lui-même demandée. Homme ambitieux et très sûr de lui, M. Choumieïko avait été nommé au gouvernement au printemps 1992, à une époque où l'équipe ultralibérale du premier ministre Gaïdar avait dû accepter des apports « centristes ». Son rôle n'a fait que grandir lorsqu'un nouveau premier ministre, M. Tchernomyrdine, a été nommé, et il est devenu de plus en plus « politique ». Il est aussi, avec le responsable suprême de l'information Mikhaïl Poltoranine, l'un des responsables auxquels la première commission d'enquête sur la corruption, alors confiée au général Routskoï, avait reproché d'avoir tiré d'importants bénéfices personnels de leurs fonctions. Il s'est toujours affirmé blanc comme neige, y compris lorsque, selon des informations rapportées par la presse russe, M. Eltsine lui a proposé, au début de l'été, de démissionner s'il estimait avoir quelque chose à se reprocher.

La situation de M. Choumieïko s'est cependant compliquée tout récemment, lorsque le ministre du commerce extérieur, M. Glaziev, l'a accusé d'avoir tenté de provoquer sa chute pour l'empêcher de mettre un terme à des pratiques particulièrement juteuses. M. Glaziev, en charge d'un ministère sensible entre tous, avait voulu « assainir » les procédures d'attribution des licences d'exportation, source privilégiée de corruption, et aurait ainsi heurté, selon ses dires, de puissants intérêts. Le ministre, qui jouit de la réputation d'un homme « propre », et dont l'avion avait été rappelé en plein vol alors qu'il se rendait en mission à l'étranger, avait présenté sa démission. Cette démission a finalement été refusée, et la suspension de M. Choumieïko, même si elle paraît essentiellement destinée à contrebalancer celle du général Routskoï, peut aussi être considérée comme un épisode de la lutte qui fait rage au sein même de l'équipe présidentielle.

JAN KRAUZE

Selon une commission de l'ONU

Près de cent fosses communes dans l'ex-Yougoslavie

Une commission des Nations unies chargée d'enquêter sur les crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie a indiqué, mercredi 1er septembre à Genève, qu'elle enquêtait sur des informations faisant état de l'existence de quatre-vingt-dix-huit charniers, notamment en Croatie et en Bosnie. Le président en exercice de la commission, Torkhel Opsahl, n'a toutefois pas précisé la localisation de ces charniers.

Il a ajouté qu'il allait envoyer, le mois prochain, une équipe de médecins légistes pour exhumer les corps de deux cents Croates près de Vukovar, ville de l'est de la Croatie prise par les Serbes en 1991 au terme de trois mois de siège. – *(Reuter.)*

D'après l'agence officielle Hina

La Croatie a demandé le rappel d'un officier général français de la FORPRONU

Le gouvernement croate a demandé la *« révocation »* et le *« rappel »* du général français Bernard Baudot, commandant du secteur sud (sud de la Croatie) de la FORPRONU, dans une lettre adressée au général Jean Cot, commandant (français) de la Force de protection de l'ONU en ex-Yougoslavie, a annoncé, mercredi 1er septembre, l'agence officielle croate Hina.

Dans cette lettre, Vladimir Seks, vice-premier ministre croate chargé des relations avec la FORPRONU, accuse le général Baudot d'être *« partial et incorrect »* et d'avoir *« offensé la Croatie »* en énonçant des *« contre-vérités »* dans ses rapports. *« Le général Baudot ne comprend et ne voit rien et, dans son évaluation, il suppose que les Croates ont délibérément coulé le pont de Maslenica »* (sud de la Croatie), poursuit la lettre.

Par ailleurs, les forces croates bosniaques et musulmanes ont signé, mercredi, un accord de cessez-le-feu à Mostar (sud-ouest de la Bosnie-Herzégovine), sous les auspices de l'ONU, a annoncé l'agence Hina. Les deux camps s'engagent à *« garantir une entière liberté de mouvement à la FORPRONU »* ainsi qu'aux observateurs de la CEE chargés de contrôler le respect du cessez-le-feu. L'accord prévoit également un échange de prisonniers. – *(AFP.)*

□ **ALBANIE : deux ans de prison pour un ancien premier ministre.** – Wilson Ahmeti, chef du gouvernement de décembre 1991 à mars 1992, a été condamné, mardi 31 août, à deux ans de prison pour *« détournement de fonds »* par un tribunal de Tirana. M. Ahmeti a été déclaré coupable d'avoir favorisé le détournement d'une somme de 1,6 million de dollars (9,3 millions de francs), confiée à un homme d'affaires français, Nicolas Arsidi, pour qu'il renégocie la dette extérieure de l'Albanie. Plusieurs dirigeants de l'ancien régime ont récemment été arrêtés pour « corruption » et, la semaine dernière, Mme Hodja, la veuve du dictateur communiste, a vu confirmer en appel sa peine de onze ans de prison pour *« dilapidation de fonds publics »*. – *(AFP.)*

□ **ALLEMAGNE : condamnation d'un juge des procès staliniens.** – Un ancien juge de la RDA communiste, qui avait conduit en 1950 une série de procès staliniens contre de prétendus nazis, a été condamné, mercredi 1er septembre, à deux ans d'emprisonnement avec sursis par un tribunal de Leipzig. C'est la première fois qu'un magistrat ayant participé à ces parodies de procès est condamné depuis la chute du régime communiste est-allemand fin 1989. Otto Jürgens, quatre-vingt-six ans, a été reconnu coupable de huit cas de violation du droit au cours de procès qui avaient conduit à des condamnations à des peines de prison ou de travaux forcés allant jusqu'à la perpétuité. – *(AFP.)*

□ **GÉORGIE : les Russes garderont des bases militaires.** – Le ministre russe de la défense, Pavel Gratchev, en visite mercredi 1er septembre à Tbilissi, a convenu avec le chef de l'Etat, Edouard Chevardnadze, que la Russie gardera trois bases militaires en Géorgie : à Tbilissi, dans la république autonome d'Adjarie, et à Akhalkalaki, à la frontière turco-arménienne. – *(AFP.)*

□ **IRLANDE DU NORD : nouvel assassinat à Belfast.** – Un gardien de prison a été assassiné par balles à son domicile du nord de Belfast, mercredi soir 1er septembre, portant à trois en deux jours le nombre des victimes des groupes paramilitaires loyalistes en Irlande du Nord. L'attentat a été revendiqué par la Force des volontaires de l'Ulster (UVF, protestant). Samedi dernier, après une nuit de violences entre détenus loyalistes et gardiens à la prison de haute sécurité de Maze, près de Belfast, l'UVF avait menacé de prendre *« des mesures appropriées »* à l'extérieur si les conditions de détention de ses membres ne s'amélioraient pas. Ces incidents, selon un groupe d'aide aux détenus, avaient été motivés par le refus d'une permission exceptionnelle à un détenu loyaliste. Depuis le début de l'année, les violences des groupes paramilitaires loyalistes ou républicains ont fait quarante-trois morts et plusieurs dizaines de blessés en Irlande du Nord. – *(AFP.)*

□ **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : Vaclav Havel rend public l'état de son patrimoine.** – Le président tchèque, Vaclav Havel, a rendu public, mercredi 1er septembre, l'état de son patrimoine, acquis en grande partie grâce à la loi sur les restitutions. Le président et son frère, Ivan, ont demandé la restitution des biens familiaux, progressivement confisqués par le régime communiste après 1948. Dans une déclaration au journal *Mlada Fronta Dnes*, le chef de l'Etat précise que ce patrimoine se compose d'un bloc d'immeubles situé au centre de Prague comprenant plusieurs restaurants, un cinéma, une salle de bal et de concert, ainsi qu'un immeuble de cinq étages sur le quai Rasin, une villa et un restaurant sur la colline de Barrandov. Mais le président indique qu'il veut laisser la gestion de ces immeubles *« à des spécialistes, tout en gardant un droit de supervision »*. Par ailleurs, M. Havel affirme avoir acheté une maison dans un quartier résidentiel de Prague. – *(AFP.)*

AZERBAÏDJAN

L'élection présidentielle est fixée au 3 octobre

Alors que les Arméniens poursuivaient leur offensive au sud du Haut-Karabakh, le Parlement azerbaïdjanais a fixé, mercredi 1er septembre, la prochaine élection présidentielle au 3 octobre, en validant les résultats du référendum de dimanche. Officiellement, 97 % des votants ont refusé leur confiance au président Eltchibey, en fuite depuis juin – et qui avait été élu un an plus tôt par 59 % des votants. Les députés ont aussi modifié la loi électorale en supprimant la limite d'âge, ce qui permet la candidature du président du Parlement Gueïdar Aliev, agé de soixante-dix ans. Cet ancien dirigeant de l'ère brejnévienne, largement soutenu par la population, a affirmé, mercredi, qu'*« il n'y a plus de dualité du pouvoir »* dans le pays.

Entre-temps, la ville de Koubatly, au sud de Latchine, par où passe la route entre l'Arménie et le Haut-Karabakh, ainsi que le village proche de Khanliq où étaient entassés des réfugiés, sont tombés, mardi, aux mains des Arméniens, après avoir été bombardés. Des réfugiés, cités par des correspondants occidentaux, parlent de nombreux morts, de gens tués à bout portant, de prisonniers et de maisons incendiées. Cette dernière pratique est habituelle lors des offensives arméniennes visant à créer un « cordon sanitaire » autour du Haut-Karabakh, qui ont jeté cette année sur les routes 250 000 Azéris, selon le Haut commissariat de l'Onu pour les réfugiés. – *(AFP, Reuter.)*

A TRAVERS LE MONDE

DJIBOUTI

L'armée procède au « nettoyage » des anciennes régions rebelles

Les forces armées djiboutiennes conduisent depuis dimanche 29 août une opération de « nettoyage » dans les monts Mabla et leurs alentours, au nord-est du pays, selon des sources officielles. Cette opération *« consiste à la fois à poursuivre le nettoyage de la zone en y recherchant en particulier des caches d'armes laissées par les éléments du Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie »* (FRUD, rébellion armée des Afars) et *« à prendre contact avec les populations de la région en vue d'évaluer leurs besoins »*, indique un communiqué de l'état-major de l'armée.

L'armée djiboutienne et les forces nationales de sécurité (police) avaient lancé, le 5 juillet, une offensive générale dont le ministre de la défense a affirmé, le 10 juillet, qu'elle s'était *« soldée par le recouvrement total de l'intégrité territoriale de la République de Djibouti »*. Cette offensive avait provoqué un exode important de populations du Nord et de combattants du FRUD en territoire éthiopien. – *(AFP.)*

JAPON

Les plus importantes manœuvres militaires de l'après-guerre

Les forces armées japonaises entreprendront le 29 septembre leurs plus importantes manœuvres de l'après-guerre, a-t-on appris à l'agence nippone de la défense, mercredi 1er septembre. Ces exercices, qui auront lieu dans l'île septentrionale de Hokkaido, dureront deux semaines et mobiliseront 90 000 hommes, dont une division d'infanterie, 120 bâtiments de guerre et navires de soutien logistique, ainsi que 760 avions. Le même jour, le *Japan Times* a publié le projet de budget de défense pour l'année fiscale 1994. Il prévoit une hausse des dépenses de 1,95 % par rapport à 1993 pour atteindre 4 730 milliards de yens (plus de 260 milliards de francs), soit l'augmentation la plus faible depuis 1961. Toutefois, les achats d'armement progresseront de 11,8 % en raison, en particulier, de la commande de deux avions-radar AWACS et de cinq chasseurs F-15 américains. – *(Reuter, AFP.)*

SOMALIE

Les Républicains demandent à M. Clinton le retrait des forces américaines

Le chef de la minorité républicaine au Sénat, Bob Dole (Kansas), a demandé un retrait des troupes américaines de Somalie. Dans une lettre adressée au président Bill Clinton et rendue publique mercredi 1er septembre, M. Dole se déclare *« profondément préoccupé »* par la présence américaine en Somalie, où les Etats-Unis n'ont selon lui pas d'intérêts, au détriment de la Bosnie, *« une zone où les intérêts américains sont en jeu »*.

Par ailleurs, en Libye, le colonel Kadhafi a appelé, mercredi, le peuple somalien à *« résister à toutes les forces* [étrangères] *déployées en Somalie »* et à *« soutenir le général Mohamed Farah Aïdid »*, qui s'oppose aux forces de l'ONU. – *(AFP.)*

AFRIQUE

Centrafrique : Bokassa libéré, cadeau empoisonné

Profitant de ses derniers jours au pouvoir le général André Kolingba n'a pas manqué d'embarrasser son successeur et la France

Le général est certainement fier de son coup. En s'offrant la libération de Jean-Bedel Bokassa, mercredi 1er septembre, à l'occasion du douzième anniversaire de son arrivée au pouvoir – prétexte à une amnistie générale, – André Kolingba vient de confirmer qu'il était capable d'avoir plus d'un tour *dans son sac. Après le récent scrutin* qui l'a éliminé dès le premier tour, ses jours à la présidence sont comptés. Qu'à cela ne tienne, il aura su les mettre à profit pour *faire un cadeau empoisonné à ses* successeurs.

M. Bokassa, qui avait encore trois années à purger dans sa cellule du camp Deroux, à Bangui, n'a en effet pas tout perdu de son charisme légendaire – *« un magnétisme, fait de force physique et de présence intense, derrière lequel transperce une impression ambiguë de ruse et de cruauté,* écrit Valéry Giscard d'Estaing, dans *le Pouvoir et la Vie,* en évoquant sa première rencontre avec l'ex-empereur (1).

La force physique n'y est certes plus. C'est un vieil homme fatigué qu'ont vu ceux qui ont pu l'approcher mercredi, avant qu'il ne rencontre M. Kolingba. Un homme de soixante-douze ans, vêtu, non plus d'habits d'apparat mais d'*« une sorte de soutane blanche, une chaîne en or au cou, au bout de laquelle pendait une croix ».* Le mysticisme dans lequel a versé l'*« apôtre »* – comme il se nomme lui-même – n'a cependant pas découragé ses partisans : à l'annonce de sa libération, environ deux mille personnes, essentiellement des jeunes qui n'ont pas connu l'empire, se sont massées, en liesse, à l'entrée du camp Deroux.

Le président Kolingba avait commué sa condamnation à mort, prononcée le 12 juin 1987 après sept mois d'un procès retentissant, en travaux forcés à perpétuité. Puis en vingt ans de réclusion. Puis en dix. Du fond de sa cellule, l'illustre prisonnier, loin de rester inactif, faisait sortir toutes sortes de missives. Il y a quinze jours encore, avant le premier tour de l'élection présidentielle du 22 août, circulait dans Bangui une lettre signée de sa main, appelant les électeurs à ne pas voter en faveur de David Dacko, son prédécesseur (1960-1965) et successeur (1979-1981).

En prison, l'ex-empereur s'était mué en *« serviteur du Christ ».* Ce qui ne l'empêchait pas, pour la petite histoire, de s'abandonner à quelques faiblesses. A chaque repas, raconte l'un de ceux qui l'ont le plus fréquenté pendant sa détention, il mettait de côté la petite bouteille de vin *accompagnant le plateau-repas dont il bénéficiait* en tant que prisonnier privilégié. Afin... de pouvoir connaître l'ivresse en fin de semaine.

Sous le contrôle de la Garde présidentielle

Certains des jeunes gens qui ont fêté sa libération, mercredi, ont affirmé être *« en quête d'une caution de 5 millions de francs CFA* [100 000 francs] *pour présenter sa candidature à l'élection présidentielle »*, rapporte l'AFP. Une preuve *de leur ignorance de la vie publique,* puisque le premier tour de cette élection a déjà eu lieu ! Mais une preuve, aussi, du rôle de trublion que pourrait jouer *M. Bokassa dans le processus électoral en cours. « Si on me demande de refaire de la politique, je verrai ; si le peuple le souhaite, je reviendrai »*, a-t-il déclaré dans un entretien publié jeudi par *le Figaro*, en décochant quelques flèches en direction de la France. *Mais, pour* l'instant, l'ex-empereur est en quelque sorte « assigné à résidence » dans le palais présidentiel de la Renaissance. *« M. Kolingba m'a assuré que M. Bokassa resterait à la présidence jusqu'à la fin du processus électoral »*, nous a affirmé le haut représentant spécial de la France en Centrafrique. En effet, Michel Lunven, qui a rencontré le président sortant mercredi, s'est vu garantir que l'ex-empereur resterait sous le contrôle de la garde présidentielle jusqu'à l'aboutissement des élections générales, dont le second tour doit avoir lieu le 12 ou le 19 septembre.

« Sans vouloir s'ingérer dans les affaires intérieures d'un Etat souverain, la France estime que, dans la période actuelle, la priorité doit revenir au bon achèvement du processus électoral », a indiqué mercredi le porte-parole du Quai d'Orsay. Le gouvernement français, qui a suscité la consultation électorale et en a assuré le soutien logistique, *est en effet échaudé depuis la ten*tative de M. Kolingba, samedi, d'ajourner le processus électoral ; en suspendant sa coopération, Paris a certes fait échouer cette tentative (*le Monde* du 31 août). Mais la libération de l'ex-empereur, étant donnée sa popularité, est intervenue comme un second élément perturbateur dans un processus encore bien fragile.

Au moment où, par décret, M. Kolingba libérait M. Bokassa, les résultats du premier tour de l'élection présidentielle n'étaient pas encore rendus publics. Selon les résultats partiels diffusés jusqu'alors, Ange Patassé arrivait en tête, suivi de David Dacko puis d'Abel Goumba, le président sortant n'occupant que la quatrième position. Revirement de situation, mercredi en milieu de journée, la Cour suprême proclamait – avec deux jours de retard, et sans diffuser les résultats des législatives – un palmarès différent : Ange Patassé (37,32 %), Abel Goumba (21,68 %), David Dacko (20,11 %), André Kolingba (12,08 %), Enoch Derant-Lakoué (2,39 %), Timothée Malendoma (2,03 %), François Bozize (1,5 %) et Jeanne-Marie Ruth Rolland (1 %), le taux de participation étant de 68 %.

Vote ethnique

Le second tour opposera donc M. Patassé – en froid avec M. Bokassa bien qu'étant l'un de ses anciens premiers ministres – à M. Goumba, un professeur agrégé de médecine, célèbre pour son opposition aux trois chefs d'Etat qui se sont succédé depuis l'indépendance, en 1960 (MM. Dacko, Bokassa et Kolingba). La bataille s'annonce dure pour M. Goumba. Les résultats du premier tour ont en effet clairement confirmé l'aspect ethnique du vote des Centrafricains. Un phénomène dont M. Patassé, originaire des régions peuplées du Nord-Ouest, et grand *manipulateur en la matière,* devrait pleinement bénéficier. A moins que de nouvelles alliances, *a priori* contre nature, voient le jour.

MARIE-PIERRE SUBTIL

(1) *Le Pouvoir et la Vie,* tome 2, Valéry Giscard d'Estaing, éditions Cie 12, diffusion Hachette, 1991.

Du sacre à la prison

Né le 22 février 1921, engagé en 1939 dans l'armée française, Jean-Bedel Bokassa devient chef d'état-major de l'armée centrafricaine en 1964. Il destitue le président David Dacko en 1965, se nomme président à vie en 1972, et se fait couronner empereur, avec le plus grand faste, le 4 décembre 1977.

En mai 1979, Amnesty International dénonce le massacre d'une centaine d'écoliers à Bangui. L'empereur y a participé de façon *« quasi-certaine »,* indique ultérieurement une commission de juristes africains. Cette affaire met un terme au soutien de la France et sonne le glas d'une dictature sanglante, marquée par d'incroyables frasques.

En septembre 1979, alors que l'empereur est en Libye, des troupes françaises le renversent au profit de David Dacko au cours de l'opération « Barracuda ». Refoulé de France dans un premier temps, il passera quatre années en exil en Côte d'Ivoire – pendant lesquelles il est condamné à mort par contumace, le 24 décembre 1980, à Bangui –, puis trois ans dans son château d'Hardricourt, dans les Yvelines, avant de rentrer inopinément dans son pays, où il est emprisonné en 1986.

Condamné à mort pour assassinats, le 12 juin 1987, au terme de sept mois de procès, il sera gracié par le président André Kolingba.

LIBÉRIA

Le gouvernement exprime son inquiétude après l'annonce du retrait des troupes nigérianes

Le gouvernement intérimaire libérien a exprimé, mercredi 1er septembre, sa préoccupation après l'annonce, mardi, par les nouvelles autorités nigérianes, de leur souhait de rapatrier dans les six mois leur contingent au sein de la Force ouest-africaine (ECOMOG) déployée dans le pays. *« Si le Nigéria s'en va, nous sommes fichus »*, a déclaré le ministre de l'information, Lamini Waritay.

Forte d'environ six mille soldats, à son arrivée en août 1990, l'ECOMOG s'est progressivement renforcée pour atteindre aujourd'hui seize mille hommes. Le Nigéria a toujours fourni environ les trois quarts des effectifs et assuré l'essentiel du financement. La déclaration du nouveau chef de l'Etat nigérian, Ernest Shonekan, intervient au moment où le Libéria, après quarante-cinq mois de guerre civile, est engagé dans un processus de paix dont l'ECOMOG est la clé de voûte. Elle est en effet chargée de surveiller le cessez-le-feu en vigueur depuis le 1er août et de procéder au plus tôt au désarmement des belligérants. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **ALGÉRIE : Amnesty International dénonce les exécutions d'islamistes.** – Dans un communiqué publié à Londres, mercredi 1er septembre, Amnesty International a exprimé son *« profond regret »* après les exécutions, la veille, de sept islamistes *(Le Monde* du 2 septembre). L'organisation humanitaire a rappelé qu'elle s'était récemment inquiétée, dans une lettre adressée au président du Haut Comité d'Etat (HCE), du nombre croissant de condamnations à mort : plus de 250 ont été prononcées depuis le début de l'année, la plupart par trois cours spéciales, à l'issue de procès qui ne répondent pas, selon Amnesty, aux critères internationaux de justice et d'équité. – *(AFP.)*

□ **CHINE : rupture des discussions entre Pékin et Taïpeh.** – Les discussions sino-taïwanaises ont été rompues, mercredi 1er septembre, à Pékin, ont rapporté les médias de Taïpeh. Le chef de la délégation taïwanaise, Hsu Hui-you, a déclaré : *« Nous n'avons fait aucun progrès. Nous voulions discuter de problèmes concrets qui nuisent à nos relations, mais ils ne l'ont pas voulu (...) Dans ces conditions, sans concessions mutuelles, nous ne pouvions continuer à discuter. »* Selon M. Hsu, Pékin a voulu modifier l'ordre du jour de la réunion pour parler du récent détournement d'un avion chinois vers Taïwan. – *(Reuter, UPI.)*

□ **HAÏTI : la CEE reprend sa coopération.** – La Communauté européenne a décidé, mercredi 1er septembre, à Bruxelles, de lever les sanctions qu'elle avait décrétées contre Haïti, après qu'un nouveau premier ministre eut été investi, importante étape dans le processus de rétablissement de la démocratie. Le président en exil, Jean-Bertrand Aristide, est attendu la semaine prochaine à Bruxelles, après une courte visite à Paris. Le porte-parole du Quai d'Orsay, Richard Duqué, a déclaré que la France *« apportera son aide à Haïti pour parvenir à édifier un Etat démocratique et respectueux des droits de l'homme »*. – *(AFP.)*

□ **JAPON : l'empereur Akihito entreprend un voyage en Europe.** – L'empereur du Japon quittera, vendredi 3 septembre, Tokyo pour une tournée de seize jours en Europe qui le mènera en Italie, au Vatican, en Belgique et en Allemagne. A cette occasion, l'empereur a déclaré à la presse que *« l'Italie et l'Allemagne, alliés de la dernière guerre mondiale, ont suivi un chemin difficile pendant et après la guerre. Avec eux, le Japon doit se pencher sur le passé et se servir de cette expérience pour l'avenir »*. – *(Reuter.)*

□ **LIBYE : le colonel Kadhafi ne cédera pas aux « menaces » occidentales.** – Le colonel Mouammar Kadhafi a affirmé, mercredi 1er septembre, dans un discours diffusé à l'occasion du 24e anniversaire de sa prise de pouvoir, que son pays *« ne reviendra pas sur sa position à l'égard de l'affaire de Lockerbie sous la menace ». « Toutes les négociations en cours avec l'Occident ont été suspendues en raison de l'avertissement »* occidental, a-t-il ajouté. Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France avaient de nouveau sommé Tripoli, le 13 août dernier, de livrer deux de ses citoyens, soupçonnés d'être impliqués dans l'explosion d'un Boeing-747 de la PanAm, en 1988, au-dessus de Lockerbie en Ecosse, qui avait fait 270 morts. – *(AFP.)*

□ **RWANDA : le président Habyarimana en Ouganda pour la première fois depuis trois ans.** – Le président Juvénal Habyarimana s'est rendu, mercredi 1er septembre, à Kampala, pour une visite officielle d'une journée en Ouganda, la première depuis l'invasion du Rwanda, en octobre 1990, par les rebelles du Front patriotique rwandais (FPR) venant pour la plupart d'Ouganda. Les relations entre le Rwanda et l'Ouganda avaient souffert de l'invasion rebelle, Kigali accusant Kampala de les soutenir. Le président et les sept ministres qui l'accompagnent ont eu des entretiens avec leurs homologues ougandais sur la reprise de la coopération bilatérale. – *(AFP.)*

□ **SRI-LANKA : l'aviation bombarde les Tamouls.** – L'aviation gouvernementale a fait plusieurs sorties contre des positions tamoules dans le nord de l'île, ont annoncé, jeudi 2 septembre, des sources militaires sri-lankaises. L'objectif était de venger la mort de vingt et un marins tués, depuis le 26 août, par le LTTE (Tigres de libération de l'Eelam tamoul). Un camp des séparatistes a été pilonné mercredi. Deux jours plus tôt, les bombardiers avaient visé un immeuble des rebelles dans Jaffna, leur capitale. Quelque quarante embarcations des « Tigres » ont également été harcelées, et un de leurs ports aurait été détruit. Les LTTE avaient coulé trois navires gouvernementaux. – *(Reuter.)*

□ **TCHAD : bilan aggravé du massacre dans le Ouaddaï.** – A la suite d'une mission au Tchad, l'organisation Médecins du monde a indiqué, dans un communiqué publié mardi 31 août à Paris, que le massacre commis le 4 août, à proximité d'Abéché, dans le Ouaddaï, a fait *« 130 morts et plus de 100 blessés »* (*le Monde* du 7 août), et que la répression d'une manifestation, quatre jours plus tard à N'Djamena *« a fait au moins 40 morts et 179 blessés, dont 31 sont morts des suites de leurs blessures ». « La Garde républicaine a assassiné de nombreux citoyens jusque dans leurs maisons »*, déclare l'organisation, qui *« tient à souligner l'extraordinaire courage des médecins tchadiens qui se sont opposés à la Garde républicaine, les empêchant ainsi de poursuivre leurs méfaits à l'intérieur de l'hôpital ».*

□ **Réunion des ambassadeurs de France.** – A l'occasion d'une réunion exceptionnelle de 160 ambassadeurs à Paris, du 1er au 3 septembre, Alain Juppé devait présenter un projet de réforme du ministère des affaires étrangères visant à adapter l'outil diplomatique français aux grandes évolutions internationales. Recevant, mercredi, les diplomates à l'Elysée, François Mitterrand a indiqué qu'il approuvait *« l'essentiel »* de cette réforme. Il a rendu hommage au *« courage »* et à la *« ténacité »* de ces diplomates, qui, a-t-il dit, *« ont su donner de la France l'image que j'en attends ».*

DIPLOMATIE

La réduction des dépenses militaires américaines

Le Pentagone veut pouvoir gagner « deux conflits et demi »

Bill Clinton a réussi à se faire une religion en matière de réduction des dépenses militaires pour les cinq années à venir. Le plan quinquennal d'économies dévoilé mercredi 1er septembre à Washington par le ministre de la défense Les Aspin flanqué du chef d'état-major interarmes, le général Colin Powell, constitue désormais la bible de la jeune administration démocrate sur ce sujet délicat. L'objectif premier est évidemment de réduire l'énorme déficit du budget fédéral dans les années qui viennent, mais il s'agit aussi de profiter de l'occasion pour remettre à jour l'ensemble de la doctrine militaire du pays.

M. Clinton, qui s'est beaucoup intéressé au sujet, avait donné son approbation globale lundi. Le document très détaillé rendu public mercredi représente, sans rupture et même sur de nombreux chapitres avec une remarquable continuité, la fin du long processus engagé par l'administration Bush visant à faire passer dans la réalité des dépenses militaires les deux événement majeurs que sont la fin de la guerre froide et l'apparition *de nouveaux conflits régionaux.*

L'URSS a disparu, et avec elle la menace qu'elle représentait. On peut donc renoncer à la « guerre *des étoiles » et réduire massivement* les effectifs qui passeront en cinq ans de 1,7 à 1,4 millions d'hommes. Mais comme on assiste simultanément à l'éclosion de nouveaux dangers, comme l'invasion du Koweït par l'Irak le 2 août 1990 en a été la meilleure illustration, il faut rendre plus performant l'outil militaire ainsi « dégraissé ». Ce n'est pas par hasard que le corps des « marines », spécialisé dans les opérations lointaines, décidées et exécutées dans des délais très brefs, est celui qui souffre le moins des réductions annoncées . Passant de 182 000 à 174 000 hommes, il sera en effet proportionnellement moins touché que les trois armes traditionnelles.

La doctrine stratégique est celle dite des « deux conflits et demi ». Le Pentagone veut être en mesure de réagir à deux développements régionaux graves, par exemple une attaque de la Corée du Nord contre celle du Sud coïncidant avec un nouveau coup de main irakien contre le Koweït ou l'Arabie saoudite, tout en gardant encore assez de « gras » pour voir venir ailleurs dans des affaires de moindre importance. Les « têtes d'œuf » des divers instituts qui travaillent sous contrat pour le ministère de la défense étaient déjà parvenus, du temps de George Bush, à des chiffres à peu près comparables pour les trois armes.

Selon ce plan, l'armée de terre passera de quatorze divisions actives à dix et de huit divisions *de réserve à cinq. La marine aura* onze porte-avions au lieu de treize et 346 navires de combat au lieu de 443 actuellement. L'armée de l'air voit la fin de la construction du F 16 mais conserve le programme du chasseur « furtif » F 22 (par la firme Lockheed) auquel elle tenait beaucoup. Les bombardiers nucléaires B 1 et B 2 seront reconvertis pour transporter des armes « classiques ». La construction d'un troisième exemplaire du sous-marin nucléaire « seawolf » par General Dynamic est enfin décidée.

Le Pentagone prévoit de maintenir en Europe 100 000 hommes et plus de 150 avions de combat. On mesure le chemin parcouru lorsqu'on se rappelle qu'il y a cinq ans les effectifs américains sur le vieux Continent étaient de 300 000 soldats, mais c'est aussi *un peu plus que ce que l'adminis*tration Bush avait envisagé un moment lorsque le chiffre de 81 000 hommes avait été officieusement avancé. Un contingent équivalent (98 000 hommes très exactement) est prévu en Corée du Sud et au Japon.

Il s'agit au total du plus vaste plan de dégraissage et de redéploiement des forces armées américaines depuis la seconde guerre mondiale. Mais on sait que le Congrès a le pouvoir ultime en matière d'attribution de crédits, militaires ou civils. L'examen de passage de ce vaste programme au Capitole pourrait être mouvementé.

DOMINIQUE DHOMBRES

A l'initiative de la Croix-Rouge

159 pays s'engagent à respecter les conventions sur la protection des victimes de guerre

Les représentants de cent cinquante-neuf pays, parmi lesquels quarante ministres, ont participé, du 30 août au 1er septembre, à une conférence sur la protection des victimes de guerre, convoquée à Genève conjointement par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le gouvernement suisse, dépositaire des conventions de Genève.

GENÈVE

de notre correspondante

Cent quatre-vingt-un Etats ont adhéré aux conventions de Genève destinées à assurer la protection des soldats malades et blessés, des prisonniers de guerre et des populations civiles en temps de guerre. Mais rares sont ceux qui honorent leur signature. Alors que plus de trente conflits armés sévissent actuellement dans le monde et que 90 % des personnes qu'ils mettent en péril sont des civils, un rappel à l'ordre pour le respect des conventions internationales était urgent.

Dans de très nombreux cas par exemple, les civils réputés faire partie du camp adverse sont considérés comme prisonniers de guerre et les militaires comme criminels de guerre, en violation de ces textes. Le CICR est convaincu que si les Etats exerçaient la pression voulue sur leurs soldats et châtiaient ceux qui violent le droit international, bon nombre d'exactions pourraient être évitées.

Le but de la conférence était de faire en sorte que les Etats s'engagent solennellement à respecter les conventions et à les inscrire dans leurs programmes d'éducation nationale et de service aux armées. Les participants (Belgrade n'était pas représenté) ont fini par adopter par consensus la déclaration finale qui constitue un engagement solennel.

Le texte dit notamment : *« Nous refusons d'accepter que des blessés soient achevés, des enfants massacrés, des femmes violées, des prisonniers torturés, des victimes privées d'assistance humanitaire élémentaire, que la famine soit utilisée comme méthode de guerre contre les civils (...) Nous refusons d'accepter que les populations civiles deviennent de plus en plus souvent les principales victimes des hostilités et des actes de violence perpétrés au cours des conflits armés, par exemple lorsqu'elles sont délibérément prises pour cibles ou utilisées comme bouclier humain, en particulier quand elles sont victimes de la pratique odieuse de la purification ethnique (...) Nous réaffirmons notre détermination à appliquer, à clarifier – et lorsque cela est jugé nécessaire, à envisager de développer davantage – le droit en vigueur relevant des conflits armés, notamment des conflits armés non internationaux, afin d'assurer une protection plus efficace de leurs victimes. »*

La déclaration stipule également qu'il convient de s'assurer que *« les crimes de guerre sont dûment poursuivis et ne demeurent pas impunis »* et d'*« encourager la mise sur pied en temps utile d'un appareil juridique international approprié. »*

S'abritant, comme l'ont fait pendant des décennies les pays communistes, derrière les principes sacro-saints de la souveraineté nationale, la Chine, l'Indonésie, le Mexique, le Mozambique, le Pakistan, le Sri-Lanka et le Soudan ont tenté de s'opposer à ce qu'il soit question de conflits *« non internationaux ».* Or, la majorité des conflits armés qui ensanglantent le monde sont des guerres civiles. Convaincus ou réalistes, les contestataires ont fini par se plier à la majorité. La Suisse a, par ailleurs, décidé de réunir un groupe d'experts pour rechercher le moyen pratique de promouvoir le plein respect du droit humanitaire.

ISABELLE VICHNIAC

POLITIQUE

L'exercice du droit d'asile et l'éventuelle réforme de la Constitution

L'UDF et le RPR se félicitent de la décision d'Edouard Balladur

Valéry Giscard d'Estaing a affirmé, jeudi 2 septembre, sur RTL, qu'une révision limitée par voie parlementaire de la Constitution sur le droit d'asile, telle que le premier ministre l'a mise à l'étude *(nos dernières éditions du 2 septembre)*, est la meilleure direction à prendre *« dans l'état actuel du dossier »*. Le président de l'UDF a précisé que *« la voie législative »*, qu'il avait préconisée la semaine dernière (*le Monde* daté 29-30 août), était la solution *« la plus simple »* et la plus *« raisonnable »*, mais qu'elle est *« malheureusement bloquée par le Conseil constitutionnel »*. Il faut donc, a-t-il dit, *« réformer la Constitution par la voie ordinaire, un débat au Parlement, auquel le président de la République ne peut pas s'opposer »*. *« Quand on a terminé ce travail, qui peut être fait très vite »*, a-t-il continué, ou bien *« l'on fait un référendum »*, ou bien le Parlement est réuni en Congrès. La seconde voie relève d'une décision du chef de l'Etat, à laquelle M. Giscard d'Estaing s'est déclaré favorable.

Pierre Méhaignerie, ministre d'Etat, ministre de la justice et président du CDS, a déclaré, mercredi, à Port-d'Albret (Landes), que la solution étudiée par M. Balladur est *« la plus simple et la plus efficace pour régler un problème qui résultait de la décision du Conseil constitutionnel »*. Une loi ne permettrait pas, selon M. Méhaignerie, de colmater *« la brèche ouverte par la décision du Conseil constitutionnel, car les demandeurs d'asile qui avaient fait une demande en Allemagne ou en Italie pourraient, de nouveau, la faire en France et pénétreraient donc sur le territoire, où il est très difficile, ensuite, de maîtriser l'immigration clandestine »*. Il a ajouté qu'*« en tant qu'européen »*, il constate qu'*« intégrer la norme européenne dans la Constitution est une façon de consolider l'Europe »*.

Au RPR, le secrétaire général, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, a déclaré, jeudi, sur Europe 1, que la position du premier ministre est *« d'une très grande sagesse »* et qu'il l'approuve *« totalement »*. *« Il faut que cette réforme de la Constitution soit limitée »*, qu'elle soit *« compatible avec nos engagements internationaux »* et qu'elle *« se fasse par la voie parlementaire »*, a-t-il ajouté. Alain Marsaud, député (RPR) de Haute-Vienne, proche de Charles Pasqua, a déclaré mercredi, au « Grand Débat » de Radio-Shalom, que réviser la Constitution par référendum *« risquerait d'être un piège »* et qu'une telle consultation *« serait de nature à diviser un peu plus les Français »*, car ils risqueraient *« d'avoir l'impression de voter pour ou contre l'immigration, ce qui donnerait un vote pas tout à fait conforme à la question posée »*.

Les Verts s'insurgent, au contraire, contre la révision de la Constitution envisagée par le premier ministre pour *« porter atteinte »*, selon eux, au droit d'asile et pour détourner l'attention de *« l'échec de sa politique économique »*. *« Sous prétexte d'intégration européenne, le gouvernement s'engage dans une opération politicienne injustifiée, car la convention de Schengen a d'ores et déjà été jugée conforme à la Constitution »*, déclare le mouvement écologiste. Porte-parole de Génération Ecologie, Noël Mamère estime qu' *« il n'est pas utile, même en douceur et même avec l'accord du président de la République, d'écorner le principe fondamental du droit d'asile »*, même si *« en proposant une réforme de la Constitution par la voie parlementaire M. Balladur évite le pire »*, puisque *« M. Pasqua et les ultras de la majorité n'auront pas leur référendum »*.

Tandis que SOS-Racisme se déclare *« indigné »* par la mise à l'étude d'une révision de la Constitution *« pour restreindre le droit d'asile »*, décision dans laquelle il voit *« un geste symbolique de plus pour débaucher une partie de l'électorat du Front national »*, Jean-Pierre Brard, député (PC) de Seine-Saint-Denis estime qu'*« il appartient, désormais, au président de la République, gardien des principes constitutionnels républicains, de faire échec à une opération qui ne grandit pas notre pays »*.

A l'extrême droite, Bruno Mégret a déclaré, mercredi, à Arles, où est organisée l'« université d'été » du Front national, que *« le premier ministre se place encore davantage sous la dépendance du président de la République »*. *« En faisant porter la réforme sur le droit d'asile au lieu de s'attaquer au fonctionnement du Conseil constitutionnel, M. Balladur se condamne à rester coincé entre M. Mitterrand et M. Badinter »*, a ajouté le délégué général du parti de M. Le Pen, qui qualifie le chef du gouvernement de *« virtuose du gâchis »*.

Temporisation

Suite de la première page

C'est pourquoi il ne devrait pas faire connaître sa décision définitive avant un autre entretien avec l'hôte de l'Elysée, donc peut-être pas avant le 8 septembre. C'est pourquoi il s'est résolu à faire une déclaration publique après leur rencontre du mercredi 1er septembre – déclaration dont M. Mitterrand avait été averti, – pour éviter que, comme la veille, certains de ses ministres ne s'expriment dans un sens différent de ce qu'il souhaite.

La solution préconisée par Edouard Balladur consiste, en fait, à ajouter dans la Constitution (soit dans le titre sur la Communauté européenne, soit dans celui sur les traités internationaux) un article précisant que la France applique le droit d'asile dans le cadre des accords internationaux signés avec des pays en ayant la même conception qu'elle. Il ne serait pas fait formellement référence aux textes de Schengen et de Dublin, mais l'allusion serait transparente.

La volonté du constituant

Une telle rédaction théoriquement, il est vrai, ne rendrait pas caducs les principes sur lesquels s'est appuyé le Conseil constitutionnel pour rendre sa décision. Pratiquement, pourtant, tout serait changé. Il a toujours été admis que, lorsque figurent dans le texte de la Loi fondamentale, sur un même sujet, un principe général et une règle plus précise, c'est celle-ci qui l'emporte. Ainsi, lorsqu'en application du traité de Maastricht il a été décidé d'accorder aux ressortissants des autres pays de la Communauté européenne le droit de vote aux élections municipales, il a suffi de l'indiquer dans un nouvel article 88-3 de la Constitution, sans en modifier l'article 3, qui ne donne la qualité d'électeurs qu'aux citoyens français.

Les instances de jugement, de plus, lorsqu'elles ont un doute sur l'interprétation d'un texte, se réfèrent aux « travaux préparatoires » pour comprendre clairement la volonté du rédacteur du texte. Nul ne peut douter que les débats du Parlement, lors de l'éventuelle approbation d'une telle réforme constitutionnelle, n'indiquent clairement que les « constituants » voudront ainsi permettre une stricte application des accords de Schengen. Le Conseil constitutionnel ne pourra qu'en tenir compte s'il est saisi d'une nouvelle « loi Pasqua » sur le droit d'asile.

Cette étape constituante n'est pourtant en rien obligatoire. La comparaison avec Maastricht, si souvent faite, n'est pas recevable. Le respect de la signature internationale de la France n'impose pas, cette fois, une révision de la Constitution, puisque le Conseil constitutionnel a jugé, le 25 juillet 1991, que la convention d'application des accords de Schengen n'est pas contraire aux principes constitutionnels français. Certes, sa décision du 13 août dernier en rend l'application délicate, mais, quoi qu'en disent Charles Pasqua et, maintenant, Valéry Giscard d'Estaing après avoir dit le contraire la semaine dernière, une solution législative aurait pu être trouvée à ce problème.

De nombreux juristes au fait du dossier, spécialistes du droit constitutionnel comme du droit administratif, sont en tout cas persuadés que cette voie demeure praticable. Quoi qu'en disent les collaborateurs du ministre de l'intérieur, une telle solution n'imposerait pas la construction de « camps de concentration » aux frontières. La stricte application des accords de Schengen et de Dublin a simplement pour but d'éviter que la France ne soit submergée par tous les demandeurs d'asile « déboutés » par les autres pays de la Communauté européenne. Ainsi, ces accords ne changent rien à l'obligation pour la France de traiter toutes les demandes émanant de réfugiés venant de pays traditionnellement liés à elle, l'Afrique noire et le Maghreb notamment.

La droite moins conciliante que la gauche

La crainte des autorités françaises est de devoir accueillir tous ceux que l'Allemagne s'est donné les moyens de refuser en modifiant sa Loi fondamentale; mais la plupart de ceux-ci viennent des nations de l'ancienne Europe communiste, qui sont aujourd'hui des démocraties. Une procédure très rapide devrait suffire à rejeter la demande d'un Polonais ou d'un Hongrois qui se prétendrait *« persécuté en raison de son action en faveur de la liberté »* et qui, ainsi, se référerait au préambule de 1946, dont le Conseil constitutionnel a demandé qu'il soit strictement respecté.

Un peu de bonne volonté, associée à beaucoup de travail, aurait permis de trouver une solution autre que constituante. C'est d'ailleurs ce qui se passe, en général, quand les gardiens de la Constitution annulent une disposition à laquelle est très attachée la majorité parlementaire. Ainsi, dans un cas politiquement très comparable, celui des nationalisations de 1981, après l'annulation de la première loi par le Conseil, des contacts officieux entre le gouvernement et les gardiens de la Constitution avaient permis de mettre au point une solution acceptable par les uns et par les autres.

La droite de 1993 ne veut donc pas se montrer aussi conciliante que la gauche de 1981. Elle ne peut pas, pour autant, affirmer que la révision constitutionnelle qu'elle réclame n'est que technique et limitée. Il s'agit simplement, dit-elle, de faire ce qui a déjà été fait pour Maastricht. Or, les mêmes hommes assuraient alors qu'il s'agissait d'un choix essentiel pour la France, choix si important que Jacques Chirac exigeait qu'il fût fait par référendum. En outre, il s'agissait alors de transférer un élément de la souveraineté nationale à un organisme dont la France était membre, ce que, d'ailleurs, refusait Charles Pasqua. Aujourd'hui, il s'agit de transmettre un autre élément de la souveraineté à des Etats, sur la législation desquels la France n'a guère de moyens de contrôle.

Vouloir une révision constitutionnelle est bien une décision politique. Pour la droite, les avantages sont certains : elle permet de faire subir une défaite à un Conseil constitutionnel qu'elle ne contrôle pas et, ainsi, de lui conseiller d'être prudent dans le contrôle des lois qu'elle veut voter. Elle oblige François Mitterrand à arbitrer entre sa foi européenne et sa volonté de défendre les droits de l'homme, et, si elle parvient à le contraindre à donner son aval à une telle réforme de la Constitution, elle démontre que sa marge de manœuvre politique est considérablement réduite, puisqu'il doit passer, finalement, sous les fourches Caudines de la majorité. Une fois encore, l'immigration n'est qu'un des enjeux de la bataille politique.

THIERRY BRÉHIER

La déclaration du premier ministre

« Une adaptation de portée limitée »

Edouard Balladur a lu devant la presse, à l'hôtel Matignon, mercredi 1er septembre, après le compte rendu des travaux du conseil des ministres par Nicolas Sarkozy, porte-parole du gouvernement, la déclaration suivante :

« Je me suis entretenu avec le président de la République des problèmes que pose à notre pays la récente décision du Conseil constitutionnel. Les choses ne peuvent rester en l'état. Notre effort est de parvenir à concilier trois exigences : la lutte contre les abus auxquels peut donner lieu le droit d'asile et qui peuvent conduire à l'immigration clandestine ; le respect des principes républicains et, en particulier, la défense des droits de l'homme ; l'effort de construction d'un espace européen, auquel la France est particulièrement attachée.

» Je peux d'ores et déjà vous indiquer quels sont les principes qui guideront mon action : il n'est pas question de laisser la France sans moyen de protection suffisant contre l'immigration clandestine ; la France doit pouvoir appliquer normalement les accords de Schengen. Pour cela, une adaptation de portée limitée de la Constitution doit être étudiée. Je souhaite qu'en ce cas l'on puisse procéder à la révision de la Constitution par la voie parlementaire, la plus rapide et la plus simple. Il n'est pas question qu'à cette occasion soient remis en cause le préambule de la Constitution et l'exercice normal du droit d'asile. Je vais poursuivre mes conversations avec le président de la République. »

Dans l'attente de l'intervention du chef de l'Etat

Les socialistes entreprennent de démontrer l'inutilité d'une révision

Michel Rocard, président de la direction nationale du Parti socialiste, s'est déclaré *« surpris »*, mercredi 1er septembre, par l'annonce d'une éventuelle révision de la Constitution, qui lui paraît *« profondément inutile »*. Après la réunion hebdomadaire du bureau exécutif du PS, M. Rocard a indiqué que les socialistes sont *« les adversaires résolus d'un référendum, qui n'aurait comme résultat que d'attiser les haines parmi les Français, et cela quel que soit son résultat »*.

« Le Conseil constitutionnel, a expliqué l'ancien premier ministre, *avait reconnu la validité de l'accord de Schengen par rapport à la Constitution. En fait, M. Pasqua tente une diversion. L'inutilité de cette réforme, nous allons entreprendre de la démontrer de manière juridiquement incontestable. »* Le PS pourrait déposer à l'Assemblée nationale une proposition de loi tendant à modifier la loi de 1952 sur l'OFPRA, afin de faire la démonstration qu'une simple loi suffirait à résoudre le problème posé par la décision du Conseil constitutionnel sur l'application des accords de Schengen dans le respect du droit d'asile. M. Rocard a souligné que *« le président de la République aura la décision finale sur le sujet »*.

Pour cette raison, le porte-parole du PS, Jean Glavany, opposé à une révision constitutionnelle sur le droit d'asile, affirme, dans un entretien publié par *la Croix* du 2 septembre, qu'il *« fait confiance »* à François Mitterrand pour *« intervenir »*, s'il *« devait y avoir une révision »*. Ancien chef de cabinet du président de la République, M. Glavany estime que *« le « compromis » que l'on évoque, aujourd'hui, ce n'est pas un compromis entre François Mitterrand et Edouard Balladur, mais entre le premier ministre et le ministre de l'intérieur pour relancer un débat sur l'immigration »*. A ses yeux, une révision constitutionnelle représente *« un abus juridique incroyable »* et serait *« rétrograde constitutionnellement »*.

Sur les mariages de complaisance et les rétentions d'étrangers

Le gouvernement a préparé de nouveaux textes tenant compte des censures du Conseil constitutionnel

Affichant sa satisfaction après la déclaration de M. Balladur sur une révision constitutionnelle qui sera *« de portée limitée »*, le ministère de l'intérieur a fait savoir qu'un dispositif était d'ores et déjà prêt pour répondre aux censures partielles prononcées par le Conseil constitutionnel à propos de la maîtrise de l'immigration.

Un projet de loi comportant quelques articles notamment sur les mariages dits de complaisance, la rétention administrative et la rétention judiciaire vient d'être transmis au Conseil d'Etat. Ce nouveau texte gouvernemental prévoit ainsi de réduire de trois à un mois le délai ouvert au procureur de la République pour s'opposer à un mariage « suspect » ; en outre, les conjoints pourraient contester cette décision devant le président du tribunal de grande instance concerné, qui aurait dix jours pour statuer, puis devant la cour d'appel, qui disposerait du même délai.

Au sujet de la durée de la rétention administrative, portée de sept à dix jours par le projet initial de Charles Pasqua, le ministère a tenu compte des remarques du Conseil constitutionnel en précisant qu'une telle prolongation pourrait être motivée seulement par l'*« urgence absolue »* ou des *« menaces d'une particulière gravité pour l'ordre public »*.

Le texte transmis au Conseil d'Etat envisage aussi d'accorder aux étrangers placés en rétention judiciaire des garanties analogues à celles reconnues aux personnes mises en détention provisoire. Enfin, le projet de loi redéfinit les conditions dans lesquelles les reconduites à la frontière seraient assorties d'une interdiction du territoire d'un an, en prenant davantage en considération la situation personnelle de l'intéressé et la gravité des faits qui lui sont reprochés.

POLI

...vement préfectoral

QU

L'H

ÉTUDES

POLITIQUE

Devant le tribunal de Limoges

L'élection contestée d'Alain Marsaud

LIMOGES

de notre correspondant

Alain Marsaud, député (RPR) de Haute-Vienne, habite le quinzième arrondissement de Paris, et non le Limousin. Ainsi a tranché, mercredi 1er septembre, le tribunal de grande instance de Limoges. Ce jugement appporte un argument de poids à la thèse de la non-éligibilité du magistrat au siège de conseiller général de Limoges-Cité, qu'il avait enlevé au PS le 16 mai dernier à la faveur d'une élection partielle (*le Monde* daté 29-30 août). Il appartient maintenant au tribunal administratif de reprendre le dossier qu'il avait confié à la justice civile et de régler le contentieux électoral. Il a un mois pour le faire.

« La procédure dont j'ai fait l'objet,* a commenté M. Marsaud après la publication de la décision du tribunal de grande instance, *me laisse l'impression qu'un certain nombre de personnes de ce département pratiquent l'exclusion et tentent d'éliminer ceux qui viennent troubler leur jeu politique. La saison des chasses pour les prochaines municipales serait-elle déjà ouverte ? »

G. C.

Accusé par un ancien collaborateur

Un député du Bas-Rhin est mis en examen pour concussion

STRASBOURG

de notre correspondant

André Durr, député (RPR) du Bas-Rhin, maire d'Illkirch-Graffenstaden, a été mis en examen pour concussion. Il est convoqué en citation directe au tribunal correctionnel de Strasbourg le 9 septembre. M. Durr est soupçonné d'avoir obligé son premier adjoint, Antoine Wach, qui, depuis, a mis fin à ses jours, à lui reverser une partie de ses indemnités.

La pièce principale de l'accusation est une lettre écrite par Antoine Wach peu avant son suicide, le 24 décembre 1992, au procureur de la République de Strasbourg. Le premier adjoint au maire expliquait dans cette lettre que, depuis 1983, M. Durr avait abandonné, comme la loi le prévoyait alors, une part de son indemnité de maire au premier adjoint, mais le député, alors également conseiller général du canton, lui aurait demandé de lui reverser cette somme.

Antoine Wach affirmait avoir viré sur le compte de M. Durr plus de 320 000 francs entre 1983 et 1992. De fait, la concussion par fonctionnaire, c'est-à-dire la perception indue de salaires ou de traitements, ne porterait que sur 120 000 francs. Ce délit, selon l'article 174 du code pénal, est puni d'une peine d'emprisonnement de deux à dix ans qui peut être accompagnée d'une privation des droits civiques pouvant aller jusqu'à dix ans.

M. Durr n'a voulu faire aucune déclaration. Son défenseur, Me Gérard Alexandre, a indiqué que cet argent, reversé de son propre gré par Antoine Wach par virement permanent, avait été employé pour des activités politiques et n'avait donc pas servi à l'enrichissement personnel du député. L'ancien premier adjoint, également membre du RPR, avait été élu conseiller général du canton d'Illkirch-Graffenstaden en mars 1992 quand M. Durr avait dû abandonner son siège en raison de la loi sur le cumul des mandats.

JACQUES FORTIER

Mouvement préfectoral

Sur proposition de Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, le conseil des ministres a procédé, mercredi 1er septembre, au mouvement préfectoral suivant :

YONNE
Jean-Pierre Marquié

Jean-Pierre Marquié, préfet de l'Ardèche, est nommé préfet de l'Yonne en remplacement de Jean Aribaud, nommé hors cadre.

[Né le 6 mai 1938 à Paris, ancien élève de l'ENA, Jean-Pierre Marquié est affecté au ministère de l'agriculture en 1965 puis nommé directeur du cabinet du préfet du Cantal en 1967. Sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime) en 1971, secrétaire général de l'Indre en 1974, il est affecté au ministère de l'intérieur en 1977. D'avril 1980 à mai 1991, il est successivement secrétaire général du Var, puis de la Côte-d'Or, sous-préfet de Palaiseau (Essonne) et préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon, avant d'être nommé préfet de l'Ardèche le 7 mai 1991.]

ARDÈCHE
François Filliatre

François Filliatre, préfet adjoint pour la sécurité auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, est nommé préfet de l'Ardèche en remplacement de Jean-Pierre Marquié, nommé préfet de l'Yonne.

[Né le 30 juin 1942 à Longwy (Meurthe-et-Moselle), licencié en droit, diplômé de l'IEP de Paris, ancien élève de l'ENA, François Filliatre est nommé, en juillet 1971, directeur du cabinet du préfet de la Charente. En 1973, il devient sous-préfet de Gex (Ain). De *1975 à 1982, il est, successivement*, directeur du cabinet du préfet de la région Lorraine, secrétaire général du Jura, chargé de mission auprès du préfet du Val-d'Oise et secrétaire général de la Sarthe. En 1982, il devient préfet du Var, puis, en 1985, préfet de Haute-Garonne. François Filliatre était préfet adjoint pour la sécurité auprès du préfet des Bouches-du-Rhône depuis le 7 mars 1990.]

Alain Gehin
est nommé préfet adjoint pour la sécurité dans les Bouches-du-Rhône

Alain Gehin, sous-préfet du Havre, est nommé préfet adjoint pour la sécurité auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, en remplacement de François Filliatre, nommé préfet de l'Ardèche.

[Né le 6 décembre 1945 à Nice (Alpes-Maritimes), licencié en droit, Alain Gehin est successivement nommé, entre 1976 et 1983, directeur du cabinet du préfet de l'Yonne, puis du préfet du Morbihan, sous-préfet de Saint-Amand-Montrond (Cher), directeur du cabinet du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais. En 1983, il est nommé chef de la subdivision administrative Est de la Nouvelle-Calédonie. Revenu en 1986 au ministère de l'intérieur, il devient, en 1989, secrétaire général de la préfecture de l'Isère. Il était sous-préfet du Havre (Seine-Maritime) depuis le 16 octobre 1991.]

Jugeant médiocres les résultats électoraux du mouvement

Bernard Bosson dispute à Pierre Méhaignerie la présidence du CDS

L'« université d'été » des Jeunes Démocrates-Sociaux (JDS), à Port-d'Albret (Landes), a donné l'occasion à Dominique Baudis, mercredi 1er septembre, de réaffirmer les convictions européennes du CDS, alors que s'affrontent Pierre Méhaignerie, président du mouvement centriste, et Bernard Bosson, secrétaire général, pour la présidence du CDS, après les résultats médiocres enregistrés par cette formation aux élections législatives.

PORT-D'ALBRET

de notre envoyé spécial

A un sujet près, les centristes n'auraient que des motifs de satisfaction. Les voilà présents en force dans un gouvernement mené par un premier ministre qui les séduit et dont ils apprécient tant les façons que la politique. Après Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé (*le Monde* du 2 septembre), Jacques Barrot, Bernard Stasi et Pierre Méhaignerie sont revenus à la charge, mercredi, pour dire tout le bien possible d'Edouard Balladur. *« Je ne vois pas, au sein de la majorité, qui ne pourrait pas sincèrement se réjouir de la confiance dont bénéficie M. Balladur »*, a assuré M. Stasi.

Comblés par ce gouvernement, les centristes ne peuvent que se sentir mobilisés par la crise traversée par la Communauté européenne. Dominique Baudis a assuré qu'il s'agira, lors des élections européennes de 1994, de *« sauver l'Europe »*. Le maire de Toulouse a fait, sur ce sujet aussi, l'unanimité en rappelant que *« les centristes sont les seuls dans la majorité à ne compter aucun adversaire de l'Europe dans leurs rangs »*. Les applaudissements ont également fusé lorsque M. Baudis s'est prononcé contre la constitution *« d'un conglomérat où se retrouveront partisans et adversaires de l'Europe »*, ce qui ne pourrait qu'*« affadir »* ou *« affaiblir »* le message européen dont le CDS est porteur.

La date du congrès

Tout serait donc presque parfait s'il n'y avait, au CDS, une vieille querelle à vider, celle de *« l'organisation de la famille »*, comme le dit Bernard Bosson, ministre de l'équipement et secrétaire général du parti. Depuis plus de deux ans, la présidence de Pierre Méhaignerie est contestée. Celui-ci, qui l'avait emporté face à M. Stasi, en 1982, en étant présenté par ses partisans comme un « présidentiable » pour les élections de 1988, avait failli perdre son siège, en 1991, au congrès d'Angoulême. M. Méhaignerie n'avait dû son salut qu'à M. Bosson, dont il avait fait son secrétaire général, alors que M. Baudis profitait de l'incertitude pour glaner un poste de président exécutif.

Cet équilibre est maintenant remis en question par M. Bosson, qui fait campagne pour succéder à M. Méhaignerie en s'appuyant sur l'amerture provoquée par la quasi-stagnation du CDS aux élections législatives, exceptionnelles pour toutes les autres formations de la majorité. Si la question n'est pas à l'ordre du jour officiellement, puisque le congrès qui la tranchera n'est pas encore convoqué, elle est dans toutes les têtes. Pour l'instant, la querelle a glissé sur la date de ces assises, qui devraient se tenir à Rouen en hommage à Jean Lecanuet, disparu en février dernier.

M. Méhaignerie, qui souhaite conserver sa présidence le plus longtemps possible, ne voit aucune urgence, même si, au terme des statuts, le congrès devrait se tenir en octobre, ce qui ne sera pas le cas. M. Bosson, au contraire, désire aller vite. Dans les couloirs, à Port-d'Albret, il a assuré qu'il demandera au conseil politique ou au bureau politique du CDS de se prononcer, au début d'octobre, sur l'organisation du congrès en février prochain.

L'affaire, suivie de près par tous les responsables du mouvement, à commencer par René Monory, président du Sénat, devient embarrassante. M. Douste-Blazy avait invité, mardi, ses amis à ne pas *« gâcher la chance historique qui* [leur] *a été offerte, en* [se] *livrant à des luttes intestines »*. Il est vrai qu'à moins d'un an des élections européennes le CDS ne peut sortir qu'affaibli de cette querelle qui n'est en rien – les deux adversaires en conviennent – une affaire d'idées.

GILLES PARIS

□ **Christiane Taubira-Delannon crée un nouveau parti politique en Guyane.** – Christiane Taubira-Delannon, député (République et Liberté) de Guyane, a lancé, lundi 30 août, lors d'une réunion dans la commune de Tonnégrande, près de Cayenne, un nouveau parti politique, baptisé Walwary. Dans sa première déclaration officielle, le mouvement Walwary, dont le nom signifie « éventail » en langue amérindienne, affirme vouloir lutter contre *« le clientélisme corrupteur et le gaspillage des fonds publics »*. Mme Taubira-Delannon avait provoqué une surprise, en mars dernier, en battant largement le candidat du Parti socialiste guyanais au second tour des élections législatives.

SOCIÉTÉ

Alors que le gouvernement se prépare à faire un choix définitif

Marne-la-Vallée, candidat de dernière minute au Grand Stade

La ville nouvelle de Sénart (Seine-et-Marne) doit présenter, vendredi 3 septembre, les deux projets retenus pour la construction du Grand Stade, nécessaire à la Coupe du monde de football de 1998, sur son site. A quelques jours d'une décision définitive, le choix de Sénart reste cependant menacé par sa fragilité financière et par la concurrence de nouveaux projets, dont celui de Marne-la-Vallée.

Depuis qu'il tourne autour de Paris à la recherche d'un site définitif, le Grand Stade a pris l'habitude de malmener les délais et de se moquer des dates butoirs. Cette fois, pourtant, il devient urgent de ne plus attendre. Le 15 septembre, le Comité français d'organisation (CFO) de la Coupe du monde de 1998 clôturera la liste des villes candidates à l'accueil des rencontres de la compétition. Cette liste ne concerne que les villes de province, mais Michel Platini et Fernand Sastre, les deux coprésidents du CFO, seraient ravis d'enregistrer à cette occasion le lieu d'implantation du Grand Stade. Ils éviteraient ainsi de se présenter démunis à Zurich, où ils doivent rencontrer à la fin du mois des membres de la Fédération internationale de football (FIFA) pour faire le point sur leur dossier, et de s'entendre reprocher les mêmes *«atermoiements»* que ceux des instances du football français dans l'affaire du match Valenciennes-OM *(lire ci-dessous)*.

Le temps presse, moins pour la construction du stade – un délai de cinq ans peut encore sembler largement suffisant – que pour en finir avec le ridicule d'une valse-hésitation qui dure depuis des années. Le ministre de la jeunesse et des sports, Michèle Alliot-Marie, a donc indiqué, mardi 31 août, que la décision sur l'implantation définitive de l'enceinte de 80000 places serait prise *«dans les tous prochains jours»*. *«D'ici dix jours»*, précise-t-on dans son entourage.

Officiellement, le site de Sénart reste toujours l'élu. Mais depuis qu'il a été choisi par Michel Rocard, en février 1991, puis confirmé par Pierre Bérégovoy, en décembre 1992, ces deux décisions sont à peu près les seules bonnes surprises de Jean-Jacques Fournier, président du syndicat de l'agglomération nouvelle (SAN) de Sénart. Depuis plus de deux ans, M. Fournier aura lu dans la presse, à intervalles réguliers, l'annonce de l'abandon imminent du site de Sénart. Il aura vu le mouvement sportif lui apporter un soutien de façade et le critiquer en coulisses. Il aura assisté à l'émergence de multiples candidatures de sites rivaux, plus ou moins sérieuses, dont une – celle de Nanterre, aujourd'hui hors course – a failli le supplanter.

Le temps joue pour Sénart

Depuis sa désignation, Sénart se heurte toujours au même handicap : son éloignement de Paris, qui ne convient pas aux sportifs et qui laisse présager de sérieuses difficultés d'amortissement. Les gestionnaires redoutent de voir le Grand Stade de Sénart se transformer en gouffre financier après la Coupe du monde. Trop loin, trop cher, le site de Seine-et-Marne ne dispose plus aujourd'hui que d'un seul atout : l'avancement de son étude. En présentant publiquement, vendredi 4 septembre, les grandes lignes des deux projets retenus pour son site, Jean-Jacques Fournier compte ainsi montrer que le manque de temps joue en sa faveur.

Car, contrairement aux prédictions pessimistes, la consultation internationale lancée auprès des entreprises privées pour *«la conception, la construction et l'exploitation»* du Grand Stade a débouché fin juillet sur la sélection de deux candidatures : celles du groupe Bouygues-Dumez-SGE et du consortium Spie-SAE-Fougerolles. Bonne surprise, les deux groupes ont réussi à faire tenir le coût de la construction dans les limites fixées à 1,4 milliard de francs.

Mais ils ont précisé, en rendant leur copie, que l'Etat devrait les aider à boucler leur budget, avec une subvention estimée entre 800 millions et 1 milliard de francs. Certes, plus personne n'espère pouvoir financer le Grand Stade uniquement grâce à des fonds privés. Mais, en période de restrictions budgétaires, la subvention demandée par Sénart semble d'autant plus importante qu'elle pourrait être gonflée par de futurs déficits de fonctionnement. L'Etat seul supporterait ce coût, puisque le conseil général de Seine-et-Marne et la Ville de Paris ont fait savoir qu'ils ne dépenseraient pas un centime pour la ville nouvelle.

Dès l'annonce des résultats de la consultation, Michèle Alliot-Marie a donc exprimé de nouvelles réticences sur l'avenir de Sénart. Elle se félicite d'avoir demandé au préfet Jacques Perrilliat d'étudier des solutions alternatives au site de la ville nouvelle. Depuis le mois de juin, l'ancien directeur des sports visite des nouveaux sites possibles dans la région parisienne et suscite à l'occasion des candidatures. Sans avoir déniché la solution miracle qui justifierait l'abandon définitif de Sénart.

Trois projets semblent cependant se détacher : deux en Seine-Saint-Denis, qui répondent mieux au souhait du mouvement sportif de disposer d'un stade très proche de Paris, et une candidature de dernière minute à Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne).

• **Saint-Denis.** – Avant de devenir « M. Grand Stade», Jacques Perrilliat ne cachait pas sa préférence pour cet emplacement de 25 hectares situé à moins de cinq minutes de Paris, dans la Plaine Saint-Denis. Les terrains du site du Cornillon, bien desservis par l'autoroute A1, appartiennent à la mairie de Paris, qui pourrait les céder sans difficulté. Mais la mairie communiste, qui ne s'est pas portée candidate mais semble s'être prise au jeu, n'accepterait un Grand Stade sur son site «idéal» qu'à de multiples conditions.

Elle exige notamment que l'Etat s'engage à limiter au maximum les parkings de surface et à privilégier les transports en commun, avec un maillage complet train-métro-tramway à partir du potentiel existant, et qu'il procède à la couverture de l'autoroute A1. Le coût de ces travaux est estimé entre 2 et 3 milliards de francs, avant même que le premier coup de pioche ne soit donné pour la construction du Grand Stade. Un chiffre jugé exorbitant, même si les coûts devaient être mieux répartis entre l'Etat et les collectivités locales. *«Il s'agira toujours de l'argent des contribuables»*, fait remarquer Jean-Jacques Fournier, qui voit cependant en Saint-Denis le principal rival de Sénart.

• **Rosny-sous-Bois.** – Le site présenté dès le mois de mai (*le Monde* du 14 mai) par Jean-Claude Pernès (UDF), le maire de la commune, possède les mêmes avantages d'accessibilité que Saint-Denis (autoroutes, RER et future projet Eole de liaison rapide Est-Ouest). Il se situe sur un terrain à cheval entre les communes de Rosny et de Noisy-le-Sec, celle-ci dirigée par un maire communiste. Plus avancé que celui des rivaux de Seine-Saint-Denis et estimé à 1,75 milliard pour l'infrastructure et la construction du stade, le projet semble le plus économique.

Mais il reste soumis à une menace juridique. Les deux communes ne possèdent pas la totalité des terrains et seraient obligées de procéder à des expropriations qui pourraient rallonger dangereusement les délais de construction. De plus, comme à Saint-Denis, le maire de Noisy a posé des conditions très précises pour l'accueil du Grand Stade.

• **Marne-la-Vallée.** – Dans les dossiers de Jacques Perrilliat figurent également deux autres projets. L'un, défendu par Gonesse (Val-d'Oise), a été présenté publiquement, mais ne semble pas posséder beaucoup de chances d'inquiéter ses grands rivaux. L'autre, officieux, est resté dans l'ombre jusqu'au jeudi 2 septembre, date à laquelle il devait être présenté au ministère de la jeunesse et des sports. Il se situe à Marne-la-Vallée, l'autre ville nouvelle de la Seine-et-Marne.

Selon ce dernier dossier monté par l'Etablissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée (EPA Marne), le Grand Stade serait implanté sur la commune de Montévrain, à proximité immédiate d'Euro Disney. Ce projet peut surprendre à première vue : il se situe dans le même département que Sénart, où le conseil général n'a jamais caché ses réticences pour financer un tel équipement. Il serait presque aussi éloigné de Paris (25 kilomètres), ce qui ne manquerait pas de faire grincer les dents du mouvement sportif. Pourtant, selon plusieurs sources proches du dossier, ce projet semble pris au sérieux par les différents ministères appelés à intervenir dans la décision finale.

Marne-la-Vallée possède en effet un argument choc, qui ne convaincra pas les sportifs, mais séduit déjà les gestionnaires : son faible coût. La plupart des dessertes ont déjà été réalisées pour Euro Disney, le TGV devant arriver en 1994. Le Grand Stade, édifié sur des terrains qui appartiennent à l'EPA Marne, pourrait partager des parkings avec son voisin. Tout en respectant le rééquilibrage de la région parisienne vers l'Est, qui avait motivé le choix de Michel Rocard en faveur de Sénart, il permettrait en outre de relancer la zone est de la ville nouvelle de Marne, au moment où Euro Disney traverse de grosses difficultés. La société américaine ne serait d'ailleurs pas hostile à cette idée.

Ces arguments semblent avoir réussi à convaincre des collectivités territoriales qui faisaient la fine bouche devant le projet de Sénart. Le site de Marne-la-Vallée a obtenu le soutien du conseil régional d'Ile-de-France, qui est toujours resté dans une prudente réserve vis-à-vis de Sénart. Jacques Larché, le président (UDF) du conseil général de Seine-et-Marne, ne cachait pas non plus, mercredi soir, son intérêt pour un projet qui serait *«le moins coûteux»*. Pour Sénart, ces ralliements ressemblent à l'ultime coup de poignard dans le dos d'un projet dont plus personne ne veut.

JÉROME FENOGLIO

L'affaire Valenciennes-OM

La Fédération internationale maintient sa pression sur les dirigeants du football

Un conseil fédéral exceptionnel doit se réunir à la Fédération française de football (FFF), vendredi 3 septembre, pour examiner les développements de l'affaire Valenciennes-OM. Il intervient trois jours avant une réunion du comité exécutif de l'Union européenne (UEFA), qui doit se prononcer sur la participation du club marseillais à la Coupe d'Europe des clubs champions.

Le même jour, toujours à Zurich, le président de la Fédération internationale (FIFA), Joao Havelange, recevra celui de la FFF, Jean Fournet-Fayard, qui devrait faire état des auditions des personnes impliquées dans l'affaire OM-Valenciennes. Bernard Tapie, président de l'OM, a demandé un report de son audition. La commission a refusé. *«Il n'y a pas de volonté conflictuelle du tout, ni d'un côté ni de l'autre*, indique le président de l'OM. *On va tous essayer de trouver un terrain d'entente sur le calendrier.»*

Dans un entretien publié dans *l'Equipe* du 2 septembre, Sepp Blatter, secrétaire général de la FIFA, critique l'attitude de la FFF : *«Dans ce dossier, on retarde les actes, on repousse les échéances et on renvoie toujours tout. (...) Depuis deux mois, la Fédération française ne met pas d'ordre dans sa maison. Elle se cache derrière des actions juridiques civiles. Mais il y a un droit sportif, et la France doit contrôler le football dans son propre pays quand il y a quelque chose qui ne va pas (...). Halte au désordre!»* Après l'«ultimatum» et la menace d'exclusion formulés, mardi 31 août, par M. Havelange, M. Fournet-Fayard avait affirmé qu'il lui fallait respecter les délais imposés par les procédures judiciaires (*le Monde* du 2 septembre).

Après les incidents lors du match PSG-Caen

Le système de vidéo-surveillance du Parc des Princes sera renforcé

A la suite des incidents du Parc des Princes, au cours desquelles dix policiers avaient été blessés lors d'échauffourées avec les hooligans du Paris SG (*le Monde* du 31 août), le préfet de police de Paris, Philippe Massoni, a pris une série de mesures destinées à renforcer la sécurité lors des matches de football (*le Monde* du 2 septembre). Ces mesures ont été précisées, mercredi 1er septembre, après une réunion entre M. Massoni, le procureur de la République de Paris, Bruno Cotte, des responsables policiers et les dirigeants du club.

Des contrôles d'identité seront organisés, avec pour objet, selon la préfecture, de *«rechercher toute personne susceptible de commettre des infractions»* hors et dans le stade. La «tribune Boulogne», lieu de rassemblement de supporters violents, va être réaménagée et divisée en plusieurs secteurs. Un règlement intérieur *«à caractère contractuel»* a été préparé par les dirigeants du PSG. Il s'agit d'une sorte de *«code de bonne conduite»* pour le détenteur d'un billet, qui s'exposera à une expulsion en cas de comportement violent. Le système de vidéo-surveillance déjà en place sera renforcé au sein du stade, mais aussi à ses abords extérieurs. Enfin, la police judiciaire animera une cellule chargée de *«cordonner les structures de la préfecture de police dans la lutte contre les violences dans les stades»*.

ENVIRONNEMENT

Selon le mensuel «Que choisir?»

L'eau potable de plusieurs régions est fortement polluée par les nitrates

Dans nombre de régions françaises, l'eau du robinet est tellement chargée en nitrates qu'elle en devient impropre à la consommation. C'est ce qu'affirme le mensuel *Que choisir?* dans son édition de septembre. Selon le magazine, vingt départements français distribuent une eau dont la teneur en nitrates dépasserait le niveau guide européen de 25 milligrammes par litre retenu, taux au-delà duquel la reconquête de la qualité de l'eau devrait être considérée comme une priorité. L'Ouest, et notamment la Bretagne, le Nord et le Centre apparaissent comme les zones les plus touchées. Mais d'autres régions commencent à connaître quelques problèmes, comme l'Est et la vallée du Rhône (Drôme et Gard).

C'est ainsi que, selon le mensuel, les plus mauvais résultats auraient été relevés à Bourges (Cher), à Saint-Quentin (Aisne), à La Rochelle (Charente-Maritime), à Niort (Deux-Sèvres) et à Valence (Drôme), même si, reconnaît le magazine, en site urbain, la qualité de l'eau est généralement mieux surveillée. Pour dresser sa «carte de France» de la pollution par les nitrates, le mensuel de l'Union fédérale des consommateurs (UFC), qui accuse la course aux rendements (1), s'est fondé sur l'analyse des 30000 bandelettes-tests qui avaient été incluses dans un numéro précédent et ont été depuis renvoyées par ses lecteurs. En outre, 300 analyses complémentaires ont été pratiquées par les soins du journal pour confirmer ces tests plus sommaires.

Même si sa méthode n'est pas d'une fiabilité absolue, le magazine souligne que, dans quatre départements (Finistère, Côte-d'Armor, Deux-Sèvres et Cher), plus de 50 % des réponses affichent des teneurs en nitrates supérieures à 50 milligrammes par litre, seuil officiel de potabilité de l'eau, alors que pour les nourrissons un seuil maximum de 10 mg/l est recommandé. *«Face à ces problèmes, les principaux distributeurs d'eau ne restent pas inactifs»*, mais le journal regrette que, *«en France, on pare seulement au plus pressé alors qu'il faudrait donner la priorité à la prévention»*.

(1) En dix ans, la consommation d'engrais nitratés a connu une croissance impressionnante, passant de 1,47 à 2,56 millions de tonnes, dont une large partie est diffusée par les pluies jusqu'aux nappes phréatiques.

Se montrant plus optimistes

Des scientifiques suisses avouent s'être trompés sur «la mort des forêts»

BERNE

de notre correspondant

Alors que les Cassandres annonçaient leur mort imminente il y a une dizaine d'années, les forêts suisses auraient-elles ressuscité comme par enchantement? Quitte à se déjuger, c'est un diagnostic plutôt rassurant sur l'état des bois helvétiques que portent aujourd'hui les scientifiques de l'Institut fédéral de recherche sylvestre de Birmensdorf. Leur revirement est d'autant plus spectaculaire qu'au début des années 80 leurs sombres prévisions avaient été à l'origine d'un vent de panique qui s'était abattu sur la Confédération.

Dissimulant mal son embarras, l'Institut de Birmensdorf a été amené à reconnaître qu'à ce jour *«aucun lien de cause à effet n'a pu être établi entre la pollution et la mort des forêts»*, rapportait, dimanche 29 août, le quotidien *Vingt-Quatre Heures* de Lausanne. Faisant son *mea culpa*, l'un des responsables de l'Institut, Fritz Schweingurber, qui enseigne l'analyse des cercles de croissance à l'université de Bâle, reconnaît maintenant avoir tiré à tort la sonnette d'alarme en affirmant à l'époque que la pollution avait entraîné un ralentissement de la croissance. Il admet que les scientifiques suisses ont peu à peu été gagnés par l'émotion provoquée en Allemagne par l'idée de la mort des forêts, le fameux *«waldsterben»*. *«Nous avons cessé de travailler en scientifiques*, avoue-t-il. *En temps normal, j'aurais attaché davantage de poids aux éléments contredisant mes conclusions.»*

Se référant à l'étude des anneaux de croissance, il constate à présent que les arbres poussent jusqu'à 20 % plus vite qu'au début du siècle et que, parvenus à cinquante ans, leur taille est supérieure de 2 à 3 mètres. Et de rendre hommage aux ingénieurs forestiers, surtout de Suisse romande, qui ne s'étaient pas laissé contaminer par le pessimisme ambiant.

Ces propos apaisants contrastent avec l'espèce de psychose collective qui avait prévalu naguère. Au cours d'une session extraordinaire du Parlement, en février 1985, un membre du gouvernement fédéral n'était-il pas allé jusqu'à déclarer : *«Le dépérissement des forêts menace l'existence même de la Suisse»*? La forêt et ses mythes ayant toujours éveillé des réminiscences particulières dans le subconscient des peuples germaniques, la Suisse s'était distinguée en décrétant toute une série de mesures d'urgence pour lutter contre la pollution. Non sans irriter parfois les minorités francophone et de langue italienne, moins sensibles aux fantasmes véhiculés par une forêt. Ce qui ne devrait pas être une excuse pour tomber d'un extrême à l'autre.

JEAN-CLAUDE BUHRER

DÉFENSE

Au détriment d'une offre britannique

Le sultanat d'Oman achète trois bateaux de guerre à la France

Le sultanat d'Oman, dans le Golfe, a choisi de signer avec les Constructions mécaniques de Normandie, à Cherbourg, un contrat pour l'achat de trois patrouilleurs du type P.400, de préférence à une proposition rivale du groupe britannique Swan Hunter. Ce contrat porte sur 450 millions de francs et il pourrait être suivi d'une seconde commande pour cinq autres unités du même modèle. Le patrouilleur P.400, dont la marine française a acquis dix exemplaires mis en service entre 1986 et 1988 pour des missions outre-mer, déplace 475 tonnes à pleine charge et il est principalement équipé de deux canons.

A l'origine, les chantiers de Cherbourg étaient, dans cette affaire, en concurrence avec un constructeur néerlandais, qui a été éliminé dès le début de la compétition, et avec deux chantiers britanniques, Vosper Thornycroft – qui n'a pas été davantage retenu – et Swan Hunter. Le sultanat d'Oman était jusqu'à présent une chasse gardée des chantiers britanniques, notamment de Vosper, auquel il a commandé, l'an dernier, pour 1,4 milliard de francs, deux corvettes où seront montés des missiles anti-aériens Crotale de fabrication française.

Pour les Constructions mécaniques de Normandie, le contrat avec Oman est important, car il marque la première «percée» commerciale des chantiers français dans un pays dont la marine est contrôlée par les Britanniques. Les chantiers de Cherbourg sont, d'autre part, engagés dans une négociation capitale avec l'émirat du Koweït pour la fourniture de huit patrouilleurs du type *la Combattante 3*, armés en France par la gendarmerie.

□ **Les Pays-Bas envoient un observateur à l'Eurocorps.** – Les Pays-Bas ont décidé d'envoyer un officier supérieur de l'armée de terre néerlandaise en qualité d'observateur à l'état-major du corps d'armée européen à Strasbourg, selon un porte-parole du ministère néerlandais de la défense à La Haye. Pour l'instant, outre la France et l'Allemagne, qui ont formé cette unité de 40 000 hommes, seule la Belgique s'est ralliée à l'Eurocorps, et l'Espagne a détaché un officier de liaison. Interrogé sur la portée de cette démarche, le porte-parole néerlandais a indiqué que les Pays-Bas étaient *«intéressés»* par le corps européen et que cet intérêt était motivé par la volonté de *«suivre les développements internationaux en matière de défense»*. Il a cependant ajouté que les Pays-Bas n'ont toujours pas l'intention d'y participer. – *(AFP.)*

A Paris

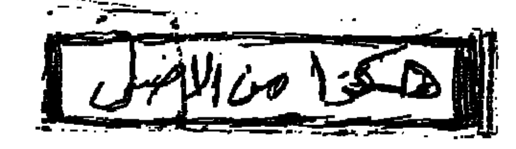
Cinquante-huit pays ont délégué des stagiaires au nouveau collège interarmées

Le ministre de la défense, François Léotard, a présidé, mercredi 1er septembre, à Paris, la séance de rentrée du nouveau collège interarmées de défense (CID), qui se substitue désormais aux écoles supérieures de guerre, à l'école supérieure de la gendarmerie nationale et au cours supérieur interarmées pour former des officiers supérieurs. Dirigé par le vice-amiral d'escadre Marc Merlo, le CID accueille, pour une année d'études en commun, cent soixante et onze officiers français (des grades de commandant et de lieutenant-colonel) et cent vingt et un stagiaires étrangers entre trente-cinq et quarante ans, appelés à être des officiers généraux dans une dizaine ou une quinzaine d'années.

M. Léotard a noté, pour sa plus grande satisfaction, que les stagiaires étrangers viennent de cinquante-huit pays différents, c'est-à-dire, pratiquement, *«le tiers des Etats membres de l'ONU»*. Parmi eux, des pays de l'ancien «bloc» communiste en Europe (Biélorussie, Bulgarie, Hongrie, République tchèque, République slovaque, Roumanie ou Pologne), des Etats du Proche-Orient (Arabie saoudite, Egypte, Israël, Jordanie et Liban) et les trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie). Les principaux alliés traditionnels – européens et nord-américains – de la France ont aussi délégué des stagiaires, de même que l'ont fait plusieurs Etats d'Afrique noire, d'Asie ou d'Amérique latine.

Le CID, qui est placé sous la responsabilité du chef d'état-major français des armées, l'amiral Jacques Lanxade, a pour mission de préparer des officiers à assumer les tâches de commandement et de direction au sein de leurs armées d'origine ou au profit d'instances interalliées et internationales.

En présentant à M. Léotard cette création originale, dont l'initiative remonte à Jean-Pierre Chevènement du temps où il était ministre de la défense, le vice-amiral d'escadre Merlo a souligné qu'il restait bien des problèmes à régler. En particulier, le CID manque encore, à l'école militaire où il est installé, d'un grand amphithéâtre, capable d'accueillir jusqu'à six cents personnes, et d'un centre de simulation opérationnelle, digne des salles de «wargames» aux Etats-Unis.



SOCIÉTÉ

«Dallas» au bord du Potomac

Les Haft, l'une des plus riches familles de Washington, se déchirent en public. C'est le feuilleton de l'été en Amérique

WASHINGTON

de notre correspondant

Il y a des bons et des méchants, beaucoup, beaucoup d'argent, des limousines et des cabriolets, des hôtels particuliers à colonnades, un divorce en forme de procès d'affaires, beaucoup d'avocats (on est aux Etats-Unis), des calmants absorbés dans des verres de cristal, des petites phrases assassines qui *peuvent faire les grands écarts de Bourse. En* clair, il y a de la bagarre chez les «riches et célèbres», comme on dit ici. Une des plus puissantes familles de Washington, les Haft, se déchire en public.

En quête de feuilleton estival, le Washington Post ne pouvait espérer plus croustillant *soap opera.* C'est «Dallas» au bord du Potomac, «Dynastie» dans la capitale fédérale, dit une journaliste. Un fait divers en forme de saga américaine, où la réussite côtoie le sordide. C'est une bataille de génération, au sein d'un clan familial jusque-là soudé dans la défense de son empire commercial. Depuis bientôt deux mois, les déboires de la famille Haft, une des plus grosses fortunes de la région, font la «une» de la presse locale.

Premiers rôles, les époux Haft, Herbert et Gloria, dont l'histoire, sans un funeste printemps 1993, aurait pu servir d'illustration à une plaquette à la gloire du rêve américain. Fils d'immigré russe, né à Phildalphie, Herbert a vu la modeste pharmacie paternelle emportée par la grande dépression des années 30. Herbert s'en souviendra. Pharmacien à son tour, marié à Gloria en 1948, il ouvre son drugstore le long de Connecticut Avenue, une des artères les plus cossues de la capitale. Herbert et Gloria ne seront pas des apothicaires «à la papa»; ils vendent peu cher, mais beaucoup. Ils ouvrent une deuxième, puis une troisième officine, enfin une chaîne de drugstores.

Le groupe Dart est né. Il comptera des dizaines de pharmacies dans la région et, surtout, servira de base à une vaste diversification : pièces détachées automobiles (Track Auto), librairie (Crown Books), moyennes surfaces dans l'alimentation et les alcools. A quoi il faut ajouter un petit empire immobilier (Combined Properties Inc.). Au total, le groupe emploie quelque dix mille salariés. Il «pèserait» pas loin du milliard de dollars.

Longtemps, ce ne fut, chez les Haft, qu'harmonie familiale au service de la conquête du marché. Il y avait Herbert, chef de famille et chef d'entreprise, un fonceur. De petite taille, il arbore un étonnant casque de cheveux *blancs – un «Pompadour», disent les Américains* – et orne ses ceinturons d'une grosse boucle en or en forme de «H». Herbert a une réputation de dureté en affaires. Il a un profil «d'homme qui s'est fait tout seul» : pas *d'états d'âme, mais toujours les comptes en* tête. Au côté de cet Herbert-J. R., il y eut, durant près de cinquante ans, son épouse, Gloria, membre du conseil d'administration du holding Dart, au même titre que leurs trois *enfants : Linda (quarante-trois ans), Robert* (quarante ans) et Ronald (trente-quatre ans), initiés dès leur plus jeune âge, lors des repas familiaux transformés en cours de gestion.

Le coup d'Etat de Bobby

Longtemps, Robert – «Bobby», évidemment – fut le fils favori. Dans un groupe fondé après la guerre, il incarne la deuxième génération, plus gestionnaire que conquérant, plus financier que créateur. L'affaire Haft illustre, aussi, un peu de l'histoire du capitalisme moderne américain. Herbert a commencé derrière le comptoir du drug-store de Connecticut Avenue; Robert, à l'instigation de son père, a fait la Harvard Business School... Il était le dauphin, le prince héritier, le successeur désigné.

Jusqu'au jour où tout a basculé. Les chroniqueurs situent la date charnière aux environs du printemps dernier. Il y a deux thèses. L'une veut qu'Herbert, le patriarche, à *soixante-treize ans, ait rechigné à l'idée de* passer la main; il aurait décidé de s'accrocher, de continuer à diriger l'affaire à sa manière. L'autre thèse accuse «Bobby» d'avoir voulu aller trop vite, d'avoir tenté une manière de coup d'Etat avant la date prévue de la succession. Un article du *Wall Street Journal* intitulé «Pour le groupe Dart, la vie continue après Herbert» et décrivant Robert *comme le «PDG de facto» de l'empire aurait* rendu Herbert fou de colère.

Comme il contrôle 57 % des droits de vote au conseil de Dart, Herbert destitue son fils «Bobby». Au cours de l'été, Robert est purement et simplement chassé de toutes ses positions dans le groupe. Stupéfaction à Wall Street, qui donnait de très bonnes notes au jeune homme. Au cours d'un conseil d'administration dramatique, Gloria, les larmes aux yeux, avait supplié son mari : *«Herbert Haft, ne fais pas ça.»* Deuxième acte, Gloria et sa fille Linda prennent la défense de Robert, tandis que le troisième enfant, Ronald, qui eut, un temps, des velléités d'être acteur, se range, lui, aux côtés de son père. Lequel transfère au «petit» Ronald un paquet d'actions et en fait le successeur désigné de l'empire.

Réplique immédiate de Mme Haft, qui entame une procédure de divorce. Elle réclame un tiers d'un groupe qu'elle dit avoir largement aidé à constituer. Robert ouvre un deuxième front, sous forme de procès, bien sûr, réclamant à son père des millions de dollars pour rupture abusive de contrat. Devant les tribunaux, le «script» se corse. Gloria dit que son mari, l'autocrate patriarche, lui a, lors d'une querelle financière, cogné la tête sur le montant du lit conjugal. Herbert affirme qu'elle lui avait lancé *«un crochet»* au visage et que Robert, brisant un vase de cristal dans le salon, aurait menacé son père en ces termes : *«Je te briserai aussi.»*

Il y aura bien d'autres chapitres : les procès doivent durer plus d'un an. Un connaisseur, cité dans le *Post*, tirait une première conclusion : *«La force de la famille, c'était son unité; s'ils commencent à se déchirer, il n'y aura pas de survivants.»*

ALAIN FRACHON

MÉDECINE

Aux Etats-Unis

Un médicament expérimental contre l'hépatite B provoque la mort de cinq malades

Un médicament contre l'infection par le virus de l'hépatite B, testé aux Etats-Unis sous l'autorité des instituts nationaux de la santé (National Institutes of Health, NIH) et du laboratoire Eli Lilly, a entraîné la mort de cinq patients parmi les quinze qui avaient accepté d'expérimenter ce nouveau traitement. Selon les NIH, la Fialuridine, un médicament antiviral destiné à traiter la forme chronique de l'hépatite virale B, est à l'origine de ces décès, le premier étant survenu le 5 juillet 1993 et le dernier mardi 31 août, dans un hôpital de Charlotteville (Virginie).

L'administration de Fialuridine sur une longue période a provoqué des défaillances du foie, du pancréas, des reins et du système nerveux des malades, dont sept avaient dû subir une transplantation du foie, a précisé un porte-parole des NIH. Dans un premier temps, le médicament avait été expérimenté chez l'animal et il n'avait pas été fait mention, alors, d'une toxicité particulièrement inquiétante. Aujourd'hui, pour expliquer cette apparente contradiction, les chercheurs expliquent que l'animal (un chien) possède une enzyme particulière qui rend la Fialuridine inoffensive pour son organisme.

Les expérimentations, commencées au printemps, avaient été interrompues le 26 juin au lendemain de l'hospitalisation de deux patients pour insuffisance hépatique grave.

Malgré la mise sur le marché d'un vaccin et de tests de dépistage de plus en plus fiables, l'hépatite B sous sa forme chronique, qui évolue fréquemment vers la cirrhose et le cancer du foie, ne peut encore être traitée. Cette grave maladie virale atteint environ 300 millions de personnes à travers le monde. – *(AFP, AP.)*

Première chirurgicale en Grande-Bretagne

Un fœtus a été opéré «in utero» d'une sténose congénitale de l'aorte

Une équipe de chirurgiens anglais dirigée par le Michael Tynan (Guy's Hospital, Londres) est parvenue à opérer *in utero* un fœtus de trente et une semaines, atteint d'une sténose (rétrécissement) congénitale de l'aorte. Révélée mercredi 1er septembre à Nice, au cours du 15e Congrès de la société européenne de cardiologie, cette «première» chirurgicale a été pratiquée il y a deux ans.

Les chirurgiens du Guy's Hospital de Londres ont précisé que quatre fœtus au total avaient subi, au cours des trois dernières années, une intervention de ce type. Deux sont morts pendant l'intervention et un troisième est décédé cinq semaines après sa naissance.

Cette intervention, qui nécessite de la part des chirurgiens un doigté extraordinaire – le cœur est à peine de la taille d'une olive à ce stade du développement fœtal, – consiste, à l'aide d'une sonde ultrafine, à introduire un ballonnet dans l'aorte du fœtus, de manière, en le gonflant à forte pression, à lever la sténose de l'aorte. Mise à part l'extrême difficulté de cette intervention, son coût très élevé devrait en limiter la mise en œuvre.

EN BREF

□ **De jeunes trafiquants de haschich avouent un lynchage meurtrier dans les Bouches-du-Rhône.** – Une dizaine de jeunes trafiquants de haschich ont reconnu avoir battu à mort Guy Catania, un Marseillais de vingt et un ans, dont le corps avait été retrouvé, jeudi 19 août, dans une rue du port de Carro, un quartier de Martigues (Bouches-du-Rhône). Ils devaient être mis en examen, jeudi 2 septembre, par le juge d'Aix-en-Provence chargé du dossier. Plusieurs adolescents impliqués dans ce meurtre auraient expliqué aux enquêteurs du SRPJ de Marseille que la victime leur devait de l'argent pour l'achat de quelques grammes de haschich.

□ **Mise en examen de l'assassin présumé de deux touristes tchèques.** – Présumé coupable du meurtre de deux jeunes touristes tchèques, un homme de trente et un ans, sans domicile fixe, a été mis en examen pour *«homicides volontaires»* et placé sous mandat de dépôt lundi 30 août. Pavel Sivok et Zita Lavoova, qui passaient la nuit dans un square du dix-neuvième arrondissement de Paris, avaient été retrouvés morts le 12 août (*le Monde* du 14 août).

□ **Un policier condamné à Paris après une altercation avec le fils d'un membre du personnel de l'ambassade de Bahreïn.** – Le juge des référés du tribunal de Paris a condamné mercredi 1er septembre, le brigadier de police Francis Catry à verser 20 000 francs à Tameen Taqi, fils d'un secrétaire d'ambassade de Bahreïn, qui avait été frappé par le policier, en juin dernier, dans un restaurant parisien (*le Monde* du 2 juillet). Dans un premier temps, malgré ses protestations d'innocence, c'est M. Taqi qui avait été mis en examen pour coups et blessures volontaires à agent de la force publique. Sa version des faits avait cependant conduit l'inspection générale des services de la police à ordonner une enquête. Au terme de celle-ci, le brigadier Catry, qui s'était cassé un doigt en frappant M. Taqi, a été à son tour mis en examen pour violences illégitimes.

□ **Cambriolage de la permanence d'un député RPR à Nice.** – La permanence de Christian Estrosi (RPR), député de la deuxième circonscription de Nice, a été cambriolée dans la nuit du mardi 31 août au mercredi 1er septembre. Des inconnus se sont introduits par effraction, sans doute à l'aide de fausses clés, dans les locaux situés en centre-ville. Ils ont inscrit le sigle «FN» sur un mur, dérobé un magnétoscope et 150 francs en espèces. Ils n'ont apparemment pas fouillé le bureau du député, qui a déposé plainte.

SPORTS

TENNIS : le tournoi de Flushing-Meadow

Mats Wilander, un joueur comme les autres

Deux nouvelles têtes de série ont été éliminées, mercredi 1er septembre, au premier tour des Internationaux de tennis de Flushing-Meadow. Le vainqueur de Roland-Garros, l'Espagnol Sergi Bruguera (n° 5), a été éliminé par son compatriote Javier Sanchez. L'Américain Ivan Lendl (n° 13), victime d'une tendinite au genou, a abandonné. Les Français Guillaume Raoux et Rodolphe Gilbert ont été battus par le Suédois Magnus Larsson et l'Espagnol Carlos Costa. Chez les dames, Mary Pierce (n° 13) s'est qualifiée.

NEW-YORK

de notre envoyée spéciale

En deux ans, la vie a sculpté son visage tel un ébéniste une pièce de bois. Les traits de Mats Wilander se sont durcis, seule sa silhouette reste la même, la dégaine un peu floue, les jambes noueuses perdues dans un short trop large. Sur le court, il n'est plus le même. Il est venu chercher sa victoire contre le Brésilien Jaime Oncins en enchaînant un parfait service-volée, lui l'exécuteur au passing-shot, l'infatigable défenseur du fond du court. Son calme de joueur d'échecs s'est évanoui, son sang s'ébouillante au moindre joli coup, à la moindre faute. Il hurle, malmène sa raquette et ses nerfs, jette des regards terribles à son adversaire. Il est devenu un joueur comme les autres.

Mats Wilander retrouve le circuit international après une absence de deux ans. Il doit sa présence aux Internationaux des Etats-Unis à la retraite de Jimmy Connors, qui a libéré une invitation. Le retour d'une légende – Wilander en est une – a quelque chose de surnaturel. Le Suédois frappe une balle, et la nostalgie se réveille comme une ancienne blessure. Beaucoup voudraient croire au miracle, d'autres souhaiteraient qu'il aille loin, pour que ce *come-back* ne soit pas pathétique, *comme celui de Björn Borg.*

Wilander s'était enfui en 1991, quelques semaines après sa défaite face à Fabrice Santoro, au deuxième tour des Internationaux de France de Roland-Garros, là, justement, où il s'était révélé en juin 1982. A dix-sept ans, il était venu à bout de Guillermo Vilas, se révélant un renvoyeur plus patient que l'Argentin. C'était peu dire. A force de cette même patience, Mats Wilander avait parcouru un long chemin afin de devenir numéro un mondial : six années de quête, en glanant au passage sept titres du grand chelem (1). Lorsqu'il atteint le sommet, en septembre 1988, après sa victoire à l'US Open, il vient de vivre une année incroyable en remportant *deux des quatre tournois,* l'Australie et Roland-Garros.

Une couronne éphémère

Il n'en gagnera plus. Quelque chose se grippe dans la machine. En décembre, il participe activement à la déroute suédoise face à l'Allemagne en finale de la Coupe Davis. Le calvaire commence. Le Suédois ne garde sa couronne que quatre mois, la cédant à Ivan Lendl en février. Il ne la portera plus jamais. *«J'avais travaillé pendant tant d'années que je n'étais pas prêt à bûcher encore pour garder cette place,* explique-t-il. *Le but atteint, le ballon a éclaté. Puisque je ne pouvais pas aller plus loin, je savais que je rétrograderais.»*

Pendant plus d'un an, le Suédois n'enlève pas un tournoi. Il tombe de la première à la seizième place. Après une demi-finale aux Internationaux d'Australie, sa dernière grande performance, il s'effondre et va recevoir des gifles infligées par n'importe quel joueur. Son tennis, devenu plus offensif, s'étiole. Wilander ne sait pas très bien choisir entre sombrer encore ou en *finir là. Une opération au genou,* qui le contraint au repos, tranche pour lui. Il troque la raquette pour la guitare et se fait chanteur de rock, mais la musique ne veut pas de lui. Son album fait un bide.

Rien, ni la naissance de sa fille, Emily, en février, ni le calamiteux retour de Björn Borg, n'a pu le dissuader de reprendre la compétition. *«Je déteste le mot* come-back, dit-il. *Je me suis juste absenté pendant deux ans.»* Deux défaites au premier tour des tournois de New-Haven et de Schenectady, en août, n'ont rien émoussé de sa détermination. A Flushing-Meadow, ses ambitions ne sont pas démesurées. Il n'est que 562e joueur mondial : *«Je veux juste m'amuser, retrouver l'ivresse en disputant une dizaine de tournois par saison. Je n'envisage même pas de rentrer dans les dix premiers mondiaux.»*

Le hasard du tirage au sort a voulu que Mats Wilander affronte, au deuxième tour, son compatriote Mikael Pernfors, l'autre revenant des Internationaux des Etats-Unis. Finaliste en 1986 à Roland-Garros, celui-ci, blessé, avait disparu des palmarès. Les deux hommes ont déclaré qu'ils étaient ravis de se retrouver. Ils ne s'étaient pas rencontrés sur un court depuis 1989.

BÉNÉDICTE MATHIEU

(1) Mats Wilander a remporté les Internationaux de France en 1982, 1985 et 1988; les Internationaux d'Australie en 1983, 1984 et 1988 et l'US Open en 1988.

Les résultats du mercredi 1er septembre

SIMPLE MESSIEURS

Premier tour

Premier quart du tableau

M. Wilander (Suè.) b. J. Oncins (Bré.), 7-5, 7-6, 7-6; M. Pernfors (Suè) b. K. Carlsen (Dan.), 6-4, 6-4, 7-6; Richard Krajicek (PB, n° 10), b. D. Rikl (Rép. tch.), 6-3, 6-3, 6-1; A. Berasategui (Esp.) b. V. Spadea (EU), 4-6, 7-5, 4-6, 6-3, 6-2; R. Reneberg (EU) b. C. Bergstrom (Suè.), 6-4, ab.; A. Medvedev (Ukr., n° 8) b. F. Meligeni (Bré.), 6-2, 6-2, 4-6, 6-1.

Deuxième quart du tableau

R. Fromberg (Aus.) b. K. Thorne (EU), 6-1, 6-7, 6-6, ab.; T. Woodbridge (Aus.) b. M. Rosset (Sui.), 5-7, 6-0, 6-1, 7-5; M. Laarson (Suè) b. G. Raoux (Fra.), 6-2, 6-4, 7-6; N. Borwick (Aus.) b. I. Lendl (EU, n° 13), 4-6, 6-4, 3-1, ab.; G. Ivanisevic (Cro., n° 11) b. D. Nestor (Can.), 6-4, 7-6, 7-6; C. Costa (Esp.) b. R. Gilbert (Fra.), 6-3, 6-2, 6-4; P. Kuhnen (All.) b. B. Shelton (EU), 6-4, 7-6, 4-6, 6-1; W. Masur (Aus.) b. T. Carbonell (Esp.), 6-3, 6-3, 1-6, 6-3; L. Mattar (Bré.) b. J.-F. Altur (Esp.), 6-3, 3-6, 6-3, 7-6; J. Sanchez (Esp.) b. S. Bruguera (Esp., n° 5), 7-6, 6-3, 6-4.

SIMPLE DAMES

Deuxième tour

Premier quart du tableau

S. Graf (All., n° 1) b. M. MacGrath (EU), 6-3, 6-1; J. Wiesner (Aut.) b. C. Wegink (PB), 6-0, 6-2; B. Schultz (PB) b. S. Meier (All.), 6-2, 6-3; M. Pierce (Fra., n° 13) b. N. Arendt (EU), 6-2, 6-4; A. Coetzer (RSA, n° 15) b. S.-T. Wang (Taï.), 6-1, 6-3; L. Davenport (EU) b. P. Hy (Can.), 6-4, 6-2; G. Helgeson (EU) b. J. Halard (Fra.), 7-5, 6-1; G. Sabatini (Arg., n° 5) b. R. Simpson-Alter (Can.) 6-3, 6-0.

Deuxième quart du tableau

C. Martinez (Esp., n° 4) b. A. Frazier (EU), 6-1, 6-0; N. Muns-Jagerman (PB) b. K. Nagatsuka (Jap.), 6-4, 6-2; S. Hack (All) b. K. Quentrec (Fra.), 6-0, 6-1; M. Maleeva-Fragnière (Sui., n° 11) b. S. Stafford (EU), 7-6, 6-0; A. Huber (All., n° 9) b. C. Wood (GB), 6-4, 6-4; K. Date (Jap.) b. A. Keller (EU), 6-4, 6-0; L. Golarsa (Ita.) b. A. Fusai (Fra.), 6-3, 6-1; J. Novotna (Rép. tch., n° 8) b. I. Majoli (Cro.), 6-3, 6-0.

(Entre parenthèses, la nationalité des joueurs et, éventuellement, leur numéro de tête de série.)

FOOTBALL : championnat de France

Bordeaux et Cannes en tête

Tenus en échec (1-1) à Caen, les Cannois demeurent invaincus, avec les Strasbourgeois, à l'issue de la septième journée du championnat de France de football de première division, disputée mercredi 1er septembre. Cannes est toutefois rejoint en tête du classement par Bordeaux.

*Bordeaux b. Toulouse	2-0
*Caen et Cannes	1-1
*Lille et Nantes	0-0
*Lyon et Martigues	0-0
*Strasbourg et Monaco	1-1
*Angers et Paris-SG	1-1
*Sochaux b. Auxerre	1-0
*Marseille b. Saint-Etienne	3-1
*Metz b. Lens	2-1
*Montpellier b. Le Havre	2-1

Classement. – 1. Bordeaux et Cannes, 10 points; 3. Marseille et Nantes, 9; 5. Martigues, Monaco, Sochaux, Lyon, Paris-SG et Strasbourg, 8; 11. Auxerre et Metz, 7; 13. Angers, Montpellier et Caen, 6; 16. Lille et Saint-Etienne, 5; 18. Lens, Le Havre et Toulouse, 4.

Deuxième division

(Neuvième journée)

*Bourges b. Nancy	2-0
*Red Star b. Gueugnon	3-0
*Alès et Laval	1-1
*Istres et Beauvais	0-0
*Niort b. Mulhouse	2-1
Charleville b. *Le Mans	1-0
*Rennes b. Nîmes	3-1
*Nice et Bastia	2-2
*Valenciennes b. Saint-Brieuc	2-0
Valence b. *Sedan	1-0
*Rouen b. Dunkerque	2-0

Classement. – 1. Nancy, 13 points; 2. Bastia, Rennes et Rouen, 12; 5. Beauvais, Niort, Nice et Charleville, 11; 9. Bourges, 10; 10. Gueugnon et Saint-Brieuc, 9; 12. Red Star, Valence, Nîmes, Valenciennes et Dunkerque, 8; 17. Laval, Mulhouse et Le Mans, 7; 20. Alès, 6; 21. Sedan et Istres, 5.

CULTURE

CINÉMA

VAL ABRAHAM, *de Manoel De Oliveira*

Lignes de vie

D'une femme à la beauté de légende, naît un film-monde



Ema (Leonor Silveira) et Narciso (Joaquim Nogueira) D. R.

« Madame Bovary, ce n'est pas moi », dit Ema. Et c'est vrai. L'héroïne de Flaubert n'est que l'une des lignes du destin de cette Ema-là. Le roman homonyme dont le film est adapté est une autre ligne directrice. Et encore : la courbe du fleuve qui traverse le val Abraham, les orbes irrégulières du splendide vignoble en terrasses du Douro, le tracé des regards des hommes vers cette femme trop belle pour eux, la circulation entre les mots de la voix off, ceux du dialogue et les images. Le treizième long métrage (très long : 187 minutes) de Manoel De Oliveira ne porte pas un nom de femme, mais un nom de lieu : il n'est pas un portrait, mais la création d'un monde – le prénom Abraham, et la citation biblique qui ouvre le film, balaieraient les derniers doutes à cet égard.

Ema est belle, c'est l'axiome du film. Elle est belle de la beauté singulière, non référencée, littéralement boiteuse, de son interprète, Leonor Silveira. Belle surtout de la beauté qu'Oliveira lui donne pour mieux la découvrir. Est-ce l'usure du cinéma « moyen » qui met en relief ce phénomène, remarqué avec une gourmandise mêlée de surprise et de nostalgie : il est encore possible aujourd'hui de filmer un visage de femme (ou un verger, ou le ciel) comme on ne l'avait jamais vu sur un écran, dans cette fusion de la beauté et de l'évidence qu'il faut bien appeler la grâce ?

La beauté d'Ema est son tourment. Elle lui vaut d'être épousée par un médecin déjà âgé et qu'elle n'aime pas – Carlos, évidemment, – d'être courtisée et épiée par les Homais et les vicomtes, les Léon et les Rodolphe lusitaniens, enviée et commentée par les femmes, crainte par tous. Même sans rien faire ni rien dire, Ema « fait des histoires », et à l'occasion déclenche des catastrophes : ce n'est pas tant que sa vie soit un roman (d'où la dénégation citée au début), plutôt qu'elle fabrique du romanesque, source ou fontaine dont sourdent les récits, les légendes, les chroniques.

Capable de tout

Comme Mme Bovary ? Mais c'est la seule maïeutique du cinéma qui engendre, ici, l'univers de fiction – et Oliveira non plus ne dirait pas *« Ema c'est moi »*, tant le cinéma fabrique et se nourrit de cette distance et de cette alliance entre ces deux termes, auteur et personnage, quand la solitaire littérature rend possible leur fusion. *Val Abraham* est évidemment un « film d'auteur », pas du tout un film « auteuriste », narcissique. Il semble jaillir d'Ema, avec la violence inquiète qui frissonne sous le calme apparent de la réalisation, comme la chair en alerte de l'héroïne sous sa robe de bal.

Comme ce chat doucement caressé tandis qu'alentour les autres parlent d'elle et de n'importe quoi, et que le monde s'organise en fonction de sa place et de sa puissance d'attraction. Bientôt, elle n'en peut plus de ce pouvoir vain et imposé qui lui est échu – c'était, dans le registre politique, le sujet d'un précédent film du réalisateur, *Non ou la Vaine Gloire de commander*. Elle jette le chat *dans* la caméra, sur le spectateur. Geste de cinéma parfaitement sidérant, paraphe vivant d'un metteur en scène au sens strict capable de tout.

Ema aura trois amants, elle n'aura pas l'amour. Ce n'est pas pour autant une victime, ni des autres ni de ses propres illusions et rêveries. Ema est forte, extraordinairement. Est-ce sa beauté qui lui donne cette force, ou contre cette beauté qu'elle la développe et l'entretient, face à la déception du quotidien, à la lâcheté des hommes, à la médiocrité de ce qui leur tient lieu de pensée lorsqu'ils se mêlent de penser, à la superficialité de ce qui leur tient lieu d'actes lorsqu'ils s'avisent d'agir. Ema ne se suicidera pas au terme de sa défaite, elle disparaîtra, en un geste souverain d'inadvertance et de volonté, lorsque l'histoire aura été dite.

Trois voix pour dire l'histoire

Il ne faut pas moins de trois voix pour la dire, et deux personnages de femme. La première voix (par ordre d'apparition) est « off », elle tisse un étrange réseau de connivence, de variations et de redoublement avec la deuxième, celle des dialogues. Cela suffirait à faire un film en trois dimensions, à créer l'espace et la profondeur. Mais *Val Abraham* est un film en quatre dimensions, où le temps est un personnage influent. Ici intervient la troisième « voix », celle, inaudible (et pour cause : celle qui l'incarne est sourde-muette) et pourtant combien présente, de la servante, Ritinha (Isabel Ruth). C'est elle la deuxième « forte femme » du film, on la voit peu à l'écran mais elle porte, seule avec les éléments naturels, un « autre monde », fait d'Histoire et de matière. Elle était là avant le récit, elle sera là après, on le sait, et tout est remis en ordre selon une nouvelle perspective.

Les connaisseurs de l'œuvre d'Oliveira diront que ce film représente un épilogue somptueux à la « Tétralogie des amours déçues » (*le Passé et le présent* en 1971, *Benilde ou la Vierge mère* en 1974, *Amour de perdition* en 1978, *Francisca* en 1981). Mais il n'est nul besoin d'avoir fréquenté sa filmographie, nul besoin non plus d'être familier de Flaubert, pour en goûter la splendeur et l'émotion : *Val Abraham* est bien ce monde complet où il fait bon déambuler, monde accessible (par le fleuve, le train et la route), monde fertile où fleurissent la tristesse et le danger, où se vendangent la beauté et l'intelligence. Oliveira en est à la fois l'accoucheur et le conteur.

JEAN-MICHEL FRODON

LE FUGITIF, *d'Andrew Davis*

L'honnêteté du hors-la-loi

Un film spectaculaire qui refuse les poncifs sanguinolents

En sortant d'une projection du *Fugitif*, on est aussi réjoui par ce qu'on a vu que par ce qu'on n'a pas vu. Il y a si longtemps qu'un film d'action hollywoodien nous avait épargné séances de torture, mutilations et démonstrations d'armes à feu en tous genres qu'on reste comme ébahi par tant de fraîcheur.

Le feuilleton des années 60 dont s'inspire le film se nourrissait de l'air du temps, de la méfiance à l'égard des autorités, de cet axiome énoncé par Bob Dylan dans *Stuck Inside of Mobile* : *« To live outside the law, you've got to be honest »* (« Pour vivre hors la loi, il te faudra être honnête »), et le film d'Andrew Davis retrouve cet idéalisme.

Le docteur Kimble (Harrison Ford) est accusé d'avoir tué sa femme. Mais la police refuse de le croire lorsqu'il affirme avoir vu un manchot sur le lieu du crime, et le brillant chirurgien est condamné à mort. Sans trop le faire exprès, Kimble s'évade et entreprend de retrouver le manchot. Un policier tenace (Tommy Lee Jones) se lance à sa poursuite.

Au cinéma, Harrison Ford est fait pour avoir des ennuis. Sa physionomie inquiète, comme s'il était perpétuellement au bord de la brûlure d'estomac, son maintien digne et ses ressources physiques en font une victime idéale, capable de tout encaisser pour mieux triompher. Mais il lui faut un méchant. Tommy Lee Jones était l'homme de la situation. Déjà, dans *Under Siege*, il volait le film à Steven Seagal en incarnant un chef de commando hippie qui détournait un porte-avions. Mais voler un film à Steven Seagal, c'est un peu arracher son sac à main à une vieille dame. Harrison Ford est un acteur d'une autre trempe et Tommy Lee Jones a adapté sa tactique, injectant un peu de chaleur humaine, de vulnérabilité, dans son personnage.

Tourné dans une campagne grisâtre et à Chicago, *le Fugitif* garde un rythme constant jusqu'à la dernière demi-heure. L'armada de scénaristes ne s'est pas très bien tirée des acrobaties nécessaires pour expliquer le triste sort du docteur Kimble. Il ne faut pas non plus chercher dans le film une moderne version de l'affrontement Javert-Valjean : technicien rigoureux, Andrew Davis n'a pas trouvé le passage mystérieux qui permettait autrefois aux films hollywoodiens d'accéder à la grandeur. Reste un divertissement honnête, une rareté de nos jours.

THOMAS SOTINEL

De la série B à la liste A

Rencontre avec Andrew Davis, le réalisateur du film

LOS ANGELES

correspondance

Succédant à *Jurassic Park*, de Steven Spielberg, *le Fugitif* occupe depuis plusieurs semaines la première place au box-office américain. Pour son réalisateur Andrew Davis, ce succès aura des conséquences immédiates. Spécialisé jusqu'ici dans le film d'action, dont le dernier exemple fut *Under Siege*, avec Steven Seagal et – déjà – Tommy Lee Jones, Davis est désormais inscrit sur la « liste A », celle des réalisateurs dont les cachets approchent ceux des stars, à qui l'on confie des budgets astronomiques, qui ont leur mot à dire sur le scénario et la distribution.

« Une poursuite ne fonctionne que si vous vous souciez autant du chasseur que de sa proie, dit Andrew Davis, qui, en compagnie d'Harrison Ford, reçoit la presse dans le salon d'un palace de Los Angeles. *La partie action proprement dite est presque ce qu'il y a de plus facile à faire. Il est plus difficile de camper des personnages crédibles et attachants, de filer une intrigue solide. »*

Dans les années 60, Ford et Davis n'ont pas suivi les tribulations du *Fugitif* à la télévision. Ford parce qu'il lui préférait une émission passant à la même heure sur une autre chaîne ; Davis parce qu'entre 1963 et 1967, *« enfant des* sixties, *j'étais pris par l'activisme dans le mouvement des droits civiques, Jimi Hendrix et les Beatles »*.

Fils d'acteur, né à Chicago (dont Harrison Ford est originaire, et où fut tourné *le Fugitif*), Andrew Davis, diplômé de l'université de l'Illinois, se destine d'abord au journalisme. Reporter pour la chaîne PBS, il devient l'assistant du documentariste Haskell Wexler lorsque celui-ci réalise *Medium Cool*, sur la convention démocrate de 1968. Pendant quinze ans, Davis sera directeur de la photographie.

Passant enfin à la mise en scène, il réalise un premier long-métrage, *Stony Island*, un film jazz sur le jazz. Mais, au fil des années 80, il se spécialise, dans le film d'action. Dirigeant Chuck Norris ou Steven Seagal, Andrew Davis connaît le succès avec *Code du silence* et récemment *Under Siege*. Entre temps, l'échec commercial de *The Package*, avec Gene Hackman, le confine dans le film d'action.

Tourner vite et efficacement

C'est après avoir vu *Under Siege* que Harrison Ford suggère au producteur Arnold Koppelson de confier *le Fugitif* à Davis. Premier pas vers la « liste A ». Raison déterminante de ce choix, Davis tourne vite, efficacement, et le calendrier est implacable. Nous sommes en automne 1992, le film doit impérativement sortir à l'été 1993. Le planning sera tenu : tourné entre février et mai 1993, *le Fugitif* est projeté dans le cadre d'une *preview* mi-juin et sort en salle le 6 août.

Avant le premier tour de manivelle, Harrison Ford rejette les quatorze premières versions d'un script sur lequel ont travaillé sept scénaristes. On y voit le fugitif errer de ville en ville : Andrew Davis suggère de concentrer l'action à Chicago, ville qui servit souvent de cadre à ses films. Le studio renâcle. Harrison Ford prend le parti de Davis. Ford a également son combat à livrer. Il a déjà incarné des médecins et des avocats, il lui faut trouver un angle inédit. Rencontrant à Chicago un docteur ami de Davis, il lui « emprunte » son appartement, sa collection de tableaux... et sa barbe. *« L'action du film se déroule sur trois semaines à peine,* explique l'acteur. *Avec cette barbe, je voulais établir d'entrée que Kimble est en marge de sa profession ce qui renforcerait par la suite son isolement. »*

La Warner proteste : on le paie assez cher pour être Harrison Ford. *« On finit toujours par aboutir à un compromis, pardon, un accord,* poursuit ce dernier, un brin ironique : *je porte la barbe pendant tout le premier acte. Je sentais que quand, pour me « déguiser », je serais amené à la raser, cela aurait d'autant plus d'impact... Le vrai défi consistait à trouver l'équilibre entre mon personnage et celui de Tommy Lee Jones. Nous avons très peu de scènes ensemble. Et le premier rôle ne permet pas autant de fantaisie que celui du « méchant ».*

Deuxième atout de Davis : l'acteur Tommy Lee Jones. Révélé à la fin des années 70 par *Jackson County Jail*, de Michael Miller (sorti en France sous le titre *la Prison du viol*), il n'est pas devenu une star malgré des performances remarquables dans *Coalminer's Daughter (Nashville Lady)*, de Michael Apted ou *JFK*, d'Oliver Stone. Ce dernier film lui vaut d'être proposé à l'Oscar du meilleur second rôle. Comme Andrew Davis, *le Fugitif* va lui permettre d'accéder à la première division.

« C'est un des acteurs les plus doués aux Etats-Unis à l'heure actuelle, dit Davis. *Un caméléon. Il a des allures de cowboy, il a pourtant fait Harvard. Il a écrit ou improvisé 90 % de son dialogue. Comme Harrison, il connaît bien et comprend le processus de fabrication d'un film. D'une certaine manière, ce sont aussi des réalisateurs, capables d'apporter une vraie idée de mise en scène. »*

Reste que le test suprême pour un réalisateur est sa capacité à tourner les grandes scènes d'action en respectant le budget. *« On en prévoit généralement une toutes les dix minutes »*, dit Davis. La plus délicate fut sans doute celle où le fourgon cellulaire qui emmène le condamné à la prison est percuté de plein fouet par un train (ce qui permettra à Kimble de s'évader) : *« De même que nous avions voulu nous servir d'un vrai navire de guerre dans* Under Siege, *nous rêvions d'un vrai accident, avec un vrai train. Une compagnie privée de chemins de fer en Caroline du Nord nous a permis de bricoler la voie ferrée à moins de 100 mètres d'une rivière – et nous avons tourné la scène grandeur nature, avec treize caméras. »*

Cet accident, l'un des plus spectaculaires dans l'histoire récente du cinéma, fut mis en boîte en quatre jours, avec deux équipes, sans même dépenser la totalité du budget prévu (sur un budget total d'environ 4[illegible] millions de dollars).

« Quand vous faites un film qui marche aussi fort, avec une star du calibre de Harrison Ford, ça vous ouvre toutes sortes de portes, poursuit Andrew Davis. *Bien que mon premier film ait été un film musical, j'ai été catalogué metteur en scène d'action, parce que, dans ce que j'ai fait, c'est ce qui a le mieux marché. Aujourd'hui, je peux diversifier, aborder certains genres qui m'étaient interdits, reprendre certains sujets qui m'intéressent depuis longtemps, mais pour lesquels il m'était impossible de trouver un financement. »* Son prochain film, *Steal Big, Steal Little*, sera *« une comédie joyeusement dingue, entre* Robin des bois *et* Tom Jones *»*.

Propos recueillis par **HENRI BÉHAR**

La liste des salles parisiennes où sont projetés les films sortis le mercredi 1er septembre figure page 28
Sauf dans notre édition Rhône-Alpes

MUSIQUES

10e FESTIVAL DE JAZZ *à Mulhouse*

Le système Gladkowski

Le musicien polonais joue à la limite de l'absurde

MULHOUSE

de notre envoyé spécial

L'Espace Technic, de bric et de métal, est juste ce qu'il faut. L'heure : minuit. Le récital de Czeslaw Gladkowski, vieux compagnon de route du Festival de Mulhouse, est à lui tout seul un symbole, résumant dix ans d'activité dans le free-jazz, le paradoxal, la création et le bizarre. L'homme, en gilet de cuir et petit chapeau rond comme on en porte en Orient, a le sourire caoutchouteux d'un Garcimore, l'air d'un Raymond Devos blond et celui de l'innocent du village. Imposture ? Fausse naïveté concertée ? Folie douce ? La question n'est pas là. Devant lui, le dernier carré du public, aussi attentif qu'à l'audition de Glenn Gould, se retient, reste médusé ou se marre.

Gladkowski minaude, pouffe, raconte un peu de sa vie et joue. Il joue du synthétiseur. Il a sélectionné avec une patience de dentellière les sons les plus idiots. Il commente son jeu, tour à tour émerveillé du bruit qui lui échappe, ou alors abasourdi, parfois soucieux, toujours appliqué comme un enfant. Le tempo est bredouillant, la mélodie chercheuse. On touche une limite. Les plus libres rient. Les autres sont noués par la stupeur et l'admiration. Il est tard, le claviste polonais prétend faire le tour des musiques du monde, de Vivaldi à la bourrée auvergnate en s'approchant du jazz sans jamais y arriver.

C'est une des démonstrations les plus irrésistibles qu'on peut voir parce qu'elle est très plate, proprement ininterprétable ; ou alors, il faut se mettre dans le rôle de l'idiot supérieur, ce qui est toujours un danger. Un seul instant, Gladkowski s'abandonne à ce qui effondre son dispositif, le système Gladkowski : il se livre à un gag. Il se prend pour un clown. Les festivals free cèdent souvent aux gags ; pas le truc de garçon de bain, cette connivence vieillotte qui fait un vif retour sur les scènes de variétés et du jazz ; non, le gag gag, le gag pur, le burlesque accidentel plus ou moins dadaïste ; ça peut lasser. Gladkowski pour sa part plaque, un instant, un accord « faux ». Il fait des mines, se reprend et le fait sonner juste. C'est l'erreur, les saints ont toujours du mal avec la tentation. Quand on est Gladkowski, on ne cherche pas à faire rire, on laisse le rire advenir.

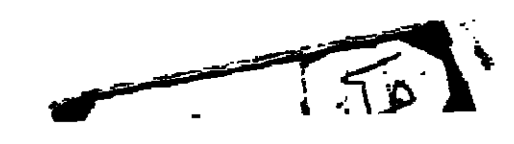
Le rire qu'induit plus qu'elle ne le provoque cette musique, est un rire beckettien vide de sens, hors mépris et complicité. L'euphorie est travaillée par le doute : est-ce qu'il s'applique à jouer mal ? Peaufine-t-il l'art brut ? Quel rapport entretient-il au juste avec la bêtise ? Son spectacle laisse très libre. A un moment où l'ensemble des spectacles auraient tendance à enchaîner, celui-ci laisse libre. Avec un rien de myopie, on dirait même de cette farce qu'elle est « poétique ». Non, non, rien du tout. Elle n'est rien. C'est bien le diable. Entre Han Bennink, Barre Phillips, Keith Tippett et les angoissantes sœurs jumelles du fado et de la rumba japonaise (Maria Joao et Aki Takase), Gladkowski va jusqu'au bout. On peut chercher le sens de sa démarche à rebours : si l'on prend son « show » au pied de la lettre, on se dit qu'une femme du même âge ne pourrait pas l'exécuter ; elle en serait trop rabaissée, trop avilie. Un fou ? Le malaise serait trop vrai. Un enfant ? On l'enverrait à l'étude. Gladkowski touche un point unique et ne peut le faire qu'en public restreint. Le choix de la liberté à laquelle il abandonne est à ce prix, sans quoi son rejet serait immédiat.

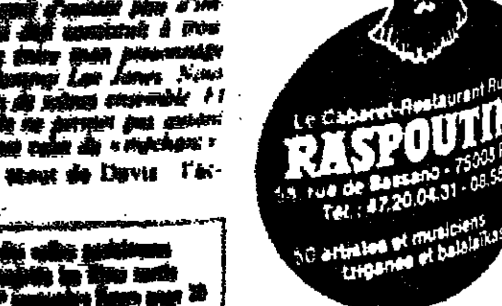
Quel sens, quel non-sens a la free-music aujourd'hui ? Qui risque quoi en festival ? En quoi les quinze festivals français qui se sont fédérés à Mulhouse sous le sigle de l'AFIJMA (Association des festivals innovants en jazz et musiques actuelles) pendant que Gladkowski débloquait, travaillent une commune différence (1) ? En quoi cette commune différence décolonise-t-elle la musique ? Ce qui se passe échappe au marché dur au profit d'une sorte de coopérative parallèle. Contre-société ? Utopie ? Marché de dupes ? Les « Festivals innovants » ont une prétention de programmation mais aussi de diffusion différente. Gladkowski semble avoir les réponses. Rien n'est moins sûr.

FRANCIS MARMANDE

(1) AFIJMA : Banlieues bleues, « Sons d'hiver » (Val-de-Marne), Festivals du Mans, de Grenoble, Rive-de-Gier, Parthenay, Nevers, Cluny, Mulhouse, Ugeste, Assier, La Seyne-sur-Mer, Saint-Saturnin-d'Apt, Pézenas et Vandœuvre. Siège : Europa Jazz Festival du Mans. Tél. : 43-23-78-99.

► **Le 3 septembre : Omnibus, Macumba, Fantasia d'André Jaume, Trio Montera,** ***Viva la black,*** **de Louis Moholo, « Les trois dames » (Joëlle Leandre, Annick Nozati, Irene Schweizer). Rens. : 89-45-63-95.**





CULTURE

ARTS

VARIATIONS SUR LA CRUCIFIXION, *à Colmar*

La douleur du siècle

Pourquoi peindre au vingtième siècle des œuvres figurant le Christ sur la croix ?

« On va à Colmar pour chercher Schongauer et on trouve Grünewald. » Le mot est de Böcklin, symboliste fin de siècle, plus attentif d'ordinaire à la mythologie gréco-romaine (qu'il a illustrée en d'innombrables tableaux théâtraux), qu'aux Evangiles. La phrase est juste : depuis que Huysmans l'a redécouvert et célébré, les peintres vont à Colmar trouver Grünewald et s'asseoir face aux panneaux du retable d'Issenheim. Tout au long du siècle, ils sont venus en nombre. Le dernier dont le passage est connu fut Francis Bacon, qui fit le pèlerinage en 1991, un an avant sa mort. Ceux qui ne viennent pas ont dans leurs ateliers des reproductions et des albums.

Pourquoi Grünewald, pourquoi sa *Crucifixion ?* Pour sa violence, pour sa sévérité, parce que là est une peinture à laquelle le regard ne peut échapper. Les veines sur la peau, les plaies, les écorchures, les tuméfactions, la peau bleuie, les déformations d'un corps qui meurt par étouffement, un cadavre – ce qu'il ne faut pas voir, ce qu'il ne faut pas révéler, ce que nul en vérité ne souhaite voir, – un mort, la *mort*, est ici, en face, vu de face sur fond nocturne, vu de très près et comme agrandi. Holbein à Bâle, Grünewald à Colmar : ces morts irréfutables obsèdent.

Ils obsèdent le vingtième siècle qui a poussé le macabre et l'horrible jusqu'à leurs paroxysmes. Quand elle prétend les représenter, la peinture ne peut procéder par symboles, trop vagues, ou anecdotes, trop réduites. Elle ne peut se mesurer au cinéma et à la photographie, qui vont plus vite, et passent pour plus véridiques qu'elle. Il ne lui reste d'autre solution que la description minutieuse et forcenée d'un cadavre, un seul, un cadavre qui vaut pour tous les autres, les innombrables autres, ceux des guerres extérieures et ceux des guerres civiles, ceux des exterminations et ceux des purifications.

La chronique des massacres modernes

Les peintres qui ont tenté depuis cent ans de suivre la leçon de Grünewald l'ont entendue ainsi et l'ont, chacun, fait servir à leur sujet, leur époque, leurs morts. Le crucifié d'Issenheim s'est changé pour eux tantôt en soldat des tranchées, tantôt en victime de la guerre civile espagnole, tantôt en mort des camps de concentration. Etudier la postérité de Grünewald, propos iconographique avoué de l'exposition, revient ainsi à réécrire, par allusions et ellipses, la chronique des massacres modernes.

Les titres et les dates des dessins et des toiles que Sylvie Lecoq a su retrouver et obtenir interdisent de l'ignorer. La première crucifixion d'Otto Dix est dessinée en 1914 et les réminiscences de Colmar ne sont jamais mieux visibles que dans les études préparatoires de son triptyque, *la Guerre.* Emil Nolde a peint le triptyque *Martyrium* en 1921. Les *Trois études pour la base d'une crucifixion*, de Bacon, sont de 1944, celle de Sutherland pour une *Crucifixion* destinée à l'église de Northampton de 1946, les Rothko de 1941-42. Pour les contemporains, Baselitz, Lüpertz, Rainer, il n'y a, si l'on peut dire, que l'embarras du choix, entre le Vietnam et quelques carnages plus récents.

Entre ces œuvres, la plupart peu connues ou méconnues, le partage se fait assez vite entre celles où la manière est à la hauteur du sujet et celles où l'artiste, si ému soit-il, ne peut aller plus loin que l'illustration pathétique. Peu importe le style ou le mouvement, que l'œuvre relève de l'expressionnisme, du surréalisme ou de l'abstraction gestuelle. Tout est affaire d'intensité. Les dessins de Schönebeck et ceux de Baselitz sont exactement contemporains, du début des années 60, et ont été exécutés par deux artistes alors très proches. Mais l'un – le premier – demeure descriptif et appliqué et ses encres sentent l'effort quand celles du second imposent leur présence par la seule force du tracé et de la déformation. L'épreuve ne tourne guère non plus à la faveur de Rainer, aux effets trop simples et attendus, ni à celle de Lüpertz, qui sacrifie un peu trop au pittoresque et au pastiche.

L'épreuve est périlleuse, il est vrai, car ces artistes côtoient Dix, Beckmann, Nolde, Barlach et Grosz, représentés pour la plupart par des dessins, mais des dessins où la force de l'expression s'allie à l'économie de moyen. La torsion des traits, la raideur des lignes directrices, les hachures qui creusent les volumes – cela suffit pour rendre sensible la douleur d'un corps qui se crispe et s'arc-boute. De Grünewald, ces peintres allemands ont été assurément les disciples les plus ardents, ceux qui l'ont le plus vénéré, à la façon d'un génie tutélaire, sinon d'un génie national. Leur présence en abondance, présence évidemment nécessaire, entraîne l'exposition dans une direction trop rarement suivie dans les musées français pour n'être pas approuvée, celle d'une exploration de l'art d'outre-Rhin dans la première moitié du siècle.

Elle a une autre conséquence, peut-être moins voulue : elle rend à Picasso sa place d'exception. En 1932, peut-être après un voyage à Colmar, il a exécuté une suite de crucifixions à l'encre de Chine. Cette série, où l'art de la décomposition de l'anatomie est à son plus haut point, a fait l'objet d'une exposition au Musée Picasso au printemps. Elle y était réintégrée dans l'évolution générale de l'œuvre picassienne et placée, comme l'on dit, en perspective.

A Colmar, plus rien de tel : les dessins sont comme à l'écart, dans deux petites salles qui font office de préambule à l'exposition et ses vastes espaces peu éclairés. Ils n'ont rien de commun avec ce qui suit. Ils ne relèvent d'aucune explication par l'histoire ou par la biographie et aucune descendance, si brillante soit-elle, ne paraît véritablement digne d'eux. Ils sont à part, définitivement, même si Rothko, De Kooning et Saura les ont étudiés et s'en sont à l'évidence inspirés – *ils sont à part* et hors du temps, comme la *Crucifixion* de Grünewald.

PHILIPPE DAGEN

▶ **Variations sur la Crucifixion, Musée d'Unterlinden, 1 rue Unterlinden, 68000 Colmar ; tél. : 89-20-15-50. Jusqu'au 26 septembre .**

COMMUNICATION

Le développement de la presse consacrée au petit écran

Lancement de « Télé Obs » et de « Télé 7 Séries »

La famille des hebdomadaires de programmes de télévision va s'enrichir de deux nouveaux titres : « Télé Obs », un supplément de 64 pages encarté au sein de l'hebdomadaire *le Nouvel Observateur*, et *Télé 7 Séries*, un hebdomadaire lancé par le groupe Hachette Filipacchi Presse associé à TF 1, qui traitera uniquement des séries et des feuilletons télévisés.

« Télé Obs », qui doit paraître jeudi 2 septembre, intègre les programmes des télévisions diffusées par voie hertzienne et ceux des chaînes câblées. *« L'arrivée du câble, auquel nous croyons, nous a incité à créer ce supplément »*, indique Claude Perdriel, PDG du *Nouvel Observateur*, qui détient par ailleurs une participation d'environ 2 % dans Canal J.

Une conception encore inédite

« Il s'agit d'un double pari, fait remarquer pour sa part Richard Cannavo, rédacteur en chef. *Un pari sur l'importance de la télévision, et un pari sur le câble. « Télé Obs » sera le premier supplément magazine grand public à mettre télévisions hertziennes et câblées au même niveau. Elles bénéficient d'un traitement rédactionnel identique, en volume et en sujets. »*

Le supplément sera d'abord distribué, sans changement de prix du *Nouvel Observateur* (20 francs), à 160 000 exemplaires dans la région parisienne et dans douze grandes villes câblées. Il sera ensuite diffusé dans toute la France. M. Perdriel attend de « Télé Obs » une augmentation de la diffusion actuelle du *Nouvel Observateur* (380 000 exemplaires, selon la direction) de l'ordre de 10 000 abonnements et de 10 000 exemplaires vendus en kiosques, mais se défend de vouloir capter le lectorat de magazines rivaux comme *Télérama*, lu pourtant par 20 % des lecteurs de *« l'Obs »*.

C'est un tout autre projet qu'ont conçu Hachette Filipacchi Presse et TF 1 – le premier détient 51 % du titre, le second 49 % – avec *Télé 7 Séries*, qui doit paraître vendredi 17 septembre. Cet hebdomadaire, de conception encore inédite en France, est spécialisé dans les séries et feuilletons. En plus de résumés de l'intrigue, il offrira des reportages sur les tournages, des articles sur la vie des vedettes, des fiches cuisine ou vestimentaires reflétant leurs goûts, etc.

Télé 7 Séries bénéficiera du savoir-faire de l'hebdomadaire phare de Hachette-Filipacchi, *Télé 7 jours*, et se fonde sur le succès de son homologue espagnol *Telenovela*, lancé en avril et diffusé à 200 000 exemplaires.

Télé 7 Séries sera tiré à 400 000 exemplaires (5,50 francs). Hachette-Filipacchi table sur le succès : aux Etats-Unis, où existent dix magazines de ce type, lus à 91 % par des femmes, *Soap Opera Digest* vend 1,3 million d'exemplaires ; *Soap Opera Illustrated*, 600 000 ; *Soap Opera Weekly* 556 000, etc.

Y.- M. L.

Commentant les projets de M. Carignon en matière de radio

Europe 1 souhaite une révision des règles sur la publicité et les décrochages locaux

Elu le matin même président du syndicat des radios généralistes privées (qui regroupe Europe 1, RTL et RMC), Jean-Pierre Ozannat, directeur général d'Europe 1 a commenté, mardi 31 août, les projets du ministre de la communication Alain Carignon (*le Monde* du 31 août), en présentant la grille de rentrée de sa station. L'information du matin et du soir (dont le 18/20 heures de Jean-Pierre Elkabbach) va être *« approfondie »*. Pour les programmes, la plupart des innovations de 1992 sont reconduites, avec deux nouvelles émissions musicales le week-end, dont l'une sera animée par le comédien Jean-Claude Brialy (« Il était une fois Musicorama », le dimanche à 20 heures). Europe 1 se passera de Mme Soleil, quatre-vingts ans, qui prend sa retraite après vingt-trois ans de service astrologiques.

« Très heureux d'avoir noté la présence d'un volet consacré à la radio dans les projets d'Alain Carignon », Jean-Pierre Ozannat souhaite toutefois que les futures dispositions législatives aient plus d'ampleur. Il s'interroge sur la pertinence du calcul de seuils de concentration, et souligne la nécessité, *« dans un climat d'incertitude et de dépendance »*, de revoir les réglementations concernant l'accès à la publicité locale et les décrochages locaux (*« interdits aux radios généralistes alors qu'ils sont autorisés pour les réseaux musicaux »*), ainsi que l'allongement des autorisations des fréquences concédées aux radios, qui pourraient passer de *« cinq à dix ans au moins »*.

EN BREF

□ **France Telecom signe un contrat de transmission par satellite de MTV Europe.** – France Telecom vient de signer avec la chaîne MTV Europe, filiale de la télévision américaine musicale MTV, un *« important contrat »* lui permettant de transmettre les images de la chaîne. MTV Europe, diffusée par l'un des satellites luxembourgeois Astra, va monter sur l'un de ceux d'Eutelsat 5 – d'abord sur Eutelsat II F1 puis sur le nouveau satellite Eutelsat II F6, baptisé « Hot Bird », qui va être lancé en 1995 – pour élargir sa zone de diffusion vers l'Europe de l'Est, la Turquie et l'Ukraine. Etabli pour douze ans, ce contrat figure *« parmi les plus gros »* en matière de transmissions satellite, précise France Telecom, qui ne cite toutefois pas son montant. Le nouveau satellite d'Eutelsat, qui devrait assurer la *diffusion* de MTV, *offrira* une capacité de diffusion accrue grâce à la compression numérique des images, la liaison montante sur Eutelsat étant assurée par Maxat, *filiale* de France Telecom. *France* Telecom assure déjà ce type de service pour la chaîne européenne d'informations en continu Euronews et la télévision francophone TV5.

□ **Le prix de vente du *Times* va baisser de 15 pence.** – Comme d'autres titres de la presse quotidienne britannique (*The Sun, The Daily Telegraph*) qui ont diminué leur prix de vente cet été pour tenter de remédier à la baisse de leur diffusion (*le Monde* du 13 juillet), *The Times* de Londres annonce dans son édition du 2 septembre *qu'il baissera, lundi 6 septembre*, son prix de vente en semaine de 45 à 30 pence (2,65 francs environ) et de 50 à 40 pence le samedi, pour son édition dominicale. Le prix du quotidien populaire *The Sun* était passé de 25 à 20 pence (1,75 franc environ). Avec une audience de 1,2 million de lecteurs, *The Times* est le premier des *« quotidiens de qualité »* britanniques. Il annonce en « une » la baisse de son prix de vente, avec ce slogan : *« Cet automne,* The Times *offrira une qualité inégalable à un prix sans rival. »*

□ **Grève à RFO-Martinique.** – Le personnel de Radio-France Outre-mer-Martinique (RFO) s'est mis en grève, mercredi 1er septembre, pour une durée illimitée, a annoncé la rédaction parisienne de RFO. *Selon un responsable* de RFO, il n'y a pas eu d'émissions de télévision et de radio. Le personnel, toutes catégories confondues, outre des mesures touchant la rédaction et la technique, demande le départ du directeur de la station ainsi que celui du directeur des programmes, expliquent les syndicats. Le directeur général de RFO, Bernard Broyet, s'est rendu sur place

En lançant neuf nouveaux canaux sur sa chaîne BSkyB

Rupert Murdoch élargit le choix de programmes télévisés offerts aux Britanniques

Le patron de presse australo-américain Rupert Murdoch, désireux de faire de sa chaîne par satellite BSkyB – résultat de la fusion de sa chaîne Sky TV et de son ancienne rivale BSB, – dont il est actionnaire à 50 %, l'avant-garde des télévisions par satellite, a annoncé, mercredi 1er septembre à Londres, le lancement de neuf nouveaux canaux, ce qui porte le « bouquet de télévisions » de BSkyB à quatorze.

M. Murdoch a souligné devant la presse que *« la Grande-Bretagne entre désormais dans un nouvel âge de la télévision satellitaire »*. L'ensemble des programmes offerts par BSkyB est proposé au public britannique et, à terme, à celui de l'Europe occidentale, pour un abonnement de 6,99 livres (61 francs environ) à 19,99 livres par mois, selon les options. BSkyB propose un éventail de chaînes à thème, dont la plupart d'origine américaine, comme Nickelodeon, Bravo, The Family Channel... qui offrent cinéma, concerts, documentaires ou programmes destinés aux femmes ou aux enfants.

Les responsables de Sky ont investi 15 millions de livres (plus de 130 millions de francs) dans la promotion de BSkyB. A partir de jeudi 2 septembre, une double page couleur devait paraître dans certains grands journaux britanniques et sur des centaines de panneaux publicitaires.

Lors du lancement de Sky il y a cinq ans, *« les gens pensaient que* nous *étions fous d'investir dans une chaîne satellitaire, mais nous savions que les Britanniques, avec leur appétit vorace pour la télévision, ne se contenteraient pas de quatre chaînes contrôlées par le gouvernement »*, a déclaré M. Murdoch. Selon les études de BSkyB, le nombre de foyers équipés de chaînes satellitaires était, en 1993, de 5,5 millions et devrait doubler d'ici à l'an 2000.

AGENDA

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni au palais de l'Elysée, mercredi 1er septembre 1993, sous la présidence de François Mitterrand. A l'issue de la réunion, le service de presse du premier ministre a diffusé le communiqué suivant.

• Coopération entre les ports de Strasbourg et de Kehl

Le ministre des affaires étrangères a présenté au conseil des ministres un projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre la France et le Land de Bade-Wurtemberg concernant les relations de coopération entre les établissements portuaires de Strasbourg et de Kehl.

Le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme a présenté un projet de loi portant approbation d'un quatrième avenant à la convention intervenue le 20 mai 1923 entre l'Etat et la ville de Strasbourg relative à la constitution du port rhénan de Strasbourg en port autonome et à l'exécution des travaux d'extension de ce port.

La convention conclue avec le Land de Bade-Wurtemberg adapte les modalités de la coopération entre les deux ports aux nouvelles conditions juridiques résultant du traité portant règlement définitif concernant l'Allemagne. Chacun des deux ports sera représenté au conseil d'administration de l'autre, alors que seul le port de Strasbourg était jusqu'ici représenté au sein du conseil d'administration du port de Kehl. Les ports de Strasbourg et de Kehl pourront conclure des arrangements administratifs ou techniques en vue de développer leur coopération.

Le quatrième avenant à la convention du 20 mai 1923 entre l'Etat et la ville de Strasbourg prévoit en conséquence l'entrée de trois représentants du port de Kehl au sein du conseil d'administration du port de Strasbourg.

• La politique de la consommation

Le ministre de l'économie a présenté une communication sur la politique de la consommation.

– L'information des consommateurs et le respect de leurs droits sont des objectifs essentiels.

Le code de la consommation, récemment adopté par le Parlement, offre au public et aux professionnels une référence complète sur le droit de la consommation. Le rétablissement à une heure de grande écoute des émissions de télévision des organisations régionales de consommateurs, sur France 3, contribue à améliorer l'information du public.

– Les pouvoirs publics continueront d'être très vigilants en matière de sécurité des produits, en particulier en ce qui concerne la prévention.

– Le ministre a réuni le conseil national de la consommation en juin dernier. Il l'a chargé à cette occasion de préparer des propositions précises en matière de service aux consommateurs et de qualité des produits et des services. Des groupes de travail ont été mis en place à cette fin au sein du conseil.

Dans le même but, le gouvernement mettra au point un projet de loi pour améliorer les procédures de certification des produits et mettre en place de telles procédures dans le domaine des services.

– Une réflexion a été engagée en vue de lever certains obstacles au développement des emplois contribuant à améliorer l'offre des services dans le secteur marchand.

• La transposition des directives européennes

Le ministre délégué aux affaires européennes a présenté une communication sur la transposition des directives européennes.

– La transposition des directives communautaires adoptées pour la mise en œuvre de l'Acte unique de 1985 est aujourd'hui faite à 84 % dans l'ensemble des Etats membres.

Le gouvernement entend mener à bien dans les meilleurs délais la préparation des textes législatifs et réglementaires nécessaires pour achever cette transposition dans notre pays.

Plusieurs projets de loi ayant cet objet seront déposés devant le Parlement au cours de la session d'automne.

– Comme le premier ministre l'avait indiqué dans une communication faite au conseil des ministres du 21 avril 1993, le gouvernement est décidé à associer étroitement le Parlement à l'élaboration de la législation communautaire, par l'application de l'article 88-4 de la Constitution. Ce dernier vise à assurer l'information du Parlement sur les propositions d'actes communautaires contenant des dispositions de nature législative et lui permet de voter des résolutions sur ces propositions.

Dans plusieurs cas, les travaux du Parlement ont aidé le gouvernement à faire prévaloir son point de vue vis-à-vis de ses partenaires.

Le gouvernement entend donner au Parlement, dès qu'il en dispose lui-même, toutes les informations nécessaires à l'exercice par le Parlement de ces prérogatives nouvelles en la matière. Il continuera de participer activement aux débats parlementaires portant sur les projets de résolution relatifs à des textes communautaires importants pour la France.

∴

Le rapprochement entre la Communauté européenne et les citoyens est un des objectifs primordiaux de la politique européenne du gouvernement. La traduction rapide des décisions communautaires dans notre législation interne et l'association de la représentation nationale à l'élaboration de ces décisions contribuent à cet objectif.

• Dissolution

Sur proposition du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, le conseil des ministres a prononcé la dissolution du conseil municipal de la commune de Mers-les-Bains (Somme).

PHILATÉLIE

Le 50e anniversaire de la libération de la Corse

La Poste mettra en vente générale, lundi 13 septembre, un timbre à 2,80 F, *50e annniversaire de la libération de la Corse.*

Zone libre du 22 juin 1940 au 10 novembre 1942, la Corse fut occupée du 11 novembre 1942 au 8 septembre 1943.

L'annonce, à cette date, de l'armistice des alliés avec l'Italie provoque les premiers affrontements entre troupes hitlériennes et patriotes corses appuyés par une partie des troupes italiennes.

Le sous-marin *Casabianca* représenté sur le timbre, dépose en Corse, en décembre 1942, une première mission de renseignement préparée par le général Giraud. On le retrouve en septembre 1943, débarquant à Ajaccio des renforts nécessaires à la libération de l'île, le 4 octobre suivant.

A noter qu'un timbre à l'effigie de Fred Scamaroni (1914-1943) a été émis en 1958. Envoyé du général de Gaulle, il avait pris contact avec la résistance corse avant d'être arrêté et de se suicider.

Le timbre, au format vertical 22 x 36 mm, dessiné et gravé par Pierre Béquet, est imprimé en taille-douce en feuilles de cinquante.

P. J.

▶ Vente anticipée à Ajaccio, le jeudi 9 septembre, de 8 heures à 18 h 30, au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert dans le hall du Palais des congrès, boulevard Pascal-Rossini, ainsi qu'au bureau de poste d'Ajaccio-RP ; à Bastia, le vendredi 10 septembre, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures, au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert à la mairie (rond-point Noguès) ainsi que de 8 heures à 19 heures au bureau de poste de Bastia-RP.

Le même timbre à date sera utilisé dans les deux villes et comportera la mention « Premier jour – 9-10 septembre 1993 – Ajaccio et Bastia ».

Rubrique réalisée
par la rédaction du mensuel
le Monde des philatélistes,
1, place Hubert-Beuve-Méry
94852 Ivry-sur-Seine Cedex.
Spécimen récent sur demande
contre 15 F en timbres.

□ **La restauration ferroviaire d'hier et d'aujourd'hui.** – La livraison estivale (en vente jusqu'à fin septembre) de la très sérieuse *Revue générale des chemins de fer* est consacrée à un sujet qui n'intéressera pas que les spécialistes, « La restauration ferroviaire ». Au menu de ce numéro : les buffets de gare, les wagons-restaurants, l'adaptation du service aux nouveaux goûts de la clientèle et aux contraintes engendrées par l'accélération des trains.

▶ ***Revue générale des chemins de fer.*** **Centrale des revues, 11, rue Gossin, 92543 Montrouge, tél. : (1) 46-56-52-66. 72 pp. 65 F.**

En filigrane

• ***Le Monde des philatélistes* de septembre.** – Fossile d'Asie et d'Afrique, animal symbole au Laos, l'éléphant est en couverture du *Monde des philatélistes* de septembre. Autres sujets au sommaire de ce numéro : l'île de Sainte-Hélène (quatre cents lettres adressées à Napoléon Ier parviennent chaque année à Longwood, dernière demeure de l'empereur) ; le courrier corse de 1943 à 1945 ; cartes postales gastronomiques ; le point sur les nouvelles émissions – une dizaine de timbres – prévues en France d'ici au 9 octobre (*le Monde des philatélistes*, 88 pages, en vente en kiosques, 25 F).

• **Meilleur souvenir de Montbéliard.** – Pierre Béquet, auteur du timbre *Montbéliard* qui paraîtra le 13 septembre, vint de réaliser une gravure (en taille-douce sur cuivre) en noir et blanc, gaufrée, qui représente le château de Montbéliard. Au format 25 x 32,5 cm, tirée à cent exemplaires numérotés et signés, elle est disponible auprès de l'auteur (350 F, port recommandé en sus 27,50 F), Pierre Béquet, 6, rue Deroisin, 78000 Versailles.

• **Marie Curie à l'étranger.**



– Emission d'un timbre à l'effigie de Marie Curie, le 10 mars, en Tanzanie, dans une série consacrée à des femmes célèbres du vingtième siècle ; le 26 juillet, en Guyana, en compagnie de Pasteur, dans une série sur des médecins et hommes de science.

• **Vente.** – Vente sur offres Soluphil (Paris, tél. : (1) 48-01-61-00) clôturée le 17 septembre. Au catalogue, plus de deux mille lots, dont 20 c noir *Cérès* sur lettre datée de Paris 2 janvier 1849 (départ 50 000 F), 1 F vermillon sur devant d'enveloppe (85 000 F), bureaux français à l'étranger, Luxembourg.

CARNET DU Monde

Naissances

– Le professeur Hervé CASSAN
et Mme, née Pascale Richard,

ont la joie d'annoncer la naissance de

Clara,

le 29 août 1993.

330 E. 38th Street 30P,
New York, NY 10016 (USA).

Sophie et David COLIN,
ses parents,

ses cousins et cousines,

sont heureux d'annoncer la naissance de

Renaud, Alexis, Thierry,

le 1er août 1993.

Décès

– Il a plu au Seigneur de disposer de son serviteur

Mgr Maxime CHARLES,
recteur émérite de la basilique
du Sacré-Cœur de Montmartre,
fondateur du Centre Richelieu,
prélat d'honneur
de Sa Sainteté,
chanoine honoraire
de Notre-Dame de Paris
et du Saint-Sépulcre de Jérusalem,
chevalier de la Légion d'honneur,

décédé le 29 août 1993, dans la quatre-vingt-sixième année de son âge et la cinquante-neuvième année de son sacerdoce.

Priez pour lui.

De la part de
M. le cardinal Lustiger,
archevêque de Paris,
Du recteur de la basilique du Sacré-Cœur,
Des chapelains anciens et actuels.

Vous êtes invités à la messe de funérailles célébrée par le cardinal Lustiger en la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, le samedi 4 septembre, à 9 heures.

Après la célébration, le corps sera inhumé dans un des caveaux de la crypte de la même basilique.

(Le Monde du 1er septembre.)

– Mme J.-F. Delvallet,
son épouse,
Le docteur et Mme J.-M. André-Delvallet,
et leurs enfants,
M. et Mme S. Maréchal-Delvallet
et leurs filles,
M. et Mme J.-C. Giblin-Delvallet
et leurs fils,
ont le regret de faire part du décès, à l'âge de soixante-dix-sept ans, le 30 août 1993, du

docteur
Jean-François DELVALLET,
gastro-entérologue,
président honoraire de la MACSF,
ancien vice-président de la CARMF.

Selon sa volonté, l'incinération a eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

« Chantebelle »,
30, avenue Carpentier,
62152 Hardelot.
15, rue des Soupirants,
62100 Calais.
3, rue A.-Angellier,
59000 Lille.
33, rue Croulebarbe,
75013 Paris.

– Nadine et Nils Perrin,
Anne et Pierre Joliot,
ses enfants,
Antoine et Monique Perrin,
Maxime, Alexandre et Valentin,
Florence et Roland Lemoine,
Camille,
Arnaud Perrin et Annick Peslier,
Marc et Véronique Joliot,
Alain Joliot et Marie-Odile Krebs,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Georges GRICOUROFF,
chevalier de la Légion d'honneur,
ancien chef du service
d'anatomo-pathalogie
de l'Institut Curie,

survenu le 31 août 1993, en son domicile, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

L'inhumation a eu lieu le 2 septembre, au cimetière parisien de Bagneux, dans l'intimité familiale.

2, rue Emile-Faguet,
75014 Paris.
116, avenue Saint-Exupéry,
92160 Antony.

– Elisabeth,
sa femme,
Monique, Françoise, Jean, Pascal,
ses enfants,
Avec leurs conjoints,
Nathalie et Jean-Paul,
Thomas,
Sophie et Michel,
Eléonore, Cédric,
ses petits-enfants
Et leurs conjoints,
Lucas, Alice,
ses arrière-petits-enfants,
Les familles parentes et alliées, Mathiot, Thonon, Lochard, Guainans, Ricœur, Lachenal, Nicolaï, Boudot,
ont l'immense peine d'annoncer le départ de

Etienne MATHIOT,
pasteur,

le 11 août 1993, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

L'inhumation a eu lieu à Lion-sur-Mer, le 16 août.

« Ce que l'œil n'a pas vu
Ce que l'oreille n'a pas entendu
Ce qui n'est pas monté au cœur de [l'homme...
Dieu l'a préparé pour ceux qui [l'aiment... »
I. Cor. II, 9.

35, boulevard Carnot,
14780 Boulogne-sur-Mer.

– Le 1er septembre 1993,

Henri MEYNADIER,
ingénieur ECP,

nous a quittés.

Il laisse dans la peine
Sa sœur, Alice Coquerel,
Ses douze neveux Meynadier, Jaulmes, Coquerel,
Ses petits-neveux et arrière-petits-neveux.

Inhumation dans l'enclos familial, à Bougès (Lozère).

« L'homme dont le regard est bienveillant sera béni. »
Prov. XXII, v. 9.

– Paul Silvani,
Jules et Paulette Renucci,
Paulette Mathou,
née Renucci,
Joseph et Mattea Silvani,
Jean-Dominique et Félicia Silvani,
Jean et Maguy Brunel,
née Silvani,
Leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès de

Rose SILVANI,
née Renucci,

survenu à Ajaccio, le samedi 28 août 1993.

Les obsèques religieuses ont été célébrées à Ciamannacce (Corse-du-Sud).

9, boulevard du Général-Leclerc,
20000 Ajaccio.

– Le Grand Maître de la Grande Loge de France
et le Conseil Fédéral
ont la tristesse de faire part du passage à l'Orient Eternel du Très Respectable Frère

Albert MONOSSOHN,
Grand Maître *honoris causa*
de la G.∴L.∴D.∴F.∴.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 3 septembre 1993, à 9 h 15, au cimetière parisien de Bagneux, porte principale, où les honneurs maçonniques lui seront rendus.

« Gémissons, Gémissons, Gémissons..., mais Espérons. »

– Marie-Dominique Monossohn,
son épouse,
M. Boris Tcherkinsky,
Sa famille
Et ses amis,
font part avec douleur du décès, le 31 août 1993, de

Albert MONOSSOHN,
avocat à la Cour.

L'inhumation aura lieu au cimetière parisien de Bagneux, le vendredi 3 septembre, à 9 h 15.

On se réunira à l'entrée principale du cimetière.

Errata

– Dans l'annonce du décès de

M. François-Xavier BOUCHART,

parue le 2 septembre 1993, l'adresse des dons est erronée, il s'agit de

l'Association ACC,
35, rue Jouffroy-d'Abbans,
75017 Paris.

Remerciements

– Mont-Saint-Aignan (Seine-Maritime). Paris (Seine).

Mlle Sylvie Assire,
M. Stéphane Assire,
ses enfants,
Ainsi que tous les membres de la famille,
profondément touchés de la sympathie que vous leur avez témoignée lors du décès de

M. Pierre ASSIRE,

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

PFG No,
76230 Bois-Guillaume.
Tél. : 35-60-55-26.

– M. et Mme David Amar,
M. Rafy Edery,
M. et Mme Daniel Amar,
M. et Mme Paul Fribourg,
M. et Mme José Boniche,
M. John David Cohen,
Mme Fortune Chouraqui,
remercient très sincèrement leurs parents et amis des marques d'affection qui leur ont été témoignées lors du décès de leur chère et regrettée

Annie-Claude EDERY-AMAR.

Les prières du mois auront lieu le dimanche 5 septembre 1993, à 19 heures, à la synagogue Chasseloup-Laubat, Paris-15e, et lundi à 10 heures, au cimetière de Versailles.

Anniversaires

– Il y a un an, le 3 septembre 1992, ma mère,

Mme Henri BOURDELAT,
née Raymonde Jeanne Fischer,

nous quittait.

Que tous ceux qui l'ont connue et aimée associent à son souvenir celui de mon père,

M. Henri BOURDELAT,

qui nous a quittés le 30 septembre 1975.

Leur fille Denise Mongrédien.

– En ce dixième anniversaire de la mort de

Pierre JOIN-LAMBERT,
conseiller d'Etat,

le 3 septembre 1983,

ceux qui l'ont connu, estimé, aimé auront pour lui une pensée ou une prière.

Mme P. J.-L.,
18, rue Mirabeau,
75016 Paris.
M. et Mme C. J.-L.,
13, rue de Poissy,
75005 Paris.
M. et Mme E. J.-L.,
313, rue Lecourbe,
75015 Paris.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6119

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV					■				
V		■		■				■	
VI							■		
VII			■	■		■			
VIII									
IX						■			
X						■			
XI		■							■

HORIZONTALEMENT

I. Certains sont mis au piquet. – II. Une femme très attirante. – III. Un spécialiste qui collectionne les timbres. – IV. Qui a été dépassé. Elément d'une échelle. – V. Sur l'oued du même nom. – VI. Faire des relations. Abréviation précédant une addition. – VII. Dans une série d'interdictions. Est parfois sans fin. – VIII. Fit plus que saler. – IX. Devient parfois bonhomme. Est couvert de cailloux. – X. Repas pris à la source. Ville des Pays-Bas. – XI. Mis à sec.

VERTICALEMENT

1. Qui commencent à avoir de l'argent de côté. – 2. Guide pour grimper. Qui n'a pas besoin de compter. – 3. Faire tomber les têtes. On veut souvent le voir quand il est classé. – 4. Quand il est bloqué, on ne discute pas. Pas nés d'hier. – 5. Ville du Nigeria. Ne se donnent pas sans fondement. – 6. Nom d'un chien. – 7. Descendues. Changer de ton. – 8. Demandait des sacrifices humains. On peut y voir des parasols. – 9. Comprend la pose de la première pierre.

Solution du problème n° 6118

Horizontalement

I. Fataliste. – II. Animateur. – III. Utricules. – IV. Vie. Ers. – V. Ecus. – VI. Siréniens. – VII. Madré. – VIII. Généreuse. – IX. Ila. – X. Etel. Liée. – XI. Curé. Othe.

Verticalement

1. Fauves. Grec. – 2. Anticipé. Tu. – 3. Tireur. Nier. – 4. Ami. Semelle. – 5. Lace. Nara. – 6. Iturbide. Lô. – 7. Sels. Erudit. – 8. Tue. Anes. Eh ! – 9. Erse. Epée.

GUY BROUTY

ÉCON

Le directeur général du
toute renégociation

L'illusoire survie
du SME

DU Monde

– Le Grand Maître de la Gr[…]
Loge de France
et le Conseil Fédéral
ont la tristesse de faire part du pass[…]
à l'Orient Eternel du Très Respect[…]
Frère

Albert MONOSSOHN,
Grand Maître *honoris causa*
de la G.·.L.·.D.·.F.·.

Ses obsèques auront lieu le vendr[…]
3 septembre 1993, à 9 h 15, au cim[…]
tière parisien de Bagneux, porte pri[…]
pale, où les honneurs maçonniques […]
seront rendus.

« Gémissons, Gémissons, Gém[…] sons..., mais Espérons »

– Marie-Dominique Monossohn,
son épouse,
M. Boris Tcherkinsky,
Sa famille
Et ses amis,
font part avec douleur du décès […]
31 août 1993, de

Albert MONOSSOHN,
avocat à la Cour

L'inhumation aura lieu au cimeti[…]
parisien de Bagneux, le vendredi 3 s[…]
tembre, à 9 h 15.

On se réunira à l'entrée principale […]
cimetière.

Errat[…]

– Dans l'annonce du décès de

M. François-Xavier BOUCHA[…]

parue le 2 septembre 1993, l'adres[…]
des dons est erronée, il s'agit de

l'Association ACC,
35, rue Jouffroy-d'Abbans,
75017 Paris

Remerciemen[…]

– Mont-Saint-Aignan (Seine-Ma[…]
time), Paris (Seine)

Mme Sylvie Assire,
M. Stéphane Assire,
ses enfants,
Ainsi que tous les membres de […]
famille,
profondément touchés de la sympath[…]
que vous leur avez témoignée lors d[…]
décès de

M. Pierre ASSIRE,

vous prient de trouver ici l'express[…]
de leurs sincères remerciements.

PPO No.
76230 Bois-Guillaume
Tél. : 35-60-55-26

– M. et Mme David Amar,
M. Rafy Edery,
M. et Mme Daniel Amar,
M. et Mme Paul Fribourg,
M. et Mme José Bouiche,
M. John David Cohen,
Mme Fortune Chouraqui,
remercient très sincèrement leu[…]
parents et amis des marques d'affectio[…]
qui leur ont été témoignées lors d[…]
décès de leur chère et regrettée

Annie-Claude EDERY-AMAR.

Les prières du mois auront lieu l[…]
dimanche 5 septembre 1993, […]
19 heures, à la synagogue Chasseloup-
Laubat, Paris-15e, et lundi à 10 heure[…]
au cimetière de Versailles

Anniversair[…]

– Il y a un an, le 5 septembre 19[…]
ma mère,

Mme Henri BOURDELAT,
née Raymonde Jeanne Fischer,

nous quittait

Que tous ceux qui l'ont connu[…]
aimée associent à son souvenir cel[…]
mon père,

M. Henri BOURDELAT

qui nous a quittés le 30 septembre
1975

Leur fille Denise Mongrédien.

– En ce dixième anniversaire […]
mort de

Pierre JOIN-LAMBERT,
conseiller d'Etat,

le 3 septembre 1983,

ceux qui l'ont connu, estimé, a[…]
auront pour lui une pensée ou […]
prière.

Mme P. J.-L.,
18, rue Mirabeau,
[…]

ÉCONOMIE

BILLET

Les missions de la DATAR

Après le comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT), réuni le 12 juillet à Mende, un journaliste demanda à Edouard Balladur s'il gardait toute sa confiance aux responsables de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) ou s'il jugeait nécessaire, au moment où était lancée une nouvelle politique, de les remplacer par des hommes nouveaux. Après un bref aparté avec Charles Pasqua, le premier ministre eut, sur un ton pincé, cette réplique : *« Je n'ai pas l'habitude de répondre à de telles questions dans de telles enceintes. »*

En fait, le sort de Jean-Pierre Duport, nommé en 1989 par Michel Rocard et Jacques Chérèque à la tête de la DATAR, était scellé depuis la fin du printemps. Homme de foi et de rigueur, ce haut fonctionnaire, passé par le Plan et le ministère de l'équipement, n'a jamais caché ses amitiés pour la gauche, même si ses relations avec les gouvernements Cresson et Bérégovoy ne furent pas toujours radieuses, notamment à propos de la délocalisation des administrations. Mme Cresson et Michel Delebarre avaient d'ailleurs décidé d'expédier la DATAR à La Plaine-Saint-Denis, ce qui provoqua, pour la première fois depuis sa création en 1963, une grève chez les chargés de mission de la délégation.

Gêné par les initiatives intempestives d'un de ses adjoints, Jean-Louis Guigou, époux de l'ancien ministre des affaires européennes, Jean-Pierre Duport n'aura pas eu la tâche facile. Le bilan qu'il laisse mérite pourtant mieux que les sarcasmes et pamphlets de ceux qui, à droite comme à gauche, aiment répéter qu'il n'y plus de politique d'aménagement digne de ce nom depuis dix ans, c'est-à-dire depuis la décentralisation. Qu'il s'agisse de la procédure des contrats de plan Etat-régions, de la politique des réseaux de villes, de la négociation des crédits européens, de la relance des travaux de prospective, les résultats sont tangibles et, à Mende, le nouveau gouvernement a, sur ces questions, emboîté le pas à ses prédécesseurs. Au passif, en revanche, on notera l'incapacité de la DATAR à enrayer le déclin de plus de quatre cents cantons ruraux au bord de l'agonie, la croissance excessive et désordonnée de l'Ile-de-France et l'aggravation des difficultés des bassins de reconversion industrielle, notamment dans le Nord et l'Est.

Le nouveau patron de la DATAR, Pierre-Henri Paillet, est un homme lige de Charles Pasqua. Il aura la place de premier violon dans le grand débat annoncé sur l'aménagement du territoire, dont Charles Pasqua se veut le chef d'orchestre. Il s'agit moins, sur le plan économique, de rééquilibrer le pays que, dans une perspective politique, de renforcer la cohésion de la communauté nationale menacée, souligne-t-on à Matignon, *« d'exclusions de pans entiers du territoire et de déchirures du tissu social »*.

FRANÇOIS GROSRICHARD

[Né à Bamako (Mali) le 18 novembre 1953, Pierre-Henri Paillet est ancien élève de l'Ecole polytechnique et ingénieur des Ponts et Chaussées. Il a été chef de cabinet d'André Rossinot, ministre des relations avec le Parlement (1986-1988), puis chargé de mission auprès du directeur général de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (1988-1990). Depuis mars 1993, il est chargé de mission auprès du ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire Charles Pasqua.]

[Né le 11 juillet 1942 à Saint-Sever (Landes), Jean-Pierre Duport est licencié en droit et ancien élève de l'ENA. Il a travaillé depuis 1965 au ministère de l'intérieur, au commissariat au Plan, puis au ministère de l'équipement. De 1981 à 1986, il a été directeur de l'architecture et de l'urbanisme au ministère de l'équipement et du logement, avant de prendre la présidence de l'Agence foncière et technique de la région parisienne. Il dirigeait la DATAR depuis 1989.]

Les relations entre la CEE et les Etats-Unis

Le directeur général du GATT écarte toute renégociation agricole

« Le drapeau est maintenant amené. » C'est en ces termes que Peter Sutherland, le directeur général du GATT, a expliqué, mercredi 1er septembre, à Bonn, au sortir d'une réunion avec le chancelier Kohl et plusieurs de ses ministres, qu'il estimait impossible, pour des raisons de temps, toute renégociation de l'accord agricole de Blair House.

M. Sutherland a, une nouvelle fois, fixé le délai du 15 décembre pour une conclusion générale au GATT, faute de quoi les éléments déjà engrangés perdraient toute valeur. D'ici là, et alors que beaucoup d'autres pays, à commencer par les Etats-Unis refusent de rouvrir le dossier, il ne voit pas la possibilité de renégocier, comme le souhaite le gouvernement français.

M. Sutherland s'est également déclaré sceptique sur le résultat des discussions franco-allemandes engagées sur le sujet, d'ici au conseil des ministres européens du 20 septembre. Il voit le rôle des Allemands comme déterminant : à eux de convaincre les Français de l'importance d'une conclusion générale du GATT. M. Sutherland doit se rendre bientôt à Paris pour rencontrer le premier ministre français.

Le chancelier Kohl a répondu à son visiteur, selon son porte-parole Dieter Vogel, que l'Allemagne accepte toujours l'accord de Blair-House. Sa position est inchangée. Mais M. Kohl a ajouté qu'une solution ne sera possible que si *« un compromis est trouvé entre toutes les parties »*. A ses yeux, *« une position du tout ou rien ne fait pas avancer les choses »*.

La semaine passée, le chancelier Kohl, recevant Edouard Balladur à Bonn, avait paru soutenir la demande française de renégociation de l'accord de Blair House. Cet accord, avait déclaré M. Kohl, *« pose aussi des problèmes »* à l'Allemagne. Cette déclaration avait créé la surprise au sein même du gouvernement allemand et plusieurs ministres avaient tenu à s'en démarquer et à affirmer que l'Allemagne tenait au compromis de Blair House.

Dans une interview aux *Echos* du 2 septembre, M. Sutherland déclare : *« Si l'Uruguay Round n'est pas bouclé d'ici le 15 décembre, alors le monde tout entier est promis à la désorganisation et aux conflits. (...) L'enjeu du Round, c'est la survie d'une économie mondiale fondée sur les règles objectives respectées par tous. C'est un peu plus d'ordre contre un chaos prévisible. »*

A Bruxelles, le porte-parole de la Commission européenne a expliqué, mercredi, que celle-ci avait accepté en novembre 1992 le compromis de Blair House qui venait d'être conclu avec les Américains. Il a rappelé ensuite qu'après examen, la Commission avait conclu en mars que ce compromis était compatible avec la réforme de la politique agricole commune. La France estime, quant à elle, et c'est la base de son argumentation, que le compromis va au-delà des sacrifices acceptés dans cette réforme.

La France veut améliorer la politique commerciale de la Communauté

« La Communauté existe : on doit reconnaître son identité (...). Le marché européen n'est pas ouvert à tous les vents » : les propos de MM. Lamassoure, ministre des affaires européennes, et Gérard Longuet, ministre de l'industrie et du commerce extérieur, qui présentaient, mercredi 1er septembre, le nouveau mémorandum français sur la politique extérieure de la Communauté, résument l'esprit du document de quatre pages, daté du 24 août, rendu public cette semaine. Il s'agit pour les deux ministres de doter la Communauté de moyens plus efficaces et plus rapides pour se défendre contre les pratiques déloyales de certains pays.

Le mémorandum comprend deux parties.

● **Des instruments de politiques commerciales efficaces.** – *« Il est aujourd'hui indispensable que la Communauté européenne, dans le cadre des accords internationaux, améliore et renforce le fonctionnement des instruments de politique commerciale afin de mieux s'opposer aux pratiques illicites du commerce mondial et de permettre l'ouverture des marchés tiers encore trop protégés »*, note le mémorandum, qui propose, d'une part, de mieux utiliser le *« nouvel instrument de politique commerciale* (1) *»*, notamment pour prendre des mesures de contre-rétorsion, d'autre part, de lutter plus efficacement à l'aide de procédures anti-dumping et anti-subventions.

« Le nouvel instrument de politique commerciale (...) n'a été utilisé que deux fois depuis sa création. Il doit évoluer pour jouer un rôle plus offensif et répondre à toutes les pratiques déloyales ou discriminatoires ayant pour objet de restreindre le commerce des pays de la Communauté avec les pays tiers. Le NIPC doit être un moyen de pression efficace, à la disposition de la Communauté, pour négocier avec les pays dont les marchés sont fermés des conditions d'accès effectif pour les entreprises européennes (...). Le NIPC devrait par ailleurs permettre à la Communauté de prendre des mesures de contre-rétorsion, permettant une réaction rapide, lorsqu'un de ses partenaires commerciaux met en place des sanctions commerciales unilatérales non autorisées par le GATT ».

Le mémorandum poursuit : *« L'allongement considérable de la durée des procédures anti-dumping et anti-subventions ces dernières années rend indispensable la mise en place rapide de moyens propres à en accélérer le déroulement. »* Le mémorandum propose donc de faire *« obligation à la Commission de statuer sur la recevabilité de la plainte dans les trente jours de son dépôt (...) et, en cas de recevabilité, d'imposer des mesures provisoires dans les six mois suivant l'avis d'ouverture de l'enquête »* et de limiter *« la durée de l'enquête (...) à neuf mois »*. La Commission doit pouvoir prendre *« des décisions immédiatement exécutoires sous le contrôle du Conseil, qui pourra toujours, par une décision à la majorité qualifiée,* [les] *infirmer »*.

● **L'institutionnalisation des relations commerciales internationales dans une véritable organisation mondiale du commerce (OMC).** – Le mémorandum souligne que *« l'existence d'une organisation mondiale du commerce est essentielle pour le bon fonctionnement du système commercial multilatéral (...). L'OMC sera le cadre institutionnel commun pour la conduite des négociations commerciales entre ses membres. Elle permettra la multilatéralisation réelle des modes de règlement des différends. La rédaction actuelle du projet d'accord final sur l'OMC n'est pas suffisamment ambitieuse et doit donc être renforcée »*.

Le mémorandum conclut : *« La France souhaite que, sur l'ensemble de ces thèmes, la Commission lui fasse des propositions précises. La politique commerciale de la Communauté est un tout. La qualité des instruments de politique commerciale de la Communauté sera un critère d'appréciation important lors de l'examen global, en vue de leur approbation, des résultats du cycle d'Uruguay. »*

(1) En 1984, la Communauté avait lancé son nouvel instrument de politique commerciale, dont les objectifs étaient de *« défendre vigoureusement les intérêts légitimes de la Communauté dans les enceintes appropriées, notamment le GATT, et de faire le nécessaire pour que la Communauté, dans la gestion de sa politique commerciale, agisse avec autant de rapidité et d'efficacité que ses partenaires commerciaux »*.

L'illusoire survie du SME

Suite de la première page

Quatre semaines après le compromis du 2 août, certains s'interrogent. Lorsque les négociateurs de Bruxelles s'étaient vantés d'avoir *« préservé le SME »*, ils avaient en tout cas fait sourire. Le diagnostic le plus commun affirmait alors que l'élargissement des bandes de fluctuation faisait passer l'Europe d'un système de taux de change fixes mais ajustables – le SME – à un quasi-système de taux de change flottants. C'était la fin de la stabilité monétaire garantie, la disparition des contraintes de discipline au sein de la Communauté et celle des mécanismes de solidarité. Chaque pays retrouvait, de fait, sa liberté en matière de taux de change et de taux d'intérêt. Le SME était mort.

Un mois après, qu'en est-il ? Avec le maintien en l'état de la grille des parités, des mécanismes d'intervention et la poursuite affichée des objectifs de convergence, l'*« ossature »* du système a été conservée. A la différence de ce qui s'était passé après les crises de septembre et de janvier, il n'y a pas eu, jusqu'à présent, de véritable dévaluation compétitive. Août a même été marqué par une grande stabilité entre les monnaies européennes. Les variations par rapport aux parités d'avant la crise ont été très modestes – des dévaluations de 3 % (pour le franc français) à 7 % environ (pour la couronne danoise) vis-à-vis du deutschemark. Les grands pays ont tous maintenu, en paroles au moins, leurs engagements en faveur de politiques budgétaires et monétaires devant contribuer à la convergence des différentes économies.

Comme avant le 2 août, les principales monnaies de l'ex-mécanisme de change du SME continuent à s'accrocher au deutschemark, devise autour de laquelle un serpent s'est reconstitué, avec le florin néerlandais, le franc belge, la couronne danoise et le franc français. La devise française a ainsi, semble-t-il, retrouvé une nouvelle fourchette de fluctuation, le DM variant entre 3,45 F et 3,55 F, alors qu'en vertu du compromis de Bruxelles, le DM peut naviguer entre 2,88 F et 3,89 F.

D'une manière toute symbolique, après comme avant le 2 août, l'Europe économique et monétaire continue ainsi à scruter les moindres faits et gestes de la Bundesbank, à rechercher dans les propos de ses dirigeants les signes d'un prochain assouplissement de la politique monétaire allemande. Après la déception du 26 août – le conseil de la « Buba » a décidé, ce jour-là, de ne baisser aucun de ses taux d'intervention – elle est déjà dans l'attente de la réunion du 9 septembre ! La politique des petits pas menée par les autres banques centrales – la Banque de France notamment – a permis de ramener les taux d'intérêt à court terme pratiquement à leur niveau d'avant la crise. Bref, une grave crise des changes, un psychodrame européen ravivant les blessures franco-allemandes et franco-françaises, quelques gains substantiels pour les *« spéculateurs anglo-saxons »* et un compromis laborieux, tout cela n'aurait donc servi à rien ? Voire.

Quelques signes rappellent, en France notamment, qu'avec la *« mise en congé »* du SME les choses sont en fait aujourd'hui bien différentes de celles d'avant l'été. Tout d'abord, les caisses de la Banque de France sont vides. Ses comptes révèlent même une situation négative, ce qui signifie que l'institut d'émission a dû emprunter massivement pour défendre le franc – notamment auprès de la « Buba ». La Banque de France aurait mobilisé en juin-juillet au total quelque 330 milliards de francs ! Elle a aujourd'hui bien du mal à reconstituer ses réserves, les « spéculateurs » cherchant à réaliser leurs gains aux meilleures conditions. Le coût de la défense du franc au mois de juillet, encore difficile à évaluer, pourra atteindre près de 10 milliards.

Le retour du risque de change

Un pays peut-il vivre sans réserves de change ? Après la crise du franc de septembre 1992, les autorités monétaires françaises s'étaient réjouies de la rapidité avec laquelle celles-ci avaient pu être reconstituées – à l'époque, la Banque encaissait un bénéfice aux dépens des spéculateurs. Elles n'avaient pas manqué d'en informer presque au jour le jour les marchés, avec quelques cocoricos au passage. Aujourd'hui, ces mêmes autorités, beaucoup plus discrètes, expliquent qu'en régime de change flottant les réserves n'ont plus guère d'importance et que, comme d'autres pays – l'Italie et la Grande-Bretagne à l'époque, – la France peut vivre plusieurs mois sans réserves.

Pour les entreprises, ensuite, l'élargissement des marges de fluctuation des devises européennes crée une situation nouvelle. Depuis plus de cinq ans, elles s'étaient habituées à une quasi-stabilité des taux de change en Europe. Elles vont redécouvrir le risque de change sur les devises européennes, un risque qui a toujours existé pour elles sur le dollar ou sur le yen. Avec le risque, elles vont aussi se trouver confrontées à la nécessité de se couvrir. Ce sont là de nouveaux coûts, mais surtout une incertitude supplémentaire peu favorable aux initiatives, et en définitive à la croissance et à l'emploi.

Pourtant, un autre signe du changement révèle un certain optimisme chez les gestionnaires internationaux vis-à-vis de l'Europe : alors que le nombre des chômeurs continue à augmenter, les marchés financiers européens, ceux des actions comme ceux des obligations, vivent depuis un mois une euphorie spectaculaire. Les Bourses – celle de Paris notamment – pulvérisent régulièrement de nouveaux records d'altitude. Avec la montée des obligations, les taux d'intérêt sur les titres à revenus fixes sont en baisse sensible, tant à Paris qu'à Bruxelles et à Copenhague. Edouard Balladur n'avait pas tort de souligner, lors de sa conférence de presse de « rentrée », que les taux (nominaux) à long terme (à deux ans et plus) étaient désormais en France à des niveaux très bas. Cet engouement sur les titres européens des opérateurs financiers – notamment des fameux *« spéculateurs anglo-saxons »* coupables, selon François Mitterrand et Edouard Balladur, d'avoir cassé le SME – a une explication simple : tous ces *« spéculateurs »* sont convaincus que les pays en récession vont profiter de leur liberté retrouvée pour réduire rapidement le loyer de l'argent et redonner ainsi de l'oxygène à leurs économies nationales.

S'ils devaient être déçus, cela pourrait avoir de graves conséquences. Pour l'instant, le premier mois de flottement quasigénéralisé des monnaies européennes semble démontrer une chose. Un seul acteur a montré son intention d'utiliser pleinement la liberté retrouvée : la Bundesbank. Les autorités monétaires des autres pays continuent à vouloir lier leur monnaie au mark et leurs taux d'intérêt au Lombard – l'un des taux directeurs de la « Buba » – et cela alors même qu'ils se trouvent confrontés à des conjonctures économiques bien différentes.

Y ayant activement contribué, la « Buba » s'est largement réjouie de la crise de fin juillet et du compromis du 2 août. Hans Tietmeyer, le président désigné de la Banque – il doit succéder à Helmut Schlesinger le 1er octobre, – a confirmé, lors des négociations de Bruxelles, qu'il ne serait pas un président plus européen que son prédécesseur. La mission – constitutionnelle – de la « Buba » n'est pas de construire l'Europe, elle est de défendre la stabilité monétaire, c'est-à-dire de lutter contre l'inflation et de protéger le deutschemark.

M. Balladur et l'art des inflexions

Lorsqu'au lendemain du compromis de Bruxelles le grand quotidien populaire *Bild Zeitung* (daté du 3 août) titrait sur trois colonnes à la « une » : « Hourra ! le mark est sauvé », avec en surtitre, « L'écu est mort hier », il traduisait sans doute un sentiment largement partagé à Francfort, au siège de la « Buba ». Le même jour, Helmut Schlesinger faisait ostensiblement état de sa satisfaction devant la presse à Paris sur le fait de n'avoir plus à défendre les monnaies faibles de l'Europe. Un peu plus tard, la « Buba » confirmait, dans une analyse sur la crise publiée dans sa revue mensuelle d'août, que, désormais, elle n'aurait plus à tenir compte de critères externes dans la définition de sa propre politique monétaire. Elle suggère d'ailleurs aux autorités monétaires des autres pays européens de reprendre, elles aussi, leur liberté.

Paradoxalement, préoccupées de sauver Maastricht et d'éviter une course à la dévaluation compétitive, celles-ci ont jusqu'à présent refusé d'utiliser cette liberté retrouvée. Les pressions en faveur d'un relâchement de la politique monétaire se font cependant de plus en plus fortes dans ces pays en récession menacés davantage par la déflation que par l'inflation. Après les Prix Nobel américains d'économie, ce sont quatorze professeurs de l'université flamande de Louvain qui ont lancé, le 25 août, un appel dans ce sens. Une concertation entre les pays concernés permettrait, selon eux, d'éviter la guerre redoutée.

En France, Edouard Balladur n'est peut-être pas aussi insensible qu'on a bien voulu le croire à ces appels. C'est en tout cas ce que les marchés ont retenu de ses propos récents. La poursuite de la baisse prudente des taux d'intérêt menée par la Banque de France depuis un mois va ainsi bientôt se heurter à un seuil intéressant. Alors que Paris a déjà des taux d'intérêt à long terme nominaux (à deux ans et plus) inférieurs aux taux allemands, la France pourra-t-elle avoir sur les échéances plus courtes des taux inférieurs à ceux en vigueur outre-Rhin ? Les deux expériences passées ne furent pas concluantes. M. Balladur prendra-t-il le risque ?

Le problème, pour lui, n'est pas seulement économique, il est aussi politique. Après avoir dû accepter un éclatement du SME et une mini-dévaluation – *de facto* – du franc, est-il prêt à baisser avec quelque volontarisme les taux à court terme, à endosser la stratégie monétaire de certains de ses « amis » politiques – Alain Madelin ou Philippe Séguin, cette *« autre politique »* à laquelle il s'était déclaré jusqu'à présent opposé. Le premier ministre, qui a fort bien géré l'impact de la crise monétaire dans l'opinion, a aussi démontré qu'il savait infléchir sa politique sans donner l'impression de se dédire. Il en a une occasion supplémentaire.

ERIK IZRAELEWICZ

□ **Le gouverneur de la Banque de Belgique fait chuter le franc belge.** – En annonçant devant des journalistes qu'il n'interviendrait pas sur les marchés monétaires pour soutenir le franc belge, Fons Verplaetse, gouverneur de la Banque nationale de Belgique, a fait chuter la devise belge, mercredi 1er septembre. La publication de cette déclaration a aussitôt entraîné une nouvelle aggravation de la dépréciation de cette monnaie, qui était cotée à 21,65 francs belges pour 1 mark à la mi-journée, contre 21,33 la veille.

ÉCONOMIE

SOCIAL

Avant l'examen de la loi quinquennale sur l'emploi

M. Giraud demande « des efforts » aux partenaires sociaux

Quelques jours avant la réunion, prévue le 6 septembre, entre Edouard Balladur et les partenaires sociaux autour de l'avant-projet de loi quinquennale sur l'emploi, Michel Giraud, ministre du Travail, s'efforce à la fois de rassurer ses interlocuteurs syndicaux et d'éviter de placer le gouvernement dans une position trop défensive.

Alors que les centrales syndicales entendent profiter de l'occasion pour exprimer une nouvelle fois les vives critiques que leur inspire l'avant-projet de loi, M. Giraud a assuré, mercredi 1er septembre au micro de *France-Inter*, que cette rencontre *«devrait permettre de faire évoluer le texte sur un certain nombre de points»*, sans pour autant préciser dans quels domaines des modifications pourraient intervenir. Le ministre – qui s'est déclaré *«prêt»* à soumettre le projet de loi au Parlement lors d'une éventuelle session extraordinaire qui débuterait *«le 27 ou 28 septembre»* – juge toutefois nécessaires *«des efforts d'adaptation de la part des syndicats et du patronat». «Eliminons le terme, l'hypothèse de cadeaux. Je souhaiterais que l'on retienne celui d'efforts»*, a poursuivi M. Giraud, visiblement soucieux de répondre par avance aux critiques syndicales portant sur l'absence de contreparties réclamées aux entreprises en matière d'emploi.

Toutefois, la confirmation, par le ministère du travail de la prochaine parution, *«après une large concertation»*, d'un décret élargissant les possibilités d'aménagement du temps de travail dans certains secteurs n'est sans doute pas de nature à satisfaire les syndicats. Ce décret, qui ne concernera ni les transports ni l'agriculture, aboutit à faire revenir dans le droit commun plusieurs professions – banques, assurances, commerces – où le deuxième jour de repos hebdomadaire devait obligatoirement être soit le samedi soit le lundi.

Reçu mercredi par M. Giraud, Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière, n'a pas caché son mécontentement. Le premier ministre *«nous condamne à une position de contestation permanente»*, a-t-il affirmé. *«Un jour ou l'autre, nous provoquerons la réaction»*, a ajouté le leader de FO qui *«exige des garanties»* en échange des exonérations de charges accordées aux entreprises et demande que la formation professionnelle soit *«dissociée»* de l'ensemble du texte. Sur ce dernier point, M. Giraud *«n'a pas répondu affirmativement»*, a indiqué M. Blondel.

JEAN-MICHEL NORMAND

□ **La déclaration préalable à l'embauche est obligatoire depuis le 1er septembre.** – La déclaration préalable à l'embauche des salariés par l'employeur, formalité destinée à lutter contre le travail clandestin, est obligatoire depuis le 1er septembre. Aucun salarié ne pourra être recruté sans avoir auparavant été enregistré auprès de l'URSSAF, organisme chargé de percevoir les cotisations de Sécurité sociale. Cette mesure vise à faciliter le contrôle des inspecteurs du travail, qui pourront se référer à un document infalsifiable et non plus uniquement au registre tenu par l'employeur.

□ **Début du boycottage du port de Marseille.** – La première journée de l'appel du Conseil national des usagers des transports (CNUT) à boycotter le port de Marseille en raison de son *« mauvais fonctionnement »*, dû aux conflits sociaux à répétition, a été marquée, mercredi 1er septembre, par le départ d'un consortium international représentant 20 % du trafic conteneurs de Fos. La Compagnie générale maritime (CGM), qui compose le consortium Tonnage Sharing Agreement (TSA) avec le néerlandais Nedlloyd et le malaisien Misc, a ainsi annoncé un départ collectif pour un semestre à destination du port italien de La Spezia, *« en raison des conditions de travail déplorables à Fos »*.

Préférant recourir au chômage partiel et à une réduction des salaires

La direction des chantiers Bénéteau suspend 150 licenciements

Plutôt que de procéder à 150 suppressions d'emplois, les chantiers Bénéteau (navigation de plaisance), à Saint-Hilaire-de-Riez (Vendée), vont recourir à des formules de chômage partiel et de réduction des salaires. *« Compte tenu des déclarations et propositions contradictoires des représentants syndicaux »*, la direction a annoncé, mercredi 1er septembre, à l'issue d'une réunion du comité d'entreprise, son intention de revenir au plan d'économies qu'elle avait initialement proposé, mais que la CGT et la CFDT avaient contesté. Engagée en juillet, la procédure visant à supprimer 150 emplois a été annulée. Les mesures de chômage partiel interviendront alors que les quelque 100 salariés touchés par cette mesure subiront une réduction de salaire.

FINANCES

Avant le lancement des premières privatisations

Le CBV a examiné les conditions d'entrée des actionnaires stables

Le Conseil des Bourses de valeurs (CBV) a examiné dans sa séance du mercredi 1er septembre les conditions d'entrée dans le groupe des actionnaires stables de la BNP et de Rhône-Poulenc qui seront très prochainement privatisés. Des cahiers des charges vont lier l'Etat et les groupes d'actionnaires stables et ont été soumis au CBV par le ministère des finances afin qu'ils échappent à la qualification d'« action de concert ». Elle pourrait trouver son origine dans la clause d'inaliénabilité totale puis partielle des titres détenus par les actionnaires stables.

Pour la BNP, les actions devraient être conservées pendant au moins deux ans, voire cinq. Dans un premier temps, les membres du groupe d'actionnaires devront garder la totalité des titres acquis lors de la procédure de gré à gré pendant trois mois. Les vingt et un mois suivants, ils seront tenus de conserver au moins 80 % de leurs titres. A l'issue de ces deux années, ils seront théoriquement libérés de leurs obligations. Mais l'Etat conservera un droit de préemption vis-à-vis des membres du groupe d'actionnaires pour une durée supplémentaire de trois ans.

Ce délai d'inaliénabilité, plus important que celui constaté lors des précédentes privatisations – deux ans – est en partie justifié par l'importance de la banque et devrait être inférieur pour les autres privatisées. Ainsi, dans le cas de Rhône-Poulenc, la première étape devrait être de trois mois, mais la période suivante serait ramenée de vingt et un à quinze mois. Au terme de la séance, le Conseil a estimé que la procédure adoptée par l'Etat pour les privatisations ne relevait pas de l'action de concert, introduite dans le droit boursier par la loi du 2 août 1989.

F. Bn.

Nouveau record d'activité sur le MONEP

Le marché des options négociables de Paris (MONEP) a enregistré au mois d'août un nouveau record d'activité mensuel avec 678 966 contrats négociés (dont 449 709 options d'achats et 229 257 options de vente) pour un montant de près de 3 milliards de francs. Le précédent record d'activité remontait au mois de septembre 1992 avec 674 675 lots échangés.

Les options longues sur indices (PXL) ont, avec 249 304 lots échangés au cours du mois d'août et plus de 1 milliard de francs de primes, largement battu leurs précédents records d'activité, qui avaient été établis au mois de juillet avec 147 632 contrats et, en mars, avec 841,7 millions de francs de primes. Sur les huits premiers mois de l'année, le volume d'activité cumulé atteint 4 416 252 contrats et 16,8 milliards de francs de primes. Ces chiffres s'inscrivent respectivement en hausse de 13,9 % et de 4,4 % par rapport à ceux enregistrés sur les huit premiers mois de l'année 1992.

LOGEMENT

En injectant 3 milliards de francs supplémentaires

Le gouvernement relance l'accession sociale à la propriété

Un accord, intervenu le 1er septembre, permettra d'affecter une somme comprise entre 2 et 3 milliards de francs à l'effort pour l'accession salariale à la propriété dans le cadre du plan d'action gouvernemental en faveur du logement. Cette convention, conclue entre le ministre du logement, Hervé de Charette, et les membres de la commission paritaire nationale des emplois du 1 % logement, vient en renfort de la possibilité de transférer, en déduction des plus-values, les sicav monétaires vers le secteur immobilier et de la hausse du nombre des prêts à l'accession à la propriété (PAP).

Par ailleurs, cette contribution débloquée sur les fonds de trésorerie des comités interprofessionnels du logement (CIL), organismes collecteurs du 1 % logement auprès des entreprises de plus de dix salariés, viendra s'ajouter aux 12 milliards dont ils bénéficient.

Le dispositif mis en place prévoit une augmentation du montant moyen des prêts accordés par les CIL et un assouplissement de la réglementation applicable. A titre d'exemple, pour des salariés éligibles à des PAP ou à des PAS et habitant en zone urbaine, les CIL pourront octroyer des prêts d'un montant de 110 000 francs alors que, durant l'année 1992, la somme moyenne allouée ne dépassait pas 55 000 francs. En outre, ces personnes pourront disposer d'un complément de prêt à hauteur de 50 000 francs ou bénéficier d'une prime de 25 000 francs non remboursable pour la constitution de leur apport personnel. Ce dernier, fixé par la convention à 10 % de la valeur totale du logement, pourra ainsi être abaissé d'un tiers. Enfin, selon les services du ministère du logement, le coût de ces prêts devrait diminuer de 5 à 15 % en raison de la suppression de la quotité maximale applicable aux PAP et de la fixation d'un taux inférieur à 2,5 % sur une durée de quinze ans.

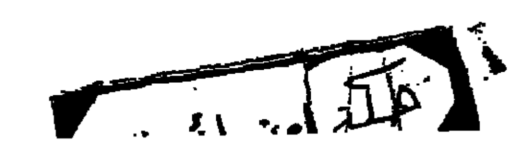
Qualifiant globalement cet accord de positif, les syndicats signataires (CFDT, CFTC, FO, CGC) n'ont pas caché leurs craintes concernant la disparité des traitements en fonction des CIL (une péréquation pouvant y remédier, selon la CFDT) et le sort réservé aux jeunes salariés désirant accéder à la propriété, en raison du seuil d'apport prévu par le texte. Ils ont réaffirmé la nécessité de garantir la solvabilité des emprunteurs afin d'éviter les errements rencontrés durant la décennie précédente.

A partir de sa filiale de Saint-Pétersbourg

Le Crédit lyonnais va opérer en Russie sur le marché des changes

La Banque centrale de Russie a autorisé le Crédit lyonnais à opérer sur le marché des changes, permettant ainsi à la banque française de devenir le premier opérateur étranger sur le marché des devises en Russie. La filiale du Crédit lyonnais va devenir membre du St-Petersburg Interbank Currency Exchange (SPICEX). Le SPICEX, de taille modeste, est une émanation du Moscow Interbank Currency Exchange (MICEX). Son volume quotidien d'affaires est de l'ordre de 5 à 9 millions de dollars, contre 60 à 80 millions pour le MICEX.

L'entrée des banques étrangères sur le marché des changes russe devrait permettre à celui-ci de s'étoffer, mais la prudence reste de mise en l'absence d'un système de règlement centralisé et de tout marché interbancaire. Les banques étrangères sont également sous la menace d'une réforme de la législation à laquelle le président Boris Eltsine a opposé son veto. Le texte de loi projette d'appliquer aux banques étrangères des règles de fonctionnement d'extraterritorialité et prévoit de reconsidérer les licences déjà accordées au Crédit lyonnais, à la Société générale, à la Banque nationale de Paris associée à la Dresdner Bank AG, à la Bank Austria et à la Banque de Chine.



ÉCONOMIE

ÉTRANGER

Victime de son propre succès

Le recyclage des emballages est menacé de faillite en Allemagne

FRANCFORT

de notre correspondant

L'été a vu fleurir, devant les maisons et les immeubles d'Allemagne, de nouvelles poubelles à couvercle jaune vif. Les ménages doivent y jeter les emballages marqués d'un *« point vert »*, normalisés par le Duales System Deutschland (DSD). Ces récipients s'ajoutent aux conteneurs qui, depuis plusieurs années, recueillent déjà les vieux papiers et le verre (trois compartiments séparés selon les couleurs). Ce qui soulage d'autant la poubelle sous l'évier, qui ne reçoit plus qu'un volume réduit d'ordures ménagères.

Ce travail de tri, les consommateurs allemands l'ont accepté de bonne grâce en vertu de leur souci bien connu pour l'environnement. Les industriels ont apposé le fameux « point vert » sur 90 % des produits. En avril, les responsables s'attendaient à enlever 50 000 tonnes d'emballages à recycler. Or les poubelles au toit jaune en contiennent finalement 350 000 tonnes ! Ce succès, mal anticipé, a pour conséquence... de menacer le système de faillite.

Afin de prouver que l'environnement pouvait aussi être organisé sur le mode de l'économie de marché, le système a été entièrement pris en charge par l'entreprise privée. Une société anonyme, DSD GmbH, a été créée, qui autorise les industriels à apposer le « point vert » sur leurs emballages, à condition qu'ils respectent certaines normes et paient une taxe. En échange, DSD enlève les déchets et les recycle.

Or, même si la taxe est minime, seuls 50 à 60 % des industriels la paient. Et DSD n'a pas vraiment de moyen de rétorsion. Du coup, la société perd 50 millions de marks par mois. Son déficit accumulé atteint 360 millions et s'élèvera à 800 millions à la fin de l'année. DSD a menacé de déposer son bilan.

Comme les premières réunions entre les industriels, les commerçants et DSD, organisées cet été, n'ont rien donné, le ministre de l'environnement Klaus Töpfer, alarmé, s'en est mêlé. Il a donné jusqu'au vendredi 3 septembre pour trouver une solution, faute de quoi il obligera les commerçants à reprendre eux-mêmes les emballages. Les communes, qui craignent de devoir récupérer la collecte des poubelles jaunes, ont déjà fait savoir qu'il leur faudrait, en ce cas, élever *« dramatiquement »* les taxes, ce qu'elles refusent.

Les Allemands, théoriciens de l'économie, s'interrogent : n'aurait-il pas fallu instaurer une concurrence plutôt que de donner un monopole à DSD ? En attendant une réponse à cette question et une réorganisation, les couvercles jaunes menacent de bâiller et les emballages de déborder dans l'anarchie.

ÉRIC LE BOUCHER

En ex-RDA

La Treuhand accuse Elf de bloquer la privatisation d'un concurrent

L'office public des privatisations dans l'ex-RDA, la Treuhandanstalt, a accusé le 1er septembre Elf Aquitaine de faire pression pour empêcher la vente d'un concurrent potentiel dans l'ex-RDA à des investisseurs russes. *« Elf utilise actuellement toute une série de moyens pour nous contraindre à renoncer à privatiser la société est-allemande Addinol Mineraloel GmbH »*, a déclaré un des directeurs de la Treuhand, Ludwig Traenkner, à l'AFP. *« Elf est allé ces derniers temps jusqu'à faire jouer des appuis politiques à Moscou afin de tenter de faire capoter le projet de vente »*, a-t-il ajouté, avant d'appeler la firme française à mettre rapidement un terme à sa stratégie de blocage.

Au mois de juin, la Treuhand a conclu un pré-accord en vue de la vente d'Addinol, le plus grand producteur d'huile de moteurs et de lubrifiants de l'ex-RDA, à un groupe pétrolier russe, Bachresursi, propriété de la République autonome de Bachkirie. Le contrat doit être conclu dans les prochains mois. Elf, qui a acheté l'an dernier deux des plus grandes raffineries de l'ex-RDA, à Leuna et à Zeitz, et qui envisage d'en construire une nouvelle, a catégoriquement démenti ces accusations. Il affirme ne bloquer en rien la vente d'Addinol.

INDUSTRIE

Selon Gérard Longuet

La déconfiture de Sud-Marine incombe à ses dirigeants

Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, s'est exprimé sur le dépôt de bilan inéluctable de Sud-Marine. Il a estimé, mercredi 1er septembre, que la *« vocation »* de son ministère *« n'est pas d'assurer le chiffre d'affaires d'entreprises mal gérées »*, répondant ainsi au PDG de Sud-Marine, Guy Larrue, qui accusait le ministère de l'avoir *« lâché »*.

« Si nous soutenons trop une entreprise, nous le faisons au détriment d'entreprises françaises qui sont techniquement et commercialement plus compétitives, a estimé le ministre. *Il y a plusieurs mois que Sud-Marine aurait dû adapter ses effectifs à son carnet de commandes. Le président de la société n'a pas senti qu'il devait le faire : c'est son problème. » « J'ai la satisfaction de constater que 500 000 heures de travail iront sur le port de Marseille pour construire une barge, parce que Bouygues Offshore a su être compétitif et a choisi d'apporter son travail à Marseille »*, a-t-il conclu.

INDICATEURS

ETATS-UNIS

• **Croissance économique : 2 % en 1993.** – La croissance économique américaine ne devrait pas dépasser 2 % en 1993, selon les dernières prévisions de l'administration. Jusqu'ici, la Maison Blanche tablait sur une croissance de 2,8 %. Pour 1994, l'administration prévoit qu'elle atteindra 3 %, contre 3,3 % dans les précédentes prévisions.

• **Consommation : + 0,4 % en juillet.** – Les dépenses de consommation ont augmenté de 0,4 % en juillet, alors que les revenus des ménages ont diminué de 0,2 %, en partie à cause des inondations dans le Middle West. Par ailleurs, le chiffre de la progression des dépenses de consommation en juin a été révisé. Il est passé de 0,6 % à 0,7 %.

• **Indice des directeurs d'achat : – 0,2 % en août.** – L'indice des directeurs d'achat aux Etats-Unis s'est établi à 49,3 % en août contre 49,5 % en juillet. C'est le troisième mois consécutif où l'indice est inférieur à 50 %, ce qui traduit un ralentissement de l'économie manufacturière, tandis qu'un indice supérieur à 44,5 % traduit une amélioration de l'ensemble de l'économie. Depuis le début de l'année, l'indice s'est établi en moyenne à 51,9 %, ce qui – s'il reste à ce niveau pour l'ensemble de 1993 – indiquerait une croissance annuelle de 2,6 %.

EN BREF

□ **Michel de Nucé de Lamothe, nouveau directeur général du CIRAD.** – Sur proposition du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Michel de Nucé de Lamothe a été nommé mercredi 1er septembre, en conseil des ministres, directeur général du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), en remplacement de Henri Carsalade.

[Né à Pignan (Hérault), le 31 octobre 1936, *directeur de recherche de première* classe de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), ancien directeur de l'Institut de recherche pour les huiles et oléagineux (IRHO), Michel de Nucé de Lamothe est un spécialiste *de l'amélioration génétique du cocotier.* Il était jusqu'à présent directeur adjoint aux relations extérieures de cet organisme français, placé sous la double tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de celui *de la coopération.*]

□ **La Communauté européenne négocie une nouvelle réduction des importations automobiles japonaises.** – Le Japon et la Communauté européenne ont entamé, jeudi 2 septembre à Tokyo, une difficile négociation sur une réduction supplémentaire des exportations de voitures japonaises vers l'Europe en 1993. *« Ce ne seront pas des négociations faciles »*, a estimé un responsable du ministère japonais du commerce extérieur et l'industrie (MITI). En avril, le Japon avait accepté de réduire de 9,4 % ses exportations automobiles vers la CEE en 1993, pourcentage calculé sur une prévision de baisse du marché communautaire de 6,5 %. Depuis, la chute du marché européen s'est accélérée et, en juillet, les Japonais ont admis le principe d'une nouvelle réduction de leurs exportations, dont le pourcentage reste à déterminer.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 2 septembre 1993 :

DES DÉCRETS

– N° 93-1029 du 31 août 1993 modifiant le décret n° 91-987 du 26 septembre 1991 portant création à titre expérimental de trois directions régionales et interdépartementales de la santé et de la solidarité ;

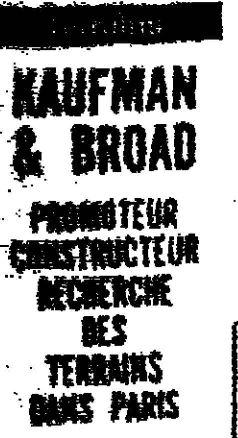
– N° 93-1034 du 31 août 1993 relatif au sport de haut niveau et aux normes des équipements sportifs ;

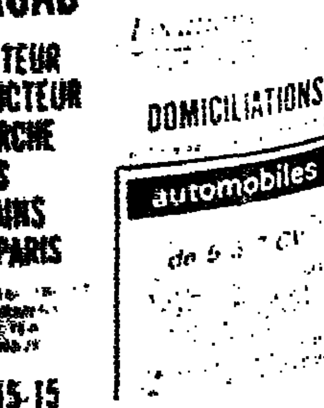
– N° 93-1035 du 31 août 1993 relatif au contrôle de l'enseignement contre rémunération des activités physiques et sportives.

DES ARRÊTÉS

– *Du 18 août 1993 relatif aux* réseaux de familles d'accueil pour toxicomanes gérés par des centres de soins conventionnés spécialisés pour toxicomanes ;

– Du 23 avril 1993 portant agrément pour l'élimination des huiles usagées.





VIE DES ENTREPRISES

Report de la deuxième phase de développement

Euro Disney cherche des capitaux

Ouvert le 12 avril 1992 avec tambours et trompettes, le parc Euro Disney de Marne-la-Vallée passe un cap difficile. Alors que l'objectif du nombre de visiteurs a été atteint – 11 millions sur un an –, une perte de plus de 2 milliards de francs est attendue pour l'exercice 1992-1993. Ces résultats retardent la deuxième phase des travaux, qui comprend un second parc consacré au cinéma. Prévu pour 1996, ce second parc, d'un investissement de 9 milliards de francs, permettrait pourtant une meilleure rentabilité de l'ensemble.

Lorsque Walt Disney créa le premier parc à thème en 1955, à Anhaheim (Californie), il n'avait pas imaginé que près de quarante ans plus tard, la gestion de parcs à thème, avec ses corollaires, les hôtels et les activités de villégiature allait devenir le métier de base de Disney. Ils représentent 60 % de son chiffre d'affaires, loin devant la production cinématographique et les franchises sur les produits dérivés. Au moment de l'ouverture des parcs suivants, Disney World (1971) et Epcot (1982), en Floride, Disney n'avait pas soupçonné leur effet d'entraînement. Malgré l'acquisition de vastes terrains, le développement hôtelier a largement échappé au contrôle de la société. De même, l'ouverture du premier parc à l'étranger, à Tokyo, en 1983, s'est fait sous la forme de la franchise, l'entreprise ne disposant pas à l'époque de moyens financiers suffisants.

Des résultats décevants

Le lancement du premier parc à thème Disney sur le continent européen était donc l'occasion de frapper un grand coup pour la Walt Disney Company. Elle disposait pour la première fois des moyens nécessaires pour réaliser la vaste opération intégrée qu'elle souhaitait (parc à thème, complexe hôtelier et immobilier, golf, camping). Seize mois après l'ouverture du parc à Marne-la-Vallée et six ans après le lancement du projet, les résultats financiers ne sont pas à la hauteur des espérances et Mickey traverse une période difficile sur le sol français.

Des objectifs assignés à l'ouverture du parc, seul le nombre d'entrées a été atteint : 11 millions de visiteurs d'avril 1992 à avril 1993 et 3 millions sur le trimestre suivant. Mais les dépenses sur le parc, tant en nourriture qu'en souvenirs, sont inférieur d'un tiers aux prévisions. De même, le taux d'occupation des hôtels, qui atteint 68 % (en progression de 10 % par rapport à l'année dernière), un remplissage légèrement supérieur à la moyenne d'Ile-de-France, n'atteint pas les 80 % attendus. Le vent de récession qui a soufflé sur l'Europe n'a pas épargné Euro Disney. Selon Philippe Bourguignon, PDG d'Euro Disney, depuis le mois de mars trois raisons expliquent les résultats décevants du parc : *« Une montée en croisière plus lente que prévu un marché immobilier qui n'est pas au rendez-vous et un montage financier inadapté en raison du retournement de conjoncture. »*

Sur l'année en cours, l'endettement d'Euro Disney a grimpé de 18,5 à 21 milliards de francs. Les frais financiers qui pèsent sur les comptes de la société sont évalués à 2 milliards de francs par an. Les hypothèses sur lesquelles la société Euro Disney aurait pu dégager un bénéfice dès la première année ne se sont pas réalisées : elles reposaient sur un taux d'inflation supérieur à celui que la France a connu et sur des taux d'intérêt moins élevés.

L'exploitation du parc – négative la première année – devait être compensée par les produits d'opérations immobilières (cession d'un hôtel au moins). La stagnation du marché immobilier en Ile-de-France n'a pas rendu possible le désendettement par ce biais et la décision de se séparer d'un ou de plusieurs hôtels a été reportée à des jours meilleurs. C'est ce contexte peu souriant qui explique aussi le choix de différer la deuxième phase d'investissement de 9 milliards de francs qui doit comprendre un parc consacré au cinéma et un centre de congrès.

La montée en puissance du parc plus lente que prévu incombe aux effets de saisonnalité et à la récession. Suivant les jours, le parc a accueilli entre 90 000 et 5 000 visiteurs. Les fluctuations monétaires et l'appréciation du franc par rapport aux autres monnaies européennes ont dissuadé une partie de la clientèle européenne, et notamment les Anglais, les Italiens et les Espagnols, qui représentent un peu plus de la moitié des visiteurs.

Ces handicaps cumulés font que le cours de l'action Euro Disney à la Bourse de Paris a fondu de 165 francs, cours atteint en mars 1992, juste avant l'ouverture du parc à 59 francs aujourd'hui, soit en dessous de son cours d'émission, qui se situait à 72 francs. Toutefois, Philippe Bourguignon se dit confiant en l'avenir et balaie d'un revers de main toute fermeture partielle ou totale. Euro Disney et sa maison mère, la Walt Disney Company, qui détient 49 % des parts, se sont donnés jusqu'au printemps 1994 pour parvenir à une réorganisation financière. Au cas où Euro Disney manquerait de liquidités, la maison mère se tient prête à apporter le soutien financier voulu. Une période critique pourrait, en effet, s'ouvrir à partir du mois de novembre, avec la baisse probable de fréquentation du parc.

Pas de fermeture

D'ici là, une injection de liquidités, sous forme d'émission d'actions, ou une ouverture du capital à un investisseur étranger pourraient être envisagées. Dans un entretien au *Financial Times* paru le 1er septembre, Michael Eisner a confirmé que ces deux scénarios sont à l'étude.

Parallèlement à la réorganisation financière, la direction d'Euro Disney travaille à *« un redéploiement stratégique du parc »*, qui passe par de vastes réorganisations internes et par des réductions de coûts. Une flexibilité accrue est requise à tous les niveaux. Elle implique une meilleure adaptation de la capacité hôtelière à la demande de la clientèle et un rapprochement de la gestion des hôtels et du parc. Elle se traduit par le non-remplacement des *cast members* démissionnaires, soit 317 sur le premier semestre 1993.

Une plus grande flexibilité a été introduite dans les prix pour mieux tenir compte de la forte saisonnalité. Trois tarifs sont proposés suivant les périodes de haute, intermédiaire et basse saison, qui s'échelonnent de 175 francs à 250 francs pour un adulte et de 100 francs à 175 francs pour un enfant. Les prix de la nourriture et des articles vendus sur le parc ont été diminués. Un redéploiement du marketing, avec un meilleur ciblage des campagnes publicitaires sur les plus importants marchés par pays est en cours (bassin de Londres, Italie du Nord, province de Barcelone, région parisienne).

Dans la tourmente, Euro Disney reste toutefois un parc unique en Europe, notamment par l'importance de l'investissement de départ (23 milliards de francs), dont le potentiel de développement est intact. Il est adossé à un puissant groupe de communication et de loisirs familiaux, The Walt Disney Company. Celui-ci a dégagé un bénéfice de 1,45 milliard de dollars sur un chiffres d'affaires de 7,5 milliards de dollars en 1991-1992. Sur les neuf premiers mois de l'exercice en cours, le bénéfice de la compagnie atteint déjà 1,38 milliards de dollars pour un chiffre d'affaires de 6,35 milliards de dollars. De quoi subvenir aux parties les plus fragiles de l'édifice.

ALAIN BEUVE-MÉRY

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

DÉPART

□ **Gilbert Trigano va quitter la présidence du Club Méditerranée à la fin de l'année.** – Gilbert Trigano, PDG du groupe français de tourisme Club Méditerranée, quittera ses fonctions d'ici la fin de l'année et passera la main à son fils Serge, actuel numéro deux du Club. *« Le conseil d'administration se réunira courant octobre ou novembre et avalisera la date de départ de Gilbert Trigano qui devait se situer à la fin de l'année »*, indique-t-on au siège du groupe. Gilbert Trigano qui a aujourd'hui soixante-treize ans préside depuis trente ans le Club Méditerranée.

CONCURRENCE

□ **Eastman Kodak demande au gouvernement américain de taxer Fuji Photo Film qu'il accuse de dumping.** – Eastman Kodak a demandé au gouvernement américain, mercredi 1er septembre, de surtaxer les produits de Fuji Photo Film, accusant le fabricant japonais de pratiquer des prix de dumping aux Etats-Unis. Dans sa requête au département du commerce et à la commission du commerce international à Washington, Kodak affirme que Fuji et sa filiale néerlandaise ont exporté aux Etats-Unis du papier photo couleur et des produits chimiques à des prix quatre fois plus bas que ceux proposés au Japon et aux Pays-Bas. Si le gouvernement américain acceptait les accusations de Kodak, il pourrait imposer des surtaxes d'au moins 275 % sur les produits Fuji. L'an dernier, Fuji a vendu aux Etats-Unis pour 487 millions de dollars (2,8 milliards de francs) en papier photo importé et en produits chimiques.

LICENCIEMENTS

□ **Steelcase-Strafor (mobilier de bureau) : fermeture d'usine et suppressions d'emplois.** – Le fabricant de mobilier de bureau Steelcase-Strafor va fermer son usine de Fécamp en Seine-Maritime (54 salariés) et procéder à 73 suppressions d'emplois sur son site de Strasbourg, a-t-on appris, mercredi 1er septembre, de sources syndicales. Sans confirmer ces informations, la direction a précisé que ces points figuraient à l'ordre du jour de la réunion du comité central d'entreprise, le 7 septembre à Strasbourg. En janvier, la société avait déjà supprimé 80 emplois sur son site strasbourgeois. Les effectifs totaux de la société sont passés de 6 150 personnes au début de 1991 à 4 750 fin 1992. Steelcase-Strafor est une société contrôlée à parts égales par le français Strafor-Facom et l'américain Steelcase Inc., numéro un mondial du mobilier de bureau. Avec 16 sites de production en Europe, l'entreprise a réalisé en 1992 un chiffre d'affaires de 2,5 milliards de francs.

ACHAT

□ **CarnaudMetalbox (emballage) acquiert le groupe allemand Zeller Plastik.** – CarnaudMetalbox, 25 milliards de francs de chiffre d'affaires et 160 usines, a annoncé, mercredi 1er septembre, avoir repris la société allemande Zeller Plastik, spécialisée dans le bouchage plastique. Zeller réalise un chiffre d'affaires de 600 millions de francs dans la fabrication de bouchons très spécifiques destinés aux produits de nettoyage des vitrages, aux produits d'entretien, aux médicaments ou aux cosmétiques. Cette acquisition permettra à CarnaudMetalbox d'élargir son portefeuille de clients sur le marché allemand, et de renforcer sa position en Amérique du Nord où Zeller est implanté.

CRISE

□ **La famille Ferruzzi exclue du nouveau conseil d'administration de Ferfin.** – Le nouveau conseil d'administration du holding financier Ferfin, contrôlant le groupe Ferruzzi, ne comprend plus depuis mardi 31 août la famille Ferruzzi. Sur proposition de Guido Rossi, le nouveau directeur général, ont été nommés membres du nouveau conseil d'administration Guido Rossi, Enrico Bondi, Giorgio Rossi, Francesco Ghiglione et Umberto Tracanella. Le nouveau conseil a été élu pour trois ans. Alessandra Ferruzzi, une des filles du fondateur du groupe Ferruzzi, et Carlo Sama, gendre d'une autre fille Ferruzzi et ex-administrateur de Montedison, actuellement interrogé par la justice, sont ainsi exclus de la direction de la Ferfin. M. Rossi a confirmé dans la journée aux actionnaires que les pertes du groupe pourraient être supérieures à celles annoncées fin mai. A la mi-août, les estimations évaluaient le déficit sur les cinq premiers mois à 1 165 milliards de lires (4,3 milliards de francs), soit trois fois plus qu'attendu (*le Monde* du 12 août).

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 2 septembre ↓ Prises de bénéfice

Pour la deuxième séance consécutive, l'heure était aux prises de bénéfice à la Bourse de Paris après la vive ascension de ces dernières semaines. En recul de 0,76 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 évoluait peu ensuite. En début d'après-midi, il enregistrait une perte de 0,72 % à 2 176,052 points. Le montant des échanges sur le marché à règlement mensuel avoisinait les 900 millions de francs.

Sans remettre en cause le mouvement de fond, les investisseurs estiment nécessaire d'effectuer des prises de bénéfice après un mois de hausse quasi ininterrompue qui a fait monter l'indice de 11 %. Un mouvement similaire était constaté sur le MATIF depuis deux jours. L'agitation qui s'empare à nouveau du SME (baisse de la couronne suédoise et du franc belge) invite également les opérateurs à la prudence.

Jeudi la Banque de France a lancé un appel d'offres au taux inchangé à 6,75 %. L'institut d'émission a retiré 1,4 milliard de francs du marché monétaire en allouant 167,9 milliards de francs en regard d'une tombée de 169,3 milliards.

Un total de 19,536 milliards de francs d'obligations assimilables du Trésor (OAT) à dix et trente ans a été adjugé par le Trésor à l'occasion de la neuvième adjudication de l'année, qui a consacré une nouvelle détente des rendements, annonçait l'institut d'émission. Ainsi, sur la ligne à 10 ans, le 6,75 % octobre 2003 lancée au printemps, un total de 13,139 milliards de francs a été adjugé pour des demandes de 25,108 milliards de francs. Le taux de rendement actuariel est ressorti à 6,17 %, soit une détente de 29 points de base par rapport à la précédente opération, le 5 août (6,46 %), et de 55 points par rapport à celle du 1er juillet (6,72 %).

Sur le marché à règlement mensuel, parmi les valeurs en baisse figuraient la SAT, le Club Méditerranée et la Compagnie bancaire. En hausse, on notait Intertechnique et la Scoa.

NEW-YORK, 1er septembre ↓ Léger repli

Wall Street s'est légèrement repliée, mercredi 1er septembre, dans un marché paresseux avant le long week-end de la fête du travail américaine (Labor Day), le 6 septembre. A l'issue des échanges, l'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé à 3 645,10 points, en baisse de 6,15 points, soit un repli de 0,17 %. Quelque 245 millions de titres ont été échangés. Les titres en hausse ont toutefois dépassé les valeurs en baisse : 1 010 contre 920, alors que 662 actions sont restées inchangées.

Selon des analystes, une révision en baisse de la croissance en 1993 par la Maison Blanche a pesé sur les investissements boursiers. Le recul des places étrangères a contribué à la mollesse de la grande Bourse new-yorkaise.

La faiblesse des taux d'intérêt sur le marché obligataire continue cependant de fournir un soutien aux valeurs boursières, relèvent des analystes. Pour ces derniers, Wall Street devrait évoluer dans une fourchette étroite jusqu'en fin de semaine.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, a reculé à 6,08 % contre 6,10 % mardi soir.

VALEURS	COURS DU 31 août	COURS DU 1er sept.
Alcoa	76 1/8	76 1/8
ATT	62 1/8	63 1/4
Boeing	38 5/8	38 5/8
Chase Manhattan Bank	34 1/4	34 5/8
Du Pont de Nemours	48 5/8	48
Eastman Kodak	61	59 7/8
Exxon	65 1/2	65 1/4
Ford	51	52 3/8
General Electric	99 1/4	98 1/8
General Motors	46 7/8	46 5/8
Goodyear	42 1/2	42 1/4
IBM	45 3/4	45 7/8
ITT	93 5/8	93 1/8
Mobil Oil	77 3/4	78 3/8
Pfizer	63	62 3/4
Schlumberger	67 3/8	66 5/8
Texaco	65	65 1/4
UAL Corp. ex-Allegis	148 1/2	146 1/4
Union Carbide	18 1/2	18 3/8
United Tech.	58 7/8	57 5/8
Westinghouse	15 1/2	15 1/8
Xerox Corp.	73 1/2	73 3/8

LONDRES, 1er septembre ↓ Baisse

Les valeurs ont terminé en baisse, mercredi 1er septembre, au Stock Exchange, affaiblies par des prévisions moroses de plusieurs groupes et par une vague de prises de bénéfices après les fortes hausses estivales. L'indice Footsie est retombé sous le seuil des 3 100 points, terminant en baisse de 14,9 points (– 0,5 %) par rapport à la veille à 3 085,1 points. Le volume des échanges s'est élevé à 609,4 millions de titres contre 476,1 millions la veille. Les pertes les plus importantes ont été enregistrées sur les titres bancaires, pétroliers et sur les brasseries. Seules les valeurs pharmaceutiques, soutenues par des achats de fonds d'investissement américain, ont réussi à tirer leur épingle du jeu. Mais la tendance générale est restée assombrie par les prévisions maussades du groupe sucrier Tate and Lyle et de Courtaulds Textiles, la fermeté du marché permettant néanmoins de limiter le déclin. Déprimé par les propos de Michael Eisner, président de Walt Disney, indiquant que des restructurations financières étaient nécessaires pour le site européen, le titre Euro Disney s'est encore affaibli.

VALEURS	Cours du 31 août	Cours du 1er sept.
Allied Lyons	6,26	6,25
B.P.	3,18	3,12
B.T.R.	4	3,97
Cadbury	4,86	4,83
De Beers	12,80	12,38
Glaxo	5,98	6,12
G.U.S.	36,75	36,38
I.C.I.	7,13	7,22
Reuters	16,44	16,26
RTZ	7,40	7,41
Shell	6,73	6,68
Unilever	10,97	10,92

TOKYO, 2 septembre ↑ Petite hausse

Sur sa lancée des dernières séances, la Bourse de Tokyo était à nouveau en légère hausse jeudi 2 septembre soutenue notamment par des achats d'investisseurs étrangers. Mais des prises de bénéfices réalisées par des investisseurs institutionnels n'ont pas permis à l'indice Nikkei de franchir la barre des 21 000 points.

Le Nikkei gagne tout de même en clôture 29,90 points, soit 0,14 %, à 20 983,20 points, dans un volume de transactions de 350 millions de titres.

« Si le marché continue à être dopé par l'espoir d'une baisse des taux, le Nikkei pourrait bientôt atteindre son plus haut niveau de l'année », estime Taketoshi Hashizume de Yamaichi Securities.

VALEURS	Cours du 1er sept.	Cours du 2 sept.
Ajinomoto	1 380	1 400
Bridgestone	1 290	1 300
Canon	1 430	1 450
Fuji Bank	2 440	2 440
Honda Motors	1 480	1 500
Matsushita Electric	1 430	1 460
Mitsubishi Heavy	698	690
Sony Corp.	4 630	4 620
Toyota Motors	1 880	1 880

CHANGES

Dollar : 5,81 F ↓

Le deutschemark était ferme à 3,5179 F, jeudi matin 2 septembre, au cours des premiers échanges entre banques, contre 3,5090 F dans les échanges interbancaires de mercredi soir (il s'inscrivait à 3,5013 F selon le cours indicatif de la Banque de France). Le dollar s'effrite à 5,8187 F contre 5,8265 F dans les échanges interbancaires de mercredi soir (5,8410 F cours Banque de France).

FRANCFORT	1er sept.	2 sept.
Dollar (en DM)	1,6725	1,6512
TOKYO	**1er sept.**	**2 sept.**
Dollar (en yens)	104,94	105,50

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (2 sept.) .... 7 7/16-7 9/16 %
New-York (1er sept.) .... 3 5/16 %

BOURSES

	31 août	1er sept.
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	600,51	598,39
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	2 216,49	2 191,93
NEW-YORK *(indice Dow Jones)*	31 août	1er sept.
Industrielles	3651,25	3645,10
LONDRES *(indice « Financial Times »)*	31 août	1er sept.
100 valeurs	3100	3 085,10
30 valeurs	2414,20	2 403,10
Mines d'or	194,60	193,70
Fonds d'Etat	102,49	102,56
FRANCFORT	31 août	1er sept.
Dax	1944,89	1918,58
TOKYO	1er sept.	2 sept.
Nikkei Dow Jones	20953,30	20983,20
Indice général	1689,41	1693,98

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,8080	5,8110	5,8670	5,8730
Yen (100)	5,4889	5,4944	5,5505	5,5600
Ecu	6,6668	6,6733	6,6580	6,6692
Deutschemark	3,5145	3,5165	3,5207	3,5250
Franc suisse	3,9955	4,0005	4,0209	4,0289
Lire italienne (1000)	3,6502	3,6544	3,6324	3,6396
Livre sterling	8,7362	8,7466	8,7682	8,7838
Peseta (100)	4,3493	4,3581	4,3167	4,3295

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 1/8	3 1/4	3 5/16	3 7/16
Yen (100)	2 13/16	2 15/16	2 5/8	2 3/4	2 9/16	2 11/16
Ecu	8 1/16	8 3/16	7 3/4	7 7/8	7 3/16	7 5/16
Deutschemark	6 13/16	6 15/16	6 1/2	6 5/8	6 5/16	6 7/16
Franc suisse	4 7/8	5	4 11/16	4 13/16	4 9/16	4 11/16
Lire italienne (1000)	9 5/16	9 9/16	9 3/16	9 7/16	8 7/8	9 1/8
Livre sterling	5 7/8	6	5 7/8	6	5 11/16	5 13/16
Peseta (100)	10 7/16	10 15/16	10 1/8	10 3/4	9 3/4	10 3/8
Franc français	7 1/2	7 7/8	7 3/16	7 9/16	6 3/4	7 1/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 2 SEPTEMBRE

Liquidation : 23 septembre
Taux de report : 7,25

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : −0,84 % (2173,46)

Règlement mensuel

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
5550	EDF-GDF 3%	5570	5600	+0,54
1082	B.N.P. (T.P)	1050	1051	+0,10
1039	Cr.Lyonnais(T.P.)	1050	1045	−0,48
2152	Renault (T.P.)	2290	2290	—
2305	Rhone Poulenc(T.P)	2400	2399	−0,04
1100	Saint Gobain(T.P.)	1100	1105	+0,45
998	Thomson S.A (T.P)	1015	1000	−1,48
665	Accor 1	673	663	−1,49
745	Air Liquide 1	771	763	−1,04
725	Alcatel Alsthom 1	761	748	−1,71
2380	Alsac.Super.(Ny) 1	2390	2395	+0,21
350	Alspi 1	366	376,10	+2,76
625	AGF(Ass.gle.Fce) 1	651	651	—
1530	Axa 1	1610	1615	+0,31
52	Bail Equipement 1	55	56	+1,82
1160	Bail Invest. 1	1170	1171	+0,09
560	Bancaire (Cie) 1	559	536	−4,11
152	Banque Colbert C2	155	153,50	−0,97
650	Bazar Hot. Ville 2	650	641	−1,38
1220	Berger (M) 2	1220	—	—
455	Bertrand Faure 2	460	460	—
1320	BIC 1	1300	1300	—
134	BIS 1	142	143,50	+1,06
595	B.N.P. CI 1	572	567	−0,87
450	Bollore Techno.1	464,90	462	−0,62
2660	Bongrain 1	2949	2911	−1,29
645	Bon Marche (Au) 1	664	670	+0,90
690	Bouygues 1	715	707	−1,12
112	BP France 1	110	110	—
885	BSN 1	935	928	−0,75
1260	Canal + 1	1285	1252	−2,57
200	Cap Gemini Sogeti 1	217,30	214	−1,52
225	Carnaudmetalbox 1	208	209,10	+0,53
2980	Carrefour 1	3007	3001	−0,20
147	Casino Guichard 1	154,50	150,50	−2,59
114	Casino Guich.ADP 1	118,80	117,60	−1,01
695	Castorama Dl (Li)1	686	684	−0,29
250	C.C.F. 1	259,10	256,30	−1,11
34	CCMC-Maragh(Ly) 2	34,50	34,25	−0,72
215	Cegid (Ly) 1	242	246	+1,65
33	Centrest (Ny) 2	35,80	35	−2,23
410	CEP Communication1	418,10	419	+0,22
94	Cerus Europ.Reun 1	107,30	105,50	−1,68
1210	Cetelem 1	1130	1130	—
1220	CGIP 1	1269	1235	−2,68
1070	Chargeurs 1	1097	1076	−1,91
340	Christian Dior	348	363	+4,31
495	CICA (M) 2	520	520	—
345	Ciments Fr.Priv.B	340	338	−0,59
580	Clarins 1	544	542	−0,37
440	Club Mediterranee1	405,10	397	−2
1030	Colas 1	1080	1065	−1,42
565	CGP (Papiers)(Ly)2	556	—	—
219	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
1410	Comptoir Moder. 1	1406	1400	−0,43
440	CPR Paris.Reesc. 1	489	481,40	−1,62
1090	Credit.F.France 1	1190	1170	−1,68
425	Credit Local Fce 1	431,20	429,10	−0,49
770	Credit Lyonn.CIP 1	763	755	−1,05
670	Credit National 1	712	708	−0,56
490	CSEE 1	523	537	+2,68

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
4410	Damart 1	4700	4730	+0,64
470	Dassault-Aviation1	456	456	—
330	Dassault Electro 1	340	338	−0,59
1710	De Dietrich 1	1815	1802	−0,72
535	Degremont 1	549	545	−0,73
38	Dev.R.N-P De Cal 2	39,45	39	−1,14
80	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	81,10	81,10	—
330	DMC (Dollfus Mi)1	327	329	+0,61
590	Docks France 1	600	600	—
123	Dynaction 1	124	124	—
2380	Eaux (Gle Des) 1	2550	2591	+1,61
720	EBF (Epeda B.) 1	715	720	+0,70
540	Ecco 1	561	560	−0,18
1090	Eiffage(ex Foug.)1	1150	1140	−0,87
435	Elf Aquitaine 1	435,70	428,30	−1,70
955	Elf Sanofi 1	996	1009	+1,31
370	Erap-Elf CPet 1	373,50	363	−2,81
830	Eridania Beghin 1	818	816	−0,24
535	Essilor Intl 1	545	545	—
310	Essilor Intl ADP 1	321,50	318	−1,09
730	Esso 1	768	765	+0,66
1970	Eurafrance 1	2053	2041	−0,58
50	Euro Disney 1	58,95	59	+0,08
620	Euro RSCG W.W.	624	624	—
1670	Europe 1-1	1175	1170	−0,43
40	Eurotunnel 1	42,20	42,05	−0,36
735	Filipacchi Medias	740	741	+0,14
149	Financ 1	153	152	−0,65
370	Fives-Lille 1	395,70	395	−0,18
4740	Fromageries Bel 1	4850	4875	+0,52
1710	Galeries Lafayet.1	1945	1975	+1,54
515	GAN 1	524	516	−1,53
395	Gascogne (B) 1	385	380	−1,30
1820	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	1870	1851	−1,02
635	Geophysique 1	660	674	+2,12
665	Groupe Andre S.A.	645	640	−0,78
810	Groupe De La Cite1	820	818	−0,32
485	GTM-Entrepose 1	512	512	—
1570	Guyenne Gascogne 1	1655	1665	+0,60
440	Havas 1	479	475	−0,84
230	IDIA 1	255	252,10	−1,14
480	Imetal 1	486	485	−0,21
140	Immob.Phenix 1	139,70	138	−1,22
153	Ingenico 1	155,60	155,20	−0,26
10050	Ins.Merieux Int. 1	11580	12190	+5,27
550	Interbail 1	576	578	+0,35
510	Intertechnique 1	570	600	+5,26
1100	Jean Lefebvre 1	1245	1266	+1,69
635	Klepierre 1	760	760	—
750	Labinal 1	769	752	−2,21
425	Lafarge Coppee 1	420	422	+0,48
124	Lagardere (MMB) C1	139,90	138	−1,36
245	Lapeyre C1	244,50	242	−1,02
295	Lebon 2	290	290	—
4790	Legrand 1	4909	4911	+0,04
2860	Legrand ADP 1	2940	2950	+0,34
190	Legris Indust. 1	212,30	207	−2,50
950	Locindus 1	985	975	−1,02

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
4170	LVMH Moet Vuitton1	4340	4318	−0,51
520	Lyon.Eaux-Dumez 1	533	531	−0,38
360	Marine Wendel 1	377	374,50	−0,66
145	Matra-Hachette 1	158	156	−1,27
78	Metaleurop 1	79,90	76	−4,88
15	Metrologie Intl 1	16,20	16	−1,23
180	Michelin 1	189,90	185	−2,58
114	Moulinex 1	111	110,50	−0,45
1030	Navigation Mixte 1	1090	1090	—
143	Nord-Est 1	157	152,90	−2,61
530	Nordon (Ny) 1	530	520	−1,89
34	Olipar 1	35,10	35,90	+2,28
1120	Oreal 1	1175	1165	−0,85
485	Paribas 1	514	509	−0,97
350	Pechiney CIP 1	344	340	−1,16
215	Pechiney Intl 1	208,50	206,20	−1,10
400	Pernod-Ricard 1	436	432,20	−0,87
665	Peugeot 1	669	658	−1,64
775	Pinault-Printemps1	780	770	−1,28
805	Plastic-Omn.(Ly) 1	779	773	−0,77
330	Poliet	365,90	365	−0,25
845	Primagaz 1	876	870	−0,68
860	Promodes 1	815	813	−0,25
335	Radiotechnique 1	337	334	−0,89
7750	Redoute(S.A.La)1	7780	7770	−0,13
200	Remy Cointreau 1	214,10	210,10	−1,87
535	Rexel(ex.CDME) 1	551	553	+0,36
165	Rhone Poulenc A 1	161,50	159,70	−1,11
32	Rochette (La) 1	35	34,50	−1,43
600	Roussel Uclaf 1	614	616	+0,33
3380	Rue Imperiale(Ly)1	3750	3750	—
168	Sade (Ny) 1	184,50	183	−0,81
1880	Sagem 1	1929	1910	−0,98
570	Saint-Gobain 1	582	579	−0,52
1360	Saint-Louis 1	1414	1408	−0,42
1800	Salomon (Ly) 1	1810	1835	+1,38
375	Salvepar (Ny) 2	396	392	−1,01
1850	Sat 2	2050	1943	−5,22
940	Saupiquet (Ns) 1	957	950	−0,73
755	Schneider 1	789	791	+0,25
73	SCOA 1	13,55	14,30	+5,54
625	SCOR S.A 1	630	638	+1,27
480	S.E.B. 1	486	483	−0,62
510	Sefimeg 1	521	512	−1,73
173	Selectibanque 1	183,50	184,60	+0,60
250	Sextant Avionique1	250	—	—
800	SFIM 2	950	929	−2,21
275	SGE 1	274	272,80	−0,44
575	Simco 1	588	585	−0,17
665	S.I.T.A 1	649	650	+0,15
1370	Skis Rossignol 1	1367	1351	−1,17
520	Sligos 1	540	539	−0,19
625	Societe Gale A 1	651	644	−1,08
41	Sodexco (B) 2	41,05	—	—
73	Sodero (Ns) 2	76,90	76,20	−0,91
1060	Sodexho 1	1020	997	−2,25
128	Sogenal (Ny) 2	128	130,50	+1,95
1860	Sommer-Allibert 1	1872	1845	−1,44

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
545	Sophia 1	549	547	−0,36
1440	Sovac 1	1433	1410	−1,61
375	SPEP	395,70	398,10	+0,61
400	Spie Batignolles 1	396	398	+0,51
565	Strafor Facom 1	560	559	−0,18
345	Suez 1	356,50	351,70	−1,35
225	Synthelabo 1	248,90	250	+0,44
177	Thomson-CSF 1	184	182	−1,09
305	Total 1	315,20	315,50	+0,10
635	UAP 1	648	642	−0,92
380	UFB Locabail 1	418	414	−0,96
235	UGC DA(ex Robur)M1	236,40	238	+0,68
535	UIC 1	549	546	−0,55
620	UIF 1	644	635	−1,40
985	UIS 2	970	975	+0,52
400	Unibail 1	541	526	−2,77
970	Valeo 1	976	975	−0,10
230	Vallourec 1	244,50	236	−3,48
355	Via Banque 1	364	360,50	−0,96
305	Worms & Cie 1	303	295	−2,64
1860	Zodiac 1	1964	1950	−0,75
990	Elf Gabon	1085	1067	−1,66
144	Amax 1	145	143,70	−0,90
154	American Barrick 1	146,60	147	+0,27
192	American Express 1	190,50	192,30	+0,94
340	A.T.T. 1	370,50	371,70	+0,32
183	Anglo American 1	178	171,40	−3,71
405	Amgold 1	401	391,60	−2,34
285	Banco Santander 1	285	284	−0,35
880	B.A.S.F. 1	891	888	−0,34
1010	Bayer 1	1041	1048	+0,67
40	Bienheim Exhibit.1	39,60	39,50	−0,25
82	Buffelsfontein 1	58,90	59,50	+1,02
195	Chase Manhattan 1	196,80	201	+2,13
2510	Daimler Benz 1	2585	2620	+1,35
187	De Beers 1	106,50	106	−0,47
2600	Deutsche Bank 1	2769	2765	−0,14
1450	Dresdner Bank 1	1475	1479	+0,27
63	Driefontein 1	60	59	−1,67
290	Du Pont Nemours 1	282	283,80	+0,64
355	Eastman Kodak 1	357,30	356,10	−0,34
28	East Rand 1	19	18,30	−3,68
60	Echo Bay Mines 1	69,50	67,20	−3,31
182	Electrolux 1	182,80	191	+4,49
270	Ericsson 1	266,80	265,40	−0,52
390	Exxon Corp. 1	386,50	381,20	−1,37
295	Ford Motor 1	298	305	+2,35
68	Freegold 1	63,20	61,55	−2,61
14,50	Gencor Limited 1	13,65	13,40	−1,83
575	General Electric 1	571	571	—
265	General Motors 1	274,80	275	+0,07
425	Generale Belgique1	400	400	—
40	Grd Metropolitan 1	40,35	39	−3,35
44	Guinness Plc 1	44	44,30	+0,68
22	Hanson Plc 1	22,50	22,20	−1,33
26	Harmony Gold 1	25,40	24,80	−2,36
435	Hewlett-Packard 1	432,70	—	—
46	Hitachi 1	46,50	45,90	+0,86

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
975	Hoechst 1	954	973	+1,99
280	I.B.M 1	267,10	270,90	+1,42
62	I.C.I. 1	63,50	64,05	+0,87
550	I.T.T. 1	550	544	−1,09
255	Ito Yokado 1	265	273,80	+3,32
78	Matsushita 1	78,35	80,75	+3,06
320	Mc Donald's 1	317	316,90	−0,03
190	Merck and Co 1	187,80	199,70	+6,34
635	Minnesota Mining 1	645	643	−0,31
82	Mitsubishi Corp. 1	62,05	—	—
450	Mobil Corporat. 1	469	—	—
430	Morgan J.P. 1	432	435	+0,69
4330	Nestle SA Nom.	4366	4378	+0,27
93	Nippon Meat Packer	91,30	87,70	−3,94
158	Norsk Hydro 1	159,40	157,70	−1,07
171	Ofsi 1	162	157	−3,09
1550	Petrofina 1	1513	1535	+1,45
290	Philip Morris 1	286,20	285,40	−0,28
113	Philips N.V 1	113	113,30	+0,27
120	Placer Dome Inc 1	124	124,10	+0,08
285	Procter Gamble 1	287	—	—
215	Quilmes 1	208	210	+0,96
48	Randfontein 1	44,60	46	+3,14
270	Rhone Poul.Rorer 1	265,50	278,50	+4,90
580	Royal Dutch 1	585	585	—
62	R T Z 1	64,20	64,05	−0,23
14	Saatchi & Saatchi	14,50	14,45	−0,34
605	Sega Enterprises	605	600	−0,83
45	Saint-Helena 1	47,85	47,40	−0,94
385	Schlumberger 1	395	389,10	−1,49
57	Shell Transport 1	58,15	57,80	−0,60
2330	Siemens 1	2348	2375	+1,15
250	Sony Corporation 1	253,80	252,40	−0,55
132	Sumitomo Bank 1	135,10	135	−0,07
225	T.D.K 1	214,90	217	+0,98
67	Telefonica 1	69,30	69,80	+0,72
38	Toshiba 1	39,05	37,80	−3,71
615	Unilever 1	640	638	−0,31
340	Unit.Technologie 1	330,60	335,70	+1,54
450	Vaal Reefs 1	448,50	441,50	−1,56
1300	Volkswagen A.G 1	1300	1320	+1,54
330	Volvo (act.B) 1	354	338	−4,52
196	Western Deep 1	197	192,10	−2,49
430	Xerox Corp. 1	436,60	—	—
133	Yamanouchi 1	132,60	132	−0,45
6	Zambia Copper 1	5,85	5,90	+0,85

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	117,10	7,447
CEPME 8,5% 88 CB	108,60	1,487
CEPME 9% 89 CA	115,20	0,345
CEPME 9% 92-06 TSR	—	1,751
CFD (CCCE)9,7%90CB	121,65	5,554
CFD exCCCE8,6%92CB	116,60	4,607
CRH 8,5% 87-88 CA	111,21	4,215
CFF 10% 88-98	117,22	8,630
CFF 9% 88-97 C1	118,81	8,236
CFF 10,25% 90 C1	122,25	4,802
CRH 8,6% 92-93 CB	114	1,532
CLF 8,9% 88 C1	114,60	2,365
CLF 9%88-93/98 C1	111,20	5,252
CNA 9% 4/92 CB	118,80	2,984
EDF 8,6% 88-89	112,60	4,089
EDF 8,6% 92 C1	115,80	3,440
Emp.Etat 10,8%79	104	10,741
Em.Etat 13,4%83 CA	101,70	9,362
Em.Etat10,26%86 CA	—	4,891
Emp.Etat 6%7/93-97	101,32	0,789
Financier 9%91C2A	120	6,904
Financ.8,6%92 #C2	113,81	5,136
Floral9,75% 90 C1	118	1,088
OAT 9,90% 12/97 CA	115,38	7,133
OAT TME 01/99 CA	98,92	5,589
OAT 10% 5/00 CA	121,20	2,605
OAT 01 TME CA	100,50	3,934
OAT 8,5%11/02 CA	115,89	6,544
OAT 8,50% 19 CA	121,50	7,268
OAT 8,50% 92-23 CA	121,70	3,027
PTT 11,2% 85 CB	—	7,780
SNCF8,8% 87-93C1	112,65	5,111

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Arbel 2	400	398,80
Bains C.Monaco 2	920	916
B.Hypoth.Europ.	170	170
B.N.P Intercont.2	445	447
Benedictine	2925	—
Bidermann Intl	340	—
B T P (la cie) 2	36	36
Cambodge	880	862
Carbone Lorraine 2	480	483
Case Poclain 2	2,10	—
CBC 1	372	366,50
Centenaire Blanzy	345	340
Ceragen Holding	30	—
Champex (Ny)	14	13,05
CIC Un.Euro.CIP 1	289	285,80
C.I.T.R.A.M. (B)	3000	—
Cpt Lyon Alem.2	356	355
Concorde-Ass Risq2	957	987
Constr.Met.Prov.	11,20	—
Credit Gen.Ind.	125,20	125
Darblay	610	—
Didot Bottin	535	548
Eaux Bassin Vichy	2781	—
Ecia 1	408,50	401

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Ent.Mag. Paris	4275	—
Eridania Beghin CI	641	671
Fidei(exImmofice)2	389,70	385
Finalens	371	372
F.I.P.P.	185	—
FNAC 2	2890	—
Fonciere (Cie)	630	630
Foncina	424	424
France I.A.R.D	422	401
France S.A 1	2059	2020
From. Paul-Renard	2050	—
Gaumont 2	667	680
Genefim	333	333
Gevelot	473	475
G.F.C. 1	463,10	463
Groupe Victoire	1480	1480
G.T.I (Transport)	224,80	227,20
Immobail 2	489,90	490
Immobanque 2	877	880
Im.Marseillaise 2	5840	5850
Invest.(Ste Gle.)	2710	—
Lille Bonnieres	1127	1125
Locafinanciere	481	480
Louvre 1	2580	2620
Lucia	184	—
Machines Bull 2	28	24,20
Mag.Uniprix	178,50	178,10
Metal Deploye	280	280
Mors 2	40,80	40,15
Navigation (Nle)	172,30	170
Optorg 2	271	—
Oreal (CI)	920	851
Origny-Desvroise	980	908
Monoprix	1390	1391
Paluel-Marmont	480	460
Parfinance	215	285
Paris Orleans	288	288,10
Piper Heidsieck	703	—
Porcher	208	207
Promodes (CI)	630	—
Publicis 2	880	858
Rochefortaise Com.	165	169
Rosario 2	174	172,40
Rougier	235,50	237,50
S.A.F.A.A.	210	—
S.A.F.I.C Alcan	184	184
Saga	345	345
Salins du Midi 2	544	545
Savoisienne M.	155	—
Sfac 2	800	799
S.I.P.H.	118,50	—
Sofal	470	—
Soffo	325	325
Softcam	83	—
Sofragi	3450	3510
Soudure Autogene	736	715
Sovabail	420	—
Steni	975	—
Taittinger 1	2300	2185
Tour Eiffel	285	—
Ufiner Cofreth	1540	1540
Vicat 2	440,20	450
Virax	113,70	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	570	—
Akzo NV	505	—
Alcan Aluminium	116	115,50
American Brands	190	—
Arbed	476,50	—
Asturienne Mines	124	118,50
Banco Pop. Espanol	695	681
Banque Regl.Inter.	36100	36000
Chrysler Corp.	255,10	—
C.I.R SPA	3,60	3,55
Commerzbank AG	1095	1100
Dow Chemical Co.1	345	350
Fiat Ord.	25,50	24,40
G.B.L.(Brux.Lamb.)	540	549
Gevaert	1180	—
Glaxo Holdings Plc	52,90	55,50
Goodyear T.& R.Cy	247	244
Honeywell Inc.	215	—
Johannesburg Cons.	81,50	—
Kubota Corp.	38	—
Noranda Mines	95	98,50
Olivetti Priv.	5,60	5,55
Pfizer Inc.	366	366
Ricoh Cy	43,10	—
Robeco	365	364,10
Rodamco N.V.	182,50	187,60
Rolinco	365,70	360
Saipem SPA	10	—
Sema Group Plc	30,50	—
SKF Aktiebolaget	70,50	69,90
Tenneco Inc.	300	—
Toray Ind.	35	—
West Rand Cons.	5	—

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	330	—
Blanzy-Ouest*	835	—
Brasseries Maroc	400	—
Calciphos*	66,10	—
Canadien Pacifique	91,10	—
CGH Cogenhor ech.*	7	—
CEGF (Ent.Ga.Fri.)	525	—
Cie Industrielle*	4250	—
Coparex Inter.*	562	—
Cr.Universel (Cie)	260	—
CEAC.*	75,85	—
GFF (Grpe Fon.F) 2	4,60	—
Grace and Co	229	—
Table France*	342	—
Koniskl. Pakhoed	75,10	—
Lecteurs Monde+ *	201	—
Nicolas nom.	899	—
Off.Com.Pham. *	950	—
Paris France	215	—
Partic.Percier *	230	—
Rorento	290,70	—
S.A.C.E.R.	630	—
St-Dominique(Fn)2	154	—
St Gobain Emball.*	1800	—
Schlumberger Ind.*	431	—
SEPR *	1249	—
SMCI (M)	50	—
SPR "B" nom.	252	—
Testut-Aequitas	100	—
Viniprix	1700	—
Waterman *	1180	—

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Cable 1	610	610
B.A.C.	23,70	—
Boiron (Ly) 2 #	489	490
Boisset (Ly)	214	219
CRCAM Paris IDF 1	950	955
Calberson	320	320
Cardif SA 1	1025	1018
CEGEP #	168	168
CFPI	175	170
C.N.I.M 1	1250	1255
Codetour	320	320
Creeks	149,40	—
Dauphin OTA	251	268
Devanlay 2	1149	1140
Labor.Dolisos	186	—
Editions Belfond	133	—
Europ Propulsion 2	288	294
Finacor	216,10	223,90
G.L.M. S.A.	700	685
Gravograph	142	145
Guintoli	894	—
I.C.C. 2	257	263
Idianova	68,10	68,10
Immob.Hotel. 2 #	1195	1160
Int. Computer	129	127
IPBM	42	42,50
Molex	190	—
M.S.C Schlum.Ny	743	780
Seribo	170	178
Sopra	305	305
TF1-1	521	521
Thermador Hold(Ly)	358	360
Unilog	242	245
Viel et Compagnie	189,30	192
Yves St Laurent 1	800	880

Sicav (sélection) 1er septembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actilion	264,52	257,44
Actimonetaire C et D	31956,27	31956,27
Améri-gan	8377,21	8055,01
Amplitude	777,11	754,48
Antigone trésor	731897	731897
Arbitr. Court Terme	8122,72	8122,72
Associé Première	33522,13	33522,13
Associc.	1207,35	1207,35
Atout Futur	547,07	533,73
Aurecic	1698,90	1649,42
Avenir Alizes	1940,50	1902,45
Axa Capital	209,98	203,86
Axa Court Terme	8968,47	8968,47
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	1175,14	1140,91
Axa.Ep.Fr.Ex Agaparg	953,79	926,01
Axa Europa	141,89	137,76
Axa Investissements	136,05	132,09
Axa NPI	141,06	136,95
Axa Ob.Fr.Extrans	165,50	160,68
Axa.Ob.In.Ex Ma.U.Se	163,71	158,94
Axa Prem.Ex.Agapre	130,11	126,32
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	163,62	158,85
Axa Valeurs PER	150,90	146,50
Cadence 1	1136,60	1114,31
Cadence 2	1122,05	1100,05
Cadence 3	1135,72	1113,45
Capimonetaire	7818,33	7811,32
Capioblig	7784,11	7631,48
Capitacic	1615,88	1581,80
Coexis	1552,81	1523,07
Comptavalor	3944,88	3938,75
Crediter	520,15	505
Credit Mutuel Capital	1498,98	1469,59
Cred.Mut.Ep.Cour.T.	747,38	747,38
Cred.Mut.Ep.Ind. Cap	115,12	112,04
Cred.Mut.Ep.Ind. Dis	113,10	110,07
Cred.Mut.Ep.J	77967,08	77967,08
Cred.Mut.Ep.long.T	227,20	221,12
Cred.Mut.Ep.Monde	1413,47	1375,64
Cred.Mut.Ep.Quatre	1189,04	1157,22
Dieze	1644,49	1613,83
Drouot France	1045,46	1015,01
Drouot Sécurité	272,55	264,61
Ecocic	1226,36	1190,64 ◆
Ecupar	139,66	135,59
Ecur. Capitalisation	3081,55	3031,24
Ecur. Expansion	542155,33	541343,32
Ecur. Géovaleurs	2697,67	2619,10
Ecur. Investissement	174,91	169,82
Ecur. Monepremière	75410,81	75410,81
Ecur. Monétaire	22084,54	22084,54
Ecur. Trésorerie	2719,97	2719,97
Ecur. Trimestriel	2142,58	2121,37
Elancic	136,59	132,61
Energia	403,17	394,80
Eparcic	4057,44	4057,44
Eparcourt-Sicav	4385,85	4374,91
Epargne Associat.	26413,63	26112,88
Epargne-Unie	1576,94	1530,48
Esfi Cash capi	8987,02	8987,02 ◆
Euro Solidarité	1227,58	1215,41
Eurocic Leaders	1273,43	1236,34
Eurodyn	1386,60	1352,78
Euro Gan	7581,08	7270,27
Fonsicav	16288,08	16255,57
France-gan	12852,27	12367,95
France Garantie	285,40	284,83
France Obligations	497,39	492,47
Francic	551,41	535,35

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Francic Pierre	136,71	132,73
Francic-Regions	1268,86	1231,90
Fructi-Associations	39,29	39,29
Fructi-Capi	49,31	48,58
Fructidor	253,31	249,57
Fructifrance action C	230,18	224,57
Fructifrance action D	220,27	214,90
GAN Rendement	5724,23	5639,64
Gestion	17270,76	17270,76
Gest.Associations	208,55	203,96
Horizon	1615,78	1568,72
HLM Monétaire	15692,59	15692,59
Indicia	1261,66	1236,73 ◆
Indust.Fse.Court.T.	1659,79	1659,79
Intensys	105,73	105,47
Interépar	113835,56	110519,96
Interoblig	17433,60	17091,76
Intersélection Fce	597,99	586,26
Japacic	202,82	196,72
Jeunepargne	335,53	330,57
Latitude	2519,77	2516
Lion Association	12102,60	12102,60
Lion Institution	36320,26	36229,69
Lionplus	1203,18	1179,59
Lion Trésor	2429,26	2405,21
Livret Bourse Inv.	672,97	653,37
Livret Portefeuil	843,51	818,94
Méditerranée	214,48	208,23
Mensuel CIC	10422,43	10319,24
Moneden	76728,93	76728,93
Mone.J.	40526,55	40526,55 ◇
Monévalor	46077,02	46077,02
Mutualité dépôts	15582,64	15561,52
Natio Court Terme	106653	106334
Natio Court Terme2	320718	320718
Natio Epargne	20577,99	20374,25
Natio Ep. Capital	12983,86	12855,31
Natio Ep. Croissance	2107,61	2051,29
Natio Ep. Obligations	225,16	219,13
Natio-Ep. Retraite	142,26	138,45
Natio Ep. Trésor	9144,08	9125,84
Natio. Eparg. Valeurs	525,49	511,43
Natio-Fran.index	1222,66	1189,94
Natio-Imm.	1458,05	1417,08
Natio-Inter	1803,53	1755,26
Natio-Monétaire	28161,47	28161,47
Natio-Opportunités	1327,56	1292,03
Natio-Patrimoine	1620,21	1576,85
Natio-Perspectives	1320,22	1284,89
Natio-Placements	66316,88	66316,88
Natio-Revenus	1119,62	1108,53
Natio Sécurité	12373,70	12373,70
Natio-Valeurs	1027,90	1000,39
Nippon-Gan	7636,35	7342,64
Nord Sud Dévelop	1910,32	1906,51
Obli-Associations	186,05	183,29
Oblicic-Mondial	3120,86	3074,74
Oblicic-Régions	1137,66	1129,85
Oblifutur	3426,89	3362,99
Oblig. ttes caté.	211,81	207,89
Oblilion	1737,83	1720,62
Oblisécurité Sicav	14532,55	14532,55
Oraction	1665,27	1624,65
Paribas Capitalisation	1871,16	1834,29
Paribas Opportunités	149,14	144,80
Paribas Patrimoine	684,92	664,97
Patrimoine Retraite	256,08	251,06
Pervalor	684,21	670,79
Planinter	1463,95	1428,24

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Plenitude	162,75	158,01
Poste Croissance	6158,46	6150,31
Poste Gestion	74074,03	74074,03
Première Oblig	11157,02	11145,87
Prévoy. Ecureuil	113,48	112,36
Priv'Associations	32973,81	32973,81
Proficias	1032,75	1013,49
Quartz	158,37	154,51
Rentacic	177,99	175,36
Revenus Trimestr.	5654,66	5598,67
Revenu-Vert	1235,20	1212,17
St Honoré Vie & Santé	1084,27	1044,65
St Honoré Bons du Tr.	12569,46	12506,93
St Honoré Invest.	905,66	864,59
St Honoré Pacifique	823,77	786,42
St Honoré Real	16815,89	16748,89
Sécuricic	1941,65	1941,65
Sécuri-Gan	13555,04	13289,25
Sécuritaux	1556,81	1556,81
Sensivalor	30263,01	30263,01
Sicasden	757,28	746,09
Sicav Associations	2082,91	2062,91
SFI-CNP Assur	788,93	765,95
S.G. Fr. opport. C et D	1486,69	1457,54
Sicav 5.000	517,07	503,23
S.I. Est	1669,12	1620,50
Silvafrance	827,25	805,11
Sivam	477,68	464,88
Sivarente	248,26	235,55
Sivinter	557,88	542,96
S.N.I.	1305,94	1267,90
Sogenfrance C	1395,74	1368,37
Sogenfrance D	1348,33	1321,89
Sogépargne	358,60	351,57
Sogiinter	1625,72	1593,84
Soleil Investissements	703,80	678,73
Solstice	2307,72	2301,97
State Street Act. Eur	12086,43	11677,71 ◆
State Street Act. Frce	13040,82	12660,99 ◆
St. Str. Act.Japon	16823,08	16254,18 ◆
State Street Emer. Mts	16239,67	15458,92 ◆
St.Street OAT Plus	12904,07	12851,95 ◆
Stratégie Actions	977,79	940,18
Stratégie Rendement	1654,11	1602,04
Techno-Gan	6645,19	6389,61
Thesora	781,25	773,51
Trésor Plus	1521,89	1506,82
Trésor Trimestriel	1090,14	1079,35
Tresoricic	146582,82	146582,82
Trilion	5617,32	5545,23
Uni-Associations	125,53	125,53 ◇
Uni-Foncier	1530,14	1492,82
Unifrance	891,65	874,78
Uni Régions	1365,71	1332,40
Univar	261,82	261,82 ◇
Univers Actions	1579,02	1540,51
Univers Obligations	2123,31	2083,72
Valorg	2300,79	2258,49
Valreal	59791,31	59761,43
Winterthur St-Honoré	261,77	249,90

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 01/09	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,8275	5,8415	5,60	6,10
Ecu	6,6655	6,6725	—	—
Allemagne (100 dm)	349,1800	350,2500	336	359
Belgique (100 F)	16,3660	16,3285	15,85	16,85
Pays-Bas (100 fl)	310,7400	311,7500	298	319
Italie (1000 lires)	3,6525	3,6610	3,37	3,82
Danemark (100 krd)	85,0700	85,0300	80	88
Irlande (1 iep)	8,1510	8,1710	7,80	8,55
Gde-Bretagne (1 L)	8,7240	8,7125	8,35	9,15
Grèce (100 drachmes)	2,4740	2,4810	2,69	3,09
Suisse (100 f)	396,9700	396,4400	383	405
Suède (100 krs)	71,4600	71,6300	67	76
Norvège (100 k)	80,3400	80,5200	75	84
Autriche (100 sch)	49,6130	49,7700	48	51
Espagne (100 pes)	4,3480	4,3590	4	4,55
Portugal (100 esc)	3,4250	3,4300	3,05	3,80
Canada (1 $ can)	4,4055	4,4331	4,20	4,65
Japon (100 yens)	5,5910	5,5422	5,40	5,75

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 01/09
Or fin (kilo en barre)	70000	69500
Or fin (en lingot)	69900	70000
Napoléon (20f)	398	400
Pièce Fr (10 f)	398	—
Pièce Suisse (20 f)	398	400
Pièce Latine (20 f)	396	395
Souverain	480	500
Pièce 20 dollars	2680	2745
Pièce 10 dollars	1212,50	1217,50
Pièce 5 dollars	740	—
Pièce 50 pesos	2550	2600
Pièce 10 florins	415	410

Matif (Marché à terme international de France)
1er septembre 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 165 353

Cours	Mars 94	Sept. 93	Déc. 93
Dernier	126,84	123,56	123,26
Précédent	126,90	123,80	123,50

CAC 40 A TERME
Volume : 18 154

Cours	Sept. 93	Oct. 93	Nov. 93
Dernier	2210	2219	—
Précédent	2230	2243	—

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

EXPOSITIONS

Nous publions le *jeudi* (daté vendredi) la liste des expositions qui ont lieu à Paris et en région parisienne à partir de mercredi. Une sélection commentée figure dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

Centre Georges-Pompidou

Place Georges-Pompidou (44-78-12-33). T.l.j. sf mar. de 12 h à 22 h, sam., dim. et jours fériés de 10 h à 22 h.

ACQUISITIONS DU FONDS NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN. Photographies. Galerie du forum. Jusqu'au 13 septembre.

DOMINIQUE BOZO. Un regard. Galeries contemporaines. Jusqu'au 15 novembre.

LES FAUTEUILS DE MATISSE. Atelier des enfants. Jusqu'au 5 septembre.

ICI PARIS (EUROPE). Espace consultation vidéo. Jusqu'au 30 septembre.

MARTIN KIPPENBERGER, CLOSKY, WOLFGANG STAEHLE. Galeries contemporaines. Jusqu'au 19 septembre.

MEUBLES ET IMMEUBLES. Design et architecture, les nouvelles acquisitions. Forum. Jusqu'au 13 septembre.

MALCOLM MORLEY. Galeries contemporaines. Jusqu'au 19 septembre.

NOIR DESSIN. Salle d'art graphique, 4e étage. Jusqu'au 26 septembre.

ON CONNAIT LA MUSIQUE. Michel Bouvet, Fauchère, Corbin, Annick Orliange. Centre d'information du CCI. Jusqu'au 6 septembre.

REVUE VIRTUELLE Nº 7, LE VIRTUEL EN QUESTIONS. Galeries contemporaines. Jusqu'au 19 septembre.

GERRIT THOMAS RIETVELD. Petit foyer. Jusqu'au 27 septembre.

TRAITS D'IMPERTINENCE. Le dessin d'humour de 1914 à nos jours. Salle d'actualité. Jusqu'au 6 septembre.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris

11, av. du Président-Wilson (40-70-11-10). T.l.j. sf lun. et fêtes de 12 h à 19 h, sam., dim. de 10 h à 19 h.

ROBERT COMBAS. Du simple au double. Jusqu'au 12 septembre.

NIKI DE SAINT PHALLE. Jusqu'au 12 septembre.

Grand Palais

Av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower.

EN ROUTE M. LARTIGUE. (44-13-17-17). T.l.j. sf mer. et mar. de 11 h à 18 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 30 septembre.

Galerie nationale du Jeu de paume

Place de la Concorde (42-60-69-69). T.l.j. sf lun. de 12 h à 19 h, sam. et dim. de 10 h à 19 h, mar. jusqu'à 21 h 30.

TAKIS. Entrée : 35 F. Jusqu'au 17 octobre.

MUSÉES

ALBUM DE VOYAGE. Des artistes en expédition au pays du Levant. Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (42-22-23-82). T.l.j. sf mar. de 12 h 30 à 18 h, sam., dim. et jours fériés de 14 h à 18 h. Entrée : 19 F. Jusqu'au 27 septembre.

L'AQUARELLE AUJOURD'HUI. Elie Abrahami, David Levine, Gottfried Salzman, Sam Szafran. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (45-56-60-17). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 11 h à 18 h. Jusqu'au 25 septembre.

LES ARDENNES DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIe SIÈCLE. Musée de l'Histoire de France, archives nationales, hôtel de Soubise, 60, rue des Francs-Bourgeois (40-27-60-00). T.l.j. sf mar. de 14 h à 17 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 4 octobre.

ARMES ET ARMURES DES MONTMORENCY. Musée de l'Armée, Hôtel national des Invalides, salle de l'Arsenal, place des Invalides (44-42-37-72). T.l.j. de 10 h à 18 h. Entrée : 32 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 15 septembre.

LES ATELIERS DE PASCIN ET DE SES AMIS. Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (46-06-61-11). T.l.j. sf lun. de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 12 septembre.

CHAGALL ET SES TOILES. Jardin d'Acclimatation, Musée en herbe, bois de Boulogne, boulevard des Sablons (40-67-97-66). T.l.j. de 10 h à 18 h. Ateliers t.l.j. à 15 h, réservation au 40.67.97.66. Entrée : 13 F, atelier : 15 F. Jusqu'au 31 mars 1994.

CROIX ET TOTEMS. Musée d'art naïf Max-Fourny - halle Saint-Pierre - galerie, 2, rue Ronsard (42-58-72-89). T.l.j. sf lun. de 10 h à 22 h, mer. et dim. de 10 h à 18 h.Entrée libre. Jusqu'au 12 septembre.

DE BELLEVILLE A MARSEILLE, VISA-VILLES. Parcours sonore Cécile Le Prado - Maison de La Villette, 30, av. Corentin-Cariou (40-03-75-10). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h. Projection de Belleville Lumière et En remontant la rue Vilin, du mer. au dim. et mar. de 13 h à 17 h. Jusqu'au 26 septembre.

DE PISSARRO A PICASSO. Bibliothèque nationale, galeries Mansart, 58, rue de Richelieu (47-03-81-10). T.l.j. de 10 h à 20 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 15 septembre.

KRÊMÈGNE. Pavillon des arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 11 h 30 à 18 h 30. Entrée : 30 F. Jusqu'au 5 septembre.

OBJETS D'USAGE ET DE GOUT DANS LES PREMIÈRES ANNÉES DU XIXe. Un album de dessins. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 26 septembre.

PARIS, LA VILLE ET SES PROJETS. Pavillon de l'Arsenal, rez-de-chaussée, 21, boulevard Morland (42-76-33-97). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 18 décembre.

PEINTURE DES ABORIGÈNES D'AUSTRALIE. Musée national des arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (44-74-84-80). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, sam., dim. de 12 h 30 à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 15 novembre.

LES ROIS SCULPTEURS. Art et pouvoir dans le Grassland camerounais. Musée national des arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (44-74-84-80). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, sam., dim. de 12 h 30 à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 31 décembre.

LE SALON DE LA PHOTOGRAPHIE. Les écoles pictorialistes en Europe et aux Etats-Unis vers 1900. Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 45. Entrée : 26 F. Jusqu'au 26 septembre.

SYMÉTRIES. Palais de la découverte, salle 12, av. Franklin-Roosevelt (40-74-80-00). T.l.j. sf lun. de 9 h 30 à 18 h, dim. et jours fériés de 10 h à 19 h. Entrée : 22 F. Jusqu'au 25 septembre.

CENTRES CULTURELS

LES ANIMAUX SONT ROIS. Le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (42-97-27-00). T.l.j. sf lun. et fêtes de 11 h à 19 h. Réserv. groupes : 42.97.27.20. Entrée : 20 F. Jusqu'au 12 octobre.

ARCHITECTURE ET PAYSAGE. Maison de l'architecture, 7, rue Chaillot (40-70-01-65). T.l.j. sf dim. et lun. de 13 h à 18 h, sam. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 25 septembre.

PIERRE BURAGLIO, COMMANDE PUBLIQUE DE LA VILLE DE PARIS. Pour la chapelle Saint-Symphorien. Chapelle Saint-Symphorien, entrée de l'église Saint-Germain-des-Prés, 3, place Saint-Germain-des-Prés (42-76-87-00). Ouverture permanente de la chapelle les mar. et jeu. de 13 h à 17 h. Jusqu'au 31 décembre.

JEAN COCTEAU ET LE MYSTÈRE. Hôtel de Ville - salon d'accueil, 29, rue de Rivoli (42-76-40-66). T.l.j. sf lun. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 16 octobre.

LES COULISSES DE L'OPÉRA. Opéra de Paris Garnier, bibliothèque-musée, place de l'Opéra (40-01-23-39). T.l.j. de 10 h à 17 h. Entrée : 28 F (comprenant la visite du théâtre). Jusqu'au 7 novembre.

DESPATIN, GOBELI. Espace photographique de Paris, nouveau forum des Halles, place Carrée - 4 à 8, grande galerie (40-26-87-12). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h, sam., dim. jusqu'à 19 h. Entrée : 10 F. Du 6 septembre au 10 octobre.

DO NOT DISTURB, RÊVES D'HOTELS. Photographies, Polaroïds et dessins de CharlElie Couture. FNAC Forum des halles, espace rencontres, niveau - 1, porte Lescot (40-26-27-45). T.l.j. sf dim. de 10 h à 19 h 30. Jusqu'au 11 septembre.

L'EGYPTE AU XIXe SIÈCLE. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 26 septembre.

SEAMUS FARRELL. Détour de chant. Carré des arts, parc floral de Paris, bois de Vincennes, entrée château (43-65-73-92). T.l.j. sf lun. et mar. de 11 h à 13 h et de 14 h à 18 h. Entrée : 5 F (prix d'entrée du parc). Jusqu'au 5 septembre.

FORMES ET COULEURS. Musée Dapper, 50, av. Victor-Hugo (45-00-01-50). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 25 octobre.

GERMINATIONS VII. Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 11 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 12 septembre.

BORO IVANDIC. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). T.l.j. sf dim., lun. et jours fériés de 14 h à 19 h. Jusqu'au 4 septembre.

MARSEILLE-MARSEILLES. Maison de la Villette, 30, av. Corentin-Cariou (40-03-75-10). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h. Jusqu'au 26 septembre.

LE TIVOLI DE COPENHAGUE. Maison du Danemark, 142, av. des Champs-Elysées (44-31-21-21). T.l.j. de 13 h à 18 h, dim. et fêtes de 14 h à 18 h. Jusqu'au 28 octobre.

GALERIES

ACCROCHAGE ESTIVAL. Galerie du Jour Agnès B, 6, rue du Jour (42-33-43-40). Jusqu'au 18 septembre.

BROTO, CAMPANO, PLENSA, SICILIA. Galerie Barbaro et Cie, 74, rue Quincampoix (42-72-57-36). Jusqu'au 30 septembre.

SUEWHA CHOI. Galerie du Haut-Pavé, 3, quai de Montebello (43-54-58-79). Du 7 septembre au 18 septembre.

CLUB DU TONNERRE, TONNERRE ART ET FÊTE. Galerie Gérald Piltzer, 78, avenue des Champs-Elysées (43-59-90-07). Du 3 septembre au 5 septembre.

ARSHILE GORKY. Quarante dessins inédits de 1931 à 1947. Galerie Marwan Hoss, 12, rue d'Alger (42-96-37-96). Jusqu'au 20 octobre.

MASS PRODUCTION. Projets de mobilier de collectivité. Galerie Via, 4-6-8, cour du Commerce-Saint-André (43-29-39-36). Du 2 septembre au 11 septembre.

JEAN NOUVEL. Quelques meubles. Plan Venise, 28, rue de Venise (42-77-64-88). Jusqu'au 30 septembre.

JEAN-CHRISTOPHE ROBERT. Galerie Alain Gutharc, 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Du 4 septembre au 16 octobre.

YAMINA SALEMY. Galerie Point rouge, 45, rue de Penthièvre (42-56-10-90). Du 7 septembre au 18 septembre.

CY TWOMBLY. Galerie Karsten Grève, 5, rue Debelleyme (42-77-19-37). Jusqu'au 8 septembre.

PÉRIPHÉRIE

BIÈVRES. Art nouveau et photographie. Musée français de la photographie, 78, rue de Paris (69-41-10-60). T.l.j. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 6 septembre.

CLAMART-MEUDON. Ferie, Absalon. Fondation Jean-Arp, 21-23, rue des Châtaigniers (45-34-22-63). Ven., sam., dim. de 14 h à 18 h et sur rendez-vous. Entrée : 20 F. Jusqu'au 12 septembre.

LA COURNEUVE. Art grandeur nature, Corillon, Ecker, Goldsworthy, Luy, O'Loughlin. Parc départemental de La Courneuve, entrée Tapis vert - avenue Waldeck-Rochet. Jusqu'au 31 octobre.

LA DÉFENSE. Différentes natures. Vision de l'art contemporain. Galerie de l'Esplanade, place de la Défense (49-00-17-13). Jusqu'au 26 septembre.

ELANCOURT. Architecture rurale à Saint-Quentin-en-Yvelines. Les grandes fermes du plateau en 1900. Centre culturel de la Commanderie des Templiers de la Villedieu, CD 58 (30-50-82-21). T.l.j. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 26 septembre.

FONTAINEBLEAU. Tapisseries des Gobelins au château de Fontainebleau. Musée national du château de Fontainebleau (64-22-27-40). T.l.j. sf mar. de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 13 septembre.

FONTENAY-SOUS-BOIS. Sixième salon de l'éphémère. Place Moreau-David, parc et dalle de l'hôtel de ville. Jusqu'au 5 septembre.

JOUY-EN-JOSAS. Azur. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h. Jusqu'au 12 septembre.

LEVALLOIS. Francisco Infante-Arana. La Base, Centre d'art contemporain, 6 bis, rue Vergniaud (47-58-49-58). T.l.j. sf dim. et lun. de 14 h 30 à 19 h. Jusqu'au 11 septembre.

LEVALLOIS-PERRET. Christophe Colomb. Et les poussins de Levallois. Hôtel de ville, place de la République (47-39-20-04). T.l.j. de 12 h à 18 h, mer. jusqu'à 21 h. Du 3 septembre au 12 septembre.

MEAUX. Jochen Gerz. Musée Bossuet, palais épiscopal (64-34-84-45). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 20 septembre.

MONTREUIL. Le Mouvement populaire, de la Révolution française à aujourd'hui. Musée de l'histoire vivante, 31, boulevard Théophile-Sueur (48-70-61-62). T.l.j. sf lun. de 14 h à 17 h, sam. de 14 h à 18 h, dim. de 10 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 29 octobre.

SAINT-OUEN-L'AUMONE. Dixième Salon de sculpture : l'arbre. Abbaye de Maubuisson, rue Richard-de-Tour (34-64-36-10). Mer., ven., sam. de 10 h à 18 h, dim. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 1er septembre.

VERSAILLES. Routes touristiques en Yvelines. Maison des Yvelines, 19, rue Georges-Clemenceau (30-21-79-78). T.l.j. sf dim. de 9 h à 19 h. Jusqu'au 30 octobre.

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX

LE FUGITIF. Film américain d'Andrew Davis, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

SI LOIN, SI PROCHE. Film allemand de Wim Wenders, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39).

VAL ABRAHAM. Film portugais de Manoel de Oliveira, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

PARIS EN VISITES

VENDREDI 3 SEPTEMBRE

« Les passages couverts et galeries marchandes du dix-neuvième siècle. Une promenade hors du temps (Premier parcours) », 10 h 30, 1, rue du Louvre (Paris autrefois).

« Les plus célèbres femmes du Père Lachaise », 10 h 30 et 14 h 45, entrée principale, boulevard Ménilmontant (V. de Langlade).

« Hôtels du Pré-aux-Clercs », 14 h 30, métro Solférino (Paris pittoresque et insolite).

« Fastes et mystères de l'Opéra Garnier », 14 h 30, à l'intérieur (Connaissance de Paris).

« La place Dauphine d'Henri IV à Scarabin », 14 h 30, Pont-Neuf, au pied de la statue (Europ explo).

« Saint-Etienne du Mont rénovée », 15 heures, façade de l'église, derrière le Panthéon (Monuments historiques).

« Le Musée de la batellerie et l'église Saint-Maclou à Conflans Sainte-Honorine », 15 heures, devant l'église Saint-Maclou (accès par train gare Saint-Lazare, descendre à Conflans Sainte-Honorine, départ 14 h 15) (Monuments historiques).

« Les passages couverts du Sentier où se réalise la mode féminine. Exotisme et dépaysement assurés » (deuxième parcours), 15 heures, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 15 heures, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« La Butte aux Cailles, la cité Floréal et la villa Daviel », 15 heures, angle de la rue Gérard et de la rue Simonet (D. Bouchard).

« L'Hôtel-Dieu de Paris, du Moyen Age à nos jours, et le quartier des chanoines », 15 heures, 1, place du Parvis Notre-Dame (Paris et son histoire).

LOTO — MERCREDI 1er SEPTEMBRE 1993

19H55 : 1 – 7 – 12 – 14 – 25 – 38 ; numéro complémentaire : 20

Rang	Nombre de grilles gagnantes	Rapport
6 bons numéros	8	410 255 F
5 + complémentaire	34	50 325 F
5	[illegible]	2 935 F
4	[illegible]	73 F
3	[illegible]	6 F

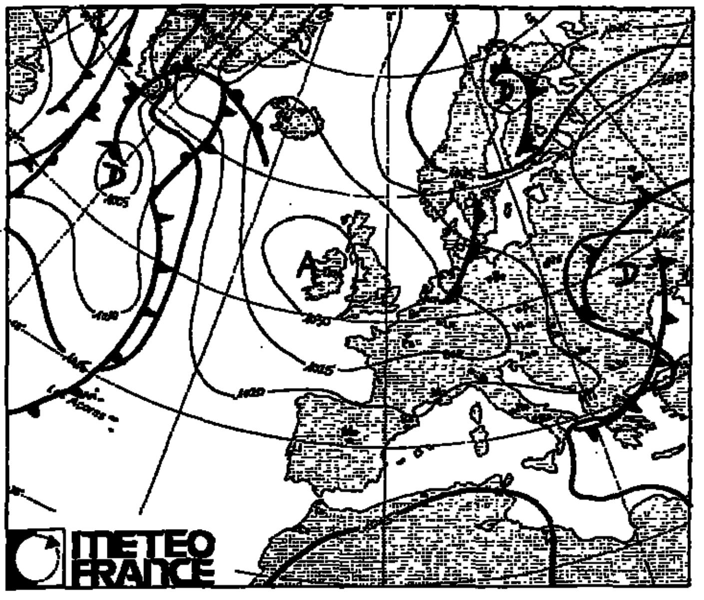
20H35 : 8 – 19 – 23 – 29 – 40 – 44 ; numéro complémentaire : 38

Rang	Nombre de grilles gagnantes	Rapport
6 bons numéros	2	3 661 215 F
5 + complémentaire	31	74 165 F
5	[illegible]	7 850 F
4	[illegible]	134 F
3	[illegible]	9 F

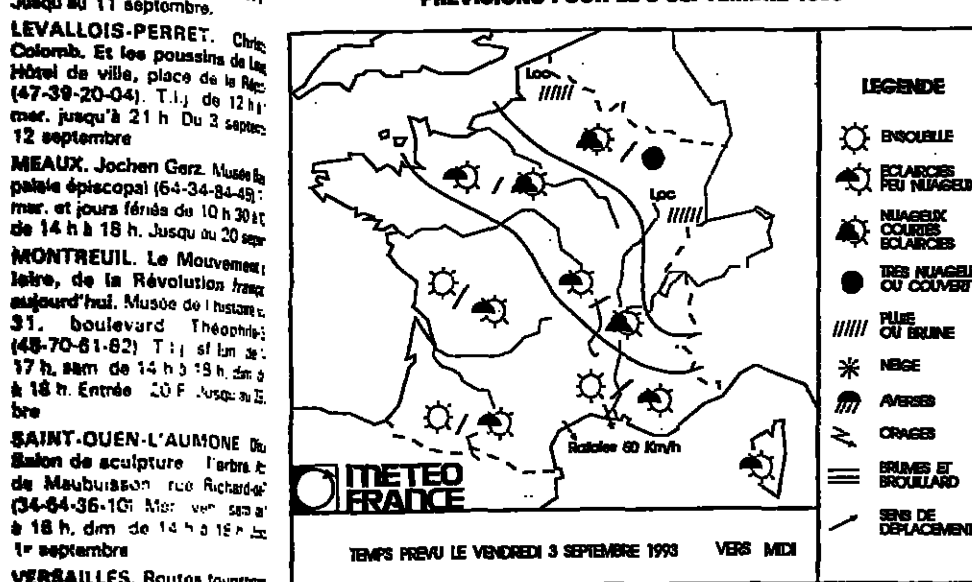
LOTO SPORTIF — LISTE OFFICIELLE — MATCHS DU JOUR — VALIDATION

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 2 SEPTEMBRE A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 3 SEPTEMBRE 1993

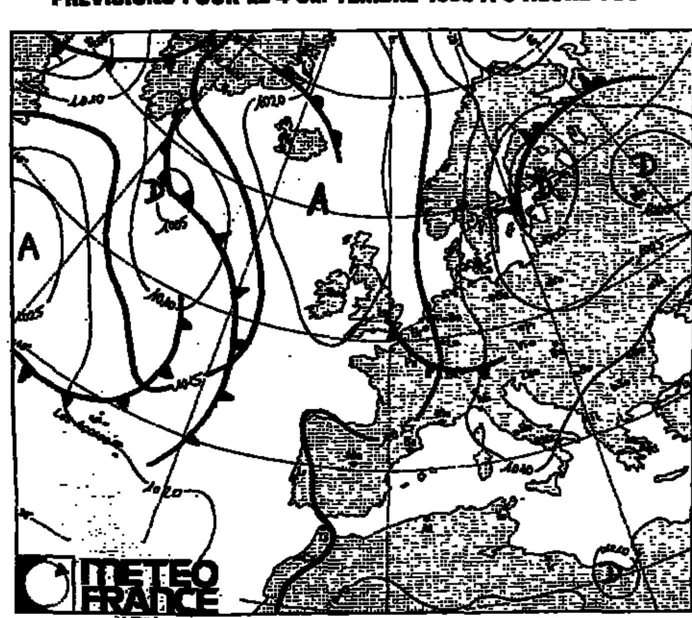


Vendredi : nuageux sur une grande moitié nord-est. Soleil ailleurs. – Du Nord-Pas-de-Calais à la Picardie, à la Champagne, aux Ardennes, à la Lorraine, à l'Alsace et à la Franche-Comté, malgré quelques rayons de soleil en fin d'après-midi, le ciel sera gris toute la journée et on aura localement quelques bruines ou quelques gouttes de pluie. De la Normandie à l'Ile-de-France, au Centre, à la Bourgogne et aux Alpes du Nord, le ciel sera variable, partagé entre passages nuageux et éclaircies. Sur l'extrême Sud-Est et la Corse, quelques passages nuageux en matinée n'empêcheront pas une journée ensoleillée. Partout ailleurs, après dissipation des quelques brumes locales, le temps sera bien ensoleillé.

Les températures au petit matin resteront fraîches, généralement comprises entre 7 degrés et 12 degrés. La côte méditerranéenne et la Corse feront exception avec des températures matinales pouvant atteindre 17 degrés. Les températures maximales seront légèrement inférieures aux normales sur la moitié nord, comprises entre 17 degrés et 22 degrés. Plus au sud, elles seront agréables, comprises entre 23 degrés et 29 degrés.

Il soufflera un vent de nord-ouest jusqu'à 50 km/h en rafales sur les côtes de la Méditerranée.

PRÉVISIONS POUR LE 4 SEPTEMBRE 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 2-9-1993

Valeurs extrêmes relevées entre le 1-9-1993 à 18 heures TUC et le 2-9-1993 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	27	15	D
BIARRITZ	21	12	D
BORDEAUX	25	12	D
BOURGES	22	9	D
BREST	22	11	B
CAEN	20	8	B
CHERBOURG	19	8	N
CLERMONT-FER.	23	6	D
DIJON	21	16	D
GRENOBLE	22	9	D
LILLE	20	8	D
LIMOGES	21	11	D
LYON	22	8	D
MARSEILLE	27	15	D
NANCY	19	5	D
NANTES	24	12	D
NICE	25	19	N
PARIS-MONTS.	21	12	D
PAU	24	11	B
PERPIGNAN	26	14	D
POINTE-A-PITRE	32	23	D
RENNES	24	12	D
ST-ETIENNE	21	7	D
STRASBOURG	21	7	D
TOULOUSE	31	12	D
TOURS	23	11	D

ÉTRANGER			
ALGER	33	20	N
AMSTERDAM	19	11	C
ATHÈNES	29	20	D
BANGKOK	34	26	N
BARCELONE	27	17	D
BELGRADE	21	9	D
BERLIN	17	9	C
BRUXELLES	18	10	N
LE CAIRE	34	22	D
COPENHAGUE	19	11	P
DAKAR	30	25	N
GENÈVE	20	8	D
ISTANBUL	26	17	N
JÉRUSALEM	30	19	N
LISBONNE	34	21	N
LONDRES	25	13	C
LOS ANGELES	29	18	D
LUXEMBOURG	19	8	N
MADRID	33	15	D
MARRAKECH	32	18	D
MEXICO	22	12	D
MILAN	24	12	N
MONTRÉAL	23	12	D
MOSCOU	14	5	C
NAIROBI	23	6	C
NEW-DELHI	30	25	C
NEW-YORK	29	23	C
PALMA-DE-MAJ.	30	14	D
OSLO	–	–	–
PÉKIN	30	20	D
RIO-DE-JANEIRO	27	18	C
ROME	27	16	D
HONGKONG	30	25	N
SÉVILLE	37	23	N
SINGAPOUR	31	24	C
STOCKHOLM	16	9	C
SYDNEY	24	16	D
TOKYO	30	24	C
TUNIS	30	19	N
VARSOVIE	16	10	N
VENISE	24	14	N
VIENNE	15	13	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

Effraction

IL était minuit et demie, et le rideau allait retomber, quand PPDA livra, presque par inadvertance, le « sens » de l'émission spéciale qu'il venait d'animer sur TF 1, en direct de Jérusalem. *« Des gens qui ne se parlaient pas se sont parlé »*, conclut le présentateur. Et en effet, on avait entendu, une heure et demie durant, des Israéliens et des Palestiniens, des « pour » et des « contre », aligner leurs arguments par satellite entre Paris et Jérusalem. Plutôt, d'ailleurs, des monologues successifs que de véritables dialogues.

Guère d'empoignade ou d'interpellation, pas davantage d'embrassades inopinées ou de sanglots harmonisés. On comprit alors la raison de ce déplacement en majesté de la télévision sur le théâtre de l'Histoire en mouvement. Inconsciemment peut-être, elle était venue chercher l'image de rêve, l'image définitive, indépassable, une image apte à fixer pour la postérité la réconciliation israélo-palestinienne (l'équivalent de Sadate et Begin se serrant la main à Camp David, ou de de Gaulle descendant les Champs-Elysées en 1944). Voir deux ennemis d'hier se parler, s'embrasser peut-être, pleurer ensemble sur le plateau : quel fabuleux sceau de chair et d'émotion eût alors été apposé sur le fameux accord, si abstrait encore !

Hélas pour la télévision, cet événement historique-là est encore à la recherche de son image, de son symbole visuel définitif. Même la vue du lieu des négociations secrètes nous fut refusée. France 2, à 20 heures, en tenait pour le dernier étage d'un hôtel ultra-moderne d'Oslo. TF 1 était plutôt d'accord, mais avait changé d'avis trois heures plus tard, nous assurant désormais que l'intrigue s'était nouée dans *« une villa perdue dans la forêt norvégienne »*.

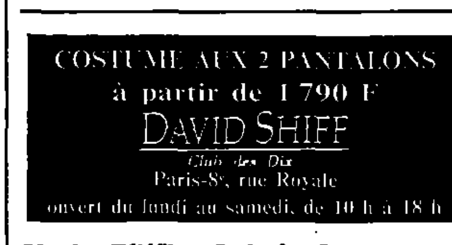
Rien d'autre ne nous est donc pour l'instant proposé que des satisfaits conditionnels et des opposants par automatisme. On soupèse, on se tâte, on se concerte. La paix est peut-être là, toute proche, offerte, mais le moins que l'on puisse dire est qu'aucun combattant ne se hâte de la reconnaître, comme si chacun, tout compte fait, s'était confortablement installé dans les ordinaires atrocités de la guerre. Les caméras tâtonnent à travers une réalité incernable, sceptique, plus éberluée encore qu'autre chose.

On se trouve dans l'œil irréel du cyclone, à cheval sur la grande balançoire du destin, comme entrés par effraction dans l'Histoire en train de se faire, avant que ne s'en referment les lourdes portes.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 2 septembre

TF 1



20.50 ▶**Téléfilm : Catherine Courage.**



23.10 Série : Les Dessous de Palm Beach. La Police des polices, de David Schmoeller.

FRANCE 2

20.50 Documentaire : Des trains pas comme les autres. De François Gall et Bernard d'Abrigeon. 2. La Chine : à 20.50, la Chine du Nord ; à 21.45, la Chine du Sud.

22.50 Téléfilm : Money. De Steven Stern (dernière partie).

FRANCE 3

20.45 Cinéma : Lady Hawke, la femme de la nuit. ■■ Film américain de Richard Donner (1984).

22.45 Journal et Météo.

23.15 Musique : La Nuit du jazz. Présentée par Alain Duault. 1re partie : Les 85 ans de Stéphane Grappelli ; 2e partie : Les divas du jazz, avec Dee Dee Bridgewater, *Carmel, Randy Crawford et La Velle.*

CANAL PLUS

– En clair jusqu'à 20.35 –

21.00 Concert : Luciano Pavarotti. En direct du Champs-de-Mars.

23.00 Flash d'informations.

23.05 Cinéma : Ta mère ou moi. ■ Film américain de Chris Columbus (1991).

ARTE

20.40 Soirée thématique : Les héritiers de Bolivar. Soirée proposée par Jacques Baynac.

20.41 Entretien *avec Mario Vargas Llosa.* Par Pierre-André Boutang (et à 22.10).

20.45 Téléfilm : La Controverse de Valladolid. De Jean-Daniel Verhaeghe.

***22.20 Documentaire :* La Route de Bolivar.** De Francisco Norden. Commentaire de Jacques Meunier (110 min).

M 6

20.45 Série : Flash. Avec John Wesley Shipp, Amanda Pays.

22.30 Cinéma : Maniac Cop. ■ *Film américain de William Lustig (1988).*

FRANCE-CULTURE

20.50 A vous le ciel, à nous la Terre. Chronique de la Renaissance : 1466-1522 (4).

21.50 Dramatique. L'Instrument de la demoiselle, de Claire Viret (rediff.).

22.37 Musique : Nocturne. Carnets de voyage dans l'opéra italien (4).

0.05 Du jour au lendemain. Avec Louis Calaferte (Droit de cité, rediff.).

0.50 Musique : Coda. Leonard Cohen (4, rediff.).

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert (en direct de la Philharmonie de Berlin) : Concerto pour piano et orchestre op. 42, de Schoenberg ; Symphonie nº 7 en mi mineur, de Mahler, par l'Orchestre symphonique de la Südwestfunk, dir. Michael Gielen ; *sol.* : Alfred Brendel, piano.

23.00 Concert (donné le 2 avril à Radio-France) : Trio pour piano, violon et violoncelle, B for sonata, de Jolas ; Trio pour piano, violon et violoncelle en ré mineur op. 63, de Schumann.

0.35 Bleu nuit. Irakere dirigé par Chucho Valdez ; Richie Kamuca, saxophone, avec Victor Feldman, piano, Scott La Faro, contrebasse et Stan Levey, batterie.

Vendredi 3 septembre

TF 1

18.55 Série : Premiers baisers.

19.25 Série : Hélène et les garçons.

20.00 Journal et météo.

20.45 Téléfilm : Les Mouettes. De Jean Chapot.

22.25 Téléfilm : Le Grand Môme. De Jacques Ertaud.

23.55 Série : Dans la chaleur de la nuit. L'Incendiaire, d'Axel Singer.

FRANCE 2

18.25 Série : Riptide.

19.20 Jeu : Que le meilleur gagne plus.

20.00 Journal, Journal des courses et Météo.

20.50 Téléfilm : Salut les coquins ! De Marcel Zemour, d'après le roman de Raf Vallet.

22.20 Magazine : Bouillon de culture. Présenté par Bernard Pivot. Invité : Georges *Charpak, Prix Nobel de physique 1992*, à l'occasion de la sortie de son livre *la Vie à fil tendu* (éditions Odile Jacob) ; Dominique Saudinos, coauteur du livre ; Gérard Altmann, peintre ; Patrice Fontanarosa, violoniste ; Maurice Jacob, physicien au CERN ; Françoise Cachin, directrice du Musée d'Orsay, pour l'exposition de la Fondation Barnes.

FRANCE 3

18.25 Jeu : Questions pour un champion.

19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.

20.05 Feuilleton : Une famille pas comme les autres.

20.45 ▶ **Magazine : Thalassa.** Présenté par Georges Pernoud. Les Maîtres chanteurs de Tsukiji, de Lise Blanchet et Eric Darmon.

21.45 Magazine : Faut pas rêver. Présenté par Sylvain Augier. Angleterre : le collège de Christ's Hospital, de Thierry et Jean-Xavier de Lestrade ; France : les cols rouges (les commissionnaires de l'hôtel des ventes de la rue Drouot), de Frédéric Andrei et Philip Priestley ; Mongolie : éleveurs de chevaux, de Corinne Glowacki et Philippe Bigot.

22.35 Journal et Météo.

23.00 Feuilleton : Le Cousin américain. De Giacomo Battiato (dernier épisode).

CANAL PLUS

15.25 Documentaire : Les Allumés... *Le Jazz Band du macadam*, de Dominique Allan.

15.50 Surprises.

16.00 Cinéma : Tableau d'honneur. □ Film français de Charles Nemes (1992).

17.35 Sport : Tennis. Résumé de la 4e journée des Internationaux des Etats-Unis.

18.00 Canaille peluche. Beetle Juice.

– En clair jusqu'à 20.35 –

18.30 Série animée : Batman.

18.55 Le Top.

19.30 Flash d'informations.

19.35 Magazine : Nulle part ailleurs.

20.35 Téléfilm : En direct du couloir de la mort. De Patrick Duncan.

22.00 Sport : Athlétisme. Réunion de Bruxelles, en différé.

22.55 Flash d'informations.

23.00 Cinéma : A propos d'Henry. ■ Film américain de Mike Nichols (1991).

ARTE

– Sur le câble jusqu'à 19.00 –

17.00 Documentaire : Avoir seize ans. De Janis Lundman et Adrienne Mitchell (v.o., rediff.).

19.00 Magazine : Rencontre. Dimitri/Hans Kummer (rediff.).

19.30 Documentaire : Comment fonctionne l'industrie cinématographique ? De Synthos Dreher et Thomas Weber.

20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Magazine : Transit. De Daniel Leconte. Reportage : L'Enfer du Sud (le Tour cycliste du Burkina-Faso), de Carole Wheatcroft et Bernard Cazedepats. *Revue de presse européenne.*

21.50 Musique : Le Sfinks Festival. Avec Los Van Van, Ali Hassan Kuban, Hedningarna, Chief Dr. Sikuru, Ayinde Barrister & Africa's International Music Ambassadors, Zap Mama.

22.50 Documentaire : Lew Kopelew, je suis coupable. De Hans-Dieter Grabe.

23.45 Documentaire : Un printemps à Pékin. Place Tienanmen, d'André Huet (54 min).

M 6

17.05 Variétés : Multitop.

17.35 Série : Rintintin Junior.

18.00 Série : Le Magicien.

19.00 Série : Deux flics à Miami.

19.54 Six minutes d'informations, Météo.

20.00 Série : Notre belle famille.

20.35 Magazine : Capital.

20.45 Téléfilm : Une nuit avec un tueur. De Sandor Stern.

22.30 Série : Mission impossible.

0.05 Magazine : Emotions.

FRANCE-CULTURE

20.50 A vous le ciel, à nous la Terre. *Chronique de la Renaissance : 1466-1522 (5).*

21.50 Dramatique. La Chevauchée élastique, de Pierre Louki (rediff.).

22.40 Musique : Nocturne. Carnets de voyage dans l'opéra italien (5).

0.05 Du jour au lendemain. Avec Michel Cournot (rediff.).

0.50 Musique : Coda. Leonard Cohen (5, rediff.).

FRANCE-MUSIQUE

20.15 Concert *(en direct de l'Opéra de Francfort)* : Rhapsodie sur un thème de Paganini op. 43, de Rachmaninov ; *Symphonie nº 7 en ut majeur* op. 60, de Chostakovitch, par l'Orchestre philharmonique de Saint-Pétersbourg, dir. Youri Temirkanov ; sol. : Nicolaï Petrov, piano.

23.00 Concert (donné le 13 mai au Musée d'art moderne à Paris) : Quatuor à cordes nº 1 en un mouvement, de Roslavetz ; Quatuor à cordes nº 1 en quarts de ton op. 13, de Wyschnegradski ; Quatuor à cordes nº 1 op. 24, de Mossolov, par le Quatuor Lenardo.

0.35 Bleu nuit. Lee Ritenour, guitariste, avec Ernie Watts, saxophone, Alan Broadbent, piano, Bryan Bromberg, contrebasse, Gary Novak, batterie ; Milt Jackson, vibraphoniste et son quintette, avec Ray Brown, contrebasse, Monty Alexander, piano, Teddy Edwards, saxophone et Dick Berk, batterie.

Le Monde

La popularité d'Edouard Balladur

Deux sondages confirment le crédit du chef du gouvernement auprès des Français

Selon un sondage de l'institut BVA, dont les résultats sont publiés dans *Paris-Match* (daté 9 septembre), réalisé du 27 au 29 août auprès 936 personnes âgées de dix-huit ans et plus, 70 % des Français (contre 56 % au mois de juin) pensent que le premier ministre *« réussira à rétablir la situation de l'économie française ».* 77 % d'entre eux estiment que M. Balladur aborde la rentrée *« plutôt renforcé ».* Un autre sondage vient confirmer la « cote » du chef du gouvernement : selon l'institut Louis-Harris, pour *Profession Politique*, à paraître vendredi 3 septembre (enquête effectuée les 27 et 28 août auprès de 949 personnes), 64 % des Français estiment que le gouvernement Balladur *« va dans la bonne direction »* (ce chiffre était de 63 % en juin dernier).

Consolidé par sa gestion de la crise monétaire (selon BVA, 80 % des Français lui font confiance pour la défense du franc), le premier ministre bénéficie d'un crédit pour mener sa politique économique, mais la morosité l'emporte dans l'esprit des Français : 72 % des personnes interrogées ne croient pas à une reprise économique dans les mois qui viennent. Ils sont même 49 % à penser qu'une autre politique que celle menée par le gouvernement est possible, cette appréciation ne profitant pas, cependant, aux détracteurs du premier ministre.

Si la popularité d'Edouard Balladur est en hausse, il n'en va pas de même pour celle de ses ministres, qui subissent tous un recul selon BVA, à l'exception de Charles Pasqua (60 % des sondés estiment qu'il sort renforcé après l'été). En outre, François Mitterrand est considéré comme *« plutôt affaibli »* par 61 % des sondés, tout comme Valéry Giscard d'Estaing (58 %), Jacques Chirac (56 %), Philippe Séguin (43 %) et Michel Rocard (73 %). La tendance est la même dans l'étude Louis-Harris, où seul Alain Juppé garde, en août, le même nombre d'avis positifs qu'en juin (54 %).

A la suite de traitements contre la stérilité et d'interventions neurochirurgicales

De nouveaux cas de la maladie de Creutzfeldt-Jakob sont apparus en Grande-Bretagne

Le département britannique de la santé a ouvert, mercredi 1er septembre, une enquête, après le décès d'une femme atteinte de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, une maladie dégénérative du système nerveux extrêmement grave, et ayant subi précédemment un traitement contre la stérilité.

Selon les spécialistes anglais, environ trois cents femmes ayant reçu ce traitement à base de gonadotrophines hypophysaires (destinées à stimuler l'ovulation) entre 1956 et 1985 dans six hôpitaux anglais et écossais seraient concernées.

L'hebdomadaire médical *The British Medical Journal* fait état cette semaine de quatre cas similaires de maladie de Creutzfeldt-Jakob survenus en Australie à la suite d'un tel traitement hormonal. Selon les spécialistes français que nous avons interrogés, de tels extraits hypophysaires destinés à lutter contre la stérilité féminine n'ont pas été commercialisés officiellement en France.

Dans l'immédiat, les autorités sanitaires anglaises ont mis en place un numéro rouge d'appel téléphonique de manière que toutes les femmes qui se sentent concernées par ce problème prennent contact avec elles.

Une autre information, relative elle aussi à une possible transmission de maladie de Creutzfeldt-Jakob par l'intermédiaire d'extraits de tissus humains, est révélée jeudi 2 septembre par le quotidien anglais *The Independent*. Selon ce journal, une dizaine de personnes ayant, à la suite d'une intervention neurochirurgicale, reçu des extraits de dure-mère de la marque Lyodura, ont contracté une maladie de Creutzfeldt-Jakob.

Le père de l'une de ces personnes, décédée en 1989 quinze ans après avoir été opérée (l'une des caractéristiques de cette maladie est sa durée d'incubation très longue, d'au moins dix ans), a décidé de poursuivre le fabricant de Lyodura, la firme B Braun Melsungen AG basée à Melsungen en Allemagne.

Les conditions du prélèvement

Selon des neurochirurgiens français, le Lyodura a été également couramment utilisé en France. Il s'agit de dure-mère (méninge externe entourant la boîte crânienne) humaine lyophilisée utilisée sous forme d'implant à la suite d'une intervention neurochirurgicale. En d'autres termes, il s'agit d'une greffe de dure-mère destinée à refermer la boîte crânienne après une intervention, par exemple, sur le cerveau. Le fabricant précise sur les emballages commercialisés actuellement que en 1987, à la suite de la survenue de quelques cas de maladie de Creutzfeldt-Jakob vraisemblablement liés à l'utilisation de dure-mère autologue, il a été décidé d'améliorer les procédures de fabrication et de stérilisation au moyen d'une stérilisation aux rayons gamma et d'un traitement à la lessive de soude. Malgré cela, ajoute le fabricant, on ne peut assurer avec une garantie absolue qu'une transmission de Creutzfeldt-Jakob est impossible avec ce produit.

Actuellement, en France, du fait de ce risque de contamination, ce produit est utilisé le moins souvent possible. *« Chaque fois qu'on le peut, on privilégie le tissu propre du patient et on essaye de refermer avec sa propre dure-mère »*, nous a ainsi expliqué un neurochirurgien de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière (Paris).

Pour sa part, le professeur Patrick Derome, chef du service de neurochirurgie de l'hôpital Foch (Suresnes), ajoute que, le plus souvent possible, il utilise le périoste crânien de l'opéré pour refermer la boîte crânienne.

Il n'existe, en France, aucune directive officielle réglementant l'utilisation de ce produit. Dans le rapport sur les encéphalopathies bovines spongiformes (ou maladie des vaches folles, elle aussi transmise par le même agent infectieux que la maladie de Creutzfeldt-Jakob, le prion) établi l'an dernier par le professeur Dominique Dormont (chef du groupe mixte du service de santé des armées et du Commissariat à l'énergie atomique), il est simplement fait état de quelques cas de contamination accidentelle survenue à la suite de greffes de cornée et de greffes de dure-mère.

En Grande-Bretagne comme en France, de nombreux cas de maladie de Creutzfeldt-Jakob survenus chez des personnes traitées par une hormone de croissance humaine ont été rapportés. A cette occasion, ont été mises en cause les conditions dans lesquelles étaient prélevées les hypophyses humaines sur des cadavres et les méthodes d'inactivation mises en œuvre.

FRANCK NOUCHI

EN BREF

□ **AFGHANISTAN : cessez-le-feu entre deux factions à Kaboul.** – Deux factions moudjahidins qui s'affrontaient depuis huit mois pour la maîtrise des quartiers occidentaux de la capitale afghane ont signé un *« cessez-le-feu permanent »* à Kaboul, mardi 31 août, a-t-on appris de source officielle. Les protagonistes sont l'alliance Wahdat, qui représente les chiites (un tiers de la population de la ville), et le Ittihad du sunnite pro-saoudien Rasul Sayyaf, jusque-là le seul des partis islamistes afghans allié à l'ex-ministre de la défense Ahmed Chah Massoud et au Jamiat du président Rabbani. Wahdat et Ittihad se sont opposés, depuis janvier, en des duels d'artillerie presque ininterrompus, qui ont fait plusieurs milliers de morts parmi les habitants de la capitale. – *(AFP.)*

□ **BRÉSIL : le bilan du massacre des Yanomamis ramené à seize morts.** – La police brésilienne a déclaré, mardi 31 août, que seize Indiens Yanomamis avaient été tués par des chercheurs d'or au début du mois en Amazonie, et non soixante-treize comme l'avaient initialement annoncé les autorités sur la foi d'informations de la Fondation nationale de l'Indien (FUNAI). Ces estimations se basaient sur le nombre d'Indiens disparus du village d'Haximu, théâtre du massacre, sans prendre en compte le fait que des survivants, dont plusieurs blessés, s'étaient enfuis vers un village éloigné, parcourant environ 80 kilomètres. – *(AFP, Reuter)*

□ **CAMBODGE : le prince Sihanouk propose un nouveau cessez-le-feu aux Khmers rouges.** – Le prince Norodom Sihanouk a proposé, mercredi 1er septembre, au dirigeant khmer rouge Khieu Samphan un cessez-le-feu si ses maquisards mettent un terme à leurs attaques, a-t-on appris à Phnom-Penh. Le chef de l'Etat cambodgien a indiqué qu'il avait l'accord des deux co-premiers ministres, le prince Ranariddh et Hun Sen, pour une table ronde après l'adoption de la nouvelle Constitution, prévue le 15 septembre. Les Khmers rouges n'ont toutefois pas mis fin à leurs attaques : leurs bombardements de la ville-frontière de Poipet, à proximité de la Thaïlande, mardi et mercredi, ont fait sept morts et une quinzaine de blessés. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

□ **CHINE : le dalaï-lama regrette l'absence de « progrès concrets » dans ses contacts avec Pékin.** – De passage en Suisse, le dalaï-lama a regretté, mercredi 1er septembre, que la visite en juillet à Pékin d'une délégation de son gouvernement en exil n'ait pas abouti à des *« progrès concrets »*. Il attend une réponse à la lettre qu'il avait fait transmettre à Deng Xiaoping par son frère Gyalo Thondup, qui maintient, depuis 1979, des contacts avec la Chine. Mais il reste ouvert à tout dialogue sans condition préalable sur la base des déclarations de M. Deng, selon lequel tout est négociable, sauf l'indépendance du Tibet. Le dalaï-lama a d'autre part confirmé que des informations parvenues à ses bureaux témoignaient de la volonté de Pékin de faire plier la résistance tibétaine en accélérant la sinisation du haut plateau. – *(Corresp.)*

□ **ÉTATS-UNIS : Louis Freeh a pris ses fonctions de directeur du FBI.** – *« Une nouvelle ère est sur le point de commencer au FBI »*, a déclaré le président Clinton au cours de la cérémonie de prestation de serment, mercredi 1er septembre, de Louis Freeh, nommé directeur du FBI, la Sûreté fédérale américaine. Cet ancien juge fédéral, âgé de quarante-trois ans, succède à William Sessions, remercié au mois de juillet après avoir été accusé d'avoir utilisé à des fins personnelles les avantages liés à sa fonction. M. Freeh souhaite *« s'engager à fond »* dans la lutte contre *« la criminalité et le désordre »*. – *(AFP.)*

□ **Remises en liberté dans le dossier SEREL.** – Les trois personnes mises en examen et écrouées à Nice dans le dossier de corruption SEREL ont été remises en liberté, mercredi 1er septembre, sur décision de la cour d'appel d'Aix-en-Provence. Le PDG de cette entreprise niçoise de signalisation routière, Francis Guillot, et son ancien directeur général, Jim Laprevotte, étaient incarcérés depuis le 1er juillet, ainsi que Gérard Canarie, également ex-directeur général, depuis le 2 août (*le Monde* du 7 août). Les trois hommes sont accusés d'avoir constitué une caisse noire de 14 millions de francs destinée à acheter des fonctionnaires et des élus lors de l'attribution de marchés publics. Francis Guillot avait reconnu l'existence de cette pratique, précisant notamment avoir versé 4 millions de francs à Jacques Médecin, l'ancien maire de Nice en fuite à Punta-del-Este (Uruguay). En revanche, il avait rejeté la responsabilité du développement de cette caisse sur Gérard Canarie.

□ **Réunion des ambassadeurs de France.** – A l'occasion d'une réunion exceptionnelle de 160 ambassadeurs à Paris, du 1er au 3 septembre, Alain Juppé devait présenter un projet de réforme du ministère des affaires étrangères visant à adapter l'outil diplomatique français aux grandes évolutions internationales. Recevant, mercredi, les diplomates à l'Elysée, François Mitterrand a indiqué qu'il approuvait *« l'essentiel »* de cette réforme. Il a rendu hommage au *« courage »* et à la *« ténacité »* de ces diplomates, qui, a-t-il dit, *« ont su donner de la France l'image que j'en attends »*.

□ **L'« Association de fidélité à la patrie alsacienne » est dissoute au conseil des ministres.** – Le conseil des ministres a prononcé, mercredi 1er septembre, la dissolution de l'Association de fidélité à la patrie alsacienne. *« Ce groupement était d'inspiration néonazie et antisémite »*, a commenté le porte-parole du gouvernement, Nicolas Sarkozy. Plusieurs membres de l'association avaient été récemment entendus par la police judiciaire de Strasbourg au cours d'enquêtes ouvertes pour, notamment, *« provocation à la haine raciale »* (*le Monde* daté 18-19 juillet). De l'autre côté du Rhin, l'Association pour la fidélité à la patrie allemande, organisation jumelle de la première, avait été récemment dissoute par les autorités du Bade-Wurtemberg.

□ **Le mensuel *Interview* devra changer de titre.** – Le mensuel *Interview* va devoir changer de titre. Le juge des référés de Paris a ordonné à son directeur, Thierry Ardisson, de changer le titre de ce mensuel contrôlé par une filiale de Filipacchi Média et par Thierry Ardisson, et diffusé à 220 000 exemplaires. Le mensuel, créé en juin 1992, avait perdu en début d'été le procès engagé contre lui par Interview Inc., la société qui publie *Interview USA*, le magazine fondé par Andy Warhol. Le numéro suivant d'*Interview* avait donc paru avec un bandeau *« interdit »* sur son logo. Mais le juge a exigé que dans le prochain numéro soit supprimé tout ce qui *« dans le corps de la revue laisse deviner le terme « interview » ou qui, dans le titre, laisse deviner la syllabe « view »*. Cette interdiction est sous astreinte de 600 000 francs par numéro.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

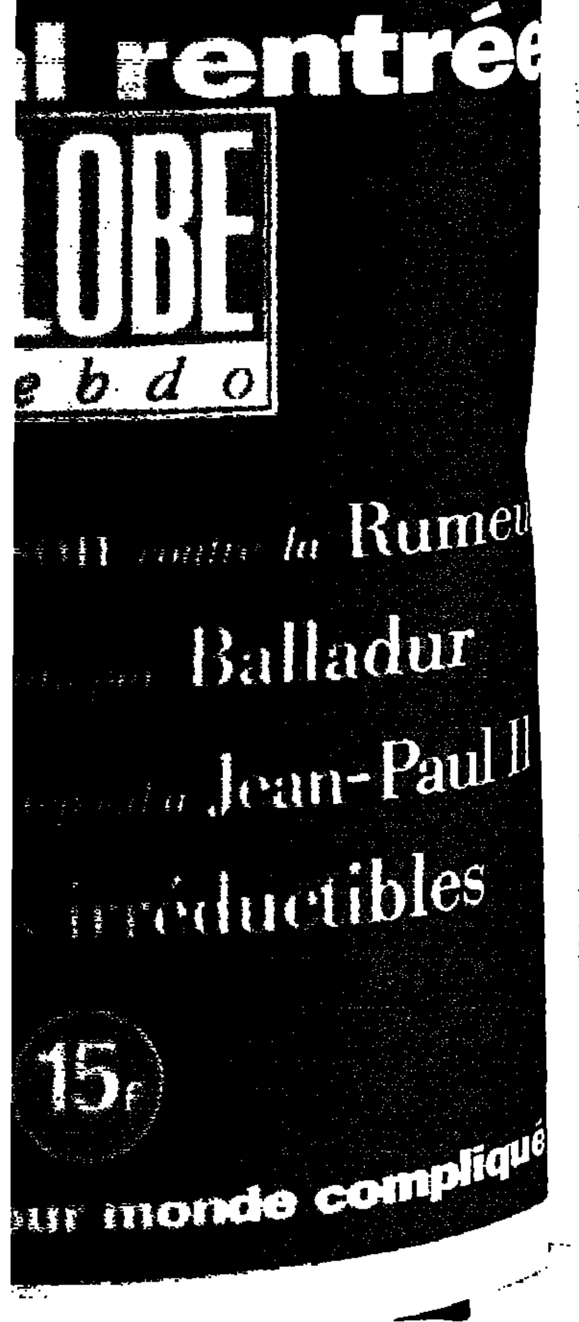
Ce numéro comporte un cahier « Le Monde des livres » folioté de 23 à 32

Le numéro du « Monde » daté 2 septembre 1993 a été tiré à 474 027 exemplaires.

Demain dans « le Monde »
« Sans Visa » : Bosnie, Diamond Road
Pour traverser la Bosnie déchirée par la guerre, les chauffeurs des convois humanitaires empruntent la Diamond Road. A leurs risques et périls.

'interventions neurochirurgicales

de Creutzfeldt-Jak… …de-Bretagne



Le Monde
DES LIVRES

Une journée sur la Terre

Pour son troisième roman, Olivier Rolin a voulu prendre un pari fou : le tour du monde en quarante-huit heures

L'INVENTION DU MONDE
d'Olivier Rolin.
Seuil, coll. « Fiction & Cie »,
530 p., 145 F.

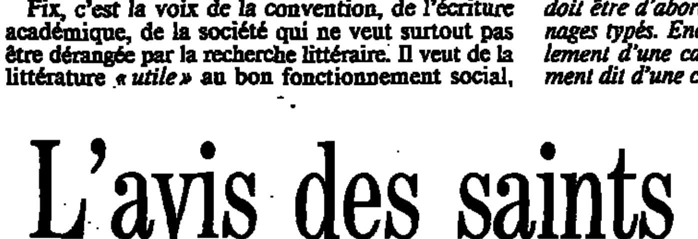
Voici un livre dont il faut sans doute lire le post-scriptum, *rédigé par l'auteur, avant toute chose.* Pour comprendre ce que veut faire Olivier Rolin avant d'entrer dans le cours du récit. Les amateurs de roman au sens très clos du terme, d'histoires bien conduites, bien ficelées, avec des personnages qui « ont de l'épaisseur », sauront immédiatement qu'ils doivent s'en détourner. Les amateurs de mots, de désordres, les passeurs fous des frontières floues entre réalité et fiction sauront qu'ils doivent se mettre en plongée dans ce livre fiévreux, où tout va très vite, et le lire lentement, phrase à phrase, mot à mot parfois, quand le jeu le veut ainsi.

Le pari insensé, l'ambition démesurée d'Olivier Rolin est de montrer une journée dans le monde : c'est-à-dire deux puisque *« il y a toujours deux dates en service* (...) *sur la Terre »*. Il a choisi les 20 et 21 mars 1989 et a *« formé le dessein de conter, en un récit continu, les métamorphoses qui composent la figure innombrable de ce jour »*. Il a constitué une énorme documentation, en se faisant envoyer des journaux de tous les pays. Quoi de plus romanesque que le réel, inventé (aux deux sens du mot : « découvrir » et « imaginer ») par un écrivain ?

On ne saurait, évidemment, résumer une « intrigue » aux dimensions du globe, qui rassemble les voix et les images, les mots et les choses, les morts et les sauvetages, les meurtres et les accidents, les amours et le sexe (qui n'est pas ce qu'Olivier Rolin sait le mieux comprendre). A chacun de décider s'il veut s'embarquer et voir *« s'inscrire sur les pages de la Terre la baroque calligraphie des villes, leurs millions d'idéogrammes, leurs ratures maniaques, San-Francisco amarrée au rivage par les traits de feu des ponts, les carrés tartares de Pékin dessinant comme la trace dans la cendre d'une idole brûlée* (...), *les damiers, échiquiers, jeux de go, mots croisés, les curieuses clefs que dessinent les bassins de ports, pistes d'aviation, faisceaux de rails, nœuds de rocades »*.

Accumulation, description, inventaire des 20 et 21 mars 1989... Certes, mais il ne s'agit pas seulement de dresser une liste des événements de ces deux journées, ni même de les regrouper et de les répartir entre les quarante-huit chapitres figurant les quarante-huit heures de ce parcours terrestre. Le romancier, même s'il convoque, dans chaque pays, de mutiples personnages, en a répertorié *« une foule d'autres » « dont*, dit-il, *je pourrais dresser la liste, mais après tout il n'est pas certain que je doive faire concurrence à l'état civil de ces contrées (c'est avec une institution autrement plus vénérable et importante que j'entends rivaliser) »*. Olivier Rolin, écrivain français, s'attaque à un roman planétaire. Réinvention du monde, réinvention de la littérature. Donc hommage aux écrivains qu'il aime. Remerciement aussi sans doute. Dialogue, opposition, citation, détournement... Bref, ce que fait tout vrai écrivain (ou peintre) et qui agace toujours tellement son époque.

CAGNAT



Ainsi, on reconnaîtra, naviguant entre les faits divers de ces journées de mars, les recomposant, les métamorphosant, les suscitant parfois : Dante, Borgès et Ovide bien sûr ; les ombres de Joyce, d'Edgar Allan Poe et de Malcolm Lowry ; des vers de Rimbaud – tout un chapitre même, le chapitre IX, « Orage sur le Sélangor (sonnet) », paie son tribut au sonnet des *Voyelles*. On ne saurait échapper, en la circonstance, à Jules Verne, à son *Tour du monde en quatre-vingts jours*, auquel Rolin emprunte même un personnage, Fix, le « raseur ».

Fix, c'est la voix de la convention, de l'écriture académique, de la société qui ne veut surtout pas être dérangée par la recherche littéraire. Il veut de la littérature *« utile »* au bon fonctionnement social, *« de l'inspiration », « une langue pure », « un style simple, clair, concis, économique »*, et, forcément la fameuse *« histoire qui tienne la route »*.

Il déteste le roman qui est en train de s'écrire. Il déteste son auteur. Fix a sévi les 20 et 21 mars 1989. Comme tous les autres jours. Fix est éternel, et international. Il est celui qui passe à côté de tous les créateurs de son temps, celui qui donne, chez un romancier français qui a précédé Olivier Rolin sur ce terrain, cette savoureuse définition : *« Le roman doit être d'abord une « histoire », a* story... *Personnages typés. Enquête plus ou moins policière. Dévoilement d'une cause, d'un ressort, d'un motif, autrement dit d'une culpabilité.* (...) *Pas de culpabilité, pas de* story, *ou à peine. »* Tout en parlant de *« pureté »* et de *« vraies valeurs »*, Fix promeut, en s'attaquant à la littérature en mouvement, un monde où la poésie est vue comme « outdated, *ob-so-lè-te* », tandis qu'on vante le langage de *« la communication », « une langue saine et équilibrée, basses calories, pour un public aux performances sans cesse améliorées »*... Gymnastique, diététique et lecture rapide, pas de vin, pas de tabac et du roman divertissant pour *« l'amélioration physique et morale de l'espèce »*. Face à cela, la figure insupportable d'un romancier tout puissant, un peu détective, un peu espion mais aussi *« mari, prisonnier, souteneur, voyou, play-boy »* – tout ce qu'il veut, – écrivant *« le livre de tous les livres possibles »* sans chercher à convaincre les Fix, mais pour *« leur clouer le bec, un moment – le temps qu'ils me laissent écrire »*. Belle folie, belle liberté, mais par laquelle Olivier Rolin s'est peut-être bien laissé déborder.

Car soudain, à la fin du roman, comme pour réjouir tous les Fix du monde (qui, de toute façons, n'auront pas lu jusque-là), et pour désespérer les autres, ceux qui avaient cru en sa littérature, Olivier Rolin déverse sur son lecteur toute la pacotille de la banalité nihiliste (qu'on peut évidemment aimer ; c'est affaire de conviction et de goût) : le narrateur est peut-être fou, enfermé dans un asile, rien de tout ce qui a été dit n'existe.

« La sphère est emportée dans un mouvement qui ne s'arrête pas, mais en même temps il y a un livre, il lui fallait un point final, explique Olivier Rolin dans un entretien qui vient de paraître dans la revue *Art Press* (1). *En fait le monde n'existe pas, seul le discours est à même de le construire. L'écriture produit le monde, à la fin il n'y a plus que des combinaisons de lettres, le monde disparaît et le narrateur aussi. Qui était-il ? Un fou interné en hôpital psychiatrique, un écrivain en exil pour avoir été un des derniers à respecter les lettres ? La littérature exilée du monde ? »*

Rolin formule lui-même, presque innocemment, le reproche que l'on peut faire à son livre, lorsqu'il évoque la décision arbitraire de mettre *« un point final »* (à certains moments du récit, on se dit en effet qu'il aurait pu écrire mille pages, ou davantage encore). Il manque donc à son projet une nécessité, qu'il ne peut compenser par une simple négation du monde. Il sent bien lui-même qu'il cède ainsi à la facilité, puisqu'il écrit : *« Ça n'est pas d'un psychiatre que j'ai besoin,* (...) *c'est d'un mathématicien. »* Cette rigueur mathématique, cette passion de la logique sont absentes, qui auraient fait de son livre une œuvre accomplie.

Le monde, ce monde que raconte avec passion Rolin, survivra à nos déceptions, à nos angoisses, à nos désespoirs, et, évidemment, à notre mort. Voilà une idée qui pourrait rendre fou. Les grands textes servent à l'éviter. Mais c'est une autre histoire. Un autre livre. Le roman d'un autre. Ou un autre roman d'Olivier Rolin. On les attend tous.

Josyane Savigneau

(1) Entretien avec Bernard Comment, *Art Press*, n° 183, 42 F.

★ **La FNAC et « le Monde des livres » organisent une rencontre avec Olivier Rolin mercredi 6 octobre à Paris (FNAC-Etoile à 17 h 30).**

L'avis des saints

Dans le New-York moderne, des familles italiennes en proie à la superstition. Le charme irrésistible d'un auteur inconnu en français, Francine Prose

LES PETITS MIRACLES
(Household Saints)
de Francine Prose.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Fanchita Gonzales-Batlle,
Denoël, 295 p., 135 F.

Les miracles sont des événements tonitruants, outrageants pour la raison, mais chargés d'évidence. *Il suffit* cependant d'un seul adjectif pour voiler le sens de ce mot, d'un menu qualificatif pour transformer l'affaire en piège. Gare, donc, aux *Petits Miracles* ! Le lecteur qui croit pouvoir s'engager dans ce roman d'un œil nonchalant, trompé par la modestie de l'enseigne, pourrait bien se voir happé dès la première phrase par l'humour et le talent de Francine Prose. La narratrice, au nom prédestiné, ne lâche ses proies qu'à la dernière ligne, après que tout esprit de résistance a rendu gorge face à son habileté.

Qu'on ne s'y trompe pas pourtant, *les Petits Miracles* n'ont rien d'une farce (1). On y traite de sujets aussi sérieux que le destin, le temps et la superstition, aussi encombrants que la folie et la mort. *Mais l'ouvrage est à plusieurs* étages, superposant de façon presque imperceptible deux grilles de lecture savamment entrelacées. La première et la plus immédiate offre au regard un édifice plein de grâce, qui mêle comique et tragédie grâce au fantastique, à la façon de certains films italiens. Les poutres maîtresses en sont deux familles de Little Italy, le quartier de New-York où la pasta rechigne à céder du terrain aux hamburgers. Un soir d'accablante chaleur, le boucher y gagne sa future femme aux cartes, en échange du *« souffle glacé »* que prodigue aux autres joueurs la climatisation de sa chambre froide.

Un homme peut-il gagner sa femme au jeu sans être, un jour ou l'autre, rattrapé par le destin, surtout lorsque sa belle-famille est affligée d'une guigne perpétuelle ? L'art de Francine Prose consiste à louvoyer autour de cette question – sans que l'organisation du roman s'en ressente, bien au contraire. *Les Petits Miracles* sont bâtis sur la récurrence des « signes » qu'un destin têtu, téléguidé depuis un Au-delà douteux, semble disposer sur le chemin des personnages. On y voit Mme Santangelo, la mère du boucher, raconter qu'elle dialogue avec son défunt mari, lequel lui apparaît tout auréolé d'une épouvantable odeur de *« cigare à trois sous »*. On y suit les menées désastreuses d'un obscur saint napolitain, *« capable de prendre des volcans dans ses bras »*, mais aussi de se venger parce que son image a été déplacée pour laisser la place à celle de sainte Anne.

La psychose de Theresa

Les fameux « signes » empruntent également des chemins plus prosaïques en se manifestant régulièrement à travers une série d'éléments domestiques. Il s'agit des plantes et des fleurs en pot, de différents volatiles et, plus généralement, de la nourriture, qui tient une place extrêmement importante dans l'ouvrage. Or ces objets ne sont pas seulement dépositaires des quatre volontés du destin. Ils servent aussi et surtout de fil conducteur au lent basculement d'une lecture à l'autre. C'est par leur canal que Francine Prose emmène le lecteur du fantastique au réel, par leur intermédiaire qu'elle le tire de la comédie vers le tragique.

Très progressivement, l'au-delà s'efface ou envoie des messages de plus en plus confus. Les notations rationnelles, présentes dans l'écriture depuis le début de l'ouvrage, se précisent. Les pouvoirs qui permettaient à Mme Santangelo d'être *« experte en chance et en malchance, en influences bénéfiques et malfaisantes »*, ou même de *« cracher trois fois et faire les cornes avec une telle discrétion que l'on pouvait être à quelques centimètres d'elle et ne pas s'en apercevoir »* se transforment en folie pure et simple chez sa petite-fille Theresa.

Les connivences de la vieille Italienne avec les *« forces invisibles »* cèdent le pas à une psychose qui conduit Theresa à vouloir imiter sainte Thérèse de Lisieux. Ce faisant, Francine Prose *décrit, à sa manière*, les malaises liés à l'intégration d'une famille d'immigrés aux Etats-Unis. Theresa en est la caricature, prise entre la superstition de sa grand-mère et la foi de sa mère en la science, la médecine moderne et le Formica. Sans une once de pédagogie, sans le moindre décalage apparent, le livre noue et dénoue deux types de regards, deux écritures. Il parle de stars hollywoodiennes et de la vie des saints, de Zorro et d'aïeux italiens, de la bannière étoilée comme des plus incroyables superstitions. Et si les grands miracles semblent n'avoir pas vraiment droit de cité dans l'Amérique contemporaine, il en reste au moins de petits, comme le prouve le roman de Francine Prose.

Raphaëlle Rérolle

(1) Un film tiré de cet ouvrage, paru pour la première fois en 1981, doit être présenté prochainement au Festival de Deauville.

LA RENTRÉEE LITTÉRAIRE

Après avoir évoqué les romans français, les lettres étrangères et les documents, « le Monde des livres » achève, avec les sciences humaines et l'histoire, son exploration des parutions de l'automne.

Page 26

LE FEUILLETON

de Pierre Lepape

La concordance des temps

On ne compte plus les victimes littéraires de Proust. Combien d'écrivains ont échangé leur bon argent romanesque contre de faux billets à l'effigie de Marcel ? Angelo Rinaldi est un élève du maître. Il n'en est pas la victime. Parce qu'il est, tout bonnement, écrivain : il a un regard, une grammaire et une voix.

Page 30

AMANTS, HEUREUX AMANTS...
de Valery Larbaud.
Précédé de
BEAUTÉ, MON BEAU SOUCI...
et suivi de
MON PLUS SECRET CONSEIL...
Gall., coll. « L'Imaginaire », 252 p., 39 F.

HISTOIRES LITTÉRAIRES

par François Bott

Un hiver à Palavas-les-Flots

LE cher Valery Larbaud était un homme très méticuleux. En septembre 1926, ce riche amateur de sensations et de sentiments résuma le déroulement ou la « course » de son existence (1). Le CV de ce flâneur éternel ressemblait à une « géographie » personnelle ou intime. Il y tenait, en effet, le registre de ses multiples *« déplacements »* ou de ses diverses *« résidences »*. Il y rappelait également les lectures qu'il avait faites chaque année, les gens qu'il avait rencontrés et les *« travaux littéraires »* qu'il avait entrepris. Cela témoignait de sa prévenance à l'égard de ses futurs biographes. C'était aussi une manière de se défendre contre le désordre des années et les défaillances ou les trahisons de la mémoire...

En 1919, alors que l'Europe réparait sa toilette, se débarbouillait de la guerre et réapprenait les bonheurs quotidiens, Larbaud avait partagé son existence entre Alicante et Paris. Il avait fait des séjours à Madrid, à Londres, à Valence, à Barcelone et dans l'Allier, son pays natal. Il avait écrit *Beauté, mon beau souci*... Il avait pris des *« notes »* pour *Amants, heureux amants*... Et, dans un train peut-être, il avait eu *« l'idée »* de *Mon plus secret conseil*... En 1921, pour se consoler de l'hiver, il avait achevé la seconde de ces nouvelles, *Heureux amants*, qu'il dédiait à James Joyce. Puis, en 1923, il avait terminé la troisième, *Mon plus secret conseil*..., sans omettre (bien sûr) de se promener à Madrid, Barcelone, Vannes, Port-Navalo, Quiberon, Belle-Ile et Nantes. Ni d'aller respirer l'air de l'Allier. J'ignore comment « s'attrapent » la bougeotte, le goût du dépaysement et le cosmopolitisme, mais ce ne sont pas des « maladies » qui se guérissent facilement. Valery Larbaud rêvait d'habiter *« une grande salle claire, fraîche et silencieuse, (...) dont les fenêtres* [donneraient] *sur toutes les rues d'Europe »*. Il renouvela ce rêve très souvent, sans doute. Changer d'existence et de climat, « déménager » ses états d'âme, en se mettant à sa fenêtre... C'était commode et séduisant. Encore fallait-il trouver l'adresse de l'endroit.

LARBAUD considérait les débuts de l'amour comme une sorte de « déménagement ». Les femmes dont on s'éprenait et les villes que l'on découvrait faisaient battre pareillement le cœur. Et les amours, ensuite, ressemblaient à des *« souvenirs de voyages »*. Le narrateur d'*Amants, heureux amants*..., qui regarde dormir une jeune femme dans un hôtel de Palavas-les-Flots, éprouve l'envie fugace de *« passer l'hiver »* avec elle, dans cette province. Il associe la ville et la demoiselle, le tourisme et les sentiments. Il imagine des promenades en compagnie de sa maîtresse, et le plaisir d'être pris, avec elle, dans le *« joli mouvement des rues »*. Comment ne pas rêver de Palavas-les-Flots ? A cause de son nom, c'est sans doute une des meilleures villes pour les romanciers et leurs créatures. De même que Les Sables-d'Olonne, Bourg-la-Reine, Adélaïde, Caracas et Vancouver...



DR

Dans son jardin, à Saint-Honoré-les-Bains : pour « déménager » ses états d'âme.

Beauté, mon beau souci..., *Amants, heureux amants*... et *Mon plus secret conseil*... sont des récits d'éducation sentimentale. C'est un des genres littéraires les plus français. Et l'apprentissage n'est jamais fini, malgré tout ce que l'on a déjà écrit sur la question. Valery Larbaud évoque le frêle *« petit jeune homme »* qui couche avec une danseuse, pour conclure *« une sage et sombre adolescence »*. Il est heureux de *« cette belle récompense »* comme des prix qu'il a reçus *« à la fin de l'année scolaire »*. Lorsque la demoiselle lui caresse les cheveux, il ressent ce geste comme une *« muette bénédiction »*, mais il est désorienté par les manières de ce *« peuple différent »*, la *« nation des femmes »*. Alors, le *« petit jeune homme »* sera jaloux de tout, de la moindre chose et même du passé de la danseuse. *« Rougeole sentimentale »*, écrit le docteur Larbaud... Dans *Mon plus secret conseil*..., ce n'est pas seulement l'amour que l'on apprend. C'est aussi *« l'art de rompre »*. Notre jeune homme a toujours préféré le libertinage des Lumières aux larmes du romantisme. N'empêche, il ne sait pas comment terminer une aventure. Il y a mille façons de quitter sa maîtresse. Chez Valery Larbaud, on saute dans le premier train, pour enrichir la littérature ferroviaire. Et la rupture revêt l'apparence d'une fuite.

La vie devient une *« escapade »*, et l'on retrouve le genre de liberté que connaissent les lièvres, avec la honte que cela suppose. Mais le pire, c'est qu'on a oublié d'emporter *« un mouchoir propre »* ... Dans le train, les pensées s'agitent, se succèdent et se bousculent. Et le *« petit jeune homme »* devine que *« l'éloignement dans l'espace »* est une bonne manière d'allonger ou de creuser le temps. Car les multiples *« impressions nouvelles »* que l'on reçoit *« mettent en minorité les impressions anciennes »* et les font *« vieillir plus vite »*. Cela modère ou dissipe la nostalgie que l'on éprouve tout de même. Entre Naples et Tarente (car l'histoire se déroule en Italie), le héros de Larbaud révise ses leçons. Le sujet du jour, c'est « comment partir sans regrets ni remords » ...

DANS ce récit, comme dans *Amants, heureux amants*..., Valery Larbaud essayait une forme littéraire toute neuve : le *« monologue intérieur »*. Il croyait qu'elle avait été *« inventée »* par le banlieusard irlandais James Joyce. Mais, en 1923, il lut un roman déjà ancien, *Les lauriers sont coupés*, et découvrit que le véritable *« précurseur »* du monologue romanesque était l'auteur de ce livre, Edouard Dujardin, natif du Loir-et-Cher et citoyen de la France profonde. Pour *« réparer »* son *« erreur »*, Larbaud dédia *Mon plus secret conseil*... à cet écrivain méconnu et préfaça la réédition des *Lauriers*. Même si l'époque s'agite autour du lecteur et si le monde vocifère, tous les livres se lisent en silence, y compris ceux qui racontent des histoires tumultueuses. Voilà pourquoi, sans doute, le monologue intérieur est la forme qui convient le mieux à la littérature, avec les chuchotements du journal intime ou les confidences épistolaires. Cette voix très basse et très rêveuse correspond à la nature ou à la vocation des livres.

Valery Larbaud ajoutait que le monologue *« se prêtait merveilleusement à l'analyse racinienne du cœur humain »*. Ses personnages ne cessent, en effet, de disserter sur les passions, pour *« en savoir plus long qu'elles »*. Les faire avouer, en quelque sorte, et leur dérober leurs secrets... Quel bonheur dans ces pensées qui vont et viennent sans demander l'avis de personne, qui détestent l'ordre et n'obéissent qu'à leurs caprices ! Quel charme et quelle attirance pour la vie ! Quelle mélancolie !

(1) *Mon itinéraire*, Editions des Cendres, 1986.

ŒUVRES (t. I)
d'Ismaïl Kadaré.
Traduit de l'albanais par Jusuf Vrioni, introduction et notes d'Eric Faye, Fayard, relié toile, 576 p., 198 F.
LA GRANDE MURAILLE *suivi de* **LE FIRMAN AVEUGLE**
d'Ismaïl Kadaré.
Traduits de l'albanais par Jusuf Vrioni, Fayard, 138 p., 75 F.
CLAIR DE LUNE
d'Ismaïl Kadaré.
Traduit de l'albanais par Jusuf Vrioni, Fayard, 132 p., 75 F.

D'AUTRES MONDES

par Nicole Zand

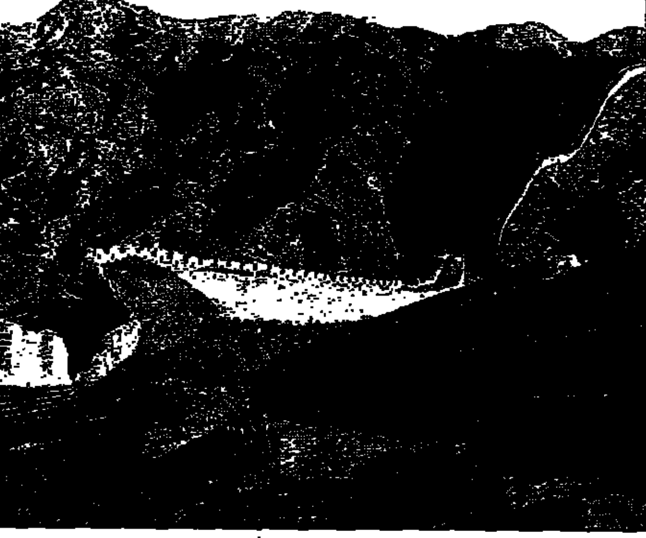
Ismaïl Kadaré tel Prométhée

L'ALBANIE nous était le plus inconnu, le plus fermé, le plus mystérieux des pays socialistes de l'Europe de l'Est lorsque la publication en France, en 1970, du *Général de l'armée morte* révélait au monde un écrivain de trente-quatre ans, Ismaïl Kadaré. Un roman « de guerre » et d'après-guerre, qui fut bientôt traduit en trente langues, dans lequel, abandonnés pêle-mêle, les ossements des vainqueurs et des vaincus démontraient par l'absurde l'inanité des grandes boucheries patriotiques. Depuis, plus de vingt titres – récits, romans, poèmes ou essais – ont paru en France qui confirmaient chaque fois le succès d'un écrivain (remarquablement servi par son fidèle traducteur) qui, à des années-lumière du réalisme socialiste, s'exprimait avec l'audace et la liberté que donne le vrai talent.

On peut penser que la demande d'asile politique en France, le 25 octobre 1990, d'un homme aussi connu aura hâté la libéralisation d'un régime qui restait à la traîne en Europe. Même s'il s'est aujourd'hui fixé en France, sans doute pour se tenir hors de la politique. *« Si nous n'avions pas eu Kadaré, l'Albanie n'aurait été connue dans le monde que comme le dernier pays stalinien »*, disaient les étudiants de Tirana. Pourtant, c'est pour la littérature que vit cet homme immodeste et effacé, agressif et secret, dont le premier tome des *Œuvres complètes* vient de paraître, celles-ci étant regroupées selon la chronologie historique. En commençant par les dieux et demi-dieux dans des récits mythologiques inédits, puis le rocher de Prométhée *(Prométhée, la Porteuse de songes)*, les Atrides *(Avant le bain)*, le pharaon Chéops *(la Pyramide)*, les vieilles légendes albanaises *(Qui a ramené Doruntine ?, le Pont aux trois arches)*, ainsi que la Chine de Tamerlan dans son récit le plus récent, écrit à Paris il y a quelques mois, *la Grande Muraille.*

On peut se demander s'il était judicieux de suivre les dates de l'Histoire pour une suite d'écrits qui doit davantage à l'imaginaire de l'auteur qu'à une quelconque chronologie des événements, et si l'ordre chronologique de l'écriture (avec ses traces de censure et d'autocensure) n'aurait pas permis de mieux appréhender l'évolution de l'auteur. A la lecture de *la Grande Muraille*, qui paraît simultanément en petit volume, on ne peut pas ne pas penser à un ancêtre du « rideau de fer » ou bien du mur de Berlin, ou encore de la ligne Durrès-Brindisi, dans cette fable sur l'utilité de ce *« drôle de mur* [qui], *en dressant entre eux son obstacle, a servi tantôt un camp, tantôt l'autre »*.

DANS le même petit volume, dans un autre inédit, qui date de 1984, *le Firman aveugle*, on retrouve la meilleure veine d'Ismaïl Kadaré – celle du *Palais des rêves*, – extrayant jusqu'au tréfonds la signification d'une métaphore terrifiante sur le « mauvais œil » : à la suite d'accidents divers qui ont touché des personnages importants, un décret est promulgué contre le « mauvais œil », coupable de tous les malheurs et calamités. Il est donc décidé que toute personne convaincue de pouvoir malfaisant sera privée de ses yeux. Tous les sujets de l'Empire sont appelés à dénoncer, ouvertement ou par lettres anonymes, les individus nantis de ce pouvoir. Ceux qui craignent d'être porteurs du Mal peuvent également subir, volontairement, la « désoculation ». Des bureaux spéciaux chargés de l'aveuglement commencent à fonctionner dans toutes les villes ; le flot des aveugles ne cesse de grossir et l'on envisage de les regrouper dans quelque province reculée du pays ; la terreur s'installe, sans qu'on sache quel en est l'enjeu véritable pour le pouvoir. Mécanisme diabolique de la tyrannie que l'auteur dissèque avec un sadisme horrifié dans ce beau et fort récit que la censure aux ordres des aveugleurs avait – évidemment – immédiatement interdit.



DANIEL SCHWARTZ

Ce « drôle de mur, dressant, entre eux, son obstacle... ».

« Son œuvre est à la tyrannie ce que celle d'Aristophane était aux rêves de Platon : un démenti, la démonstration par le tragique et le grotesque de l'incapacité de l'homme à créer la Cité idéale sans que celle-ci devienne un cauchemar ou le théâtre d'une *farce »*, remarque, dans sa préface aux *Œuvres complètes*, Eric Faye, auteur d'un essai *(Kadaré porte-feu)* et d'*Entretiens* (José Corti, 1991). Ce qui se vérifie dans cette autre fable sur le totalitarisme, *la Pyramide*, son dernier roman, écrit à la fois en Albanie et en France, entre 1988 et 1992, refusé d'abord et publié dans une première version à Tirana en 1990 dans le premier journal d'opposition, avant d'être terminé à Paris, selon la méthode habituelle de l'auteur albanais qui, toujours, corrige, complète, retravaille ses textes. Ainsi *la Pyramide*, qui paraît là dans sa version définitive.

Monté sur le trône à vingt ans, le pharaon Chéops plonge sa cour dans l'épouvante lorsqu'il fait savoir qu'il veut rompre avec la tradition et ne pas se faire édifier de pyramide. *« L'idée de cette construction n'avait à l'origine aucun rapport avec un tombeau ni avec le trépas »*, vont lui expliquer le grand prêtre, l'astrologue, l'architecte et les ministres : *« L'idée de la pyramide a vu le jour en période de crise. »* Une crise sans précédent provoquée non par la pénurie mais par l'abondance ! Une abondance qui engendre le bien-être, donc l'indépendance d'esprit et le sens de la liberté ; autant de traits nuisibles pour le pouvoir absolu. Le remède ? *« Entreprendre quelque chose d'épuisant, de destructeur pour le corps et l'esprit et d'absolument inutile. »*

Le pharaon va donc accepter d'enthousiasme cette œuvre grandiose qui surpassera toutes les autres constructions humaines par sa démesure. L'ère des grands travaux commence, mobilisant l'énergie du pays tout entier. L'ère de la terreur. Les usines de fouets de Thèbes, sans attendre la commande de l'Etat, doublent leur cadence de production. Des centaines de milliers d'êtres vont passer leur vie entière à construire un tombeau. Un monument conçu pour écraser sous lui le peuple qui l'érige, dans un cycle infini de complots et de rumeurs de complots, de sabotages, de disgrâces, d'accidents du travail, mais aussi de langues arrachées, de dignitaires emmurés, émasculés ou coupés en morceaux (en commençant par la langue), de contremaîtres réduits en bouillie, de maçons promis à la mort une fois l'œuvre achevée pour garder le secret de la pyramide. Et qui meurent en criant : *« Vive le pharaon ! »*

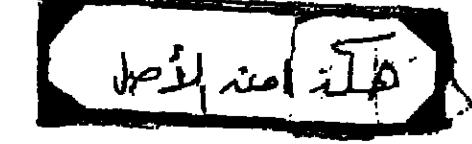
Dans *le Pont aux trois arches*, dont le symbole revient souvent au long de son œuvre, Kadaré avait conçu une construction pour emmurer un homme, pour camoufler un crime... Dans *la Pyramide*, ce sont tous ceux qui sont à l'extérieur qui sont écrasés et qui laissent à jamais la trace de leur sang ! Une mécanique farfelue et odieuse qui sécrète l'angoisse et le rire, et qui se perpétue de siècle en siècle : chez Timour le Boiteux par exemple, érigeant des pyramides de crânes dont les cheveux continuent à pousser.

LUTTES intestines, complots, rumeurs, soupçons, rêves et cauchemars, châtiments sadiques. Fantômes qui ramènent Doruntine à sa mère pour honorer la *bessa*, la parole donnée... Quel beau livre ! Autant de thèmes qui reviennent dans les différents titres de ce volume imposant comme un mausolée érigé à la tyrannie. Autant d'obsessions qui marquent à vie et dont on ne sort pas. A la lecture de ces textes ainsi réunis, on reste subjugué par la richesse de l'imagination romanesque qui se poursuit de livre en livre, par la complexité de l'analyse et aussi par une prodigieuse fécondité provoquée, peut-on supposer, par l'oppression et la peur. Ce qui n'est pas un paradoxe ! On s'était habitué jadis à tenter de déchiffrer les métaphores et les légendes d'un « écrivain de l'Est » avançant masqué pour braver les règles d'une censure d'Etat. Dictature et littérature : à cinquante-huit ans, Ismaïl Kadaré a voulu faire le point et son œuvre s'organise sous nos yeux. Ecrira-t-il encore des romans ? L'avenir nous le dira.

L'enfer de la médai…



L'imprécateur rura…



L'enfer de la médaille

LA MÉDAILLE
de Lydie Salvayre.
Seuil, 170 p., 89 F.

On arrive parfois à l'hallucination, ou à quelque chose qui y ressemble, par des voies imprévues. Nul besoin de l'exotique ou de l'extraordinaire : l'ordinaire suffit. On s'assoit, on observe, et on écoute. D'un espace quelconque, strictement délimité, de la plus plate et vulgaire banalité, émanent alors d'étranges, d'inquiétants discours...

Lydie Salvaire poursuit, avec constance, une exploration qu'on dirait méthodique de ces espaces ordinaires. Après l'univers domestique et conjugal dans *la Déclaration* (Julliard, 1990), et le monde des bureaux dans *la Vie commune* (Julliard, 1991), la romancière s'est attachée, dans *la Médaille*, à celui de l'usine. Il n'y a plus ici de trame narrative, mais simplement une succession d'*« allocutions »*, prononcées lors d'une cérémonie de remise de médailles dans une entreprise par les différents directeurs, puis par les récipiendaires.


ZABO NORA

Lydie Salvayre : une plume grinçante.

Précisons d'abord ce que le roman de Lydie Salvayre n'est pas : un récit de style néoréaliste, la dénonciation engagée d'un état social, affectif ou psychologique insupportable. *La Médaille* n'est pas davantage le livre d'un écrivain qui se donne le rôle du caricaturiste, du préposé à la moquerie.

Ce qui retient l'exploratrice est d'un autre ordre. A la différence du romancier engagé et du ricaneur patenté, elle se fait le scribe impassible des discours au moment où ceux-ci, touchés par le poison qu'ils portent en eux-mêmes, basculent dans la folie, *versent dans le délire ; ce qu'elle* retranscrit et met en forme, ce sont, pour ainsi dire, les virtualités hallucinatoires du langage.

Prenez n'importe quel discours banal et institutionnel, ceux, par exemple, d'un *« sémillant directeur des relations humaines »* ou d'un *« consultant en sciences sociales »*. Les figures d'une rhétorique accablante et convenue sont à leur *place dans cette parole de bois et* d'ennui. Mais cette langue morte, sous la plume grinçante de Lydie Salvayre, s'emporte soudain : *« Partout, la concurrence est féroce. Les Japonais sont à nos portes. Les groupes s'entretuent. Certains coulent à pic après quelques soubresauts. Des managers mélancoliques meurent de mort violente tandis que leurs épouses avachies avalent des aspirines en buvant du Chivas. »*

Et lorsque qu'un autre directeur proclame que *« le droit d'humilier est un des droits fondamentaux de la personne humaine »*, il ne fait que montrer l'envers – l'enfer..., – ou la face inconvenante de la médaille. D'autant que le discours des médaillés, valeureux travailleurs broyés et satisfaits de l'être, n'est guère moins accablant : *« A vingt ans, je voulus approcher ce monde des usines qui n'était pour moi qu'une image. Je rencontrai des hommes transpirants, velus, véridiques. Vous ! Alors le réel m'arracha les paupières. J'ouvris les yeux. La barque de mes illusions se fracassa sur l'acier de vos machines. Je devins un adulte. »*

Lydie Salvaire suit la courbe de cette parole affolée, qui perd la mesure, s'engage dans la violence, le grotesque ou l'obscène. Drôle au premier abord, le livre devient inquiétant lorsque l'on prend conscience que tout ce délire, toute cette folie, ne sont pas étrangers au discours ordinaire, celui qui sait garder la mesure. Ce virus du débordement, ce malaise et ce cauchemar, il le porte en lui ; il est l'une de ses virtualités.

Roman expérimental donc, réussi à l'intérieur des limites que l'écrivain s'est donnée. Reste encore à Lydie Salvayre à inventer une autre parole, la sienne, libre celle-là, à sa mesure.

Patrick Kéchichian

L'imprécateur rural

La sauvagerie du monde des affaires est toujours au centre de l'œuvre de René-Victor Pilhes. Mais voici que s'y glisse une sorte de tendresse...

LA FAUX
de René-Victor Pilhes.
Albin Michel, 283 p., 120 F.

Les milieux de la haute finance internationale ne se caractérisent pas par un excès de sensibilité ni de chaleur humaine. Il faut donc des circonstances tout à fait exceptionnelles pour que l'agonie et la mort du gouverneur Régis Faucheur-Quitus, récipiendaire, dans ses derniers jours, du Prix du Meilleur financier de l'année, donnent lieu à un récit où une sorte de tendresse – eh, oui ! – affleure presque à chaque page, nourrie des charmes des souvenirs d'antan, avec jusque ce qu'il faut de *« diableries »* pour que le voile du fantastique effleure les personnages.

Victime d'un cancer qui lui laisse moins d'un an à vivre, Faucheur-Quitus décide de retrouver, au fond d'un Piémont campagnard, la terre de ses ancêtres et, si possible, ceux qui en ont gardé le souvenir. Ce qui l'amènera à découvrir la trace d'aïeux, comme lui de haute taille, renommés dans tout le pays pour l'expertise avec laquelle ils maniaient des faux gigantesques, bâties à leur mesure. D'où sa passion tardive pour ces instruments, dont il apprendra même à se servir et qui l'accompagneront dans ses obsèques.

Pour l'essentiel, voilà toute l'histoire, même s'il faut encore mentionner, en contrepoint presque constant du roman, la présence d'une montagne étrange qui domine le paysage – *« pic phallique »* dressé sur *« deux espèces de testicules schisteux »*, fendu de *« cuns »* par lesquels s'écoule périodiquement une lave jaunâtre enveloppée de *« vapeurs malodorantes »*. Et puis ceci : une contre-OPA en défense d'une grande banque européenne dont les protagonistes feront tour à tour le pèlerinage de ce village, Punuseth, nom à l'étymologie mystérieuse mais dont on retrouve la trace sulfureuse dans un passage de *Finnegans Wake*.

Car le gouverneur, à l'approche de sa fin, ne s'est nullement réfugié là pour une retraite paisible et coupée du monde. En fait, il a doublé son cabinet. Conservant celui de Paris, plus actif que jamais et qui l'a suivi loin de la capitale, il a engagé un jeune homme, le narrateur, généreusement rémunéré et chargé des affaires locales, c'est-à-dire des relations avec les habitants, du curé au maire en passant par les plus vieux habitants, les gendarmes et la sous-préfecture.

On connaissait en René-Victor Pilhes, au moins depuis *l'Imprécateur* (1), un romancier intimement informé du monde des affaires, de sa sauvagerie et de l'égoïsme tout-puissant qui en est la loi. Il est toujours là, ce qui nous vaut à la fois quelques couplets admiratifs pour l'homme à qui deux coups de téléphone suffisent pour s'assurer d'une alliance essentielle et un réquisitoire sans appel, dans la bouche de son héros, contre *« un essor irrésistible de la spéculation mondiale, des délits d'initiés à grande échelle échappant à toute réglementation et à toute justice, ce qui pourrait relancer un nouveau terrorisme international »*.

Mais tout l'art de René-Victor Pilhes, dans ce roman captivant et hors normes, a été de situer son action non pas dans l'univers glacé des tours de béton, d'acier et de verre où opèrent habituellement les grands de ce monde, les « manitous ». Nous évoluons ici au contraire à ras de terre, sur l'herbe d'alpages oubliés, au fond d'une campagne de tradition mais en voie, comme d'autres, de désertification. La limousine du « gouverneur », chargée de systèmes bourdonnant de télécommunication d'où l'on peut joindre instantanément New-York, Londres, Francfort, Tokyo ou Paris, y fait irruption – cela fait partie des exigences du métier – mais à peine comme une intruse puisque, maintes fois, ses occupants doivent mettre pied à terre pour franchir 1 ou 2 kilomètres de sentier neigeux jusqu'à la vieille maison où Régis Faucheur-Quitus a choisi de mourir.

Mourir certes, nous le savons dès les premières lignes, mais entouré de ces faux retrouvées, de celles que ses pairs lui ont offertes – l'une en or, l'autre reconstituée d'un instrument du néolithique, celle que le forgeron du village a fabriquée pour lui, celle enfin de son ancêtre Augustin, – toutes ces faux dont personne n'ignore qu'elles sont symbole de la mort mais où l'agonisant retrouve un signe de paix, de réconciliation avec un monde dont il a surtout connu les aspects les moins humains.

Alain Jacob

(1) Prix Femina 1974, Albin Michel.

La Passion selon Drevet

Vie et mort de Louis Mandrin, bandit exemplaire, happé par la légende au zénith de ses trente ans. Comme Jésus...

LE RIRE DE MANDRIN
de Patrick Drevet.
Belfond, 486 p., 150 F.

Patrick Drevet aime passionnément son personnage, Louis Mandrin, séduisant contrebandier du milieu du XVIIIe siècle et symbole de la révolte des pauvres. Il lui offre une mort sublime. Enchaîné à la croix de Saint-André et écrabouillé par ses bourreaux à coups de barres de fer, son supplice fut atroce. Mais pour ne pas faillir à son destin – ou, du moins, à ce que l'imaginaire collectif exige du héros, – Mandrin garde sa dignité. Son âme, nous raconte Drevet, se dissout dans le vol des papillons qui butinent l'échafaud, papillons qui auréolaient déjà sa tête superbe lorsque nous le découvrions, au début du roman, dormant sous un arbre, sommeil sensuel de la vie qui se clôt huit ans plus tard par celui – aussi radieux paraît-il – de la mort.

Pour le plus grand bonheur du romancier, les héros ne meurent pas. Pour le nôtre aussi, lecteurs conquis par le tumulte joyeux de cette brève existence. Face à une foule silencieuse, le beau Mandrin fait semblant de nous quitter. Il nous abandonne son corps lumineux. Qu'aurait-il fait de l'âge qui corrompt l'idéal à mesure que se détériore la sangle abdominale ? L'histoire accorde ses violons à ceux de la fiction. Mandrin (1725-1755) est escamoté par la légende au zénith de ses trente ans, comme ses frères en gloire, et le plus tenace d'entre tous, Jésus, dont Patrick Drevet s'inspire. *Le Rire de Mandrin* suggère le même pari d'un jeune homme solitaire voué à une éternelle fuite, suivi par les mêmes disciples idolâtres. On pense à *l'Evangile selon saint Matthieu*, de Pasolini, hymne à la jeunesse et victoire de la chair.

Patrick Drevet désigne Mandrin par son surnom : Belle-Humeur. Il précise ainsi son projet d'exploiter la biographie au bénéfice de la fiction. Rompant – apparemment – avec ses précédents romans attachés à décrypter l'émergence du désir, Drevet se lance dans le récit d'aventures. Marginal sans famille, Belle-Humeur juge sévèrement son époque. Il donne *« à la contrebande une tout autre envergure »* en la rendant *« offensive »* et poursuit un but révolutionnaire, *« tendre à la ruine des fermiers généraux »*.

Mandrin est un bandit exemplaire. Il condamne les nantis et s'attendrit sur les victimes. Ce précurseur des exploits humanitaires tente de lire le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* d'un certain Jean-Jacques Rousseau. Même s'il se targue – en homme d'action – de ne rien y comprendre *(« Nous manquons de lumières, concluait Belle-Humeur. C'est là une inégalité à laquelle le philosophe n'a point pensé. »)*, c'est bien le bonheur terrestre, l'égalité et la justice qu'il cherche en vain, réunissant Dieu et le roi dans le même opprobre : *« Ne voyez-vous pas que sur cette terre tout est guerre et carnage ? »*

Portraits de groupe

Choisir Mandrin, c'est donc retrouver l'histoire occulte du XVIIIe siècle, celle des bandes qui font obstacle au pouvoir et réagissent contre une société *« contaminée par le modèle pernicieux du régime courtisan... Une féodalité qui maintenait les hommes dans l'infantilisme »*. C'est aussi exprimer en écho le désenchantement actuel.

Le roman historique impose des contraintes. L'écrivain doit veiller à l'éclairage et aux effets de perspective. Drevet raconte l'épopée d'un homme exalté en butte aux forces de l'ordre. Comme Pasolini filmant Jésus et ses apôtres dans leur longue *marche, Drevet soigne tout parti*culièrement les portraits de groupe et le mouvement. Rassemblement de paysans, irruption de Mandrin et de ses compagnons dans une auberge : les gestes, les vêtements, les bruits, les odeurs, les dialogues nous sont restitués avec une précision et un foisonnement de détails comme autant de tableaux de genre revisités par une caméra pointilliste. Mais ce qui est le plus fignolé, c'est le décor (la campagne et les bourgs du sud-est de la France), embrassé du point de vue du cavalier clandestin, le lent défilé des paysages rythmé par le caracolage des chevaux, avec, soudain, des panoramiques éblouissants lorsque les insoumis sont au repos. Il y a de très belles pages comme dans les romans du XIXe siècle qui prenaient le temps de la description.

Le mystère exorcisé

Drevet dévoile sans vergogne la vie affective et les goûts sensuels de Mandrin. *La résistance politique s'accompagne-t-elle mieux de la transgression sexuelle ?* Mandrin aime ses hommes et plus précisément Jambon, son *alter ego* de trois ans plus jeune, une passion inamovible qui s'épanouit dans le plaisir. Mandrin partage une belle inconnue avec l'ami et, à bien observer le rituel jouissivement décortiqué par l'auteur, on n'a plus de doutes sur les aspirations véritables du héros. *Le Rire de Mandrin* met en scène un univers de garçons robustes, la masse musculaire n'excluant pas la grâce juvénile des visages. Cet aspect récurrent du roman est une extrapolation possible de l'intimité d'une troupe exclusivement masculine. Leur tendresse mutuelle est aussi impérieuse que leur quête d'absolu. *Le Rire de Mandrin* est une belle évocation de la jeunesse et de ses rêves, une leçon d'optimisme et d'espoir. Mais dans sa volonté maniaque de nous rendre Mandrin plus vivant que son image, de s'apesantir avec volupté sur sa perfection physique, Drevet s'approche trop près de l'instant, obsédé par le gros plan au détriment du mythe. Son excellente reconstitution donne certes le sentiment du réel mais la juxtaposition des scènes comme autant de prouesses nuit à la chronologie interne du récit. A trop aimer l'homme Mandrin, à trop cerner sa magnifique présence, à trop prendre le contre-pied des biographies désincarnées, Drevet nous éloigne de la dimension historique d'une figure de la subversion toujours d'actualité.

L'intense attention et l'interprétation méticuleuse du romancier délimitent trop impérativement notre lecture. La mémoire de Mandrin, comme celle de son semblable inversé mais tout aussi équivoque, le chevalier des Touches, varie au gré de nos fantasmes. Barbey d'Aurevilly amplifie le mystère, Patrick Drevet l'exorcise. Les papillons qui ont dispersé l'âme de Belle-Humeur sont trop éphémères pour donner une réponse à l'énigme d'un héros qui, comme tous les prophètes, n'a de vérité que ses métamorphoses.

Hugo Marsan

PHILOSOPHIE ET SCIENCES HUMAINES

Des idées qui s'ouvrent

L'automne philosophique a des allures de printemps : les éditeurs prennent des risques

L'automne philosophique ne manquera pas de contemporains célèbres. Gilles Deleuze publie *Critique et clinique* (Minuit, septembre), recueil de textes partiellement inédits qui ouvrent la philosophie au travail de la littérature et au «dehors» de la langue. Dans *Spectres de Marx*, Jacques Derrida s'interroge sur la mort du marxisme, qu'on a cru hâtivement liquidé et disparu sans laisser de reste (Galilée, septembre). Chez Galilée également, Jean-François Lyotard poursuit son itinéraire avec *Moralités postmodernes*, ensemble de courts récits qui se veulent exemplaires et édifiants (octobre). Michel Serres se penche sur *la Légende des anges*, où il voit comme le modèle permettant de comprendre la société de la communication (Flammarion, octobre). Et Roland Barthes est de retour, avec la publication du premier tome de ses *Œuvres complètes* (1942-1965), dans une édition chronologique d'Eric Marty (Seuil, octobre).

L'attention envers ces célébrités ne doit pas faire oublier que les programmes des éditeurs s'ouvrent à des ouvrages de réflexion qui peuvent surprendre, et séduire, par l'originalité de leur ton ou la singularité de leur parcours. C'est le cas par exemple d'un livre de Patrice Loraux sur *le Tempo de la pensée*, qui s'attache aux «pannes» que la création intellectuelle doit surmonter pour faire œuvre (Seuil, septembre). Sur d'autres registres, c'est aussi le cas de Michel Onfray, qui continue sa provocation réfléchie en dessinant les contours d'une «morale esthétique» dans *la Sculpture de soi* (Grasset, octobre), de Jean-Christophe Bailly, qui dédie *A Dieu* un texte sous-titré *«sur la mort des dieux»* (Ed. de l'Aube, septembre).

La recherche s'ouvre aussi à de nouveaux thèmes, au moins pour une part. Ainsi Daniel Parrochia propose-t-il une *Philosophie des réseaux* analysant d'un point de vue conceptuel le fonctionnement de grandes entreprises de transports ou de distribution de l'énergie (PUF, septembre), tandis que François Rachline, dans *Que l'argent soit* (Calmann-Lévy, septembre), élabore une conception des relations entre capitalisme et modernité dépassant le cadre des travaux économiques habituels. La place essentielle du mouvement dans la conception scientifique de la nature est au centre de la réflexion de Gilles Châtelet dans *les Enjeux du mobile* (Seuil, octobre), alors que *l'Art du moteur*, de Paul Virilio, souligne les transformations accélérées de la mémoire et de l'information (Galilée, octobre).

L'un des traits marquants de cette rentrée est l'ouverture d'un vaste chantier philosophique concernant l'analyse des sentiments et des valeurs. *La Jalousie* fait l'objet d'un ouvrage de Nicolas Grimaldi, centré sur l'œuvre de Proust (Actes Sud, septembre), *la Curiosité* et *la Pureté* sont scrutées par deux ouvrages collectifs sous la direction, respectivement, de Nicole Czechowski et de Sylvain Matton (Autrement, septembre). Aux Presses universitaires de France, la nouvelle collection «Philosophie morale», dirigée par Monique Canto-Sperber, publie, pour commencer, des traductions de travaux anglo-saxons, comme *Morale et modernité*, de Charles Larmore (octobre), ou *Ethique et économie*, d'Amartya Sen (octobre), en attendant, à côté de la reprise de travaux français oubliés comme ceux de Jean Nabert et d'ouvrages originaux, un nouveau livre du philosophe américain John Rawls, *le Libéralisme politique*. La *Théorie de la justice* de cet auteur est un des livres, fondamentaux mais difficiles, autour desquels s'organisent les débats contemporains en philosophie morale et politique. C'est pourquoi la parution au Seuil, en octobre, d'un recueil d'articles de John Rawls, plus aisément accessibles, réunis par Catherine Audard sous le titre *Justice et démocratie*, est la bienvenue.

A côté de ces analyses relatives aux notions morales, la philosophie d'origine anglo-saxonne plus classiquement logicienne et analytique, longtemps négligée par l'édition française, est désormais largement présente. Figurent notamment dans les programmes de cette rentrée *Conséquences du pragmatisme*, de Richard Rorty (Seuil, novembre), deux livres de Donald Davidson traduits par Pascal Engel, *Actions et événements* (PUF, septembre) et *Enquêtes sur la vérité et l'interprétation* (Jacqueline Chambon, septembre), ainsi que deux nouveaux titres aux éditions de l'Eclat, qui accomplissent dans ce domaine un travail remarquable : *le Point de vue de nulle part*, de Thomas Nagel (octobre), et *la Constitution du perfectionnisme émersonien*, de Stanley Cavell (septembre). L'important ouvrage de Jaakko Hintikka, *Fondements d'une théorie du langage*, est également annoncé (PUF, novembre).

Toujours dans le vaste secteur de la philosophie dite analytique, les «grands ancêtres» fournissent matière à de multiples publications : *Recherches sur l'universalisme logique. Russell et Carnap*, de François Rivenc (Payot, septembre), *Charles S. Peirce*, de Claudine Engel-Tiercelin (PUF, septembre), ou encore, plus loin des préoccupations actuelles mais non moins intéressante, l'*Autobiographie*, de John Stuart Mill (Flammarion, septembre). Deux ouvrages sont, d'autre part, consacrés à Wittgenstein : une nouvelle biographie signée Ray Monk (Odile Jacob, septembre) et *la Pensée-Wittgenstein*, maître livre de David Pears (Aubier, octobre).

La nébuleuse dénommée «sciences cognitives», et l'ensemble de ses diverses répercussions sur la réflexion philosophique, sont également au rendez-vous. Les éditions Payot publie une *Histoire de la révolution cognitive*, de Howard Gardner (septembre), tandis que, chez Odile Jacob, en octobre, deux ouvrages différents en souligne les prolongements possibles : *le Mythe de la conscience*, de l'Américain Daniel C. Dennett, et *le Rêve de celui qui parlait presque*, du biologiste français Jean-Didier Vincent, esquissant une critique historique des conceptions mécanistes de l'esprit.

Parmi les publications d'histoire de la philosophie, les travaux annoncés sont par définition plus classiques. A la librairie philosophique J. Vrin, quatre titres de Leibniz et deux études de M. de Gaudemar et de F. Duchesneau éclaireront cette œuvre-clé. Chez Vrin également, où se poursuit l'édition scientifique des *Œuvres complètes* de Hobbes, sous la direction de Yves-Charles Zarka. Sont annoncés un ouvrage sur Platon et une traduction de son traité *Des deux matières*, par J.-M. Narbonne, et un collectif intitulé *Contre Platon*, sous la direction de Monique Dixsaut. Sous la direction de Pierre Aubenque, un *Aristote politique* doit paraître aux PUF (septembre). Toujours aux PUF, un important travail de Pierre-François Moreau, *Spinoza. L'expérience et l'Eternité*, doit éclairer d'un jour nouveau la démarche spinoziste (novembre), tandis qu'une nouvelle traduction de *la Phénoménologie de l'esprit*, de Hegel, par Pierre-Jean Labarrière et Gwendoline Jarczyk, est prévue chez Gallimard (octobre). Parmi les grands contemporains, un nouveau recueil de textes de Léo Strauss est annoncé aux éditions Gallimard sous le titre *la Renaissance du rationalisme politique classique* (septembre).

La présence de ces classiques n'empêchent pas de nettes ouvertures envers des auteurs, ou des périodes, demeurés jusqu'à une date récente dans une ombre relative. La pensée médiévale suscite, par exemple, un intérêt croissant, que confirme les publications d'auteurs comme Abélard, Buridan, Duns Scot chez Vrin, Anselme de Cantorbery chez GF-Flammarion, ou encore les études d'Otto Hermann Pesch sur *Thomas d'Aquin. Grandeurs et limites de la théologie médiévale* (Cerf, octobre) et d'Alain de Libera sur *la Philosophie médiévale* (PUF). On traduit d'autre part la thèse d'Umberto Eco, *le Problème esthétique chez Thomas d'Aquin* (PUF, novembre), tandis qu'un recueil d'essais du même auteur, *De Superman au surhomme* paraîtra chez Grasset en octobre.

On redécouvre également des figures plus ou moins oubliées de la fin du XIXe siècle ou du début du nôtre, comme Paul Challemel-Lacour, dont reparaissent les *Etudes et réflexions d'un pessimiste* (Fayard, septembre), Carlo Michelstaedter, dont paraissent les *Appendices critiques à «La Persuasion et la Rhétorique»* (l'Eclat, septembre), ou comme Ernest Hello, journaliste catholique, contemporain de Renan, auquel notre collaborateur Patrick Kéchichian consacre un essai intitulé *les Usages de l'éternité* (Seuil, novembre).

A cette ouverture à de nouveaux textes de l'héritage européen se juxtapose l'attention accrue que reçoivent les œuvres issues d'autres traditions. Ainsi les éditions Verdier annoncent-elles une nouvelle traduction de textes cabalistes par Charles Mopsik, *la Lettre sur la sainteté*, qui traite du «secret» de la sexualité, tandis que *les Hauts faits de l'Eternel*, du Maharal de Prague, et un *Dictionnaire encyclopédique du judaïsme* paraissent aux éditions du Cerf (septembre). François Jullien dirige une nouvelle collection intitulée «Orientales», destinée à faire connaître à un large public les traits fondamentaux des pensées de l'Asie, qui s'ouvre avec un recueil d'*Etudes sinologiques*, de Léon Vandermeersch, et un livre de Marcel Granet, *Danses et légendes de la Chine ancienne* (PUF, octobre).

Notons pour finir qu'une volonté d'ouverture à un large public, et à un regard d'ensemble sur la pensée hors de nos frontières, se manifeste dans cette avalanche d'automne. C'est ainsi que Jean-Michel Besnier propose une *Histoire de la philosophie moderne et contemporaine* à l'usage de lecteurs qui ne sont pas du métier (Grasset, septembre), ou que Denis Huisman publie une version revue et augmentée de son indispensable *Dictionnaire des philosophes* (PUF). Dans la collection «Folio» chez Gallimard, Raymond Klibansky et David Pears dressent un utile et intéressant portrait de *la Philosophie en Europe* (septembre), tandis qu'un ensemble d'auteurs interrogent, sous la direction de Jacques Poulain et Patrice Vermeren, *l'Identité philosophique européenne* (L'Harmattan, octobre). Dans un souci de vulgarisation de qualité, Flammarion annonce, pour mi-octobre, une nouvelle collection de dossiers d'information et de réflexion sur les grands problèmes de savoir et de société, sous la direction de Michel Serres et de Nayla Fanouki. Intitulée «Dominos», cette série s'ouvrira par une dizaine de titres, parmi lesquels *la Bioéthique*, de Jean Bernard, *l'Explosion démographique*, d'Albert Jacquard, et *l'Intelligence artificielle*, de Jean-Gabriel Ganascia.

Il est précisé que ne figure ici qu'une sélection de titres à paraître, nullement un inventaire complet des publications prévues. Cela afin de calmer l'éventuelle déception de «gros lecteurs», à qui l'ouverture des idées donnerait de l'appétit.

Roger-Pol Droit

Lacan, Freud et les leurs

Pour ceux que la psychanalyse intéresse, l'un des faits marquants de cette rentrée est la biographie de Jacques Lacan par Elisabeth Roudinesco, qui paraît chez Fayard en septembre sous le titre *Jacques Lacan. Esquisse d'une vie, histoire d'un système de pensée*. Chez Stock paraît, également en septembre, un volume de textes posthumes de Louis Althusser, intitulé *Ecrits sur la psychanalyse. Freud et Lacan*. Editées par Olivier Corpet et François Matheron, ces pages, pour la plupart inédites, sont accompagnées d'une correspondance entre le philosophe et le psychanalyste. Enfin, un essai de Joël Sipos, *Lacan et Descartes. Le sujet inconscient et ses paradoxes*, examine les relations théoriques entre deux approches qui ne sont peut-être pas si incompatibles qu'on le pense (PUF, septembre).

De Freud, les Presses universitaires de France viennent de publier la volumineuse *Correspondance avec Romain Rolland (1923-1936)* et annoncent, pour septembre, le tome X des *Œuvres complètes (1909-1910)*, qui contient notamment l'étude sur Léonard de Vinci et les cinq conférences données par Freud aux Etats-Unis. D'Anna Freud, sa fille, se pourra lire les *Conférences de Harvard*, données en 1952 (PUF, octobre). De D. W. Winnicott paraîtront, chez Gallimard, les derniers travaux, sous le titre *Dernières explorations* (novembre), et, de Jean Laplanche, directeur scientifique des *Œuvres complètes* de Freud aux PUF, les éditions Synthélabo annoncent un essai *sur le Fourvoiement biologisant de la sexualité chez Freud* (octobre).

Parmi les nombreux autres titres à paraître, Maud Mannoni entend *«renouer avec la langue perdue de l'enfance»* dans *Amour, haine, séparation* (Denoël, septembre), tandis qu'Anny Cordier veut montrer que *Les cancres n'existent pas* (Seuil, septembre).

On retiendra enfin un ouvrage de réflexion et de travail, *l'Apport freudien, éléments pour une encyclopédie de la psychanalyse*, sous la direction de Pierre Kaufmann (Bordas, septembre). Œuvre d'une cinquantaine de spécialistes, les deux cents articles de ce dictionnaire tentent de faire le point de la recherche, et d'aider à de nouvelles investigations, en particulier dans la théorie de la culture.

R.-P. D.

HISTOIRE

Les séquelles de l'Occupation

La France des années noires demeure un sujet d'étude privilégié

L'histoire moderne et contemporaine se taille une place importante dans la rentrée d'automne. La dernière guerre continue à alimenter la réflexion ou les recherches, avec des épisodes controversés, comme l'affaire Jean Moulin (*Ils ont tué Jean Moulin, chronique d'une trahison inavouée*, de Francis Crémieux, Archipel, octobre, et *le Trait empoisonné, réflexions sur l'affaire Jean Moulin*, de Pierre Vidal-Naquet, la Découverte, octobre), ou l'exploration de domaines périphériques : *Histoire de la prison sous Vichy*, de Pierre Pedron (Editions de l'Atelier, septembre) ; *le Cinéma sous l'Occupation*, de Jean-Pierre Bertin-Maghit (Complexe, septembre) ; Antoine Lefébure a travaillé à partir des dossiers de la censure postale et téléphonique : *les Conversations secrètes des Français sous l'Occupation* (Plon, septembre). Ouvrages plus généraux : les deux volumes de *la France des années noires (1939-1945)*, de Jean-Pierre Azéma et François Bédarida (Seuil, novembre) et le dernier volume de *la Vie des Français sous l'Occupation*, d'Henri Amouroux (Laffont, novembre). François Delpla analyse, de son côté, l'histoire diplomatique et militaire de la «drôle de guerre» dans *Churchill et les Français* (Plon, septembre).

Pour servir à l'histoire du mouvement ouvrier : les Mémoires de Jean Chaintron (*le Vent soufflait devant ma porte*, Seuil, septembre), la biographie de *Renaud Jean, tribun des paysans*, de Gérard Belloin (Editions de l'Atelier, septembre) et, chez le même éditeur, en septembre également, l'ouvrage collectif, dirigé par André Gueslin, sur les ouvriers Michelin de 1889 à 1940 ; sur le rôle des *«partis frères au service de l'Internationale communiste»*, Arkadi Vaksberg publie *Hôtel Lux* (Fayard, septembre).

Plus près de nous, *la Guerre d'Algérie*, de Pierre Miquel (Fayard, octobre), qui signe également, sur le même sujet, un album avec des images d'archives inédites (Le Chêne, octobre) ; Fayard propose une nouvelle édition refondue de la première partie (1945-1954) de *l'Histoire de la IVe République*, de Georgette Elgey (septembre).

Avant de remonter le temps et d'élargir l'horizon géographique signalons le quatrième et dernier volet du grand ensemble thématique, dirigé par André Burguière et Jacques Revel, sur *l'Histoire de France : les Formes de la culture*, sous la direction d'André Burguière (Seuil, octobre). Verdier annonce un recueil dans lequel Michelle Perrot a rassemblé les sources documentaires relatives aux événements de 1963 en France et dans quelques pays étrangers ; Michelle Perrot a également dirigé, avec Georges Duby, un colloque intitulé *Femmes et histoire* (Plon, octobre) ; André Chandernagor raconte *l'Histoire des maires* au siècle dernier et au nôtre (Fayard, septembre).

L'histoire politique, culturelle, économique et religieuse du monde arabe donne lieu à plusieurs publications importantes : *les Arabes dans l'histoire*, de Bernard Lewis (Aubier, septembre) ; *le Djihad dans l'islam médiéval*, d'Alfred Morabia, à propos des sources coraniques de la notion de «combat spirituel» (Albin Michel, octobre) ; *la France et l'Orient arabe : naissance du Liban moderne 1914-1920*, de Daniel G. Khoury (Armand Colin, septembre) ; *Banquiers et pachas, finance internationale et impérialisme en Egypte*, dans lequel l'historien américain David S. Landes analyse les structures de la finance internationale et l'expansion européenne dans les années 1860 (Albin Michel, septembre).

En ce qui concerne le dix-neuvième siècle : une édition refondue du livre de Jean-Denis Bredin sur Alfred Dreyfus paru il y a dix ans, *l'Affaire* (coédition Julliard-Fayard, septembre) ; *les Sociétés de géographie en France et l'expansion coloniale au XIXe siècle*, de Dominique Lejeune (Albin Michel, septembre) ; *l'Age d'or de la prostitution, de 1870 à nos jours*, de Jacques Solé (Plon, septembre).

Actes de naissance de l'histoire moderne, le siècle des Lumières et la Révolution française nourrissent toujours le travail des historiens : *la France des Lumières*, de Daniel Roche (Fayard, septembre) ; *l'Histoire entre érudition et philosophie, étude sur la connaissance à l'âge des Lumières*, de Chantal Grell (PUF, septembre) ; chez le même éditeur, *l'Invention de l'intellectuel dans l'Europe du XVIIIe siècle*, de Didier Masseau (novembre) ; *le Corps de l'Histoire*, d'Antoine de Baecque, à propos de l'usage des métaphores corporelles dans la communauté révolutionnaire de 1789 (Calmann-Lévy, septembre) ; *Combats pour la Révolution*, un recueil d'articles de Michel Vovelle (La Découverte, septembre) ; une biographie de *Marat*, par Olivier Coquart (Fayard, septembre). Quant aux éditions Tallandier, elles publient *Napoléon dans l'exil*, le journal de Barry O'Meara, médecin de Napoléon à Sainte-Hélène, présenté et annoté par Paul Ganière et Charles-Otto Zieseniss (octobre). Paraît également un riche album contenant des *Récits des années de gloire de Napoléon par son secrétaire et son valet*, édition établie par Proctor Patterson Jones, préfacée par Jean Tulard (Abbeville).

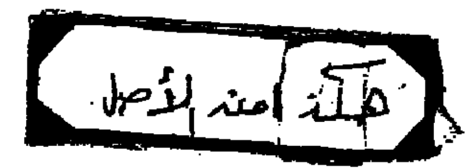
En continuant à remonter le temps, en direction du Moyen-Age et de l'époque classique : *Dictionnaire de la France médiévale*, de Jean Favier (Fayard, octobre) ; chez le même éditeur, toujours en septembre, une biographie de *Du Guesclin*, par Georges Minois, une étude de Michel Harsgor : *Un très petit nombre. Des oligarchies dans l'histoire de l'Occident (XIIe-XVe siècle)*, et, en novembre, de notre collaborateur Michel Sot, *Un historien et son Eglise : Flodoard de Reims*. Chez Gallimard, en novembre, *l'Empire du roi. Idées et croyances politiques en France, XIIIe-XVe siècle*, de Jacques Krynen (Gallimard, novembre) ; aux éditions Jérôme Millon, *le Sabbat des sorciers en Europe, XVe-XVIIIe siècle*, sous la direction de Nicole Jacques-Chaquin et Maxime Préaud (septembre) ; et, chez Payot, *le Roi de guerre, essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, de Joël Cornette (octobre).

Du côté des monographies ou des ouvrages particuliers sur une région du monde : *Kennedy, les 1 000 jours d'un président*, d'André Kaspi (Armand Colin, septembre) ; *Histoire de l'Espagne au XXe siècle*, d'Aline Angoustures (Complexe, septembre) et *Staline et la révolution (le cas espagnol)*, de Pierre Broué (Fayard, octobre) ; chez Fayard encore : *Histoire de l'Angleterre*, de Roland Marx (septembre), *Une puissance pauvre : Histoire de la Russie de 1815 à nos jours*, de Georges Sokoloff (septembre) ainsi que les tomes 3 et 4 de l'ouvrage dirigé par Shmuel Trigano, *la Société juive à travers les âges* (Fayard, septembre) ; aux PUF, *la Révolution russe*, de Richard Pipes (octobre).

Citons, pour terminer, un certains nombre d'ouvrages généraux, ou simplement plus difficiles à classer dans les catégories que nous avons retenues : *Fragments d'Europe. Atlas de l'Europe centrale et orientale*, sous la direction de Michel Foucher (Fayard, octobre) ; *les Révolutions européennes 1492-1992*, de Charles Tilly (Seuil, octobre) ; *Au bon cœur des inconnus. Les enfants abandonnés de l'Antiquité à la Renaissance*, de John Boswell (Gallimard, septembre) ; *le Sain et le Malsain*, sur l'histoire et les frontières de l'hygiène, de Georges Vigarello (Seuil, octobre) ; deux essais autour de l'histoire du peuple juif et d'Israël : *Histoire de l'errance juive*, de Ricardo Calimani (Fayard, octobre), et *le Septième Million*, de Tom Segev, sur l'attitude d'Israël et de la pensée sioniste face à l'Holocauste (Liana Lévi, novembre) ainsi que les tomes 3 et 4 de l'ouvrage dirigé par Shmuel Trigano, *la Société juive à travers les âges* (Fayard, septembre) ; *l'Homme grec*, de Jean-Pierre Vernant (Seuil, novembre) et la réédition des *Dieux de la Grèce*, de Walter Otto, préfacée par Marcel Détienne (Payot, octobre). Enfin, Hachette propose un album sur l'histoire et la géographie de Paris, dirigé par Jean-Robert Pitte (octobre).

Au rang des grandes rééditions : *Apologie pour l'histoire, ou le métier d'historien*, de Marc Bloch, préfacé par Jacques Le Goff et accompagné de documents inédits (Armand Colin, octobre) ; *l'Histoire économique et sociale de la France*, de Fernand Braudel et Ernest Labrousse (PUF, «Quadrige», septembre), et *la Grammaire des civilisations*, de Braudel (Champs-Flammarion, septembre).

P. K.



La mue

ROMANS POLICIE

Comme un mi

Lacan, Freud et les leurs

Occupation

sujet d'étude privilégié

LA VIE DU LANGAGE

par Denis Slakta

La mue du « Petit Robert »

LE NOUVEAU PETIT ROBERT
Dictionnaire de la langue française
sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey
Dictionnaires Le Robert,
2 528 p., 369 F.

CETTE fin du mois d'août connaît un certain calme. Aucun défilé militaire à redouter, et le général Bigeard se tient coi. Aucun roi, Dieu merci, ne paraît disposé à rendre l'âme. Juges et procureurs, M. Tapie même, sont encore dans la nature, ou quelque part en mer. Les honnêtes gens sont enfin tranquilles ; comme *« à l'intérieur d'une pomme »*, dirait Henri Michaux.

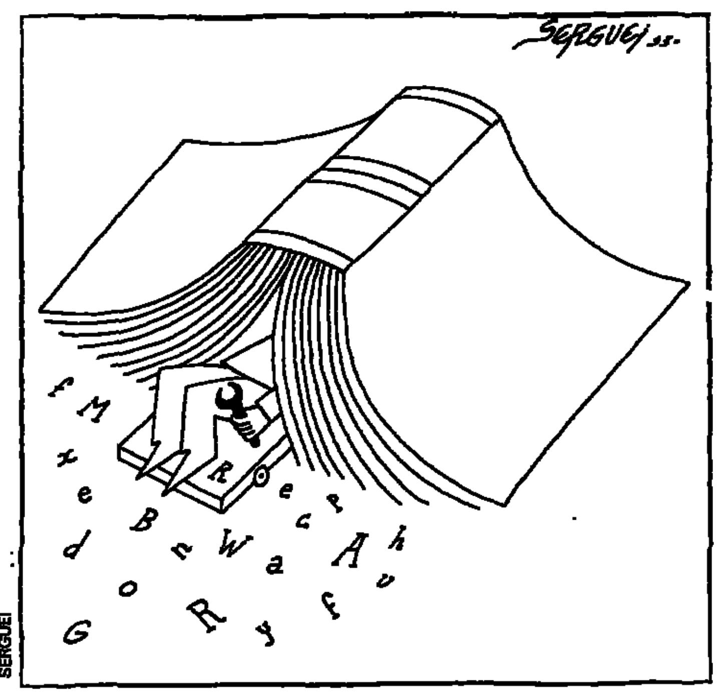
Profitons de ces moments de grâce pour parler, comme promis, d'un événement qui réjouira les amoureux du français : la *« refonte »* du *Petit Robert*, entreprise il y a quatre ans – sous la direction de Josette Rey-Debove, et d'Alain Rey aussi,– est aujourd'hui achevée. On sait que la brillante carrière de ce dictionnaire commence en 1967. Un quart de siècle plus tard, pouvait-on se contenter d'ajouter encore des mots nouveaux ?

La position n'était plus tenable, pour d'excellentes raisons théoriques et pratiques. Comment, à ce rythme, *le Petit Robert* pourrait-il persister dans son être de dictionnaire de langue *« en un volume »* ? Fait plus grave : il faudrait admettre qu'une langue évolue par simple augmentation du stock lexical. L'expérience montre, au contraire, que les contenus se modifient, les représentations et les évaluations aussi. Il devenait donc *« indispensable de reprendre la description du français dans son ensemble »*, sans pour autant abandonner une méthode qui avait fait ses preuves : soigner les définitions ; mettre en évidence *« les significations les plus fines »* grâce aux champs analogiques, aux synonymes et aux antonymes ; préciser le plus exactement possible les différents niveaux de langue : familier, vulgaire, argotique, soutenu, littéraire ou vieilli. Il s'imposait enfin d'examiner la validité des exemples littéraires ou *« forgés »*.

Le résultat, c'est une nouvelle édition, *« remaniée et amplifiée »* : elle compte soixante mille entrées, rangées en un seul volume qui conserve le format et l'épaisseur des éditions antérieures.

La tâche avait de quoi effrayer. Entreprendre de *« remanier »*, *« ligne à ligne »*, un dictionnaire de langue tel que *le Petit Robert* suppose, à l'évidence, ténacité et ferveur, intelligence et compétence. Une grande modestie aussi, alliée à une rigueur extrême. Quoi de plus simple, ou de moins suffisant, que la définition de *lexicographe* maintenue dans la nouvelle édition, à l'exception d'un article défini, inutile et obscur ? *Lexicographe* désigne *« une personne qui fait un dictionnaire de langue »* ; et non plus *« un dictionnaire de la langue »*. Au vrai, cette entrée manifeste le soin qu'on a voulu mettre à la relecture autant que le refus de se payer de mots.

QU'ON n'aille pas croire pourtant que le sens de l'humour ou le goût du plaisir, plus menacés que jamais par ce que Fruttero et Lucentini nomment *« le retour du crétin »* (1), fassent défaut ici. Une pincée d'exemples suffira. Quelques lecteurs seront peut-être surpris d'apprendre que, parmi *« les nouveaux plaisirs de la vie »*, il faut compter au premier chef celui d'être tenu pour *académisable*, c'est-à-dire *« susceptible d'entrer à l'Académie française »*. Ce plaisir daterait, dit-on, de 1982 ; et s'accompagne fort heureusement de quelques autres propres à consoler les simples mortels. Outre l'*ouzo* et le *mescal* (dont l'abus reste dangereux), *le Nouveau Petit Robert* admet enfin, avec jubilation semble-t-il, des termes comme *tourin*, *flamiche*, *bourride*, ou encore *pastilla*, qui désigne un somptueux *« plat marocain »*, fait *« d'une pâte feuilletée, fourrée de morceaux de pigeon, de raisins et d'amandes »*. Et pas une once d'ail.



Toutes ces merveilles alimentent un premier regret : pourquoi faire fi de l'*aligot* auvergnat, aussi important à première vue qu'un *sporogone* ou *« appareil producteur de spores chez les bryophytes »* ?

Parce qu'elle est bien capable d'inquiéter les ayatollahs et divers crétins, une autre qualité mérite louange : indifférente à toute censure, une parfaite liberté d'esprit favorise à l'évidence la clarté et l'élégance des définitions, chacun restant libre d'évaluer la valeur de l'objet dénoté. La définition de *peep-show* pourrait passer pour un modèle du genre. Reçu dans les années 80, ce mot anglais désigne *« un établissement qui propose la location de cabines individuelles où l'on peut voir, à travers une vitre, un spectacle pornographique »*. Tout est dit, et si bien dit que l'endroit même pourrait paraître fréquentable. On frémit à l'idée d'évoquer plus avant les horribles dangers auxquels s'exposent les lecteurs d'un dictionnaire qui n'a plus peur des mots. Mieux vaudrait à tout prendre méditer cette remarque de Remy de Gourmont, beau sujet de bac au demeurant : *« L'obscène, c'est le fait sexuel traité sérieusement »* ; le contraire même de la gauloiserie.

Aux définitions, s'ajoutent – comme le savent ceux qui écrivent – les séries des antonymes et des quasi-synonymes. Ici encore, les changements nécessaires sont marqués. Ainsi sous *cajoler* apparaît *chouchouter*, tandis que la série – *câliner*, *caresser*, *choyer*, *dorloter* – perd le joli verbe *mignoter*, un peu vieilli il faut le reconnaître. Par bonheur, grâce à Ronsard, on le retrouvera à sa place alphabétique.

D'autres termes en revanche s'effacent discrètement, tel *folichonner* : « folâtrer gaiement » – sans doute pour faire une place à *magouille* (1970) et à ses dérivés envahissants : *magouillage* (1971), *magouilleur* (1972), *magouiller* (1972). Autres temps, autres mœurs ; mais il n'est pas nécessaire de pavoiser.

Passons plutôt aux exemples littéraires, qui d'ordinaire ménagent d'agréables surprises. A la différence des conférences de presse proférées par M. Balladur. Pourtant, il y a peu, une assez jolie formule pouvait au moins retenir l'attention, par son allure *« grand siècle »* : il ne faut pas *« farder la vérité »* aux Français. *Le Petit Robert* précise qu'il s'agit d'un emploi *« figuré et littéraire »* ; et l'exemple est effectivement tiré de Racine : *« Je répondrai, Madame, avec la liberté / D'un soldat qui sait mal farder la vérité. »*

Mais comme pour préparer la venue de cet exemple, *le Nouveau Petit Robert* introduit une phrase de Queneau, où l'imparfait du subjonctif et l'allitération font merveille : *« Elle se fardait pour autant qu'on le pût dans le patelin sans passer pour une pute. »* Ce dictionnaire est diabolique. Songez que Loti illustre *borgne*, Bourget *monogamie* et Claudel *dondon*. Flaubert se réserve *foutre* (*« J'ai foutu trois femmes et tiré quatre coups »*), et Gide *stakhanovisme*, *« merveilleusement inventé pour secouer le nonchaloir »*.

A ce point, force est alors de constater que le *« remaniement »* manque parfois de pugnacité. Que viennent faire, ici et maintenant, René Bazin, Paul Géraldy, Henri Bordeaux, Frison-Roche ou ce pauvre Daniel-Rops qui rêvait de conserver Jésus dans le formol ? En revanche, Victor Marguerite mérite d'être sauvé, parce qu'il a osé donner un féminin à *garçon* ; et surtout parce qu'il a fourni l'occasion d'un célèbre jeu de mots : *« le vit que tord Marguerite »*. On se demande enfin ce qui justifie de supporter, jusque dans un dictionnaire de la langue française en un volume, un fretin aussi talentueusement menu que Louis Pauwels, Christine Arnothy ou Alexandre Jardin.

Puisqu'il faut toujours mériter les éloges flatteurs, voici une autre réserve formulée dans un français impeccable par un étudiant japonais qui relève *« quelques flottements »* dans l'emploi des majuscules. Il note, par exemple, que *la traite des Blanches* (sous *Blanc*) devient sans crier gare *la traite des blanches* (sous *traite*). L'usage est variable, pour les Blancs comme pour les Noirs – malgré la règle qui devrait imposer la majuscule. *Le Nouveau Petit Robert* pourrait justifier son choix, ou son absence de choix.

Un souhait encore, ou plutôt une suggestion : il serait bon de remanier ce qui a trait à la rhétorique, et aux tropes en particulier. Au moment même où de nombreuses publications (dont nous reparlerons) manifestent un regain d'intérêt pour l'argumentation et les fleurs de rhétorique, l'ensemble ici paraît daté. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir l'entrée *Rhétorique*, où l'on renvoie, pour tout potage, à *déclamation*, à *emphase*, et à *stylistique* – sans que figurent au moins l'*argumentation* et la *dialectique* dont *« la rhétorique est une branche »*. Hegel et Marx ne tenaient pas Aristote en piètre estime. Pourquoi encore écarter le terme *épidictique* alors que les discours de blâme et de louange n'ont jamais cessé ; ce dont témoignent les réceptions à l'Académie ; et, plus fréquemment, les départs à la retraite ?

Rien de tout cela n'affadit le plaisir extrême que l'on prend au *Nouveau Petit Robert* et à son idée-force : le français est une langue bien vivante, que nulle crise ne menace. En un mot, *le Nouveau Petit Robert* est le dictionnaire réjouissant et intelligent d'une langue *« qui se porte bien »*.

(1) Carlo Fruttero et Franco Lucentini : *le Retour du crétin*, traduit par Luc Barbulesco, Arléa, 210 p., 95 F.

ROMANS POLICIERS



Comme un miroir ...

VOLS A TOUS LES ÉTAGES
de Dan Kavanagh.
Traduit de l'anglais par Philippe Loubat-Delranc,
Actes Sud, coll. « Polar sud »,
291 p., 110 F.
A paraître le 16 septembre

AU-DELA DE MA RIZIÈRE
de Philippe Lehman.
Académie européenne du livre,
(diff. BAGECA, BP 429,
86 rue François-Hanriot,
92004 Nanterre), 143 p.

LA ROUTE OBSCURE
de Serge Brussolo.
Denoël, coll. « Sueurs froides »,
272 p., 85 F.

« DAN Kavanagh est né en Irlande dans le comté de Sligo en 1946. A dix-neuf ans, au sortir d'une adolescence irréprochable, il devint sous-officier des Menus Plaisirs sur un supertanker japonais... » Imperturbables, les éditions Actes Sud auront égrené jusqu'au bout, en quatrième de couverture, la biographie fantaisiste de Dan Kavanagh. En fait, c'est aujourd'hui un secret de polichinelle : avec la réédition de *Vols à tous les étages* (1), c'est la publication des œuvres policières du romancier anglais Julian Barnes qu'elles achèvent. Car c'est bien le très caustique auteur du *Perroquet de Flaubert* qui se cache derrière le fantasque Irlandais. Pour mieux s'exprimer ? *« J'ai écrit quatre polars. Ils décrivent de beaucoup plus près la vie actuelle que mes autres romans*, confiait-il, il y a deux ans, au *Monde*. *Peut-être parce que, dans les polars, j'ai plus de liberté*. (2) » Bel hommage au genre, soit dit en passant...

Et c'est vrai que le Londres des années 80 ne résiste guère à la moulinette Barnes-Kavanagh. Le Londres des années-fric, des années-frime. Le Londres de la misère sexuelle, du porno-business, des crispations racistes. Le Londres des arnaques immobilières, du sport gangrené par l'argent (tiens !). Dans *Vols à tous les étages*, c'est l'aéroport de Heathrow, ce carrefour de toutes les tentations, qui tient la vedette : *« C'est une ville aussi grande que New-York, sauf que la population change tous les jours (...) Et la différence, c'est qu'elle est très riche et qu'elle est ouverte vingt-quatre heures sur vingt-quatre. »* Duffy, le héros récurrent de Barnes-Kavanagh, y promène sa singularité, sa solitude aussi : bi-sexuel, cet ex-flic viré pour affaire de mœurs et reconverti en agent de sécurité, est un homme décalé, perpétuellement entre deux mondes. Un provocateur qui rêve d'ordre et contemple, avec un humour souvent amer, la farce qui se joue sous ses yeux. Une parfaite incarnation en somme de son créateur, qui excelle dans le mariage des contraires, traitant les scènes les plus scabreuses avec un sérieux imperturbable et les situations les plus dramatiques avec une cocasserie narquoise : au premier chapitre de *Vols à tous les étages*, un homme se cure longuement, complaisamment le nez, alors qu'autour de lui s'organise l'attentat qui vise à l'éliminer...

VOICI un livre lancé comme une bouteille à la mer. Edité à compte d'auteur, envoyé par l'auteur au critique, accompagné d'une lettre demandant qu'on veuille bien, dans la marée éditoriale, lui consacrer quelques instants. Autant dire un livre sacrifié, ou presque. Il traîne quelques semaines sur le bureau, manquant plusieurs fois de disparaître sous de nouveaux arrivages, se maintenant à flot comme un remords. Alors, un soir, par acquit de conscience, on finit par l'ouvrir. Quelque cent quarante pages plus loin, il faut s'en convaincre : *Au-delà de ma rizière*, de Philippe Lehman, dont on sait seulement qu'il a été aviateur, puis diplomate, est un bon livre.

Il a pour cadre Madagascar. Autant dire un « continent noir » pour la fiction criminelle, jamais exploré par ce biais à notre connaissance. Débutant – du moins, on le suppose, et quelques naïvetés, çà et là, l'accrédite, – Philippe Lehman aurait pu se contenter de plaquer son intrigue sur un décor, une société à l'exotisme garanti. Il a refusé la facilité et pris le roman criminel pour ce qu'il est chez les meilleurs : un formidable révélateur de tensions, un moyen d'exploration privilégié, tant il est vrai que ce soudain facteur de désordre qu'est le crime met souvent à nu la réalité sociale.

C'est bien le cas avec cet assassinat d'une coopérante française à Tananarive. L'enquête se concentre autour de trois coupables possibles : le mari, l'amant et le cuisinier. Mais il faudrait plutôt dire le Blanc, le Malgache et le Comorien. Car dans le Madagascar des années post-colonisation, en proie à de sourdes luttes de factions, l'origine ethnique est un facteur prédominant. Le commissaire Rakoto, qui mène l'enquête, en sait quelque chose : formé à l'école française, il est suspect aux yeux de ses supérieurs et, Noir de la côte Est, méprisé par les Merinas qui colonisent les allées du pouvoir. Dès lors, outre les difficultés propres à toute procédure policière, aggravées ici par le sous-développement du pays, il lui faut affronter, comme autant d'obstacles, raison d'Etat et solidarités de clans. Autant d'intérêts qu'on ne provoque pas impunément. Rakoto, superbe personnage, emblème même des déchirements des siens, l'apprendra à ses dépens...

UNE récente *Anthologie de la nouvelle noire et policière latino-américaine* (3) le rappelle : les voies – les formes – du crime sont multiples. Et le tragique peut aussi naître d'une confrontation de l'individu avec lui-même plutôt qu'avec la société. Borges, Bioy Casares, Onetti et consorts – le recueil regroupe trente-cinq auteurs de treize pays – ont porté à son point d'incandescence *cette variante* particulière du genre qu'on appelle « le roman de la victime » : un univers de menace diffuse, de violence latente, aux confins de l'onirisme ou du fantastique, un roman des ombres, où tous les repères se brouillent, jusqu'à l'incertitude suprême : *qui est l'assassin, qui est la victime* ? Exemplairement d'ailleurs, le recueil se clôt sur une nouvelle d'un auteur vénézuélien, Ednodio Quintero, où les deux se confondent dans le même individu. Avec cet exergue : *« Le miroir réinvente chaque matin les lignes de mon visage »*...

Est-ce parce qu'il est surtout un auteur de science-fiction ? Nul doute que Serge Brussolo se reconnaisse, lors de ces incursions dans le roman policier, dans cette « école du miroir ». Sa dernière œuvre, *la Route obscure*, en porte témoignage, qui met en scène une jeune femme jouet d'une machination dont elle ne comprend ni le sens, ni les raisons et qui, peu à peu, en vient à douter de sa lucidité jusqu'à accepter que l'irrationnel conduise sa vie. Le cauchemar dans lequel s'englue Marie, cette certitude qui la gagne qu'existe, quelque part, un *« maître du destin qui régnait sur son existence comme un aiguilleur commandant à la course d'un train »*, Brussolo les dessine avec une telle finesse, une telle vérité psychologique que le lecteur n'a d'autre choix que de les accepter. Du moins jusqu'aux deux tiers du roman. Car viennent, alors, les prémices d'une explication rationnelle qui est, loin, elle, de bénéficier des mêmes atouts. Le mystère, tout à coup, se fracasse sur une solution qui, pour extra-ordinaire qu'elle soit, n'en est pas moins trop prosaïque. Fragile miroir...

Bertrand Audusse

1) Précédemment paru dans la « Série noire », en 1982, sous le titre *le Port de la magouille*. Actes Sud a également fait paraître, l'an dernier, *Duffy* (première édition en « Série noire », en 1981, sous le titre *la Neige était sale*) et, en 1991, deux inédits, *Arrêt de jeu* et *Tout fout le camp*. Les deux rééditions bénéficient d'une nouvelle traduction.

2) Voir la chronique de Nicole Zand dans « Le Monde des livres » du 29 mars 1991.

3) Editions de l'Atalante, 437 p., 139 F. Edition établie par Olver Gilberto de Leon, avec une introduction – sur l'histoire du récit policier en Amérique latine – de Nestor Ponce.

EN POCHE

Saint Augustin, classique parfait

Les *Confessions* de saint Augustin : un livre dont on sait, au moins par ouï-dire, l'importance et la place dans l'histoire littéraire et religieuse du monde occidental ; un de ces monuments auprès desquels on passe, avec respect certes, mais sans vraiment juger un arrêt nécessaire. Quelle fraîcheur pourtant dans cette œuvre écrite à la fin du quatrième siècle, histoire d'une âme, première grande tentative d'introspection dans laquelle la louange renforce, exalte le lyrisme et lui donne sens !

La collection *«Folio-classique»* et Philippe Sellier ont eu l'excellente idée de reprendre la traduction des *Confessions* par Arnaud d'Andilly. Cette version, qui fut celle de Port-Royal, ici revue par Odette Barenne, est assurément la plus belle de toutes celles – elles sont nombreuses – qui existent en français. Les inflexions, la souplesse de la langue classique à son plus haut degré de perfection, restituent au texte de saint Augustin toute sa grandeur, sa densité aussi bien que sa fluidité.

P. K.

► **Les Confessions**, *de saint Augustin, édition de Philippe Sellier, Gallimard «Folio» (nº 2465).*

● Dans la collection «Folio-classique», signalons également la nouvelle édition, due à Henri Coulet, de *la Nouvelle Héloïse*, de Jean-Jacques Rousseau en deux volumes (nºˢ 2419 et 2420) ; *l'Eve future*, de Villiers de l'Isle-Adam, par Henri Mitterand (nº 2498) ; *le Docteur Pascal*, d'Émile Zola, par Alan Raitt (nº 2477) ; *Kim*, de Rudyard Kipling, par Alexis Tadié nº 2488) ; *Sur l'eau*, de Guy de Maupassant, par Jacques Dupont (nº 2408), et *Notre cœur*, du même, par Marie-Claire Bancquart (nº 2516).

● La collection «Références» du Livre de poche réédite le *Mazarin* de Pierre Goubert. *«Portrait d'une ambition»*, celle de Giulio Mazarino, *«personnage fascinant»*, conseiller et formateur de l'enfant-roi, qui révéla tout au futur monarque *«des intrigues à démêler, des consciences à acheter et que tout homme, fût-il roi, est vénal»*. Goubert entend démontrer que, *«sans l'Italien, il n'y aurait pas eu d'œuvre de Richelieu»* et *«qu'il n'exista pas un «grand cardinal», mais bien deux»* (nº 0414).

● Dans le Livre de Poche toujours, la collection «Biblio» accueille *les Servantes d'auberge*, un volume présentant trois nouvelles et un scénario écrits entre 1926 et 1931 par Yasunari Kawabata. A cette époque, le Prix Nobel de littérature inaugurait une forme minimale de récits *«qui se tiennent dans le creux de la main»* (traduit du japonais par Suzanne Rosset, nº 3200).

● Dans la collection «Rivages poche», paraissent trois ouvrages : *le Dossier Brandon*, de Quentin Bell, traduit de l'anglais par Monique A. Burke ; *En plein cœur de la vie* (deuxième volume), d'Ambrose Bierce, traduit de l'anglais par Bernard Sallé, un recueil de onze nouvelles macabres et savoureuses dans la tradition d'un Poe ou d'un Melville ; *Une dame perdue*, de Willa Cather, traduit de l'anglais par Marc Chénetier.

● *Aimée*, de Jacques Rivière (1922), est réédité dans la collection «L'imaginaire», chez Gallimard. Fait prisonnier durant la guerre de 1914, J. Rivière dédia ce roman à Marcel Proust, en hommage à l'aimée : Marthe-Isabelle.

● Chez 10/18, signalons deux ouvrages : *Haroun et la mer*, de Salman Rushdie, un recueil de nouvelles traduites de l'anglais par Jean-Michel Desbuis (nº 2402) ; *Au pays des hommes nus*, de l'auteur de Tobias Schnebaum, un livre retraçant les tribulations de l'auteur dans une région inconnue de la forêt péruvienne. (Traduit de l'anglais par Jean-Bernard Blandenier ; (nº 2403).

□ **Une nouvelle librairie dans le Quartier latin.** – La société Gibert Jeune a ouvert une nouvelle librairie dans le Quartier latin, au 10, place Saint-Michel, à Paris. Baptisée Librairie des langues et lettres du monde entier, cette succursale spécialisée propose un choix d'ouvrages en trois cents langues, romans et documents, livres scolaires ou méthodes d'enseignement. Comme les autres librairies Gibert, la nouvelle enseigne commercialise des livres neufs et d'occasion.

□ **Péril en la demeure.** – Asham House, la maison de campagne où Virginia Woolf a séjourné de 1911 à 1919, risque d'être détruite en octobre. Selon le journal anglais *The Guardian*, les responsables de la région du Sussex ont pris cette décision afin d'étendre une décharge publique déjà existante. Cette initiative soulève de nombreuses oppositions, parmi lesquelles celle du professeur Quentin Bell, neveu et biographe de l'écrivain, qui réunissait là le cercle d'intellectuels de Bloomsbury. L'offre de 2 500 dollars d'un universitaire américain, les pétitions envoyées du Japon ou d'Australie ne semblent pas être suffisantes pour sauver cette habitation qui a inspiré Virginia Woolf pour sa *Maison hantée*...

Des livres à 10 francs

Venue d'Italie, l'expérience fait école en France

L'expérience italienne des *millelire*, petits fascicules lancés à des prix défiant toute concurrence, semble faire école en France. Dès le 15 septembre, une nouvelle maison d'édition, créée pour la circonstance, présentera au public des ouvrages à 10 francs. Sous le label Mille et une nuits, paraîtront une série d'œuvres classiques sous forme de livrets agrafés n'excédant pas cent pages. D'Épicure à Baudelaire, en passant par Cervantès et Balzac, la «Petite collection» comprendra des textes courts en version intégrale, assortis d'une présentation succincte de l'auteur et de quelques repères bibliographiques. Le concept paraît séduisant, mais ne va pas sans poser quelques problèmes et susciter des réactions mitigées.

C'est de la rencontre de deux Piémontais, Maurizio Medico et Nata Rampazzo, que sont nées les éditions Mille et une nuits. Hier propriétaire d'une librairie ancienne et aujourd'hui directeur de la nouvelle maison, Maurizio Medico est le principal financier de cette opération. Pour lui, le prix est un élément décisif, sans constituer cependant le fondement unique de la démarche. A en croire Luc Dubos, qui travaille au lancement de la collection, l'objectif est de *«toucher un public plus large en maintenant le réflexe d'achat du livre et d'inciter le lecteur à approfondir par la suite sa connaissance de l'auteur»*.

Si leur projet parvient à se concrétiser dans la durée, les responsables de la maison envisagent, par la suite, de publier des auteurs contemporains. En attendant, ils misent beaucoup sur un graphisme soigné, exécuté par Nata Rampazzo. De la peinture à l'huile à l'aquarelle, du collage au dessin composé sur ordinateur, tel un archéologue confronté à différents matériaux, Nata Rampazzo aspire à *«redonner une qualité à l'image»* dans son travail de graphiste. Il s'est notamment inspiré des futuristes italiens pour la couverture du texte de Kleist intitulé *Sur le théâtre de marionnettes*, ou encore des possibilités offertes par l'ordinateur pour réaliser la couverture d'*Un fils*, de Maupassant.

C'est le succès des *millelire* en Italie qui a conduit Alain Crochet, directeur du Centre de diffusion éditoriale chez Gallimard, à tenter l'expérience en France. Faisant un parallèle avec la fête du cinéma, qui attire un large public, il pense que cette nouvelle approche invitera de nombreux jeunes à la lecture de grands auteurs. C'est pourquoi chacun des douze premiers titres à paraître en septembre sera diffusé à trente-cinq mille exemplaires.

Pourtant, les réactions face à la parution de ces petits ouvrages sont partagées. Alors que certains libraires accueillent le projet avec enthousiasme, jugeant l'idée *«intéressante et originale»*, d'autres émettent des réserves quant à sa longévité. Ils estiment que ces livrets ne sont pas à leur place sur leurs rayons dans la mesure où ils ne correspondent pas au concept classique de livre. Le problème de rangement de ces livres, imprimés en Italie sur un papier recyclé, n'a effectivement pas été résolu. En effet, l'absence de dos plat peut apparaître comme un handicap pour celui qui souhaiterait étoffer le contenu de sa bibliothèque. Comme le souligne Nata Rampazzo, *«ces livres sont faits pour être échangés entre amis et non pour figurer dans une bibliothèque»*.

Dominique Grisoni, directeur de la série «Biblio-essai» du Livre de poche chez Hachette, n'hésite pas à refuser de leur attribuer le statut de livres, parlant de *«fascicules»*, voire de *«produits jetables»*. De plus, l'argument du prix *«séduisant»* paraît fallacieux à ceux que l'idée rebute. Ils ne se privent pas de souligner que, pour un texte très bref comme *la Lettre sur le bonheur*, d'Epicure, le prix de la page (30 centimes) est supérieur à celui que proposent les livres de poche classiques (en moyenne 10 centimes). Pour égaler le prix de la page du livre de poche, l'ouvrage des Mille et une nuits devra compter au minimum quatre-vingt-treize pages.

Un autre problème est posé par la diversité des œuvres disponibles. En effet, le choix de romans de moins de cent pages paraît limité et le recours aux nouvelles inéluctable. Si le choix de courts textes se révèle être le critère essentiel de publication, on est en droit de s'interroger sur la réelle diversité des textes proposés et, par extension, sur la pérennité de cette expérience.

Gabrielle Jouet-Pastre et Frédéric Peugeot

Deux disparitions

L'historien anglais Edward Thompson

L'un des auteurs les plus cités dans le monde

L'historien anglais Edward P. Thompson est mort samedi 28 août. Il était âgé de soixante-neuf ans (*le Monde* du 31 août). Nous reproduisons ci-dessous l'essentiel de l'hommage que lui a rendu son collègue E. J. Hobsbawm dans les colonnes du quotidien britannique *The Independent* du 31 août.

E. P. Thompson était socialiste, poète, militant, orateur, écrivain (à ses heures) dans le style polémique, l'un des plus élégants de ce siècle. Mais c'est probablement comme historien qu'il aurait souhaité rester dans les mémoires. En effet, quand ses différents combats seront oubliés, *The Making of the English Working Class* (1) et plusieurs de ses autres œuvres continueront à être lues avec admiration et enthousiasme.(...)

Dans les années 80, Thompson fut l'un des historiens du vingtième siècle les plus largement cités dans le monde ; selon le Répertoire des citations des arts et lettres, l'un des 250 auteurs les plus fréquemment mentionnés de tous les temps. De même, lorsqu'il a entamé, dans les années 80, son combat en faveur du désarmement nucléaire, il a presque instantanément atteint la place que Bertrand Russell avait occupée antérieurement (...).

Les fées qui s'étaient penchées sur son berceau (si la métaphore s'applique à l'enfant de missionnaires méthodistes anglo-américains aux principes élevés, militant de l'anti-impérialisme tout au long de leur vie) lui avaient apporté de nombreux présents : un esprit d'une grande puissance allié à l'intuition d'un poète, l'éloquence, la gentillesse, le charme, la présence scénique, une voix séduisante, un visage d'une beauté dramatique qui s'est ternie au fil des années, et un charisme ou une «aura de star». (...)

Il suivit un parcours houleux et intuitif, au gré des vents et des courants de l'expérience, privée et politique, ou d'une combinaison des deux. Ainsi, le travail d'historien de Thompson fut interrompu par son isolement en tant qu'homme de gauche – des diverses «nouvelles gauches» des années 60 et 70 – et, de nouveau, par sa période de militantisme antinucléaire. Plus d'une fois, il a interrompu le cours d'une recherche qui semblait infiniment prometteuse afin de poursuivre une autre carrière intellectuelle. Ses recherches sur l'histoire sociale de la Grande-Bretagne préindustrielle, qu'il commença à renouveler dans quelques monographies importantes au début des années 70, furent finalement rassemblées dans le volume de *Customs in Common* (1991). Son livre sur William Blake (qu'il considérait avec Vico, Marx et William Morris comme ses précurseurs) sera publié prochainement.

Au fil des ans, les frontières entre l'histoire générale et l'autobiographie s'estompèrent, de sorte qu'il était parfois tenté de s'éloigner de son travail pour approfondir quelques aspects de l'histoire de la famille Thompson. Il se savait profondément marqué par ses origines, notamment par la relation qu'il entretenait avec son frère de son vivant, mais aussi après sa mort. Son frère Franck, plus âgé, apparemment plus brillant que lui, l'avait précédé au Parti communiste. Il fut tué à l'âge de vingt et un ans alors qu'il travaillait pour le compte du Bureau des opérations spéciales (BOS) en Bulgarie, où il obtint une reconnaissance modeste comme héros du peuple bulgare. Pour Edward Thompson, tradition et loyauté étaient importantes, aussi bien au sein de sa famille qu'à l'extérieur (...).

Le premier ouvrage important de Thompson fut sa biographie de William Morris (1955, édition corrigée en 1977). Ses publications historiques les plus importantes après *The Making of the English Working Class*, essentiellement publiées dans les années 70, ont porté sur le dix-huitième siècle (...). Son influence internationale s'est étendue après 1969, lorsqu'il a rejoint le comité éditorial du journal *Past and Present* et commencé à participer aux tables rondes internationales sur l'histoire sociale, organisées (largement autour de lui) sous les auspices de la Maison des sciences de l'homme à Paris. Son œuvre théorique principale, *The Poverty of Theory*, construite autour de critiques aussi bien de Louis Althusser (très influent à l'époque) que de thèses mises en avant par Anderson et Nairn dans la *New Left Review*, parut en 1978.

L'œuvre de Thompson alliait, outre la passion et l'intelligence, des dons de poète, de narrateur et d'analyste. Il était le seul historien que je connaisse à être non seulement talentueux, brillant, érudit et doué pour l'écriture mais aussi à faire preuve d'une capacité à produire quelque chose de qualitativement différent des autres. Il se plaçait à un autre niveau. Appelons cela simplement génie, au sens traditionnel du mot. Aucune de ses œuvres les plus accomplies n'aurait pu être écrite par qui que ce soit d'autre.

Après avoir rompu avec le Parti communiste en 1956, il demeura essentiellement un loup solitaire de la gauche et fut quelqu'un qui éprouvait un certain réconfort à ne pas porter les insignes de l'establishment, dont certains lui furent injustement refusés. Il enseigna pendant un bref laps de temps dans une université britannique mais, par la suite, il vécut tel un universitaire indépendant, enseignant occasionnellement dans les universités à l'étranger, écrivant des ouvrages d'histoire, de théorie, de polémique politique, sans oublier son œuvre poétique et au moins un roman de science-fiction, *The Sykos Papers* (1988). Et, lorsqu'il ne militait pas, il faisait du jardinage dans le comté de Worcester. Il est mort au terme d'une longue maladie. Inoubliable aussi bien en tant qu'écrivain que dans sa vie publique et privée, il laissera un souvenir marquant sur tous ceux qui le connaissaient. Et sur la plupart de ceux qui l'ont lu.

E. J. Hobsbawm

(Traduit par Gabrielle Jouet-Pastre)

(1) Publié en français sous le titre *la Formation de la classe ouvrière anglaise*, Gallimard-Le Seuil, coll. «Hautes Etudes», 1988.

Le philosophe américain Reiner Schürmann

Le philosophe américain Reiner Schürmann est mort à New-York, le 20 août. Il était âgé de cinquante-deux ans.

Avec Reiner Schürmann disparaît un grand professeur doublé d'un authentique penseur. Enseignant à la prestigieuse New School for Social Research, il y fut appelé par Hannah Arendt et Hans Jonas. Auteur de nombreux articles en anglais, il tenait à écrire ses livres en français, langue qu'il parlait sans accent.

Né à Amsterdam, de parents allemands, il eut un cursus aussi brillant que surprenant. Après des études classiques en Allemagne, il devint novice dominicain au Saulchoir, puis décrocha le diplôme de relations internationales à Sciences Po. Une troisième voie l'emporta : l'enseignement de la philosophie aux Etats-Unis, dont il devint citoyen en 1987. Toujours francophile, il soutint ses thèses en Sorbonne : successivement *Maître Eckhart ou la joie errante* (Denoël, 1972) et *le Principe d'anarchie* (Le Seuil, 1982).

C'est cette thèse paradoxale sur Heidegger qui le fit connaître. Il ne prétend nullement y masquer, sous l'étiquette anarchiste, l'errance politique du maître : il entend plutôt tirer les conséquences essentielles du travail effectué par Heidegger sur les textes de la tradition métaphysique. En un style argumenté tout différent de la « déconstruction », il analyse méthodiquement l'impossibilité d'unifier désormais le réel autour d'un principe central et fondateur, tout en élaborant des « catégories de transition ». Poursuivant cette réflexion exigeante, il venait de terminer un manuscrit monumental où il entreprenait une topologie des « doubles contraintes normatives ».

Reiner Schürmann est également l'auteur d'un récit autobiographique au titre significatif, *les Origines* (Fayard, 1976). Assumant la douleur d'une loi tragique en son ascendance germanique comme en ses choix existentiels, il ne taisait pas la cause du mal qui avait déjà emporté son ami, le peintre Louis Comtois : c'était bien le sida, qu'il affronta lui-même avec un courage extraordinaire.

Elégant, sobre et attentif, il restera pour tous ceux qui l'ont approché un exemple exceptionnel de rigueur intellectuelle et de sereine disponibilité. Il lègue surtout une pensée avec laquelle il faudra se mesurer.

Dominique Janicaud

La mémoire longu



La douleu

La mémoire longue

Serge Klarsfeld condense en un seul livre toutes ses recherches sur la persécution des juifs de 1940 à 1944

LE CALENDRIER DE LA PERSÉCUTION DES JUIFS EN FRANCE 1940-1944
de Serge Klarsfeld.
Edité par l'association Les fils et filles des déportés juifs de France. 1 264 p.

Ce livre a choisi de tourner le dos à tous les racolages. Avec sa couverture souple et robuste, ses douze cents pages de papier fin, son format de poche, il affiche l'austérité des codes Dalloz et ses commodités. Il se plie mais ne rompt pas. Il offre un appareil d'index et de tableaux statistiques à toute épreuve, une cartographie et une iconographie remarquables. Bref, il a été conçu pour trouver sa place sur le bureau des historiens, dans la bibliothèque des chercheurs ou dans le cartable des avocats.

On l'a compris : le *Calendrier* de Serge Klarsfeld n'est pas un livre comme les autres. *« C'est un instrument pédagogique »*, dit son auteur : un ouvrage de référence qui retrace, jour après jour, les mille et une étapes de la persécution des juifs en France de 1940 à 1944. Le mémorial factuel, aussi précis que les minutes d'un procès, de la législation contre les juifs, des rafles, des convois, des réactions de la population française, des Eglises, des ambassades...

Et pourtant, ce calendrier de la politique antijuive des années noires se situe aux antipodes d'un mausolée glacé. Ici, Klarsfeld cite un extrait du témoignage d'une assistante sociale au camp de Drancy, dans la banlieue parisienne (*« Pour mille enfants, nous disposons de quatre serviettes »*) ; là, il publie les dessins et les dernières lettres des enfants d'Izieu, arrêtés et déportés en avril 1944 (*« La guerre sera bientôt finie ; je viendrai chez toi et on ira à Vienne et on sera réuni : Grand-mère sera plus toute seule »*, Georges Halpern, sept ans).

Plus loin, nous retrouvons la haute administration, le ministère de l'intérieur et ses télégrammes aux préfectures, les suppliques des parents pour obtenir la libération de proches et les annotations en marge : *« Impossible »*, *« Non »*, *« La juive Teboul est à Drancy et les autorités allemandes ne peuvent la mettre en liberté »*. Non seulement le *Calendrier* permet de suivre chronologiquement les évolutions de la politique de Vichy, mais des portraits, des notices biographiques situent les principaux acteurs français et allemands de ce drame, des synthèses permettent de comprendre les moments clés de la persécution.

Au fil de l'ouvrage, le lecteur peut analyser les sursauts de l'Histoire. Le 2 septembre 1941, l'ambassadeur de France près du Saint-Siège indique ainsi dans sa dépêche : *« Comme quelqu'un d'autorisé me l'a dit au Vatican, il ne nous sera intenté nulle querelle pour le statut des juifs. »* Quelques mois plus tard, *les Cahiers du Témoignage chrétien*, publiés clandestinement, lui répondent : *« ... L'antisémitisme avec ses exclusives est plus qu'une honte, c'est une trahison dont la France unanime devra un jour demander justice. »* Bientôt viendra le temps de la protestation officielle des Eglises, au point qu'en août 1942 René Bousquet, secrétaire général de la police, parle de *« leur résistance considérable »*.

On redécouvre, au passage, les camps de concentration français, promptement rebaptisés camps d'internement par l'administration : Le Vernet, où séjourna Arthur Koestler, Rieucros, en Ariège, Gurs, dans les Basses-Pyrénées, Noé en Haute-Garonne, et tant d'autres. Des camps nés en 1938, lorsque la hantise des étrangers suffoque déjà la IIIe République, rappelle Serge Klarsfeld. *« La France ne veut plus chez elle d'étrangers « clandestins », d'hôtes irréguliers »*, écrit, le 2 mai 1938, le président du Conseil au président de la République.

Des photographies bouleversantes montrent quel pouvait être le sort réservé aux juifs jetés dans des baraquements sans hygiène et privés d'une nourriture digne de ce nom. Environ trois mille détenus y trouveront la mort. L'iconographie du *Calendrier* permet aussi de saisir tantôt les titres de une des quotidiens – *« Les juifs enfin chassés de toutes les fonctions publiques de la Nation ! »* (*Paris-Soir*), *« 5 000 juifs de provenance étrangère ont été arrêtés par la police parisienne »* (*La Dépêche du Centre*), – tantôt les portraits de familles heureuses avant que d'être raflées...



THÉRÈSE BONNET/BDIC

Camp de Rivesaltes, 1939.

« La sympathie sincère des Français »

Tout à la fois historien et militant de la mémoire, l'auteur a réuni dans cet éphéméride tout le butin de ses recherches, entreprises au début des années 70. Au terme de son travail, il rappelle, avec une grande clarté, que sur les 330 000 juifs vivant en France à la fin de l'année 1940, un quart a trouvé la mort par la faute du régime de Pétain et que trois quarts furent saufs grâce *« à la sympathie sincère de l'ensemble des Français (...) à partir du moment où ils comprirent que les familles juives tombées entre les mains des Allemands étaient vouées à la mort »*. La solidarité et l'entraide furent alors plus grandes qu'on ne le dit la plupart du temps.

Comme souvent, Serge Klarsfeld s'est refusé à confier son manuscrit à un éditeur. *« Ce livre représente une réalité vivante*, explique-t-il. *Quand je publie la lettre d'une fillette, je vois cette petite fille. Voilà pourquoi je l'ai édité moi-même. Ce livre n'est pas un objet commercial. Je ne veux pas qu'il soit mis sous une pile dans les librairies. Ce doit être un livre rare* (1). *»*

Ainsi Serge Klarsfeld continue-t-il de faire paraître des livres et des albums, vite épuisés comme *les Enfants d'Izieu*, ou seulement destinés à une centaine de centres de documentation comme les douze volumes sur la persécution des juifs en Roumanie qui réunissent pas moins de six mille documents.

Laurent Greilsamer

(1) On peut se procurer l'ouvrage en adressant un chèque de 300 F à l'ordre de la FFDJF, 32, rue La Boétie, 75008 Paris.

La tentation du « Télétat »

Régis Debray poursuit ses travaux pratiques de « médiologie » dans les coulisses du pouvoir

L'ÉTAT SÉDUCTEUR
de Régis Debray.
Gallimard, 200 p., 85 F.

Régis Debray a toujours la fièvre. Il la communique au lecteur par des formules brûlantes et brillantes, des enchaînements de raison passionnés, un lyrisme de conquistador. Aussi sourions-nous doucement quand il nous présente son dernier livre comme un *« essai sobrement académique »*. Il est même assez extraordinaire qu'il ait gardé sa flamme de curiosité et d'impertinence pour un sujet qu'il avait déjà abordé dans deux ouvrages précédents (1). Il est vrai que, cette fois, il entreprend des travaux pratiques sur les rapports du pouvoir et de l'image. De quoi agacer les dents, surtout lorsqu'on a pu voir les choses d'un peu plus près que d'autres comme serviteur de la chose publique.

La lecture d'une thèse d'Etat de Sylvie Merzeau a frappé Régis Debray. Intitulée « Du scripturaire à l'indiciel », elle faisait remonter à 1839, c'est-à-dire à l'invention du daguerréotype, la révolution de notre système de représentation. Après la « logosphère », le monde du discours, et la « graphosphère », celui de l'écrit, naissait la « vidéosphère », celui de l'image comme « indice », signe que le logicien américain C. S. Pierce opposait à l'« icône » (tableau) et au symbole (mot). Nous vivons dans un monde où l'indiciel se perfectionne de plus en plus grâce à la télévision et à l'image virtuelle. Même la presse, selon Debray, *« devient une annexe du visuel »* et regarde plus vers la télévision que vers le livre.

L'Etat n'a pas attendu la boîte à images pour se donner en spectacle. Celui du Roi-Soleil utilise la langue, comme tous les arts visuels, pour sa gloire. Mais aujourd'hui *« la noblesse d'écran »* s'allie à la noblesse d'Etat et de parti. De l'Etat-écrit à l'Etat-écran, il y a un monde. La symbolique du pouvoir, si importante, survivra-t-elle au règne du visuel ? Régis Debray y voit l'enjeu civique du prochain siècle et il n'est pas très optimiste. *« A trop se couler dans le robinet à images, l'autorité se liquéfie. »*

On passe de l'Etat-éducateur, né de Condorcet et de la Révolution, à l'Etat-séducteur ou, si l'on veut, publicitaire, qui *« a un produit à vendre, périssable par nature, mais dont il doit prolonger au maximum la durée de vie : un gouvernement »*. Le transfert du texte vers l'image va permettre à l'Etat de se rendre plus sympathique, à condition qu'il sache comment alimenter les récepteurs.

L'écologie est une bonne matière parce que la sauvegarde de la nature, des animaux, du patrimoine parle au cœur. Le « tout culturel » façon Jack Lang est aussi un « tout médiatique ». Les arts de la mode, de la table, de la rue, sans parler bien sûr du rock, passent très bien la rampe médiatique.

L'action humanitaire est encore plus féconde de ce point de vue parce que ses images sont « narratives » (style direct d'une action avec ses aléas, ses attentes, ses crises). Cette narration est *« participative »* (elle comble nos désirs les plus profonds du *« vertige sans la panique »*), et cette participation est *« performative »* (la réception du message modifie l'état de l'opinion et induit des actes de gouvernement).

Une séduction mortifère

Il ne suffit pas de mitonner des plats politiques agréables aux téléspectateurs ; il convient de faire cause commune avec les communicants, de *« plaire à ceux qui plaisent »*. Les lignes de Régis Debray sur le copilotage sont parmi les plus féroces de l'ouvrage. Pour lui, la question centrale de l'Etat publicitaire est celle-ci : comment séduire les séducteurs ? Pour les notables intellectuels, on pourra proposer une *« mission de réflexion et de proposition »* sur un grand problème de l'heure (la drogue, l'enseignement, la radio-télévision, la sécurité publique, etc.). Elle sera suivie d'un ou deux colloques et de la remise solennelle d'un rapport, aussi vite enfoui que reçu. Pour les leaders d'opinion, on choisira les petits déjeuners, les invitations aux voyages officiels, les confidences *off the record*.

Mais la séduction a un aspect mortifère, souligne Régis Debray, du fait de l'aveuglement des hommes politiques par leurs propres activités publicitaires, tant il est vrai qu'*« on est toujours influencé par ceux qu'on se propose d'influencer »*. Il en est de même pour le gouvernement des sondages où l'on remplace la logique de l'offre par celle de la demande. Sans doute n'est-il pas sans intérêt de connaître précisément les aspirations et les craintes du public, surtout pour les hommes de dossiers qui ont perdu la pratique du terrain social. Mais *« l'obnubilation du chiffre* [fait] *du gouvernement un pilote de ligne qui prendrait un bulletin météo pour un plan de vol »*. Et comme il est facile d'oublier cette vérité : *« Ce qui est salutaire à la nation ne va pas sans blâme dans l'opinion. »* Elle est signée du général de Gaulle.

« Vidéo-vidéesse », conjugue Régis Debray. Mais il sait que le médium nouveau ne tue pas le médium antérieur. *« Le livre légitime l'émission. »* Les grands auteurs servent de référence aux industriels de l'image : *« Dans le Télétat, l'écrit a plus de valeur que l'image, mais moins d'importance. »*

L'ouvrage de Régis Debray pourra alimenter en tout cas de nouveaux débats dans la presse écrite ou dans l'audiovisuel. Car l'auteur ne répond pas à quelques questions simples ; par exemple : ne connaîtra-t-on pas bientôt une sorte de mithridatisation du télévoyeur ? Les jeunes pensent-ils vraiment, comme Feuerbach, qu'en notre temps *« le comble de l'illusion est aussi... le comble du sacré »* (2) ? Les médias ne sont-ils pas des boucs émissaires autant que des serviteurs du pouvoir ? Que faire concrètement pour échapper aux *« tyrannies conjointes de l'œil et de l'or »* ? Régis Debray n'est-il pas lui-même victime du système (ce qui prouverait le pouvoir de ce dernier) en grossissant ses effets pour les besoins de sa démonstration ? Allons, ne boudons pas notre intérêt. Debray aime à secouer les gens assis et les idées molles ; sa façon d'être un séducteur ?

Pierre Drouin

(1) *Cours de médiologie générale*, Gallimard, 1991 ; *Vie et mort de l'image*, Gallimard, 1992.

(2) Cité dans *la Société du spectacle*, de Guy Debord, nouvelle édition, Gallimard, 1992.

La douleur construite

Roselyne Rey montre qu'il a fallu attendre le XIXe siècle pour que la souffrance soit l'objet d'une investigation scientifique

HISTOIRE DE LA DOULEUR
de Roselyne Rey.
La Découverte, 414 p., 198 F.

La douleur a-t-elle une histoire ? Telle est la question que l'on se pose inévitablement au seuil de ce livre original et érudit. Car, à la différence d'autres objets investis depuis longtemps par l'histoire des mentalités – les pratiques alimentaires, le vêtement, le propre et le sale, etc., – la douleur repose sur des conditions anatomiques et physiologiques objectives à l'élucidation desquelles la science travaille encore. Mais, d'autre part, à la différence d'autres objets appartenant de plein droit à l'histoire des sciences, la douleur n'est pas un concept mais une réalité psychique, une sensation vécue par un individu concret appartenant à une culture et à une époque déterminées, individu qui donne à son expérience un sens ou des limites variables. C'est bien connu : tel rite d'initiation, telle pratique ascétique seront considérés comme préalables indispensables à une vie sainte par certains et comme intolérable douleur relevant d'un antalgique par d'autres. Où commence et où finit la douleur ?

Aussi Roselyne Rey a-t-elle choisi résolument de se tourner vers ce qu'elle appelle le *« socle dur »* de la douleur : les hypothèses et les théories élaborées par les physiologistes pour en expliquer les mécanismes et pour y remédier. Il ne s'agit donc pas ici d'une histoire culturelle de la souffrance, dont la légitimité demeure entière, mais bien d'une histoire dont le propos est de montrer comment, au cours des siècles, la science *construit* cet objet que l'on appelle douleur depuis toujours mais que l'on ne considère comme une réalité spécifique que depuis le XIXe siècle.

Car, jusque-là, ni Hippocrate, ni Galien, ni les hommes de la Renaissance, ni même les physiologistes de l'âge classique ne semblent détacher clairement la douleur des autres modalités sensorielles, faisant généralement d'elle une variété du toucher au même titre que le chaud ou le froid.

La recette du laudanum

C'est, à mon sens, la réussite la plus probante du livre de Roselyne Rey : montrer qu'il faut attendre les travaux de Johannes Müller, autour de 1840, puis ceux de Meissner et Wagner dans les années 50, pour qu'une réflexion porte spécifiquement sur la douleur et pose la question de savoir s'il y a des récepteurs et des modes de transmission spécifiques pour elle. Il y a seulement cent cinquante ans que la douleur est devenue véritablement objet d'investigation scientifique.

On s'est d'ailleurs occupé, et pour cause, de la combattre bien avant de l'avoir isolée. Relisons la jolie recette du laudanum (dérivé opiacé), faite par Sydenham : *« Prenez vin d'Espagne, une livre ; opium, deux onces ; safran, une once ; cannelle et clous de girofle en poudre de chacun un gros, faites digérer tout cela ensemble au bain-marie pendant deux ou trois jours ; passez-la ensuite et la gardez pour l'usage. »* Elle date de 1683. Et l'usage du protoxyde d'azote date de 1800, celui de la morphine de 1810, celui de l'éther puis du chloroforme des années 40. Les recherches physiologiques sur la douleur bénéficièrent grandement des progrès de l'anesthésie, témoin le grand Claude Bernard qui publie, en 1857, ses *Leçons sur les effets et substances toxiques et médicamenteuses*, une vingtaine d'années après que les anesthésiques eurent fait leur entrée massive dans la clinique.

Aujourd'hui, sait-on parfaitement et toujours pourquoi l'on souffre ? Le bilan dressé par Roselyne Rey est moins optimiste : en dépit d'avancées considérables, *« les chantiers restent ouverts et les questions sans réponse peut-être plus nombreuses que les difficultés résolues »*. Même si l'on ne souscrit pas entièrement à ce jugement sévère, on reconnaîtra avec l'auteur que l'expérience de la douleur est la pierre sur laquelle achoppe finalement la conviction que la médecine est une science et que ses pouvoirs sont illimités, *« expérience limite dont il n'est possible de sortir que dans la réappropriation individuelle – ou la conquête, – par chacun, de son statut de sujet au péril de sa vie »*. Preuve, s'il en était besoin, que la douleur n'est décidément par un objet comme les autres.

François Azouvi

LE FEUILLETON

Pierre Lepape

LES JOURS NE S'EN VONT PAS LONGTEMPS
d'Angelo Rinaldi.
Grasset, 320 p., 120 F.

« *UN homme,* écrit William Faulkner, dans *le Bruit et la Fureur, est la somme de ses propres malheurs. On pourrait penser que le malheur finirait un jour par se lasser, mais c'est alors le temps qui devient votre propre malheur.* » Pour tenter de conjurer cette misère, les écrivains ont inventé le roman. Quand il est réussi, le roman – à la différence du récit – invente le présent, ce concentré d'éternité. L'auteur peut bien, par commodité ou par politesse ou par souci esthétique, conjuguer sa prose à l'imparfait ou au parfait, le livre se fait sous les yeux du lecteur, chacun ignorant ce qui va suivre, partageant la même appréhension, la même impatience et la même liberté. Un roman dont on saute les pages pour courir à la fin et savoir *comment ça finit* est irrémédiablement manqué : l'auteur a échoué à retenir son interlocuteur dans le présent du texte et l'a de nouveau livré au malheur du temps.

Lorsque Angelo Rinaldi commence ainsi *Les jours ne s'en vont pas longtemps* : « *Donc, il était mort. Par le constat d'un meurtre, mes vacances commençaient bien, et cependant je restai calme* », nul doute que le narrateur et nous vivions dans la même ignorance et dans la même attente de ce qui va se passer. C'est ensemble que nous découvrons le cadavre de Franz de la Prazière gisant, troué de plusieurs balles, sur le tapis à fleurs, de goût chinois, de son appartement. Ensemble encore que nous entreprenons une visite prudente des lieux afin d'y pêcher d'éventuels indices. Lui et nous sommes à égalité.

Pourtant, dès le second membre de la seconde phrase, il apparaît que le narrateur possède sur le lecteur un énorme avantage : « *Jamais je n'avais touché ni même effleuré le corps de mon camarade, fût-ce par mégarde,* dans ces circonstances où une femme gigotait *entre nous deux, qui avait reçu, avec plus ou moins de plaisir, la rudesse d'une charge.* » Amis intimes – de cette intimité si particulière qu'implique la coutume de partager en même temps les mêmes femmes, – le narrateur et la victime ont en commun toute l'épaisseur d'un passé. Le travail d'écrivain de Rinaldi va consister à annuler ce déséquilibre, à rétablir la concordance des temps, à maintenir le passé au présent.

Opération proustienne s'il en est ; et l'on ne manquera pas de relever tout ce que l'élève doit au maître. A commencer par les sinuosités, les entrelacs et les irisations de la phrase qui, telle une pieuvre, s'acharne à presser entre ses tentacules des morceaux arrachés à différentes strates du passé pour les comprimer en un présent compact. A continuer par la galerie de personnages, gravés à l'acide, qui empruntent l'essentiel de leur être de fiction à des figures réelles de la chronique mondaine : dans la mesure où Swann était Haas et Charlus Montesquiou, La Mauve est Simone Del Duca, Vignal, Matthieu Galey, et la Berger, Arletty.

On ne compte plus les victimes littéraires de Proust. Combien d'écrivains, talentueux peut-être, ont échangé leur bon argent romanesque contre des faux billets à l'effigie de Marcel ? Combien ont été porté disparus pour s'être embarqués sur l'océan de *la Recherche* avec des barques tout juste bonnes à affronter les vagues d'un étang ? De nos jours encore, chaque automne nous ramène – cette année comme les autres – sa cohorte de marchands de souvenirs et d'effeuilleurs autobiographiques qui espèrent esthétiser un passé en ciment armé en l'ornant des arabesques du patinage proustien. Rinaldi échappe totalement à ce concert ridicule parce qu'il est, tout bonnement, écrivain : il a un regard, une grammaire et une voix.

La concordance des temps

LE regard est celui d'un journaliste ou d'un prédateur. Il appartient à un homme qui guette plutôt qu'il ne recueille et enregistre. Un geste, une hésitation, un infime décalage entre la hauteur d'un propos et le niveau du vocabulaire qu'il utilise lui suffisent à arracher un masque, à déceler une faille, à reconstituer une histoire, celle d'une personne, celle d'une famille entière, celle d'une société animée par les mouvements d'ascension et de chute qui affectent ses membres. La longue séquence centrale du roman, au cours de laquelle le narrateur marche dans Paris en compagnie de l'inquiétante, énigmatique et superbe Mme Thompson – la concierge-confidente-entremetteuse de Franz de la Prazière, entre autres fonctions avouables, – mériterait de figurer dans une anthologie consacrée au regard des romanciers. Dans cette déambulation que sonorisent les propos mondains, triviaux ou interlopes de cette pipelette au patronyme de mitrailleuse, se dessinent, comme dans les meilleurs romans de Modiano, de magnifiques images de la ville, cruelles ou mélancoliques, banales ou insolites, dont le regard aigu de Rinaldi souligne tous les mystères.

Le narrateur des *Jours ne s'en vont pas longtemps* est un amateur de mots croisés – son père, pour tout héritage, lui a légué un dictionnaire – qui avoue tout ignorer des subtilités de la grammaire. Cette infirmité suffirait, s'il était nécessaire, à ne pas succomber à l'illusion commune de confondre le « *je* » du roman avec celui de l'auteur. La grammaire, Rinaldi la connaît sur le bout des doigts, au point de s'en faire une morale et une vision du monde. Ce n'est pas celle de Vaugelas, tout hérissée de règles comme autant d'épines sur lesquelles la langue s'écorche ; pas celle du beau parler mondain amidonné par la vanité de classe, vulgaire à force de se vouloir distingué, mais la grammaire logique et ascétique des solitaires de Port-Royal dont l'exercice est comme un hymne à la perfection quasi divine, et pourtant rationnelle, du langage et l'inobservance une chute, un péché contre l'esprit. Muni de cet exact balancier, le romancier peut oser toutes les nécessaires acrobaties narratives, enfermer dans une même phrase des événements ou des paroles appartenant à trois ou quatre chronologies différentes par exemple, sans que la compréhension en souffre jamais. Il arrive, en revanche, que la musique et l'agrément de la phrase pâtissent de la rigueur de cette férule. La justesse et l'exactitude ne font pas toujours bon ménage avec l'enchantement des choses exquises.

MAIS Rinaldi ne se soucie guère d'enchanter et, s'il cultive l'art de plaire, c'est à la manière bien particulière du duc de Saint-Simon : sur fond de malaise et de frustration, d'indignation et de douleur. Sa voix est émouvante à force de refuser l'emploi de la corde sensible. Il arrivait, dans ses romans précédents, que ce refus tourne à la crispation. L'auteur n'avançait pas masqué, mais nerveusement drapé dans le marbre de son style, dans l'arrogance de ses formules, dans la sombre euphorie de ses détestations. Plus rien ici de ces faux airs d'empereur romain tournant le pouce vers le bas pour commander la mise à mort ; plus de coups de menton à la Montherlant. Rinaldi ne cède pas pour autant aux violons de l'épanchement ou aux impudeurs de la confession, il fait mieux : il donne vie et profondeur à un personnage, le narrateur, qui ne cesse de tromper et de se tromper sur lui-même à force de se vouloir lucide, de fustiger sa médiocrité, son manque de grâce et de séduction, ses appétits de pauvre pour l'aisance bourgeoise, ses vains efforts de laborieux pour conquérir ce que d'autres ont reçu au berceau. Un homme faible, désemparé, couvert de toutes les blessures et de toutes les souillures de la vie mais qui, au bout d'une enquête qui n'a de policière que sa préhistoire – le crime d'avant la première page, – parviendra à se rassembler et à se ressembler.

A lui le temps retrouvé, même dans l'amertume d'une vie flouée – mais pas plus que les autres. A lui le privilège d'un espace d'éternité, ce présent fait de tous les « hiers » et qui sera encore présent demain. La fortune réserve la tasse de chocolat et la petite madeleine à des existences suaves et confortables ; moins bien nés, d'autres doivent se contenter de saveurs plus âpres. « *Car enfin,* conclut le narrateur, *le remords n'est-il pas le seul moyen sur terre de maintenir le passé au présent ?* »



Le sculpteur de Pierre

« Les rendez-vous perdus entre un père et un fils sont innombrables » : Michel Braudeau renoue magnifiquement le lien filial

Notre chroniqueur Michel Braudeau publie un nouveau livre. Nous avons demandé à Viviane Forrester, elle-même auteur d'un récit autobiographique *(Ce soir, après la guerre)* d'en rendre compte. Elle a été émue par ce sobre hommage à un père disparu.

MON AMI PIERROT
de Michel Braudeau.
Seuil, 189 p., 90 F.

« Mon père n'est pas mort de bonne humeur. » Dans cette phrase qui ouvre *Mon ami Pierrot* et qui, d'emblée, révèle le ton de ce beau livre, on peut entendre aussi : « Mon père n'est pas mort. » Ce père, Michel Braudeau le maintient frémissant, en effet, tout au long de ces pages d'une si puissante tendresse. Il nous convoque moins à la disparition d'un homme qu'à sa survivance, à travers la mémoire d'un fils pour qui cette fin n'est pas une conclusion.

Ensemble, ils entrent dans l'ordre apaisé de la succession ; nous assistons au relais, à une fervente, mais étrange transmission du témoin. Elle n'a pas lieu entre le vieillard *« aspiré par le cancer »* et son fils adulte, qui sont liés par un écheveau de liens inextricables, faits souvent de conflits et de frustrations, mais entre deux enfants. Pour le fils, soudain, celui qui franchit le pas, c'est le petit garçon qu'a été son père et dont il a souvent regardé la photo, celui, qu'on appelait Pierrot, qui discutait des étoiles avec sa mère et qui avait sans doute lui-même un père lourd à porter.

C'est cet enfant, jusque-là prisonnier du vieil homme, que le fils voit se lever d'entre les morts *« à l'instant où enfin et pour toujours quelque chose se passe »*, l'instant où le père succombe et où le fils, pour la première fois, embrasse celui qu'il peut appeler enfin son ami. Son ami Pierrot.

Une prestigieuse énigme

Le travail du deuil et de la réconciliation s'éclaire, dès lors, mené sans pathos, avec le naturel et souvent la gaieté des élans, avec la retenue des émotions profondes. La vie révolue de son père, son vrai patrimoine, provenu des *« chemins occultes que ne frayent pas les notaires »*, c'est le fils écrivain qui en lègue la trace. Les souvenirs s'inscrivent à rebours, à partir du long départ de Pierre, de cette lente, énergique agonie, qui n'aura pas raison de sa dignité, de son autorité paternelle, même lorsque son corps, dont il n'avait jusque-là *« pensé que du bien »*, perdra tous ses repères ou lorsque l'esprit battra la campagne, poussant le vieil homme à s'inquiéter, en plein désarroi, tout en fouillant dans ses poches : *« Où donc (est) passée la pelouse ? »*

A la fin, hâve, démantelé, réduit à n'être *« plus qu'anatomie »*, il demeure, néanmoins, aux yeux de son descendant, une prestigieuse énigme, un être prépondérant, mais surtout lointain. Michel Braudeau le démontre, la vie d'un père n'est jamais banale, surtout une fois achevée, avec ce qu'elle a sécrété d'espoirs abolis, de velléités impuissantes, de certitudes démenties et ce qu'elle suscite de compassion. Pierre, si bien intégré dans sa vie familiale, sa profession d'ingénieur, dans ses demeures bourgeoises de Paris ou de province, au gré des nominations, a, cependant, toujours figuré aux yeux de son fils un être de secrets, un arbitre imprévisible, une présence précaire. Il n'a pourtant pas été souvent absent. Une seule escapade et toute professionnelle : dix-huit mois passés au Pakistan sans les siens. Une promotion. Elle n'aura guère perturbé le petit garçon ravi de partager, très chaste, la couche de sa mère, *« un concubinage courtois »*.



H. DE WURSTEMBERGER/VU

Michel Braudeau : l'ordre apaisé de la succession

Pour un gamin de onze ans, amoureux de son père que cet amour encombre, c'est plutôt la présence paternelle, perçue comme réticente, qui déclenche la nostalgie : cette infranchissable distance du héros, par essence inaccessible et dont le statut même paraît exiger cet écart. *« Les rendez-vous perdus entre un père et un fils sont innombrables. »* Michel Braudeau en revit les parcours, la détresse et, d'être ainsi ravivée, la blessure commence à guérir, permettant à l'écrivain de mieux découvrir cet aîné plein de charme, à la fois *« désespéré de naissance »* et bon vivant, et de poser sur lui, qui fut un jour Pierrot, ce regard d'adulte, à la fois ironique et bienveillant, féroce parfois, mais attendri. Sous ce regard, les dérobades de Pierre se révèlent innocentes : son métier d'abord et puis, entre autres, la passion du bridge, des autos, car dans la famille *« on était Renault ou Citroën, farouchement »*. Le goût des discussions politiques aussi, en des temps où *« la gauche et la droite n'étaient pas des notions vides de sens ; au contraire, elles en étaient saturées »*. Mais il importe peu que « l'ami Pierrot », devenu père, ait joué son rôle avec cœur, s'il ne le jouait pas dans la mise en scène désirée par son fils : celle où sa vie tout entière lui eût été dédiée, où la fonction paternelle, relevant de l'absolu, eût été sa vocation unique.

Un choc sans retour

Cette impasse symbolique cèdera devant Pierre déclarant à des amis que ce garçon-là n'est pas son fils. Simple plaisanterie, mais qui provoque un choc sans retour. Pourtant, ils le savent tous deux, le lien biologique, la filiation n'ont pas été mis en cause. *« Personne d'autre que lui n'aurait pu donner à ma mère le garçon que j'étais. »* Il s'agit de bien pire, de la déception majeure du père, qui n'a pas trouvé dans le cadeau offert à sa femme ce clone de lui-même qu'il avait espéré. Ce sera la chance de Michel Braudeau et l'une des sources de sa vocation d'écrivain, de s'être alors mesuré à cette différence et d'avoir attendu d'elle son salut. De n'avoir pas non plus cédé à cette mère trop soumise, *« contrainte au culte du totem paternel »* et *« rétamée d'obéissance »*, à qui il a été octroyé.

Déjà, dans certains de ses romans précédents, en particulier dans *Naissance d'une passion* (1), Michel Braudeau évoquait ses parents. Ici, il se rappelle son père qui, devenu son lecteur, lui reprochait ce goût de l'autobiographie, lui conseillant de traiter plutôt des grands problèmes du temps. *« Comme si ce n'était pas un grand problème d'être son fils »*, s'écrie l'auteur. Protestation qui vaut bien des manifestes littéraires et des pages de théorie.

La couverture du livre annonce un roman. Est-ce parce que ce terme avait rassuré Pierre Braudeau à la parution des autres ouvrages qui l'impliqueraient ? Il s'agit plutôt d'un récit, mais hanté par les rythmes d'une voix, celle de l'ingénieur qui avait, jadis, aidé son fils à terminer un devoir, *« dictant, les yeux fermés, un long paragraphe improvisé, musical, où se courbaient les blés sous l'orage, passait une carriole noire, à la capote déchirée, tirée par un cheval maigre »* et se révélant *« en proie à une vision que les phrases épousaient sans défaut »*.

C'était encore la voix de Pierre, qui avait raconté, joyeuse, la prédiction d'un mage au Pakistan : il aurait son nom dans les journaux. Michel, alors enfant, avait deviné qu'il s'agirait bien du patronyme, mais que le prénom serait le sien. Il avait vu juste, mais quelle usurpation ! Peut-être fut-il équitable alors de demander à Pierrot de prêter sa plume pour écrire les mots du titre réparateur où son prénom figure. Ce diminutif qui, publié, lui restitue (comme à l'enfant qu'il fut) la renommée promise, et qui accorde au fils la fusion autrefois si avidement, mais en vain, quêtée. Oui, ce qui anime et ce qu'explore cette émouvante pavane pour un défunt c'est, tout au long du texte, souveraine et si rare, l'activité d'aimer.

Viviane Forrester

(1) Seuil, prix Médicis 1985.

★ De Michel Braudeau, signalons également la parution, en collection « Points » Seuil, de *le Livre de John* (n° R616).





